This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 1,204,770

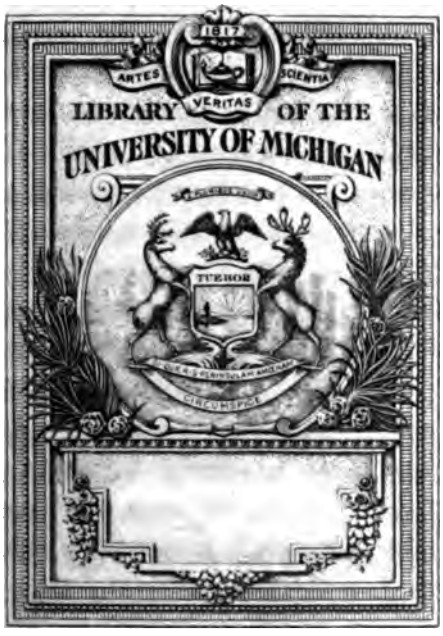
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

AS
162
.P248
P6

NOTICES HISTORIQUES

COULOMMIERS
Imprimerie PAUL BRODARD.

ÉTUDES D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

NOTICES HISTORIQUES

PAR

GEORGES PICOT
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

II

LÉON SAY — CHARLES RENOUARD
PAUL JANET — GLADSTONE — THÉOPHILE ROUSSEL
AUGUSTIN COCHIN

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1907

Droits de traduction et de reproduction réservés.

16
.P2
P6

ÉTUDES
D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

LÉON SAY[1]

Messieurs,

Vous entendez dire qu'il n'y a plus de traditions. Au dénigrement qui se plaît à les nier, il est bon d'opposer ici le spectacle de familles qui, en notre siècle troublé, parmi la variété de nos secousses révolutionnaires, sont demeurées fidèles aux plus nobles ardeurs de l'esprit, se sont attachées à des idées, ont combattu pour elles, ont souffert sans se plaindre, dédaignant la popularité qui aurait été le prix d'une faiblesse et préférant en tout la fidélité à la fortune.

C'est l'honneur de notre pays qu'il s'y soit rencontré, dans la bourgeoisie, comme ailleurs, des races vouées à des convictions héréditaires. Si un hommage doit leur être rendu, ne doit-il pas venir de Compagnies qui vivent, elles aussi, de traditions? Et n'est-il pas naturel qu'ayant à parler du confrère illustre que nous avons perdu, et

1. Cette notice a été lue en séance publique le 1er décembre 1900.

embrassant sa vie tout entière, la direction de sa pensée, les causes auxquelles il s'était voué, nous mêlions, en parlant de lui, dans un souvenir commun, Jean-Baptiste Say, ce grand aïeul dont les œuvres ont été l'inspiration de sa vie, Horace Say, qui nous a appartenu, et cette dynastie plébéienne des Bertin dont le nom est inséparable des luttes soutenues en notre siècle pour la liberté?

La famille Say, originaire de Nîmes, avait dû s'exiler lors de la révocation de l'édit de Nantes : elle se réfugia à Genève, d'où un fils revint en France au milieu du XVIIIe siècle. Il s'arrêta à Lyon, s'y maria et il semble que les siens puisèrent dans le sang lyonnais ce mélange d'imagination et de raison pratique qui formait en eux un si frappant contraste. Jean-Baptiste, qui devait le premier illustrer la famille, naquit à Lyon en 1767. Destiné au commerce, préférant la littérature, tour à tour journaliste, proscrit, attiré par Bonaparte, rallié au Consulat, nommé tribun, puis exclu du Tribunat parce qu'il avait voté contre l'Empire, refusant toute fonction publique, il se consacra aux ouvrages d'économie politique qui lui apportaient la célébrité. Son fils Horace héritait de ses goûts comme de ses convictions : il partagea sa vie entre des entreprises commerciales et des publications économiques, il devint juge au tribunal, puis membre de la Chambre de commerce et du Conseil municipal de Paris; élu en 1849 membre du Conseil d'État, il en sortit le 2 décembre 1851. En 1857, il devenait membre libre de notre Académie.

Il vivait au milieu de la bourgeoisie parisienne, libérale et un peu frondeuse, mais ayant la passion du travail et une grande activité d'esprit.

C'est dans cette atmosphère intelligente que fut élevé Léon Say. Né le 6 juin 1826, il suivit comme externe les cours du collège Bourbon, où il remporta de grands succès. Il trouvait tout jeune, dans le salon de son père, les hommes les plus distingués dans les sciences, les lettres, les arts et la grande industrie, élite laborieuse et sans cesse en éveil, qui ne pensait pas encore qu'il fût possible de séparer du sort de ses propres affaires le souci des affaires publiques. Il y rencontra les Odilon-Barrot, les Lasteyrie, les Rémusat et s'enrôla tout naturellement, en les écoutant, sous une bannière que, pendant cinquante ans, il ne devait plus déserter.

Il venait d'avoir vingt et un ans, quand il lut à l'Académie de Reims une étude sur la Caisse d'escompte tentée en 1776 et dont les administrateurs périrent en 1793 sur l'échafaud avec Lavoisier. C'était son début. Peu d'épithètes, nulle emphase, le style le plus sobre au service des idées les plus claires, telles apparaissaient déjà les qualités de son esprit. Il n'avait pas encore fait choix d'une carrière; sa curiosité était universelle; les sciences l'attiraient. Entre les cours de l'École de Droit, il passait des heures à étudier la chimie dans le laboratoire de Pelouze. La secousse de 1848 donna un autre tour à ses idées. Enrôlé dans la garde nationale, prenant une part active à la défense de l'ordre pendant les journées de Juin, il fit campagne pour le général Cavaignac et suivit les débats de l'Assemblée constituante avec un intérêt passionné; allant à deux reprises en Angleterre, la seconde fois avec son père et Frédéric Bastiat, il vit de près le mouvement régulier d'un grand pays libre, et étudia le mécanisme des banques dans

le lieu du monde où elles sont le plus actives; il revint tout à fait décidé à s'occuper de finances et d'économie politique. A la théorie, son père avait voulu qu'il joignît la pratique et il était entré dans la maison d'Eichthal pour s'initier aux affaires.

Ainsi une instruction générale très forte, des études commencées en France, poursuivies à l'étranger, le goût des questions financières, tout le préparait à la politique; il était de la race de ces lauréats d'Oxford qui, entrant tout jeunes à la Chambre des Communes, y apportent la force et le talent; il appartenait malheureusement à une génération à laquelle pouvait s'appliquer le mot d'Émile Augier : elle allait être mûre pour prendre part aux débats parlementaires... en 1852.

Les jeunes gens, comme lui, comme Paul Andral, comme Augustin Cochin, durent chercher une autre route. La politique leur était pour longtemps fermée.

En quatre ou cinq ans, M. Léon Say eut tous les bonheurs et il les mérita. Très mêlé au mouvement des économistes et décidé à ne laisser échapper aucune occasion de travail, il collabora activement au *Dictionnaire d'Économie politique*. On le savait prêt et on usait de sa bonne volonté laborieuse. La science ne lui suffisait pas. Il voulait dépenser son activité en des efforts pratiques : les chemins de fer l'attiraient. De toutes nos industries nationales, c'était la plus jeune; il sentait qu'elle était destinée à devenir la plus considérable. Il s'y porta avec tout son élan. Peu d'années après, une amitié avec un de nos confrères, nouée sur les bancs du collège et à laquelle il demeura toute sa vie fidèle, lui ouvrit le Conseil du chemin de fer du Nord. Pendant

près de quarante ans, il devait se dévouer sans relâche à des fonctions qui l'amenaient à étudier tour à tour le mouvement du commerce et de l'industrie, qui l'initiaient par les ingénieurs aux progrès de la science, par les ouvriers aux conditions du travail, le mêlaient aux négociations avec les pouvoirs publics, lui faisaient voir en un mot, sous leurs formes les plus variées et les plus imprévues, tous les aspects des problèmes sociaux. Je ne sais s'il existe pour un esprit curieux un poste d'observation où l'on puisse noter plus de faits et les voir en plus complète activité. M. Léon Say n'hésitait pas à dire qu'il y avait trouvé une de ses plus vives jouissances, celle que donne à une intelligence capable d'observer le spectacle d'une enquête perpétuelle aboutissant à l'action.

C'est à ces mêmes années que se rapporte l'événement décisif de sa vie, celui qui en fut la bénédiction. Il avait eu le bonheur d'être entouré de femmes admirables : sa mère, d'une rare distinction, l'avait élevé avec un mélange de douceur et d'autorité qui avait laissé en son cœur une durable empreinte; sa tante, Mme Cheuvreux, avait contribué de bonne heure à former son esprit, et nulle n'en était plus capable que l'amie d'Ampère et de Bastiat, du P. Gratry et de l'abbé Perreyve, celle qui partout, dans ses séjours d'hiver, à Rome et à Pau, comme dans sa résidence d'été, savait attirer et retenir autour d'elle tant d'âmes d'élite avec une grâce qui ne se lassait pas. La jeune fille qui allait s'asseoir à son foyer était digne de celles qui avaient entouré sa jeunesse. Elle en avait le charme et l'attrait; elle était appelée à faire de sa maison un centre respecté; elle devait être l'âme de sa vie.

Ce mariage n'était pas seulement une union; c'était une adoption. Entre M. Léon Say et les Bertin, il y avait une affinité de nature. Ayant la passion de l'indépendance et le goût des lettres, ils aimaient la liberté par principe et pour eux-mêmes, parce qu'elle facilitait l'action et assurait le développement des facultés de l'esprit.

Bertin l'aîné, celui dont le pinceau d'Ingres devait faire passer les traits à la postérité, semblait « l'idéal du gran bourgeois [1] » ; épris à vingt-deux ans de la révolution de 1789, blessé au plus profond de son cœur en 1793, rallié un instant à l'aurore du Consulat, exilé par Bonaparte, puis ruiné par la confiscation, reprenant avec la chute de l'Empire le droit de parler, souhaitant la réconciliation des deux moitiés de la France, puis en désespérant, il avait prévu, sans la désirer, la révolution de 1830 et s'était attaché au gouvernement des intelligences qui en était issu. Son frère, Bertin de Vaux, l'avait suivi et soutenu en toutes ses luttes. Ses fils, Armand et Edouard, devaient tour à tour lui succéder dans ce gouvernement du *Journal des Débats*, dont trois hommes, portant le même nom, agissant dans le même sens, avaient fait, à force de courage et de suite dans les desseins, une autorité sans précédents.

Par une singulière contradiction, la presse qui est étouffée sous la tyrannie n'atteint pas toujours sa plus grande puissance d'action dans les temps de pleine liberté. Comme l'homme dont les forces s'accroissent par l'effort, il lui faut la lutte. C'est au milieu de la bataille qu'elle a ses actions d'éclat. A l'heure où le régime du bon plaisir donnait au

1. Notices sur Bertin l'aîné et Bertin de Vaux, par Léon Say, *Centenaire du « Journal des Débats »*, p. 17.

journal tout l'attrait d'un combat, M. Léon Say allait devenir journaliste; il en avait tous les dons : une plume alerte au service d'une intelligence toujours prête, une science très profonde, avec une finesse qui en dissimulait les aridités à force d'esprit. Tandis que MM. Saint-Marc Girardin et de Sacy représentaient avec autorité les traditions de la maison, que Prévost-Paradol charmait les lecteurs par des allusions dont il a poussé l'art jusqu'aux limites de la perfection, que Weiss passait avec un égal succès de la littérature à la politique, M. Léon Say entamait deux campagnes qui attirèrent sur lui l'attention publique.

Ceux qui gouvernaient la France se plaisaient à répéter que ses finances étaient inépuisables et que les emprunts étaient le meilleur des placements.

M. Léon Say entreprit de démontrer que cet aphorisme débité avec assurance était le plus décevant des paradoxes. Il soutint que, si la fortune des particuliers fait la fortune de l'État, la fortune de l'État ne fait jamais celle des particuliers. L'État n'est pas notre banquier pour nous proposer des affaires, et son rôle doit se borner, au point de vue économique, à ne pas troubler la formation des capitaux. Tout emprunt, loin d'être une richesse, est un sacrifice; il n'est dû qu'à des besoins impérieux, les seuls légitimes. En dehors de ces circonstances exceptionnelles, les emprunts de la paix ne sont que des spéculations particulières habilement déguisées.

Peu d'années après, il entama la lutte contre les procédés financiers de la ville de Paris. Lorsque M. Léon Say ouvrit les hostilités, vers 1863, il était presque le seul qui eût osé attaquer M. Haussmann; les critiques étaient murmurées

tout bas; on assurait que la Cour des comptes avait émis des blâmes; mais la presse n'osait pas intervenir; il commença une série d'articles, publia des brochures et il eut la satisfaction de sentir que de jour en jour, autour de lui, se formait un noyau d'hommes résolus à étudier de près l'administration municipale. Telle était sa compétence reconnue que M. Thiers le consulta à plusieurs reprises : le polémiste du *Journal des Débats* était l'âme des discussions qui s'élevèrent au Corps législatif sur la ville de Paris.

Un tiers de siècle s'est écoulé depuis ces luttes. L'œuvre de M. Haussmann n'a cessé de grandir; mais le temps, qui donne aux choses leur proportion, ne change rien aux lois de la morale; y rappeler les financiers qui s'en écartent est pour les contemporains une obligation absolue. Ceux qui s'en acquittent remplissent un devoir et s'honorent. La fin n'a jamais justifié les moyens. La postérité, qui admire Versailles, juge Louis XIV et donne raison à Vauban.

La liberté, bannie par le coup d'État, était devenue l'idéal de la jeunesse, et tous ceux qui pensaient, qui écrivaient, qui se rassemblaient ici même pour applaudir ce qui survivait de l'éloquence française, entretenaient, comme une sorte de culte, l'espoir de voir enfin à un silence de dix ans succéder le mouvement et la vie. Les salons, comme les écoles, étaient animés de la même ardeur.

M. Léon Say vivait au milieu de cette société où les moindres manifestations étaient guettées comme les symptômes longtemps attendus de la résurrection libérale. Sa correspondance nous fait assister jour par jour à ce réveil

des esprits[1] : nous y voyons la place qu'y tenait l'Académie française, ses choix discutés avec passion, ses séances de réceptions qui étaient comme des éclats de l'intelligence montrant aux jeunes gens ce qu'avait été la lumière qu'ils ne connaissaient plus; chaque élection de notre Académie y tient sa place; M. Léon Say est attentif à tout, il vit au milieu de ceux qui ont illustré notre Compagnie.

Nul ne suit avec plus d'ardeur ce mouvement de renaissance. Le chef de l'État avait reconnu lui-même que les ressorts de la Constitution de l'an VIII, forgés de nouveau en 1852, n'étaient qu'un expédient éphémère tout à fait incapable d'assurer en notre siècle la marche d'un gouvernement régulier. Les Chambres avaient recouvré, avec la publicité, une part de leur action. M. Léon Say partageait son temps entre le chemin de fer du Nord, le *Journal des Débats* et les séances du Corps législatif; il y allait chaque jour, ne perdait pas une occasion. « Les débats, dit-il, sont des plus curieux à suivre. J'ai entendu Thiers, Favre, Olivier, Picard... Le gouvernement est très effrayé. Je crois qu'il se trompe; les choses ne sont pas si avancées... Mais le mouvement libéral est lancé et doit aboutir au succès, qu'il se réconcilie ou non avec les Bonaparte[2]. »

L'éloquence ne charme pas seulement les esprits; elle éveille l'orateur qui sommeille. M. Léon Say, en entendant les échos de la tribune, se sentit orateur. Il traversa la frontière pour aller faire un discours sur le libre échange, à Verviers. « Les Belges, écrit-il, me demandent pourquoi je

1. La correspondance avec M. et Mme Cheuvreux a été précieusement conservée.
2. Lettre du 17 janvier 1864.

n'en fais pas autant en France ; ils ne se doutent pas de notre situation intérieure. » Le temps allait venir où il pourrait parler à Paris. Quinze mois après le discours de Verviers, en mars 1867, une conférence était annoncée à l'Athénée. Il avait choisi pour sujet les embellissements de Paris. La veille, il est mandé au ministère de l'Instruction publique : le Conseil en avait délibéré le matin même aux Tuileries : grand avait été l'émoi ; qu'allait dire le conférencier? L'orateur n'était-il pas le journaliste qui menait contre M. Haussmann une si chaude campagne? Prendre pour texte les embellissements de Paris, n'était-ce pas une ironie? un prétexte à cette détestable figure de rhétorique qui s'appelle l'allusion? On lui demanda d'expliquer son plan. « Mais c'est de la politique! » s'écria le secrétaire général. M. Duruy, qui ne se souciait pas de prononcer une interdiction, le renvoya au ministre de l'Intérieur : M. de La Valette l'interrogea et décida qu'à n'en pas douter, c'était de la politique. Le soir, il dut improviser un exposé sur l'Utopie de Thomas Morus, sujet qui trouva grâce devant la censure.

Les conférences se multipliaient et la foule s'y portait de plus en plus. Les auditeurs accouraient pour voir des hommes connus, pour entendre des voix longtemps muettes. Auprès de Saint-Marc Girardin, de Laboulaye, de Jules Simon, d'Augustin Cochin, et pour saluer les noms de ceux qui survivent, à côté des Legouvé, des Albert de Broglie, des Frédéric Passy, Léon Say traitait des matières les plus arides avec un charme qui attirait et retenait. A la clarté qui est le premier mérite, il ajoutait une imagination qui donnait la vie aux conceptions les plus ina-

nimées. Il y a une conférence dans laquelle le budget est un personnage qui naît, se développe, agit et meurt, au milieu d'autres personnages ayant eux-mêmes des attraits, des répugnances, jouant un rôle, transformant en un drame tout un aspect de la vie économique. On devinait ce que serait à la Chambre un orateur aussi maître de sa langue et de sa pensée.

Aux élections de mai 1869, il se présenta à Pontoise, comme candidat d'opposition libérale; il mena la campagne avec ardeur, tint un grand nombre de réunions, s'intéressa passionnément à la lutte, échoua sans amertume et en se promettant de renouveler l'effort. Quelques mois plus tard, il était nommé conseiller général à l'Isle-Adam.

L'année 1870 s'ouvrait sous les auspices les plus favorables : l'Empire avait accompli un pas décisif vers la liberté; il faisait renaître le régime parlementaire, après vingt années de proscription. M. Léon Say se prêtait à l'expérience sans se donner. Il observait avec attention ce spectacle : « Odilon Barrot, écrivait-il, est allé voir l'empereur qui lui a offert un portefeuille. En entrant chez l'empereur, il a rencontré un monsieur qu'il n'a pas reconnu. C'était Talhouët : « Vous ne me reconnaissez pas, lui a dit Talhouët; c'est moi qui faisait votre lit à Vincennes ». Cette rencontre générale de toutes les victimes du 2 Décembre, dans le cabinet de l'empereur, est une des choses les plus extraordinaires de l'histoire[1]. »

Sans aimer le régime impérial, sans éprouver une entière confiance, M. Léon Say était d'avis de prendre au sérieux les

1. Lettre du 15 janvier 1870.

réformes et de les mettre en pratique. En bon financier, il avait l'horreur de toutes les prodigalités. Il croyait que la France pouvait faire l'économie d'une révolution. Il conforma ses actes à ses paroles et engagea ses électeurs à voter le plébiscite.

Ceux qui pensaient et agissaient ainsi ne prévoyaient pas que l'Empire était à la veille de se précipiter et de précipiter la France avec lui dans le piège que lui tendait la politique prussienne.

Attaché à Paris par ses travaux, par ses relations, par ses luttes même, M. Léon Say demeura à son poste pendant le siège, après avoir envoyé à Pau, auprès de M. et de Mme Cheuvreux, sa femme et sa fille qui étaient la joie de son foyer. Durant cinq mois, une correspondance de chaque jour portait au pied des Pyrénées les impressions plus ou moins déguisées de l'assiégé, craignant par-dessus tout d'inquiéter ceux qu'il aimait. C'est le défaut de toutes les lettres du siège : en les écrivant, on redoutait soit d'informer l'ennemi s'il s'emparait des ballons, soit d'alarmer les siens; de là un optimisme persistant; on accuse le Parisien d'être léger; à le juger d'après les lettres envoyées par ballon, l'accusation serait fondée. Quel est celui d'entre nous qui n'a fait effort pour dissimuler ce qu'il sentait? Plus les récits que nous lisons aujourd'hui nous semblent optimistes et plus ils émanaient d'un cœur vraiment français.

Le contraste est saisissant pour qui se souvient des jugements de M. Léon Say pendant le siège. Ses pronostics étaient très sombres et ses lettres ne contiennent pas un mot qui pût révéler l'anxiété de son âme. Ses descrip-

tions sont vives, sa pensée se porte sur toutes choses, rien de ce qu'il voit, de ce qu'il entend, ne lui est indifférent.

Pendant le siège, il n'y avait pas de place à Paris pour l'égoïsme. Les intérêts semblables, une idée fixe dominant toutes les actions, des souffrances identiques, tout contribuait à rapprocher les classes et à resserrer le lien social. Pour ceux qui avaient l'âme un peu haute, les devoirs se multipliaient.

A aucune époque, l'activité de M. Léon Say n'avait été plus grande. Il ne s'en vante pas. Jamais il ne se vantait de ses actes. Dès le début du siège, les 1,500 agents de la Compagnie du Nord demeurés à Paris avaient été organisés en bataillon de garde nationale; il fut chargé de pourvoir à leur habillement et à leur approvisionnement. Les réfugiés de Seine-et-Oise étaient arrivés en foule, avec quelques provisions entassées sur une charrette; ils s'étaient trouvés sans ressources. Logements, vêtements d'hiver, aliments, tout manquait à la fois à des familles tombées subitement dans la détresse. Les notables de Seine-et-Oise se groupèrent autour de M. Barthélemy Saint-Hilaire. M. Léon Say fut chargé des habitants du canton de l'Isle-Adam. Ses journées étaient employées à chercher des vivres, à obtenir des bons de boucherie, à aller de son bataillon du Nord au bureau de secours où affluaient les réfugiés. Il passait sa soirée aux *Débats*; quand, après bien des efforts, il était parvenu à se procurer un fragment de feuille anglaise, vieille de quelques semaines, il consacrait sa nuit à la traduire. Dans la salle de rédaction du journal, tous les bruits de Paris avaient leur écho; mais de la province, ni dépêches, ni journaux,

ni la moindre lettre pendant des semaines et des mois. De ceux qu'il aimait, aucune nouvelle. Qui n'a éprouvé ce supplice n'en peut concevoir la mesure. Il n'échappait à cette torture qu'en multipliant ses devoirs, en allant visiter ceux qui souffraient; aux privations de nourriture s'ajouta bientôt, avec un hiver terrible, la disette du bois : les mères étaient épuisées; les plus jeunes tombaient malades et ne se guérissaient pas. Il n'y avait ni choléra, ni peste, ni épidémie; mais la mortalité des enfants et des vieillards augmentait chaque jour, et le deuil entrait dans les familles, sans que les cœurs fussent un instant ébranlés ; la douleur, loin d'affaiblir la résistance, la rendait plus âpre; le bombardement, dont la seule excuse aux yeux des hommes de guerre est de hâter les capitulations, en jetant avec l'effroi le découragement dans les âmes, eut pour effet de les enflammer. Durant cent trente jours, pendant qu'autour de lui les plus jeunes se battaient, M. Léon Say ne passa pas une journée sans s'occuper pendant plusieurs heures de ceux qui avaient faim pour leur donner du pain, de ceux qui avaient froid pour leur apporter le chauffage. A la fin du siège, il répondait aux siens : « Nous ne méritons pas d'éloges. Ce qu'il y a de beau, c'est la résignation de la classe pauvre qui a vécu d'un mauvais pain tout sec et qui a perdu les petits enfants. »

L'heure de la capitulation sonna. Paris rouvert, sa pensée fixe est de retrouver sa famille. Les élections, dont il s'est occupé dans quelques comités, avec M. Dufaure, l'intéressent pour la France, non pour lui. Celles de Paris seront très avancées; il n'a aucune chance de passer. Sa femme peut se rassurer également pour Seine-et-Oise ; son

insuccès y sera complet. D'ailleurs, il n'a fait ni circulaire, ni bulletin.

Il est chargé d'une mission bien autrement grave. Le vainqueur veut lever sur Paris une contribution de guerre. Il faut aller à Versailles, négocier au nom de la ville prise. M. Léon Say est un des trois commissaires. Six jours de suite, il fait le chemin à travers les ruines de Sèvres et de Saint-Cloud. Qui lui eût dit lorsque, deux ans avant la guerre, il étudiait les capitulations financières de Paris en 1814 et en 1815 qu'il aurait à débattre les mêmes intérêts, sous le coup de la défaite!

Les heures furent longues, le débat cruel, les exigences excessives. C'était le premier contact avec le vainqueur, l'image réduite de ce qu'il allait imposer à la France. Le 12 février, les commissaires apportaient à Versailles 200 millions, les comptaient devant M. de Bismarck et rentraient à Paris avec le reçu du Chancelier.

Le même soir M. Léon Say partait pour Bordeaux. Il avait appris à Versailles que, depuis trois jours, sans qu'il eût fait une démarche, le département de Seine-et-Oise l'avait élu. La nouvelle de son élection dans le département de la Seine le rejoignit à peine arrivé.

Au milieu de l'effarement des uns, des illusions des autres, du désarroi général, M. Léon Say franchissait le seuil de l'Assemblée nationale avec un esprit très libre. Dès le premier jour, on répétait autour de lui que la majorité voulait la restauration d'Henri V adoptant les princes d'Orléans et la décapitalisation de Paris. Il répondait qu'il s'opposerait à ces deux fautes et que l'union des Centres saurait bien les empêcher; il devait demeurer

jusqu'à sa mort fidèle à cette politique. Il n'entendait prendre le mot d'ordre de personne et fuyait les réunions de députés pour éviter d'être mêlé à des intrigues qu'il détestait. Le 21 février, l'Assemblée nomma une commission chargée de l'éclairer sur l'état des finances. Élu commissaire, puis rapporteur général, il fut chargé de rédiger un rapport répondant à cette question que se posait tout patriote : Les ressources financières du pays permettaient-elles de continuer la guerre ?

En quinze jours, malgré des difficultés sans nombre, il rédigea un exposé lucide et complet de la situation : ce rapport devait demeurer secret. En 1871, la commission et le chef du pouvoir exécutif furent seuls à le connaître. Mais, dès ce moment, M. Thiers, qui s'en doutait, eut la certitude que l'Assemblée nationale comptait un financier de premier ordre.

Le jour où, la Commune étant vaincue, il fallut réorganiser Paris et mettre en ordre ses finances délabrées, M. Thiers n'hésita pas à choisir celui qui avait lutté sous l'Empire pour défendre les traditions financières, et qui venait de faire les plus heureux débuts à la tribune en discutant avec compétence la loi municipale. La tâche du nouveau préfet de la Seine était écrasante. Il allait marcher au milieu des ruines. Les criminels, qui, sous les plis du drapeau rouge, avaient fait une campagne de sang et de feu, n'avaient rien laissé subsister de l'histoire municipale qu'ils se vantaient de défendre. L'Hôtel de Ville détruit, les archives brûlées, il ne restait rien debout. Il n'y avait plus ni dossiers, ni précédents. Il fallait, du jour au lendemain, non pas administrer les affaires de la Ville, mais

tout créer. Traditions et routine, le bien et le mal, ce qui conserve et ce qui entrave l'administration avaient été emportés dans la même tourmente. Il fallait en quelques heures réunir un personnel, constituer des services, leur assurer un abri comme on loge des troupes en campagne.

Le plus grave, aux yeux du financier, c'est que les guichets étaient fermés ; il était urgent de les rouvrir. En réalité, la caisse était vide, le crédit médiocre ; tout le monde se plaignait : les créanciers de la Ville demandaient de l'argent, et les contribuables des délais. Peu de jours après l'entrée du nouveau préfet au palais du Luxembourg, devenu l'Hôtel de Ville, les payements étaient repris grâce aux combinaisons imaginées par M. Léon Say. Sous cette impulsion qui avait tout ranimé, la confiance renaissait et l'emprunt de liquidation, qui avait causé de sérieuses alarmes, était émis avec un succès complet.

Paris possédait pour la première fois un Conseil municipal élu par le suffrage universel. Le préfet de la Seine eut la mission d'inaugurer les rapports entre l'État et une assemblée assez inexpérimentée, contenant des éléments fort agités, hostile à la politique libérale, et composée d'hommes à l'esprit très étroit. M. Léon Say n'aimait pas les radicaux, parce qu'il les jugeait brouillons et routiniers ; mais, comme les vrais libéraux, il se sentait beaucoup plus disposé aux innovations que les plus hardis du Conseil. Il proposa pour les transports dans Paris, pour le réseau des tramways, pour les chemins de fer souterrains des projets qui furent repoussés. Aujourd'hui que quelques efforts heureux ne laissent plus de doutes, il est permis

d'affirmer que, s'il avait été écouté, le département de la Seine et la capitale eussent été dotés de transports rapides vingt-cinq ans plus tôt.

Pour l'instruction publique, il avait les mêmes vues d'avenir; il avait l'ambition de répandre l'enseignement dans le peuple; il souffrait de constater que des milliers d'enfants ne trouvaient pas de place dans les écoles. Entre les écoles communales et les écoles libres, il voulait susciter une concurrence féconde. Il jugeait que « ce n'était pas assez de respecter la légitime indépendance de l'enseignement libre; il fallait encore seconder le développement de cette manifestation la plus élevée de l'énergie intellectuelle et morale d'un peuple[1] ».

Dans cette œuvre commencée au lendemain de la Commune, sans obéir à un esprit de secte, M. Léon Say voyait tout un programme de politique libérale; mais en ces matières, il lui fallait un aide : l'expérience et les précisions lui manquaient. Heureusement, il les rencontra personnifiées en un collaborateur qui devait être, par la suite, à un double titre, son confrère, dont l'esprit rare joint à une puissance de travail extraordinaire, avait fait de l'instruction primaire son domaine, des progrès que souhaitait M. Léon Say l'objet de ses méditations, et des moyens de les réaliser le but de toutes ses études.

On ne saura jamais ce que Paris doit à M. Léon Say : « Je n'ai jamais autant travaillé, disait-il. J'ai laissé dix ans de ma vie à la préfecture de la Seine. »

Au milieu de l'œuvre de reconstitution sociale qui a suivi

1. Mémoire de M. Gréard, revêtu de l'approbation de M. le Préfet de la Seine.

nos désastres, le rétablissement si rapide des finances parisiennes n'était pas un des phénomènes les moins étonnants. M. Thiers avait demandé à son préfet d'agir seul et de le décharger du souci de Paris ; dès qu'il le vit à l'œuvre, il fut frappé de la dextérité du financier. Il l'attira, multipliant les entretiens et les conférences. La bonne humeur d'un esprit toujours prêt lui plaisait. Il aimait cette grâce agile qui traitait les questions sans lourdeur et savait trouver une solution pour tous les problèmes. Il le consulta plus d'une fois dans le cours de l'année 1872 sur les embarras de trésorerie. Lorsque, en décembre, il lui confia le portefeuille des finances, nul n'en fut surpris : c'était sa vraie place.

Ni les difficultés, ni le travail ne l'effrayaient ; il avait un plaisir infini à aborder les problèmes les plus rudes ; se livrer à une tâche nouvelle, après dix-huit mois de labeur excessif, était pour lui un soulagement.

L'œuvre à accomplir était immense ; elle était à la hauteur de ses forces : il restait à payer la moitié de notre rançon. Ses prédécesseurs, sous la direction du chef du pouvoir exécutif, avaient pris d'excellentes mesures ; mais l'opération devenait chaque jour plus délicate. M. Thiers avait hâte de libérer le territoire : il avait demandé au ministre des Finances d'accélérer les rentrées ; M. Léon Say s'y engagea. Un traité, signé à Berlin, avança les échéances. La moindre erreur pouvait ajourner et compromettre l'évacuation. Pour réunir à temps des sommes aussi colossales, il fallait surveiller les changes de toute l'Europe. Ne pouvait-on craindre que le marché financier, épuisé par les premiers appels, ne fût impuissant à fournir plus long-

temps le numéraire et le papier? Conduite lentement, l'opération prolongeait l'occupation prussienne; menée trop vite, elle troublait la circulation monétaire, haussait les changes et risquait de jeter la France, comme l'espéraient ses ennemis, « dans l'abîme du papier-monnaie ». Tout cela fut évité, à force d'habileté loyale, d'expérience consommée et d'un rare mélange de prudence et de témérité; plus tard, quand M. Léon Say raconta en détail, dans un rapport demeuré célèbre, comment avait été payée l'indemnité de cinq milliards, il en fit remonter l'honneur à M. Thiers et aux agents du Trésor qui l'avaient secondé, sans faire une allusion à lui-même. Il est temps que la reconnaissance publique inscrive son nom sur cette page de notre histoire.

Ce fut comme simple député, non comme ministre, qu'il assista à la libération du territoire. Il se sentait un lien de plus avec M. Thiers, depuis qu'il avait eu l'honneur de partager sa disgrâce. Il portait le même jugement que lui sur le gouvernement qui convenait à la France; il observait attentivement l'opinion : aucun symptôme ne lui permettant de croire que le suffrage universel eût une foi monarchique, il était résolu à soutenir la République. Ses collègues de l'Assemblée le savaient convaincu et respectaient ses convictions; autour de lui, point de haines, parce que, dans sa parole, dans sa conduite, il n'y avait ni récrimination, ni aigreur. En quittant le banc des ministres, il sentait un regret politique mêlé à une vive satisfaction personnelle. Pour la première fois, déchargé de fonctions écrasantes, il pourrait, en pleine liberté de travail, exercer son mandat de député. Une mission, d'ailleurs, s'imposait

à lui. Le budget de 1874, qui était son œuvre, allait être discuté : il le défendrait sans arrière-pensée, ne cherchant jamais à faire des finances une arme de parti. Cette attitude loyale lui conquit l'Assemblée.

Dès le dépôt du projet de budget de 1875, il fut nommé rapporteur général. Absorbé pendant toute la session par les travaux de la commission des finances, puis par la discussion, il put déployer à l'aise toutes ses qualités; les ressources de son esprit et de son expérience éclairaient les discussions.

S'il ne mêla jamais les questions financières à la politique générale, ses préoccupations ne cessaient de le ramener vers l'état de la France. Il n'aimait ni le provisoire, ni l'équivoque : il désirait en sortir. A une assemblée omnipotente, il avait hâte de substituer deux chambres, formant les rouages équilibrés de tout mécanisme constitutionnel. En dotant la République de ses organes de vie, en faisant d'elle non un abri passager, mais un gouvernement régulier, il voulait enlever aux factions leurs espérances, au pays l'obsession des intrigues et surtout la perspective de révolutions nouvelles. A cette œuvre de salut, le Centre gauche se dévoua : M. Dufaure et M. Léon Say y travaillèrent en commun. Les hésitations de l'Assemblée, les défiances de la commission des Trente retardaient toute solution : obstacles et malentendus se multipliaient, l'impuissance était générale.

Le 29 décembre 1874, à sa grande surprise, M. Léon Say fut mandé à l'Élysée. M. Dufaure avait été appelé comme lui, ainsi que les chefs du Centre droit et de la Droite. Combien sont rares, aux heures de crise, les expli-

cations loyales! Et cependant que de fois elles auraient pu changer le cours de l'histoire! A la suite de cet entretien qui occupa toute une matinée et toute une après-midi, les situations étaient plus nettes : en face de la Droite demandant le maintien du provisoire, les membres du Centre droit déclaraient qu'il était urgent d'agir, les uns se bornant à créer un Sénat, les autres parlant de l'organisation des pouvoirs publics, les plus hardis allant jusqu'à accepter une République de six années. M. Dufaure et M. Léon Say entendaient donner au gouvernement un nom, une durée et tous ses organes, estimant qu'on ne fait rien de solide si on laisse à l'avenir le bénéfice de l'imprévu.

En sortant de cette réunion décisive, on savait enfin que le pouvoir exécutif ne mettrait pas obstacle aux lois constitutionnelles et que le Centre droit, sans y prendre part, s'y résignerait; de son côté, le maréchal apprenait que, dans le Centre gauche, il y avait des hommes sincères qui poursuivaient la constitution des pouvoirs publics en vue de fortifier l'esprit de gouvernement[1].

Deux mois plus tard, un grand pas était accompli, les lois constitutionnelles étaient votées. Le Centre gauche avait suivi sa voie en pleine unité, grâce aux deux négociateurs; M. Léon Say, avec des dons de prodigieuse activité, possédait l'art de manier les hommes. Le Centre droit, qui n'avait pas eu la sagesse de suivre M. Wallon ou au moins de le rejoindre dans sa courageuse initiative, attendit le premier succès pour se rallier aux victorieux. Le jour où

1. Malheureusement, M. Léon Say n'a point écrit de mémoires, il ne nous a laissé que cette page de notes; grâce à lui, nous connaissons les détails d'une entrevue qui jette la lumière sur l'état des esprits à la fin de 1874.

les lois étaient promulguées, la situation était toute nouvelle.

M. Léon Say et M. Dufaure entraient dans le cabinet formé par M. Buffet le 11 mars 1875. M. Léon Say devait demeurer plus de deux ans ministre, à travers les circonstances les plus dissemblables, sous trois présidents du Conseil. Il eut à souffrir, à lutter avant d'arriver à la paix; mais il ne cessa de faire pour son compte de la politique libérale et de bonnes finances. Quand M. Buffet, terrifié du péril social qui lui semblait la conséquence des lois constitutionnelles, jetait un cri d'alarme dans le comice des Vosges, M. Léon Say lui répondait en réunissant à Stors les maires de son canton et en saluant de ses vœux « la nouvelle majorité qui s'était formée pour sortir la France d'un provisoire dont elle était fatiguée ».

« Il n'y a en France, disait-il, de gouvernement durable que celui qui rallie autour de lui le parti libéral, c'est-à-dire les hommes modérés qui ont toujours condamné les excès, mais qui n'ont pas été dégoûtés de la liberté par les crimes que l'on a commis en son nom, qui ont foi dans le gouvernement du pays par le pays, qui représentent en un mot l'idée moderne, et qui, réduits au silence sous les deux Empires, peuvent donner au gouvernement nouveau une grande force et un grand prestige[1]. »

Il prévoyait ce qu'allaient être les élections du Sénat et celles de la Chambre des Députés. Aussi la rupture du Cabinet était-elle complète quand les élections envoyèrent M. Léon Say au Sénat, M. Dufaure à la Chambre, con-

1. Discours de Stors, 27 septembre 1875.

damnant partout la politique d'hésitation. Le 23 février, le ministère remanié se constituait sous la présidence de M. Dufaure. La session fut paisible; mais, au retour des vacances, le chef du Cabinet, ayant été mis en minorité, se retira et fut remplacé par M. Jules Simon.

Ces changements ne troublèrent pas l'unité du ministère des Finances. M. Léon Say avait pu présenter trois budgets (1876-1877-1878), les soutenir devant la Chambre, en faire voter deux et veiller à leur exécution. Au cours de ces travaux, il avait eu l'occasion d'exposer clairement sa politique. Il avait une très haute ambition: il voulait faire l'éducation des députés. Comme les hommes d'État qui ont honoré la France, il croyait très sincèrement que l'œuvre était possible, et que, pour y arriver, il suffisait de beaucoup de clarté au service de beaucoup de franchise.

Il discutait pied à pied le budget de 1878 contre les exigences imprudentes de la commission des finances que présidait et inspirait Gambetta, lorsqu'il apprit, dans la matinée du 16 mai 1877, le renvoi du Cabinet. On était rejeté dans les aventures.

Une secousse profonde donnée au pays, sans objet précis, sans unité de direction et sans autre résultat que de surexciter les passions, tel fut le bilan de cette politique dont ses auteurs mêmes déclinèrent la responsabilité et qui, après six mois d'agitations stériles, était condamnée par la majorité de la France.

Le maréchal reprenait, le 14 décembre, avec M. Dufaure et M. Léon Say, la suite interrompue des Cabinets libéraux. Le ministre des Finances fit voter en quelques jours le budget jusque-là refusé. A la fin de 1877, tout était remis en ordre.

L'année 1878 s'annonçait sous les plus heureux auspices : la forme du gouvernement n'était plus discutée, la paix était faite entre les partis, la nation fatiguée des intrigues aspirait au travail. L'Exposition allait s'ouvrir au milieu d'une trève complète des passions politiques. Tout présageait une année féconde : plus-values budgétaires, dépôts accrus des caisses d'épargne, hausse des valeurs de Bourse, progressions du commerce extérieur, impôts rentrant avec une étonnante facilité. Le ministre des Finances assistait à une sorte d'éclat de la richesse nationale. Le baron Louis se plaignait naguère de n'avoir jamais administré que la misère publique. M. Léon Say, qui, lui aussi, avait connu les jours sinistres, administrait alors en pleine prospérité la fortune de la France.

La fortune qui impose des devoirs aux particuliers oblige également l'État. Comme un industriel prévoyant, il doit pourvoir, quand il le peut, à l'entretien et au renouvellement de son outillage. Méconnaître cette obligation, ce serait nier les intérêts généraux dont il a la garde. M. Dufaure se souvenait que, ministre en 1839, il avait eu l'honneur de demander aux Chambres un grand sacrifice pour doter les travaux publics et entreprendre des améliorations qui avaient enrichi le pays ; ses collègues l'entendaient citer, non sans fierté, ce précédent. L'heure était propice. D'études rapidement poursuivies, sortit un plan de travaux comprenant une série de lignes de chemins de fer et l'agrandissement des ports. Le ministre des Finances déclara qu'il était en mesure de fournir au ministre des Travaux publics de quatre à cinq milliards. Les plus-values était considérables : il en faisait deux parts, consacrant l'une aux travaux publics,

l'autre à l'amortissement. Dans cette limite, rien de plus sage; mais c'était un maximum. Il n'avait qu'une inquiétude, c'est que la somme fût dépassée. Dans tous ses discours, il revient avec insistance sur l'obligation de maintenir le programme dans les limites assignées.

Malheureusement, on assista à la coalition des convoitises locales : chaque port voulut s'agrandir, chaque région réclama une voie ferrée; les députés, aveuglés par les intérêts de clocher, perdirent de vue l'intérêt général. En trois ans, sous des gouvernements faibles, le Parlement se livra à une véritable curée : le ministre des Finances de 1878 pouvait dire, quelques années plus tard, que le plan, sage au début, avait perdu, en se doublant, toute mesure et toute prudence.

Le budget de 1880 qu'il fit voter et la préparation du budget de 1881 marquent l'apogée de la prospérité financière; son excès même précipita la ruine. Les plus-values ont pour effet d'enivrer l'inexpérience des députés. Contenues par les années difficiles, les exigences firent irruption et menacèrent de rompre l'équilibre. M. Léon Say avait depuis longtemps regretté que l'initiative parlementaire s'exerçât en matière de crédits. Il n'hésita pas à dire aux Chambres que c'était un très grand malheur et que, dans l'avenir, députés et sénateurs devraient se lier les mains[1]. Au spectacle des appétits électoraux, cette opinion devint chez lui une conviction et il ne laissa échapper aucune occasion d'en rendre témoignage.

Le temps allait venir où toutes les qualités du ministre

1. Sénat. Discours du 28 mai 1878.

des Finances, sa rare capacité, ses succès, sa souplesse ne pourraient le sauver; les démocraties se défient des supériorités : M. Léon Say portait dans ses idées, dans sa personne, dans la fidélité à ses amis, la marque d'une tache originelle. Lié à M. Waddington, qui avait succédé à M. Dufaure, il était modéré comme eux. Comme eux, il répugnait à certaines alliances. A la fin de décembre 1879, il se retirait avec le Cabinet, cédant la place à un ministère de Gauche.

Comment peu de mois plus tard était-il chargé de représenter la France à Londres? A vrai dire, ce n'était pas une ambassade donnée à un personnage politique pour le dédommager ou pour éloigner une ambition gênante; c'était une mission confiée à l'économiste, un souvenir de ce qu'avait fait Cobden vingt ans auparavant, la charge de renouveler le traité de commerce de 1860. M. Say trouvait en Angleterre des amitiés qui lui firent fête; il y avait été accueilli à toutes les époques; on était heureux de voir en lui l'ambassadeur le mieux fait pour dissiper les malentendus. Il s'y installa le 6 mai 1880. L'ambassade allait être fructueuse pour nos relations commerciales. Les premiers pourparlers avec M. Gladstone donnaient toute espérance.

Quinze jours après, il était rappelé subitement à Paris. Le Sénat venait de le choisir comme président.

Pour un ambitieux, c'était presque le poste suprême. Mais l'absence de responsabilité, qui, aux yeux de tout autre, en faisait le prix, ne convenait ni au caractère de M. Léon Say, ni à son goût d'action. Il y réussit comme partout; il ne s'y plut pas. Pendant que les sénateurs le

renommaient aux débuts des sessions de 1881 et de 1882 avec des majorités accrues, il suivait avec une attention de plus en plus vive les fautes commises dans la conduite de nos finances. Il avait refusé d'entrer dans le ministère Gambetta, et il avait donné comme motif ou comme prétexte le rachat du chemin de fer d'Orléans auquel il n'entendait pas se prêter. En trois mois, il avait vu les mesures les plus fâcheuses ou les plus menaçantes porter le désordre dans les affaires et jeter l'alarme à la Bourse. De toutes parts, les difficultés s'amoncelaient; il jugeait compromise l'œuvre de salut des finances suivie par lui depuis neuf ans.

Aussi ne pensa-t-il qu'à l'intérêt public le jour où, malgré les conseils unanimes de ses amis, il accepta d'entrer dans le ministère que formait M. de Freycinet. En abandonnant la présidence du Sénat, en reprenant pour la cinquième fois la direction des finances, il ne songeait certes pas à sa fortune politique ; il n'avait qu'un but : réparer les erreurs les plus graves, et, s'il ne pouvait y parvenir, donner tout au moins avec autorité une leçon de politique financière. Il fit accepter dès le début sa formule : « Ni conversion, ni émission, ni rachat ». En peu de jours, grâce à son nom, tout ce qui tenait aux affaires financières, tous ceux que préoccupait le crédit de l'État se sentirent rassurés.

Le budget de 1883, le dernier qu'il devait présenter, lui donna l'occasion qu'il cherchait d'affirmer ses principes : dès ses premiers contacts avec les Chambres, il vit, avec netteté, se dresser devant lui, comme un système financier, la tendance à gaspiller les fonds publics, sous prétexte de réformes démocratiques; emplois d'excédents, projets d'abolition d'impôts, dégrèvements téméraires, les concep-

tions les plus folles hantaient l'esprit des députés qui n'écoutaient aucun conseil et ne songeaient qu'à flatter les contribuables. C'est contre ce courant qu'il tint à honneur de s'élever; tel fut le sens du grand discours des 26 et 27 juillet 1882, le dernier et le plus beau qu'il ait prononcé comme ministre. L'éloquence financière s'était rarement élevée aussi haut.

Il a dit de lui-même qu'il était descendu de la présidence du Sénat, qu'il était rentré au ministère des Finances, pour présenter un budget et prononcer un discours. C'était vrai; mais ce budget et ce discours renferment des leçons qui serviront à ses successeurs tant qu'il existera des ministres des Finances aux prises avec des Assemblées dépensières.

Il avait observé de notre temps une étrange interversion des rôles. Jadis, les élus, soucieux de la fortune du peuple dont ils étaient les mandataires, avaient pour mission de refréner les prodigalités de l'État; ils n'accordaient l'impôt qu'à regret et sur justifications pressantes. Le ministre réclamait les crédits; les Chambres résistaient.

« Aujourd'hui, disait M. Léon Say, il n'en est plus de même, parce que le gouvernement démocratique est un gouvernement qui pousse à la dépense[1]. » Les députés disent au ministre : il faut que nous satisfassions à tel besoin. Au lieu d'être un frein, les Chambres sont devenues une excitation à la prodigalité.

Contre ce mal très grave, il n'y avait qu'un seul remède : tout dire aux Chambres, parler un langage clair et absolument sincère, ne point imiter les mauvais conseillers qui,

1. Discours du 27 juillet 1882. Édit. Liesse, p. 588.

pour flatter les passions des députés, dissimulent la réalité; ceux-ci dressent un « budget d'apparence dans lequel ils font croire à des excédents qui n'existent pas », et quand ils ont accumulé les illusions, ils disent qu'ils ont présenté un « budget démocratique ». M. Léon Say répliquait non sans fierté : « Quand on fait pour la démocratie ce que je fais, quand on dit la vérité, on a bien le droit de dire qu'on fait un budget plus démocratique que lorsqu'on la lui cache[1]. »

Il avait une conception très haute du gouvernement parlementaire. Il voyait ses défaillances et il en souffrait. La médiocrité des élus l'inquiétait moins encore que leur asservissement aux intérêts les plus étroits. Tout le mécanisme des Constitutions libres repose sur la valeur des hommes et sur leur conscience. S'ils se montrent insuffisants ou corrompus, s'ils sont incapables de concevoir l'intérêt général, parce qu'il comporte en toutes ses manifestations un sacrifice individuel, s'ils répugnent à reconnaître les supériorités et à accepter l'impulsion de chefs autour desquels ils se groupent, tout aussitôt le jeu normal de la machine est faussé; tous les avantages du régime de discussion se tournent en défauts, et comme, dans ses échecs, l'homme ne veut jamais s'en prendre à lui-même, c'est à la Constitution qu'il demande compte de ses propres erreurs.

M. Léon Say ne pouvait se méprendre sur la crise dont il voyait dans le Parlement les premiers symptômes. A la politique des principes qui était la sienne, les politiciens

1. Discours du 27 juillet 1882. Édit. Liesse, p. 564.

allaient opposer celle des appétits : serviteurs d'intérêts électoraux, ils s'apprêtaient à exiger ce que les ministres ne pouvaient donner sans mettre en péril la fortune publique : accroître sans mesure le plan de travaux publics, menacer sans cesse les chemins de fer de rachat, dégrever les impôts à la légère, changer leur assiette pour faire croire à des allégements chimériques, entretenir chez les électeurs l'espérance de la diminution des charges, supprimer ou réduire à rien l'amortissement, tels étaient les éléments d'une politique de mise en scène faite d'illusions et préparant des déficits.

Au fond, les courtisans du peuple croient qu'ils peuvent manier à leur gré le crédit et les finances. Or, le crédit vit de liberté, les finances de vérité. M. Léon Say tenait pour indignes de lui ces procédés bruyants et vides faits pour tromper le peuple et non pour l'éclairer. Il ne se lassait pas d'observer les faits; il réglait sa conduite sur les résultats économiques et n'avait pas la prétention de les asservir à sa fantaisie. Il se plaisait à en étudier le mécanisme, à les expliquer, à en faire comprendre aux moins instruits la nature et la portée. La discussion l'animait sans le blesser. Il aimait le choc des idées et excellait à en faire sortir la clarté. Il était, dans le sens le plus élevé du mot, le vrai ministre d'un gouvernement libre.

Il sortait des affaires en 1882, en ayant la conscience d'avoir tenté un suprême effort pour arrêter nos finances sur la pente fatale où elles commençaient à s'engager. Il quittait le pouvoir sans aigreur contre son temps, sans colère contre les personnes; il était patient envers ses contemporains, assuré de l'avenir, comme ceux qui ont le

dépôt d'une vérité. L'économie politique était pour lui plus qu'une science : c'était une foi héréditaire.

Douze années de la vie publique la plus remplie n'avaient pas altéré ses convictions ; elles avaient communiqué à son esprit autant de force que de sérénité :

« Les lois économiques, disait-il, sont des lois qui sont, à mes yeux, aussi certaines que les lois physiques ou mathématiques. On ne peut pas les violer impunément. Ce sont en même temps des lois dont l'existence doit nous réjouir, car elles sont des lois de progrès. Les grandes lois économiques et politiques font des peuples ce qu'ils sont, ce sont elles qui président au développement de l'humanité ; ce sont des lois de consolation et non pas des lois de tristesse ; elles nous apprennent comment un peuple accroît indéfiniment sa puissance et sa richesse ; elles ne connaissent pas les bornes du progrès, et quand nous les étudions, nous apprenons que, ne mettant pas de limites à la richesse, elles en font suivre l'accroissement de moralité et de bien-être[1]. »

L'avenir leur appartient donc avec certitude. Pourquoi, dès lors, M. Léon Say se serait-il irrité contre les hommes?

Ce que les députés d'aujourd'hui se refusaient à comprendre, leurs successeurs seraient forcés un jour de le proclamer. Si ses contemporains ne lui donnaient pas raison, c'est que, sans doute, lui et ses amis n'avaient pas fait les efforts nécessaires. La politique était avant tout une œuvre d'éducation, la politique libérale plus que toute autre. Le pouvoir lui échappait : sans abandonner la tribune, il

1. Discours prononcé le 27 mars 1883 à la Société d'économie politique de Lyon.

allait, avec persévérance, employer d'autres armes pour faire triompher la même cause.

La liberté commerciale était menacée. M. Say entreprit de se porter son champion : il fonda la *Ligue contre le renchérissement du pain et de la viande*, sachant qu'il courait au-devant de l'impopularité, mais résolu à défendre à la fois les principes auxquels il avait toujours été fidèle et la masse des consommateurs. Il aurait aimé faire une campagne comme celle qui avait illustré Cobden. Il était armé pour la lutte, décidé à ne reculer devant aucun effort. Il s'attendait à des batailles. Il se trouva en face de l'indifférence des foules qui n'avaient pas encore appris par un long usage de la liberté à défendre leurs droits.

Seul, il ne pouvait rien : il résolut de grouper des hommes autour de lui, de parler à la jeunesse.

Se consacrant tour à tour à l'étude et à l'action, il anima de sa parole les sociétés savantes, réunit des élèves autour de sa chaire, présida des réunions politiques, entama la rédaction du Dictionnaire des finances, réunit des collaborateurs, donna des articles à la *Revue des deux Mondes*, aux *Débats*, au *Journal des Économistes*, publia des livres, déployant à la fois le talent de l'écrivain, la clarté du professeur, et mettant toutes les forces de son esprit au service de la science.

Il était entré parmi vous en 1874 comme membre libre, ayant refusé en 1868 une candidature que sa modestie jugeait prématurée. En 1880, la section d'économie politique le réclama et l'Académie le nomma membre titulaire. A l'occasion de nos concours, les « Assurances », les « Corporations ouvrières », « l'Incidence de l'impôt » furent

traitées par lui avec une rare autorité. Mais il n'est pas un de vous qui ne se rappelle l'effet produit par la lecture de 1885 sur la « Comptabilité en partie double ». En entendant le titre, il se produisit, vous vous en souvenez, un mouvement général d'inattention; mais, dès le début, la question était présentée de telle sorte, il se dégageait de ses définitions une telle vie, que les conversations s'étaient interrompues, une sorte d'enchantement attirait et charmait les auditeurs : jamais l'imagination n'avait été mise plus brillamment au service de la science. Ce qui avait séduit l'Académie reçut en une séance générale les applaudissements de l'Institut.

M. Léon Say était un écrivain : son style était à la fois original et sobre; il donnait de la vie aux notions les plus abstraites, les animait, en faisait une conception qui se mouvait, pensait et agissait. En parlant ou en écrivant, il s'amusait en quelque sorte des créations de son esprit et jamais, quelque plaisir qu'il y prît, il ne lui arriva de dépasser la mesure, tant il avait le goût de la note juste. Ses hardiesses n'étaient pas de vains ornements destinés à faire briller une phrase; c'étaient des jets de lumière qui illuminaient sa pensée. Plus il avait eu de contact avec les hommes et plus il avait tenu pour une maladresse l'obscurité du langage technique. Sans qu'un savant pût lui reprocher une incorrection, il avait le don de tout éclaircir. Les moins instruits, en l'entendant parler de finances, s'étonnaient de comprendre et lui en savaient gré. On ne manie pas impunément la langue avec un tel succès, on ne se fait pas applaudir pendant quinze ans à la tribune, dans la presse, partout où on discute, partout où on lit, sans que l'Académie

française s'en émeuve. En 1886, elle l'appelait dans son sein.

Depuis qu'il avait quitté le ministère, ses occupations s'étaient tellement multipliées qu'il avait l'air de disperser ses forces et son temps. En réalité, il les rassemblait et les dirigeait vers un seul but. Tout ce qu'il avait entendu dans les Assemblées, ce qu'il avait observé en France, ce qu'il avait recueilli à l'étranger, l'avait convaincu que l'homme, si jaloux de sa liberté quand il en est privé, est trop souvent disposé, lorsqu'il en est maître, à l'abdiquer entre les mains de l'État; au lieu d'user de ses facultés en pleine indépendance, il est effrayé de ses devoirs, il appréhende l'effort et il demande à la puissance publique secours et protection. Le fils du cultivateur souhaite une place de commis dans une administration, l'ouvrier rêve de devenir garçon de bureau dans un ministère, toutes les ambitions affluent vers le budget, une société savante se croirait déshonorée si elle n'obtenait aucune allocation gouvernementale, la marine marchande vit de primes, l'agriculture se dit perdue si les douanes ne la défendent pas, sous toutes les formes les subventions officielles sont invoquées comme la suprême ressource. Chacune de ces fonctions se traduit en articles de dépenses. L'ancien ministre des Finances en avait fait le compte, et mieux que personne, il en avait noté avec inquiétude la progression.

Contre ce mal croissant, il ne voyait qu'un remède : le réveil de l'initiative individuelle. Toutes ses allocutions comme président de la Société d'économie politique, de la Société de statistique ou de la Société pour la protection des apprentis, son discours de Lyon à la Société d'ensei-

gnement professionnel, celui de Londres à l'assemblée de la Ligue pour la défense de la propriété et de la liberté, ses discours de Pau et d'Amiens, comme ceux de Lille, de Bordeaux ou de Reims, sont tous inspirés par le même esprit : demander au budget de l'État une aide quelconque, c'est favoriser la paresse ; la production est au prix d'un effort ; tout ce qui est dû à la protection du gouvernement est factice ; il n'y a de succès durable que là où les citoyens agissent seuls, en usant de leur liberté et en ne comptant que sur eux-mêmes.

Les sociétés libres qui étaient venues à lui pour recevoir son impulsion et jouir de son patronage lui montraient ce qu'étaient les forces de l'association mises au service d'une idée. Il s'attachait à leurs œuvres et suivait leur action dans toutes les villes où il était appelé. Très respectueux de la théorie, il se plaisait de plus en plus, en avançant dans la vie, à voir de près la pratique qui applique les doctrines et en tire les fruits.

Deux incidents de son existence si remplie donnèrent à ses convictions une confirmation éclatante.

Le crédit populaire l'avait toujours attiré ; il avait entendu parler de l'essor qu'avaient pris en Lombardie les petites banques. En 1883, il voulut profiter de sa liberté pour les visiter ; il alla passer « dix jours dans la Haute-Italie ». Il revint émerveillé. Notre confrère, M. Luzzatti, que ces créations ont si hautement honoré, le conduisit de Milan à Bologne, l'arrêtant dans les villages et les bourgades, lui montrant des formations de richesses qui tenaient du prodige ; or, tout était dû à l'épargne multipliée et mise en œuvre par la mutualité, c'est-à-dire à l'ini-

tiative privée et à la décentralisation du crédit. Jamais leçon n'avait été plus frappante. Elle fit grand effet.

En 1889, l'Exposition rassembla sur un même point, à côté des produits de l'industrie, les efforts qui avaient été tentés pour faciliter les relations entre le capital et le travail, pour améliorer le sort de l'ouvrier. Le jury du groupe d'Économie sociale, composé d'hommes compétents, eut le grand honneur d'avoir à sa tête M. Léon Say. Pendant deux mois, il présida chaque jour les séances; sa curiosité était infatigable; il l'avait dit dès le premier jour à ses collaborateurs, il s'agissait à ses yeux d'une enquête. Il voulait voir de près la vie de millions d'êtres humains, calculer leurs besoins, sonder leurs souffrances, chercher comment leur sort pouvait être amélioré; il tenait ce problème pour le premier de tous. Il ne s'agissait plus seulement de mesurer les forces matérielles. Il en est une autre qui concourt à la production. « Cette force-là, dit-il, c'est une âme, c'est l'homme qui pense, qui travaille, qui souffre. Cette force-là, c'est une force et c'est une pensée; nous devons la relever quand elle est épuisée, la guérir quand elle est malade, en prolonger le plus longtemps possible l'existence, et l'armer à l'encontre des forces de fer et de bois qu'il faut jeter en les poussant brutalement du pied quand elles ont donné ce qu'on pouvait en tirer[1]. »

Faut-il révéler le fond de sa pensée?

L'économiste voulait voir ce que renfermait l'économie sociale. Cette expression nouvelle cachait elle une arrière-

1. Discours à l'inauguration du Musée social, 25 mars 1895.

pensée de concurrence? Était-il en présence d'adversaires ou d'alliés? L'étude fut décisive; sur tous les points : salaires, participation aux bénéfices, coopération, mutualité, retraites, assurances, caisse d'épargne, crédit, habitations ouvrières, l'économie sociale ne demandait de solutions qu'à la liberté. Auprès de l'économie politique, la science des principes, elle était une école d'application, enseignant à l'homme, à côté de la théorie, le devoir social. La preuve était faite. M. Léon Say, comme président, ne céda à personne la charge du rapport général; il rendit avec autorité un jugement solide et lumineux, éloquent à force de clarté, condamnant sous toutes les formes l'intervention de l'État, proscrivant les remèdes du socialisme, montrant à l'homme, à l'aide de faits irrécusables, ce qu'il peut et ce qu'il doit.

Ni le voyage d'Italie, ni le souvenir de l'Exposition ne s'effacèrent de sa pensée. A toute époque, la trace en reparut dans les discours ou dans les écrits de M. Léon Say. Il avait raison de s'y reporter sans cesse.

A vrai dire, toute la querelle entre l'État et le citoyen ne porte que sur un point; la puissance publique dit à l'individu : « Tu es incapable d'agir seul. Livré à tes propres forces, tu ne peux rien. Moi seul, je peux t'aider et te soutenir. Mon budget est inépuisable; il doit subventionner tous tes besoins, empêcher la ruine de toutes tes industries, secourir toutes tes misères. »

L'individu répond à l'État : « Je me sens en pleine possession de mes forces. Si je m'habituais à recevoir une subvention, je ne tarderais pas à les voir décliner. Tout gain factice est une illusion. Au lieu de vous occuper de

mon salaire, de vous mêler de tout, délivrez-moi des entraves que vous avez vous-même établies; laissez-moi m'unir à ceux qui travaillent comme moi, mettre en commun nos épargnes, les administrer librement, nous associer sous tous les noms et sous toutes les formes pour lutter contre les maux de la vie. Je ne peux être vraiment fort que si je me sens responsable. »

Ce qui alarmait M. Léon Say, c'est qu'au milieu de ce dialogue si simple, et qui n'aurait dû tromper personne, en présence d'erreurs si évidentes, tant d'hommes fussent séduits.

C'était pour lui « un spectacle curieux et triste à la fois que de voir Adam Smith attaqué avec tant de violence dans le pays qui l'a vu naître[1] ». Il avait étudié profondément l'Angleterre, son histoire, l'indépendance qui faisait l'orgueil de sa race; il avait admiré les luttes de Cobden, et les avait racontées; il avait vu l'Anglais fier de son initiative et de sa liberté, épris de la paix, regardant avec dédain les dépenses militaires du continent, et méprisant l'esprit de conquête. Il souffrait de constater l'évolution des idées, l'abdication des vieilles doctrines, l'affaissement des caractères préparant « le socialisme qui, disait-il, sous la direction de M. Chamberlain, s'emparait de plus en plus des esprits de la démocratie anglaise[2] ». Ainsi, dès 1886, il prévoyait que l'Angleterre, si elle se laissait jamais séduire par ces pernicieuses doctrines, se précipiterait dans une voie aussi fatale à sa dignité qu'à son influence dans le monde.

1. C'est en 1885 que M. Léon Say écrivit la préface en tête de l'étude consacrée par M. Raffalovich au *Socialisme agraire de M. Chamberlain*. Paris, Guillaumin.
2. *Ibid.*

Le mouvement qui se dessinait avec tant de force de l'autre côté de la Manche, il en relevait les symptômes en France; il voyait les conservateurs, adversaires naturels du socialisme, lui prêter leur appui. Il constatait une ignorance très générale du rôle de l'État et de la nature de l'impôt. Il était effrayé de voir combien de gens bien intentionnés tenaient l'État pour une sorte de providence laïque chargée de répandre autour d'elle les bienfaits d'un fonds commun, véritable caisse de bienfaisance publique.

S'il m'est permis d'emprunter à un de nos plus éloquents confrères, à celui qui le reçut à l'Académie française, ses paroles décisives, M. Léon Say n'admettait pas que l'État, « mandataire abstrait de toutes les volontés, propriétaire absolu de tous les biens, unique héritier de tous les patrimoines, fût désormais le seul être vivant et libre de nos sociétés asservies[1] ».

M. Léon Say résolut de réfuter ces utopies. Tel fut le but du cours qu'il professa en 1886. L'École des Sciences politiques était faite pour accueillir cet enseignement : la jeunesse qui s'y presse est issue de la classe la plus éclairée; c'est d'elle que se composera dans l'avenir l'élite de la nation qui, dans un pays libre, est destinée, quoi qu'on fasse, à exercer, tôt ou tard, le gouvernement. Dès 1884, il avait voulu enseigner à ces jeunes gens ce qu'était le budget, leur montrer les règles qu'il fallait suivre, les erreurs dont on devait se garder. « Devant un auditoire d'élèves étonnés de coudoyer tant de notabilités accourues

1. Discours de M. Rousse recevant M. Léon Say, au nom de l'Académie française, le 16 décembre 1886.

pour entendre un maître exceptionnel »[1], *les Solutions démocratiques de la question des impôts* furent exposées avec une netteté et une abondance de vues qui frappèrent les esprits. « C'était une joie de l'entendre professer ce qu'on croyait savoir », a dit un de ses disciples[2]. Partout où la démocratie domine sans contrepoids, elle s'en prend à la richesse; elle dit très haut qu'elle ne s'adresse qu'au superflu et, comme il varie suivant les contribuables, elle se charge de le fixer d'après une méthode arbitraire. En enlevant ce superflu, elle établit en réalité un impôt sur l'épargne. Après avoir raconté en détail les crises de l'impôt à Florence, les expériences ruineuses tentées de nos jours en Suisse, M. Léon Say conclut que les systèmes financiers de l'école démocratique avancée ont eu tous pour but de modifier la répartition des biens, qu'ils ont satisfait l'envie en faisant la guerre à la richesse, favorisé la paresse en combattant l'épargne et que, pour faciliter leurs mauvais desseins, ils ont tous poursuivi l'établissement de ce que les Suisses comme les Florentins, ont appelé le « cadastre de la fortune[3] ».

Ni l'enseignement, ni la presse ne suffisaient à son activité. Les élections de 1885 l'attirèrent. Sénateur de Seine-et-Oise, il eût tenu le silence pour une abdication; il prit part à la lutte, soutint la liste libérale contre la coalition des partis extrêmes : il vit de près les mœurs électorales et apprit ce qu'était le pouvoir croissant des comités. En même temps que grandissait cette puissance nouvelle, il

1. *Notice sur la vie de M. Léon Say*, par M. Stourm, son successeur à l'Académie des Sciences morales et politiques. 5 juin 1897.
2. Discours de M. de Foville à la Société de statistique.
3. *Les solutions démocratiques de la question des impôts*, t. II, p. 273.

constatait le déclin des forces gouvernementales, la capitulation habituelle des ministres, subissant de plus en plus l'ingérence des députés, c'est-à-dire le pouvoir exercé par trois à quatre cents souverains irresponsables. Dans cette désorganisation due à la faiblesse, il observait le progrès des tyrannies locales animées de l'esprit sectaire; il voyait leur influence s'étendre, monter jusqu'au gouvernement et menacer le repos de la France en préparant toute une série de luttes. Un jour vint où il crut de son devoir de dresser, à la tribune du Sénat, un réquisitoire contre les politiciens et leur œuvre néfaste : « Vos fautes, dit-il aux ministres, ont été si grandes qu'elles sont parvenues à jeter la France dans un esprit d'inquiétude d'où résulte une situation que vous-mêmes déclarez très grave. Elle l'est, en effet, parce que vous avez tari cette source de force et de vie qui s'appelle la confiance. A ce pays qui aimait à espérer, vous avez appris la désespérance; vous avez rendu pessimiste ce pays essentiellement et généreusement optimiste. Or, la France, quand on lui permet d'être optimiste, d'espérer et de croire, est la première nation du monde[1] ».

M. Leon Say gardait son indépendance vis-à-vis de la démocratie : elle ne le lui pardonna pas. C'est une souveraine fort jalouse, ne tolérant pas la contradiction, n'aimant que les courtisans et tenant autour d'elle une école de flatteurs. Contre un despote, l'opposition est populaire. Contre les caprices des mandataires du peuple, l'opposition ne réunit que les philosophes. Heureusement

1. Discours au Sénat, le 19 décembre 1888.

pour l'esprit humain, ceux-ci ne se lassent, ni se découragent. Au lieu d'écouter ceux qui lui parlaient de retraite et lui conseillaient de reculer devant la lutte, il alla au-devant d'elle. Le Sénat lui semblait un auditoire trop calme et sans action; il voulait se trouver en face des chefs de partis; il résolut de descendre dans l'arène et aux élections générales de 1889, il fut élu député des Basses-Pyrénées.

La discussion du budget le trouva prêt au combat, il parla souvent, prononça de grands discours et charma la Chambre. Telle est la clarté de certains orateurs qu'ils éveillent un monde d'idées qui étaient engourdies. A l'exemple de M. Thiers, l'art de M. Say a été de persuader à ses auditeurs qu'ils comprenaient les questions les plus obscures. Les principes étaient précis, et les anecdotes variées; tout se succédait et alternait en reposant l'esprit. Une définition des diverses natures de budgets était éclairée par l'énumération des modèles à suivre ou des erreurs à éviter. Turgot et Calonne, la République des États-Unis ou celle de Florence, le passé et le présent, étaient peints en couleurs si vives, que l'Assemblée était éblouie. Elle se plaisait infiniment à ces voyages autour du monde, à ces éclats d'une science universelle qui l'amusaient et qui auraient mérité de la convaincre.

Il y a un genre d'éloquence qui vieillit. Celle de M. Léon Say demeure jeune, parce qu'elle est fondée sur des principes permanents; jamais il ne sacrifiait à un succès de séance la justesse d'une idée. Un ornement n'était pour lui qu'une clarté de plus, un moyen de faire pénétrer comme un trait la vérité. Ses discours seront lus et admirés, tant

qu'il restera en France des intelligences convaincues qu'il faut refuser à la foule maîtresse des urnes, et avide de prodigalités, l'accroissement illimité des dépenses publiques. Les députés qui l'écoutaient étaient gênés : ils se sentaient pris entre leur intérêt et leur conscience; ils avaient hâte de faire leur cour aux électeurs et n'aimaient pas à entendre démontrer que leurs projets étaient insensés; peut-être admiraient-ils son esprit, pour se dispenser de suivre ses conseils. Entre eux et lui, le malentendu était complet : il parlait de résistance aux sommations électorales devant des élus dont toute la politique était d'obéir à leurs électeurs, d'indépendance devant des auditeurs qui l'avaient aliénée. C'est ainsi que le financier le plus compétent qu'ait connu notre temps, le ministre qui avait conduit nos finances pendant plus de six ans sous huit Cabinets, avec une habileté unanimement reconnue, le savant éminent, le républicain convaincu ne fut pas élu une seule fois de 1890 à 1896 membre de la commission du budget! « Nous n'avons pas d'hommes! » est le gémissement favori de la foule, et ceux qu'elle possède et qui méritent le premier rang, elle les traite comme les démocraties antiques, elle est fatiguée de les entendre appeler justes, elle satisfait sa jalousie en les exilant.

Dans le monde politique, M. Léon Say sentait le vide se faire autour de lui, ses amis s'en attristaient. Seul, il semblait n'éprouver ni déception, ni surprise.

Il était né avec un esprit juste et un caractère heureux. Rien ne lui était indifférent et il ne prenait rien au tragique. Il accueillait avec grâce les hommes et les idées, sa bienveillance était profonde; il n'aimait pas entendre condamner

les gens sans appel; il tenait les partis pour nécessaires dans un pays libre et détestait l'esprit de parti. C'est qu'au fond du cœur il ne se sentait point de haine contre les personnes : il attaquait franchement, à visage découvert, leurs doctrines; mais il n'avait aucune répugnance, s'il le fallait, à aborder ses adversaires et à s'entretenir avec eux. Il avait apporté dans la politique l'esprit des affaires : il y mettait toute sa conviction, mais point de passion, allant de l'un à l'autre, échangeant les idées, affirmant les siennes, répondant à une attaque par une riposte qui frappait droit, mais ne blessait jamais. A la tribune, comme dans la salle des Pas-Perdus, dans les commissions comme dans les enquêtes, il lui arriva de dire les mots les plus vifs, de faire entendre les vérités les plus dures, sans que nul s'avisât de réclamer ou de se plaindre. Il entendait à merveille la raillerie et, ce qui est le talent suprême, excellait à faire rire celui qu'elle visait. Ses dons l'eussent maintenu au premier rang dans une aristocratie commerçante; ils convenaient à une démocratie très éclairée, qui aurait le sens précis de ses intérêts, qui ne serait point jalouse des hommes supérieurs, serait fière de l'intelligence, qui aimerait à se parer des qualités de l'esprit et à montrer aux étrangers qu'elle sait mettre en leur rang ceux qui l'honorent. M. Léon Say savait trop bien l'histoire pour s'attendre à rencontrer une société reflétant toutes les vertus des hommes, sans aucun de leurs défauts. Il avait un fonds naturel de philosophie : le savait-il? En tous cas, jamais on ne le vit s'en vanter; il n'avait rien d'apprêté, ni de dogmatique. Tout en lui était spontané; aucun de ses travaux ne sentait l'effort.

Au milieu du plus prodigieux tourbillon, il demeurait la tête libre, l'esprit clair, semblant tout entier au sujet qu'il traitait. Toujours occupé, il n'était jamais affairé; sa pensée se portait sur tout, sans qu'il parût un instant distrait; sans s'agiter, il arrivait toujours à temps, apportant avec lui le mouvement et la lumière.

Combien d'hommes vivant de cette vie extérieure charment tous ceux qu'ils rencontrent et ne rapportent au logis, avec les restes de leur esprit, que le silence et la tristesse! Ceux qui ont eu le bonheur de le voir chez lui rue Fresnel, qui ont assisté à son retour dans son pavillon de Stors après des journées de travail à Paris, savent ce qu'il répandait autour de lui. Compris à demi-mot par celle qu'il appelait « sa conscience », l'initiant à tout, lui racontant les préoccupations, les labeurs, l'intérêt de sa journée, il goûtait, grâce à elle, toutes les joies que donne l'intimité du foyer. Qu'il fût en tête-à-tête, ou en présence de quelques amis, sa verve ne tarissait pas : il abordait tous les sujets, les plus gais comme les plus graves, n'ayant de répugnance que pour la médisance, pour tout ce qui était vulgaire ou banal. Sa conversation était un modèle de simplicité lumineuse. Lui qui avait le talent du professeur ne semblait jamais enseigner : il exposait brièvement, aimait à faire ressortir non ce qu'il savait, mais les limites qu'il trouvait toujours trop bornées de ses informations; il avait l'art de questionner, de montrer la recherche qu'il convenait de faire, le point obscur qu'il était urgent d'éclaircir. Il excitait autour de lui les esprits et provoquait les investigations : il attirait ainsi les collaborateurs et il n'en décourageait aucun. Son attention était tellement

·eillée sur tous les sujets que je n'ai jamais vu une pro-
›sition, un projet d'études, le récit d'une découverte scien-
fique ou littéraire accueillis avec indifférence : il prenait
toutes les formes du progrès un intérêt sérieux. Il
mait les voyages. Il fallait le voir, dès son arrivée dans
ıe ville, visitant les musées en connaisseur, les biblio-
èques en amateur passionné des beaux livres, parcourant
s ports, supputant le mouvement du commerce, obser-
ınt les moyens de circulation, cherchant à connaître
ıdministration municipale, s'arrêtant aux écoles, voulant
›ir les derniers perfectionnements de l'industrie, étudiant
·s machines, et ne sortant pas d'une usine sans avoir
uestionné contremaîtres et ouvriers. Ses visites à Lyon,
ù l'attiraient les plus précieuses amitiés, le charmaient
ntre toutes : en voyant l'initiative de ses habitants, il
imait à se dire de la même race. Il se déplaçait rapide-
ıent. « Un jour à Vienne, un autre jour à Londres, à Turin,
Milan, à Rome, à Madrid, à Berlin, à Saint-Pétersbourg
ıême ou à Constantinople, et partout présent, partout en
ıême temps, à Paris, de sa personne, de sa parole ou de
ı plume, il semblait, a dit un de nos plus savants con-
·ères[1], qu'il eût le don de l'ubiquité, comme il avait le
on de l'universalité. »

Pourquoi tant de voyages? M. Léon Say voulait voir par
ıi-même. Il était altéré de certitude. Le trésor de connais-
ınces qu'il avait amassé, il l'avait recueilli sur toutes les
›utes du monde. Les documents étrangers qu'il aimait à
›mpulser n'avaient, à son sens, tout leur prix que s'il les

1. Allocution de M. Frédéric Passy, président de la Société d'économie
›litique, 5 mai 1896.

soumettait à un examen contradictoire avec ceux qui les avaient rédigés. A la veille d'une discussion sur les Caisses d'épargne, il ne peut s'expliquer clairement les résultats de quelques caisses italiennes. Il n'est plus temps d'écrire. Lettres ou dépêches seraient obscures. Il part pour Milan, passe six heures avec M. Luzzatti et revient à Paris à temps pour monter à la tribune. Les Congrès des chemins de fer, à Milan, à Saint-Pétersbourg, à Londres, le virent sur la brèche pendant de longues sessions. Il présidait, résumait les discussions, traduisait les discours et étonnait par son incroyable puissance de travail. Les personnages les plus considérables d'Europe avaient noué des relations avec lui; l'accueil qui lui était fait prouvait la place qu'il occupait dans le monde : il était, hors de nos frontières, le représentant le plus accrédité de l'influence française. De tous ces voyages où il comparait sans cesse, il revenait enchanté de l'étranger, émerveillé de la France.

Il était naturellement optimiste et ne pouvait souffrir qu'on parlât de décadence. « Nous sommes un pays de travail, disait-il, de vigueur et de force; le cœur français est toujours jeune; notre ardeur ne s'éteint pas et nous la soutenons par un esprit d'ordre et d'économie qui est supérieur peut-être à celui de toutes les autres nations[1]. »

C'était bien là le fond de sa pensée; il y demeura jusqu'au bout fidèle.

Ainsi, à l'heure où tout ce qu'il avait aimé : liberté commerciale, régime parlementaire, liberté de conscience, étaient menacés, où lui-même sentait, sans l'avouer, ses

1. Chambre des Députés. Discours du 27 octobre 1890.

forces décliner, il n'admettait ni découragement, ni défaillance.

Lui qui avait été l'apôtre du travail ne pouvait tolérer qu'on s'arrêtât avant le terme de la vie. Les forces le trahissaient; il saurait montrer comment la volonté peut les doubler. Le temps lui manquait pour tout faire successivement; il saurait le faire à la fois. Pourquoi s'arrêter, et, quand on est si près du repos éternel, pourquoi prendre un repos éphémère?

Ce n'est donc pas sa vieillesse qu'il nous reste à raconter, c'est le plein épanouissement d'une intelligence qui se refuse au déclin.

Ce qui aurait honoré plusieurs années de l'existence d'un homme, nous le trouvons rassemblé dans les quatre derniers mois de sa vie.

Avait-il parfois la pensée qu'il pourrait être enlevé à ses travaux avant de les achever? à ses luttes, avant d'avoir dit un dernier mot, avant d'avoir laissé le testament de sa pensée? Nul ne peut l'affirmer, mais il crut que le seul moyen d'essayer de tout dire était de ne plus laisser passer une occasion de parler.

Un ministère radical, appuyé sur l'Extrême-Gauche, venait de se former; c'était le moment de rompre le silence qu'il avait gardé depuis un an. Le 15 novembre, il montait à la tribune pour attaquer l'impôt progressif sur les successions et montrer sur quelles chimères étaient édifiés les projets financiers. Le 30 novembre, il présidait notre séance annuelle. Dérogeant à nos usages, au lieu de rendre compte de tous les concours, il s'attacha à deux d'entre eux; il en profita pour étudier « les formes diverses

du socialisme français » et surtout sa méthode, faisant ressortir comment les socialistes, partant de quelques données vraies, « se lancent dans le vide, raisonnant en dehors de toute expérience, et aboutissent à l'absurde ». Il critiqua ensuite et condamna sévèrement « l'intime solidarité qu'Auguste Comte avait proclamée entre le socialisme et le positivisme ». Il n'hésita pas à déclarer que « le rôle de la philosophie était de fortifier les âmes et non de les affaiblir[1] ». Grâce à lui, le Palais-Bourbon et l'Institut s'étaient en quelque sorte répondu; des deux tribunes il avait fait descendre le même enseignement; il voulut compléter sa pensée et publia l'un et l'autre discours en les faisant suivre d'une critique, sous forme de dialogue entre un académicien et un député, tous les deux dissertant sur le socialisme et, comme vous le supposez, pour demeurer fidèles à la vérité, ne parvenant pas à se convaincre.

Il avait hâte de faire, à la Chambre, un grand discours de politique générale, où il aurait dit le fond de sa pensée. Ses collègues l'en détournèrent. C'était la lutte intime, quotidienne, énervante de ceux qui compromettent le système parlementaire en en faisant je ne sais quelle méthode de réticences et de sous-entendus aboutissant à plonger le pays dans l'obscurité des équivoques, et ceux qui, avec M. Léon Say, tenaient le gouvernement libre pour un régime de loyales explications, — lutte de deux politiques: celle des ombres faisant vivre le pays dans un perpétuel crépuscule et celle du plein jour montrant les obstacles et formant les partis. C'est au banquet de l'Union libérale,

1. Discours prononcé à la séance annuelle du 30 novembre 1895.

le 14 janvier, qu'il dénonça le péril que faisait courir à la France un Cabinet radical-socialiste, créant des illusions, inspirant aux ouvriers des espérances imaginaires, inquiétant le commerce, troublant l'industrie et capable de préparer ainsi, sans s'en douter, la ruine de la France.

M. Léon Say, « qui n'avait jamais connu l'inaction, ne connaissait plus le repos[1] ».

Pour l'enlever au tourbillon de Paris, on prit un prétexte : ses électeurs l'appelaient à Pau. Il partit le 16 janvier ; la mort d'un de ses vieux serviteurs le rappela quatre jours après. Il voulait terminer un volume sur les Finances, où il résumait avec une concision savante et forte tout ce que l'expérience lui avait appris sur les budgets. Il employa le mois de février à l'achever, et il commença avec une hâte fébrile la correction des épreuves, ne s'interrompant que pour élever dans les *Débats* une dernière protestation contre ceux dont l'esprit sectaire violait la maxime de justice : Liberté, Égalité, Fraternité. Plus les traditions de 1789 étaient oubliées et plus il était fier d'y demeurer fidèle.

On était au commencement de mars 1896. Quinze jours le séparaient d'une discussion à la Chambre qui le préoccupait vivement. Il se souvint que les années précédentes, à la veille d'un effort semblable, le repos, au bord de la Méditerranée, lui avait rendu des forces. Il partit pour Cannes, y rencontra M. Gladstone, il eut avec cet homme d'État, qui lui représentait tout un passé de luttes pour la

1. Chailley-Bert, *Introduction* aux Fragments de Léon Say, Guillaumin, in-18.

iberté, des conversations que rappela plus d'une fois le grand vieillard destiné à lui survivre.

Les heures se pressaient. Le 18 mars, il était rentré à Paris pour présider l'assemblée de la Ligue pour le repos du dimanche qu'il avait fondée en 1889.

Le 21, il montait à la tribune pour la dernière fois, prononçant, au nom des libéraux, une condamnation suprême contre l'impôt sur le revenu et tout son cortège de mesures arbitraires et vexatoires. L'Extrême Gauche voulut l'empêcher de parler; il usa ses dernières forces à dominer le tumulte et remporta un de ses plus grands succès.

Le lendemain 22, il prononça un discours en présidant la Société protestante de secours mutuels, puis il partait pour Londres où il avait promis de parler le 24 au banquet de la *British Economic Association*. Le 25, il était de retour, avant la fin de la séance, à son banc de député; le 26, une citation de lui faite par le président du Conseil qui répondait à son discours, provoqua de tels applaudissements qu'il dut se lever pour remercier la Chambre. Il sortait ce soir-là du Palais-Bourbon pour n'y plus rentrer. Il était forcé de s'avouer vaincu. Le mal se déclara, lent d'abord, puis impitoyable : toutes les sources de la vie étaient successivement atteintes. Il luttait en vain, essayant encore de corriger des épreuves, dictant des lettres, rassurant les siens; autour de lui, on ne pouvait perdre l'espoir. Sa pensée était lucide, son âme demeurait ferme. Le 21 avril, il s'endormit dans la mort sans plaintes et sans souffrances.

Il avait lutté pour ses convictions jusqu'au dernier jour; il était demeuré debout en voyant venir l'heure suprême.

Ses funérailles auraient pu être éclatantes et bruyantes

comme celles d'un grand serviteur de l'État. Elles furent, suivant sa volonté, simples comme sa conscience; une foule énorme les suivit : elle ne se composait que de ceux qui avaient admiré son intelligence et connu sa bonté.

Vivant, il était discuté par les partis; la mort le grandit subitement. Il était monté dans une sphère supérieure à l'envie. Il n'était plus là pour troubler les rivaux ou gêner les émules. On découvrit tout d'un coup, en contemplant sa vie, de quelle reconnaissance la France devait à jamais entourer sa mémoire.

CHARLES RENOUARD[1]

Messieurs,

Après les conceptions philosophiques, l'œuvre la plus noble de l'intelligence humaine est de juger les hommes et de donner des lois aux sociétés. Dans le cours du siècle qui vient de s'achever, la France a eu la rare fortune d'avoir, à deux reprises, de grands jurisconsultes qui ont été de sages législateurs.

La Révolution, qui avait fait table rase de nos lois, avait à élever l'édifice d'une législation; ce fut l'œuvre d'une pléiade d'hommes venus du barreau, de l'administration, de la magistrature, qui, après avoir été secoués et mûris par la tourmente, se réunirent en paix au conseil d'État; ils sortaient de ces crises chargés d'expérience. La France leur a dû un corps de lois en avance sur toutes les nations voisines. Nos codes ont servi de modèle au monde civilisé.

Vers le premier tiers du siècle, parut une seconde génération de législateurs. Des juges ayant acquis l'autorité et

1. Cette notice a été lue en séance publique, le 7 décembre 1901.

conquis le respect, des avocats de premier ordre se sont rencontrés dans nos assemblées avec des écrivains, des penseurs, de profonds publicistes. En écartant les plus expérimentés de nos délibérations législatives, la théorie de l'incompatibilité n'avait pas encore préparé le règne de l'incompétence : les magistrats qui honoraient les cours de justice et qui éprouvaient chaque jour la valeur de nos lois étaient appelés, comme députés, à en combler les lacunes.

La plupart de ceux qui, trente ans après les rédacteurs des codes, ont eu l'honneur de participer à ces travaux, sont entrés dans votre compagnie. Leur œuvre marque une date; ils ont abordé avec résolution les plus grandes tâches; ils ont cru qu'il y allait de l'honneur de la France de ne pas laisser vieillir nos codes. L'heure est venue d'évoquer leur mémoire et d'y puiser une leçon. Parmi eux, il y a eu des caractères qui ont honoré leur temps.

Nul assurément ne mérite moins l'oubli qu'un jeune avocat de la Restauration, mêlé à ses luttes, ayant conçu avec ses amis et ses contemporains toutes les espérances de réformes, ayant eu la joie de contribuer à les réaliser en publiant des livres, en rédigeant des projets, en les défendant par ses discours et par ses votes, entré très jeune à la Cour de cassation dont il était destiné à devenir une des lumières, et qu'il devait, à la fin de sa vie, honorer comme procureur général.

Charles Renouard naquit à Paris, le 22 octobre 1794. Son père avait épousé la fille d'un vieux soldat de Rosbach, le marquis de Beauchamps, député de Saint-Jean-d'Angely aux États généraux. Augustin Renouard avait un caractère et des idées très personnels. Il s'était montré dès le premier

our partisan résolu de la Révolution, mais il était demeuré idèle à la liberté. Par un contraste peu commun en ce emps, il joignait aux ardeurs du patriote le sentiment religieux. Devenu libraire peu d'années avant la naissance de son fils, il devait porter à la hauteur d'une science et d'un art le commerce des livres ; il en avait le goût et le respect. En novembre 1793, au moment où les livres précieux et spécialement les reliures armoriées avaient été menacés le destruction, il se mit en avant avec un rare courage, écrivit au Comité d'instruction publique, dénonça les projets de vandalisme, réclama des mesures, et, comme elles ardaient, il osa s'adresser directement à tous les bibliothécaires pour les mettre en garde contre les manœuvres les fripons et des voleurs publics. En même temps qu'il défendait le domaine national, il sauvait pour son propre compte une quantité de livres qui, sans lui, auraient été destinés à périr, commençant ainsi cette collection que la reconnaissance des hommes de lettres et des bibliophiles a rendue célèbre.

Charles suivit de bonne heure les classes du lycée impérial : il y remporta de grands succès.

Au concours général, il fut nommé et couronné à côté le Victor Cousin qu'il rejoignit en 1812 à l'école normale. Il y retrouvait Patin, Guigniaut, Augustin Thierry, qui appartenaient à la célèbre promotion de 1811 ; parmi ses camarades était Dubois, qui devait fonder le *Globe*. Les professeurs étaient dignes des élèves ; c'étaient Burnouf et Villemain pour la littérature ; Cousin, d'abord chargé des lettres, ne tardait pas à prendre la chaire de philosophie, qu'il allait occuper en maître.

L'ardeur de l'école était extrême; auditeurs et conférenciers rivalisaient de zèle; Charles Renouard se distingua parmi les plus brillants.

Docteur ès lettres en 1814, il était admis à rester à l'école une troisième année et chargé, à titre de répétiteur, d'un cours de philosophie, qu'il commença à la rentrée. Ses leçons sur la logique, toutes écrites d'avance, ont été retrouvées dans ses papiers, et conservées précieusement.

On y découvre ce qui était dès lors la règle de sa vie : une véritable passion d'ordre et de méthode. « Que faisons-nous quand nous voulons travailler? écrit-il. Nous commençons par voir, comme à la fois, une multitude de pensées sur notre sujet; elles nous pressent; notre travail doit consister à les examiner, à les discerner, jusqu'à ce qu'il s'en présente une qui ordonne toutes les autres. Avoir trouvé la division de son travail, c'est presque l'avoir terminé. » D'après lui, suivant un heureux mot, toute étude est un arrangement des idées.

Pour la philosophie, l'heure était décisive. « Il s'agissait d'opter entre les doctrines expirantes du XVIIIe siècle et le retour au spiritualisme[1]. » Renouard n'hésita pas : s'exprimant très librement au sujet de la philosophie du dernier siècle, il s'élevait contre les théories qui font dériver des sensations les idées nécessaires, et affirmait que la doctrine commode établie en France par Condillac, appliquée par Helvétius à la morale, ne soutient pas l'examen de l'expérience.

A vingt ans, son intelligence était beaucoup plus ouverte

1. Discours prononcé à l'Académie le 4 janvier 1868, en prenant possession du fauteuil de la présidence.

que celle des hommes de son âge. Il avait déjà horreur des théories absolues; son esprit, très actif, était naturellement pondéré. Élevé au milieu des livres, il s'était imprégné de philosophie sans devenir sensualiste; de littérature, sans qu'il paraisse avoir composé de tragédie. Il salua le retour de la monarchie, sans se mêler aux émigrés. Ainsi que Cousin l'a dit de lui-même, « il ne s'était pas laissé un instant surprendre à l'éclat de la dictature militaire ». La Charte avait satisfait son libéralisme : il entendait s'y tenir et fut consterné par le retour de l'île d'Elbe.

Dès le début de 1814, il avait commencé son droit. Un sentiment profond de la justice, un goût très vif pour son indépendance l'attiraient vers le barreau. Il y était inscrit en novembre 1816. Accueilli par les maîtres de la barre, par le bâtonnier Bonnet, le défenseur de Moreau, par Hennequin, Billecoq et Dupin aîné, il vécut en intimité avec cette élite dont les recrues de son âge s'appelaient Berville et Parquin, Barthe et Persil, Philippe Dupin, Chaix d'Est-Ange, Marie, Lanjuinais, Odilon Barrot. C'est avec eux qu'il s'essayait aux premières luttes oratoires.

Il publiait en même temps, dans plusieurs revues et journaux, des comptes rendus de livres. Son esprit était jeune et hardi. En voici un exemple, qui ne peut nous laisser indifférents. Il avait envoyé au *Moniteur*, où il écrivait souvent, un compte rendu d'un ouvrage de M. de Tracy. En l'insérant dans le numéro du 11 juin 1817, le rédacteur en chef supprima la fin de l'article, « ne jugeant pas convenable, lui écrivait-il, de prendre cette initiative ». De quoi s'agissait-il? Qu'avait osé demander ce jeune écrivain de vingt-deux ans? Il s'était adressé au roi

pour provoquer le rétablissement de l'Académie des sciences morales et politiques. En quelques lignes d'une remarquable fermeté, il montrait les philosophes ballottés entre les littérateurs et les érudits, sans place spéciale dans nos académies, sans un centre commun d'études; il rappelait la suppression opérée par le Consulat et soutenait qu'il appartenait à l'auteur de la Charte, qui avait fondé la représentation des intérêts politiques, de compléter la représentation de la science.

Quelques années plus tard, Renouard et ses amis, usant de leur liberté, se rassemblaient chaque quinzaine en une réunion d'études qu'il avait nommée la « Société des Sciences morales et politiques ».

Le jeune homme qui prenait de telles initiatives, les amis qui s'unissaient à lui, étaient dignes de vous être signalés. C'est dans le sein de votre compagnie que doivent être conservés de tels souvenirs : ils attestent le vide qu'avait laissé la suppression de l'Académie, ils font partie de ses traditions et de son histoire.

Il venait d'achever son stage, lorsque deux grandes causes le mirent en vue. La conspiration du 19 août 1820, découverte en une de ces heures de crise où les gouvernements croient habile de grossir les dangers qui les menacent, avait donné lieu à des arrestations sur tous les points de la France, à une longue instruction par la cour des pairs. C'est à côté de ses confrères et de ses amis qu'il porta la parole, le 22 juin 1821, pour défendre devant la cour des pairs un jeune lieutenant accusé de n'avoir pas révélé le complot. Les accusés étaient nombreux; dans le barreau de Paris, les anciens et les jeunes avaient été

appelés à les défendre. Le plaidoyer de Charles Renouard, conçu avec fermeté, écrit avec talent, était un modèle. Son client fut acquitté.

Les sociétés secrètes se répandaient dans l'armée ; le souvenir des gloires militaires excitant l'imagination de milliers d'officiers, la conviction très sincère que la France était humiliée, que ses maîtres la ramenaient vers l'ancien régime, qu'il suffirait d'un coup d'audace pour provoquer un de ces changements soudains qu'avait vus l'année 1815, qui venaient de se produire à Naples et à Madrid, les haines politiques accrues par les vengeances, l'esprit d'exclusion soufflant de toutes parts, tel était l'air troublé que respiraient les partis.

La conspiration des sergents de la Rochelle fut, on s'en souvient, réprimée avec une sévérité qui a laissé sur l'année 1822 une trace de sang. Des sous-officiers avaient conçu un projet fort vague de soulèvement militaire. Douze d'entre eux furent traduits devant la cour d'assises de la Seine. Ils avaient pour défenseurs les maîtres du barreau. A l'un d'entre eux avait été désigné Berryer. C'était le révélateur. Berryer refusa. Renouard fut chargé de la défense. Les débats furent longs et émouvants. Un épisode montre ce qu'était l'avocat. Au cours des interrogatoires, Goupillon, pressé par le président, par le procureur général, semble prêt à aggraver, par de nouvelles révélations, les charges qui pèsent sur ses coaccusés. Soudain, le défenseur se dresse et d'une voix pleine d'autorité : « Goupillon, s'écrie-t-il, je vous défends de parler! » Ni les interpellations, ni les semonces des magistrats ne purent effacer le mot : l'effet moral était produit et l'accusé s'était ressaisi.

L'acquittement de son client, absous comme dénonciateur, ne le consola pas du verdict qui fut impitoyable. Quatre condamnations capitales furent prononcées et exécutées. En se montrant implacable, le gouvernement des Bourbons amoncelait les griefs et préparait les réactions.

Au lendemain de ces premiers succès, il fut nommé secrétaire de la conférence des avocats. Il devait être maintenu en fonctions d'année en année jusqu'en 1827. Malgré de si heureux débuts, sa profession n'absorbait pas son esprit. Il avait conservé un goût très vif pour les études littéraires, et il tenait à leur maintenir une place dans sa vie.

Son premier essai remontait à 1818. Il avait déjà donné un grand nombre de comptes rendus dans les journaux ou les revues, s'occupant avec prédilection de sujets philosophiques, lorsqu'il eut la pensée de répondre au concours ouvert par la Société d'enseignement mutuel qui avait proposé un prix au meilleur ouvrage de morale élémentaire. Il concourut et fut couronné. L'ouvrage était heureusement divisé : envisageant toutes les conditions, l'auteur a un conseil précis pour chacune d'elles : enfants, adolescents, époux, amis, parents, hommes privés ou hommes publics, tous y peuvent puiser une leçon; ils y trouvent un sentiment profond de ce qui est l'équilibre de la vie, l'admirable accord établi par la providence entre les devoirs et le bonheur. De toutes les observations présentées par un esprit d'une étonnante précocité se dégage cette « règle fondamentale, c'est que, dans nos rapports avec les autres hommes, il faut songer à nos devoirs beaucoup plus qu'à nos droits et bien savoir que nos droits véritables ne sont autre chose

que les moyens nécessaires pour accomplir nos devoirs ». Il n'est pas un chapitre de ce petit livre, aussi fortement écrit que bien pensé, qui ne soit un hommage au principe d'harmonie opposé au principe de lutte qui est au fond de toutes les doctrines pessimistes. Un grand respect de l'œuvre de la civilisation, l'horreur de cet esprit de turbulence et de guerre qui porte les hommes à se haïr, la conviction que nos sociétés sont fondées sur les préceptes d'amour, qu'en les observant elles développeront dans leur sein le bonheur et la vertu qui en est la condition, que la morale chrétienne n'a pas encore porté avec elle tous ses fruits, que dans son sein sont enfouis des bienfaits prêts à se répandre sur les hommes, s'ils savent en observer l'esprit, telle est la doctrine d'activité, de paix et de progrès qui élève l'âme en la tournant naturellement vers le bien. C'est un livre qui laisse une impression de force et d'espérance.

Un beau livre de morale écrit à vingt-trois ans est une œuvre de pure imagination, un simple effort littéraire ou un acte.

Si la vie qui s'est déroulée à la suite de cette œuvre de jeunesse est ornée de toutes les vertus, si elle a été fidèle à tous les principes, le livre de morale n'est plus seulement la preuve d'un talent naissant, c'est le programme entier d'une existence. Vous verrez, messieurs, que les soixante années qui ont suivi la publication des *Éléments de morale* ne lui ont pas donné un seul démenti.

L'intérieur dans lequel il avait grandi était bien propre à faire naître et à développer ses vertus. Une antique maison de famille, habitée sous Louis XIV par un ancêtre, membre de l'Académie française, contenait, rue Saint-André-des-

Arts, à côté des livres qui cachaient les vieilles boiseries, les cinq enfants à l'éducation desquels se dévouaient également M. et Mme Renouard. Le mariage qui, en 1794, avait uni en leurs personnes les deux principes qui divisaient la France, n'avait pas cessé d'être heureux. Leur aspect était très dissemblable; la figure épaisse et la tenue négligée du savant contrastait avec la figure très agréable et la grâce séduisante de la mère de famille.

Dans les salons, où on ne voyait que des livres, les enfants se pressaient autour d'un aïeul, vieil émigré, coiffé à l'oiseau royal, portant le costume de l'ancien régime; le marquis de Beauchamps vivait chez ses enfants et rassemblait autour de son fauteuil les plus jeunes pour leur conter les histoires du passé. C'est là que Charles attirait ses anciens camarades de l'école normale et ses confrères du stage. Les réunions étaient fréquentes. Parmi les amis de ses parents, les plus intimes étaient les membres de la famille d'un célèbre ingénieur, Girard, compagnon de Bonaparte en Égypte, auteur de grands travaux, et qui devait entrer plus tard à l'Institut; on se rencontrait, l'été à Saint-Valery, dans une maison indivise; l'hiver, on se retrouvait à Paris. Charles Renouard avait un sentiment profond pour Mlle Adèle Girard. Après une longue et fidèle attente, il épousa, en 1821, celle qui devait être la consolation et la joie de sa vie.

Son activité se dirigeait en tous sens; il ne se bornait pas à plaider et à écrire; il faisait partie de plusieurs sociétés.

L'école normale laisse sur les intelligences une empreinte que la vie n'efface pas. Il demeura fidèle à ses souvenirs,

comme aux amitiés qu'il y avait nouées. Le progrès de l'enseignement fut, à toute époque, une de ses plus constantes préoccupations. A vingt et un ans il lui consacra son premier écrit[1]. On y trouve des hardiesses de jeune homme et des nouveautés. Après avoir tracé un tableau de l'indiscipline et de l'irréligion dans les lycées en 1815, il déclare que le grand vice de notre instruction est le rôle des maîtres d'études. Aussi veut-il les supprimer presque entièrement, et comme il se souvient avec gratitude de ses premières fonctions, il entend confier la responsabilité de la discipline à des élèves désignés par leur camarades. « Des trois éducations, dit-il, celles du corps, du cœur et de l'esprit, on ne pense qu'à la dernière; on veut que les deux autres se fassent toutes seules. » Il a vu de près les sentiments des professeurs. « Je suis à peu près convaincu, ajoute-t-il, que, pour tout ce qui regarde les exercices du corps, j'aurai parlé inutilement. Dans nos collèges, ces vues sont considérées comme chimériques ou comme complètement étrangères à ce qui doit occuper les maîtres. » Telles sont les réformes qu'un jeune homme appelait de ses vœux en 1815 et qu'un siècle entier n'est pas parvenu à introduire?

Il ne s'était pas découragé; dès 1816, il avait été nommé secrétaire de la Société pour le développement de l'enseignement élémentaire, et sa correspondance comme ses rapports prouvent l'intérêt qu'il portait à l'instruction populaire; il se montra un adepte fervent et même enthousiaste de l'enseignement mutuel. Le cadre parut bientôt trop étroit.

1. *Projet de quelques améliorations dans l'éducation publique*, chez A.-A. Renouard, in-8, 28 pages, 1815.

En 1822, il prit part à la fondation d'une société destinée à l'étude des méthodes d'enseignement; dès le premier jour, il en fut élu secrétaire général. Il s'agissait de fonder une sorte « d'académie d'éducation », de réunir en un centre commun ce que l'amour de l'enfance et de la jeunesse, ce que l'étude de leurs caractères et de leurs besoins pouvaient suggérer de travaux importants et de porter ainsi naturellement les hommes les plus éclairés à la tête de ce mouvement.

« L'esprit d'association, qui centuple la force individuelle, disait-il dans le rapport qui inaugurait les travaux, l'esprit d'association doit faire fructifier nos efforts. Qu'il s'empare de ces tentatives d'amélioration qui se manifestent de toutes parts dans l'éducation publique et privée; qu'il les réunisse et les coordonne; qu'il les multiplie et les dirige, la science de l'éducation ne peut pas rester stationnaire, lorsque toutes les autres marchent à grands pas. Gardons-nous de la négliger. Le perfectionnement de la civilisation est le grand devoir social que Dieu a imposé à l'espèce humaine. Le perfectionnement de l'éducation est un des moyens les plus efficaces pour bien servir cette noble cause[1]. »

Un nouveau concours, une nouvelle récompense mit en lumière en 1824 l'activité de sa pensée. Une revue qui avait groupé les intelligences les plus vives de ce temps, les *Tablettes universelles*, offrit un prix à qui étudierait « la question de savoir s'il n'existait pas une déplorable lacune entre les écoles primaires et les collèges consacrés aux études classiques ». Charles Renouard exprima en 120 pages

1. Rapport de M. Charles Renouard, secrétaire général, lu le 5 mars 1822 à l'assemblée générale de la société, présidée par le comte de Lasteyrie.

toutes les idées qui fermentaient dans son cerveau. Il est difficile de trouver plus de pensées justes exprimées en un style plus précis. Ses raisonnements semblent destinés à notre temps, ce qui prouve à la fois que les réformes sont bien lentes et la vérité toujours jeune. Il réfute avec force ceux qui pour réaliser l'enseignement spécial veulent affaiblir pour tous les études classiques, nécessaires pour soutenir un pays au sommet de la civilisation — et ceux qui, pour atteindre le même but, veulent élever la multitude au niveau de l'instruction classique. Il montre que cette lacune engendre les déclassés. Faute d'enseignement secondaire spécial, l'élève primaire intelligent se croit obligé d'aller vers l'enseignement secondaire littéraire. « Il faut, écrit-il, qu'on puisse aspirer à se rendre un artisan instruit, sans devenir un artisan latiniste. » Il conclut à la création pour le peuple d'écoles secondaires dont il trace avec précision le rôle et le plan.

Ce mémoire ne répond pas seulement à la question du concours; il en franchit les bornes et nous laisse voir ce que les esprits les plus distingués pensaient en 1824. Autour d'eux tout frémissait; malgré des déceptions, ils voyaient parmi leurs amis, ils sentaient en eux-mêmes une fièvre d'espérance. Le mal, les abus, les sottises humaines qui existent en tous les temps n'allumaient pas en leur cœur la haine, mais les ardeurs généreuses. L'auteur s'applique à tracer le tableau des progrès de l'instruction à tous les degrés. « C'est ainsi que l'école normale, dit-il avec fierté, avait atteint pendant une existence de peu d'années, la prospérité la plus haute et promis à l'éducation, à la philosophie, aux lettres, à l'histoire, aux sciences, de grands travaux et

de rapides progrès. Cette école n'est plus : ni ses services passés, ni sa nécessité dans l'enseignement, ni les hautes espérances qu'elle donnait pour l'avenir, ne lui ont fait trouver grâce. Elle renaîtra tôt ou tard, car les institutions nécessaires, quoique frappées accidentellement, ne peuvent pas périr. »

Il y a, chez les hommes, un optimisme qui consiste à ne pas voir le mal, à se bander les yeux pour ne pas regarder ce qui choque, à nier les abus. Cet optimisme vient d'une infirmité de l'esprit dont s'accommode à merveille la lâcheté du caractère. Il en est un autre qui, loin d'être un aveuglement, est une clarté, loin d'être une faiblesse, est la source d'une force. Charles Renouard discernait le mal, en souffrait comme d'un désordre, ne négligeait rien pour le montrer à ses amis; son but était de les exhorter à le combattre et il se tenait pour assuré de la victoire. Cette confiance en l'avenir provenait d'une vue très haute de la philosophie de l'histoire. « La civilisation, écrivait-il, est bien jeune encore. Les sociétés modernes que l'on représente quelquefois comme vieillissantes et touchant à la décrépitude commencent à peine à entrevoir les idées qui feront leur vie et leur force. »

La conclusion de son mémoire contient toute sa pensée : « Les temps ne paraissent pas heureux pour s'entretenir dans les espérances de si hautes améliorations : il semble qu'une puissance invisible, au lieu d'obéir à la loi des sociétés qui les pousse vers leur perfectionnement, cherche, au contraire, à leur faire remonter la route sur le penchant de laquelle la civilisation est entraînée par la force des siècles. Mais les hommes qui ont résolu de consacrer leur vie à des

méditations sérieuses n'ont pas à se laisser effrayer par ces symptômes de quelques accidents passagers. Dans leur confiance pour l'accomplissement de ce qui est bien, ils ne portent leurs incertitudes que sur l'époque à laquelle le bien s'opérera ; mais ils s'efforcent par leurs études de se tenir tout prêts pour le moment de son triomphe. Ainsi, dans les événements de la vie, les alternatives perpétuelles de faiblesse et de force, de savoir et d'ignorance, d'intrigues et de loyauté, de fait et de droit, d'intérêt et de devoir, jettent parfois le spectateur dans une incertitude affligeante sur le perfectionnement des institutions humaines et le tiennent quelque temps en doute sur les espérances de sa raison. Le spectacle de l'histoire doit le rassurer. »

Quand ce mémoire d'une inspiration si élevée fut achevé, les *Tablettes universelles* qui avaient ouvert le concours avaient cessé de paraître. La Société de la morale chrétienne qui rassemblait autour de quelques esprits supérieurs ce que la jeunesse contenait de plus brillant, décida que le prix serait décerné dans son sein. Le duc de Broglie, Guizot et Charles de Rémusat étaient chargés de juger le concours. M. Guizot fit le rapport le 13 septembre 1824 : le prix était décerné au mémoire qui avait pour devise : *Nil desperandum*. Charles Renouard en eut une vive joie; mais interdiction fut faite aux journaux de publier les résultats de ce concours. Rien ne peint mieux la situation politique. C'est ainsi que la censure ameutait contre elle toute la coalition des intelligences.

Il croyait à la liberté d'enseignement. Pour le proclamer avec plus de retentissement, il s'adressa à l'Académie française qui venait d'ouvrir pour 1828 un concours en

laissant aux concurrents le choix du sujet. Renouard envoya un manuscrit où il traitait cette question : « L'éducation doit-elle être libre? » Son style est net, sa pensée est hardie : il montre que du droit du père de famille découle nécessairement la liberté. Il entrevoit dans l'avenir et annonce le temps où l'instruction sera universelle; il est persuadé que la diffusion de l'enseignement sera hâtée par la concurrence. Il attaque et condamne avec vigueur l'éducation par l'État, telle que l'entendaient les républiques antiques. Quant au monopole de l'Université, il ne le comprend que comme un instrument de domination au service du parti vainqueur voulant convertir de force les enfants du parti vaincu. Ce système ne convient qu'au despotisme, et n'est pas viable sous un gouvernement qui se dit libre. Pour maintenir le monopole de l'État, il faudrait supprimer la liberté. Comment serait-ce possible? dit-il avec force. « Puisque le genre humain est perfectible, il faut bien que ce qui est se résigne de bonne grâce à se laisser envahir par ce qui sera. »

On dit que de déplorables influences envahiront la direction des générations qui s'élèvent, que le respect du pouvoir établi exige l'unité de doctrines. « La prétention à l'unité, répond-il, tout ordinaire qu'elle soit à l'esprit humain, en est une des plus dangereuses maladies... ses alliés sont l'intolérance dans les opinions et l'immobilité intellectuelle... Condition et signe de la perfection, l'unité est exclusive de la liberté et elle suppose l'infaillibilité » ; après une discussion très brillante, il conclut que « l'unité d'enseignement est la chimère de tous les despotismes ». Existe-t-il une loi plus universellement condamnée que la

censure? Le monopole de l'enseignement n'est autre chose que la censure établie en matière d'instruction publique. « Ce sont toujours les particuliers pris en tutelle au profit d'une autorité qui se vante d'être seule capable de penser pour eux. Or, cette tutelle, en dispensant l'homme de réfléchir et d'agir, crée une paresse générale. Le danger pour l'avenir est plus terrible encore. « Quelle est la vue assez courte pour ne pas voir jusqu'où les peuples s'engagent, lorsqu'ils sollicitent le joug pour mieux poursuivre leurs ennemis? » L'auteur s'adresse au parti qui était tout-puissant sous la Restauration. « Votre confiance dans le pouvoir central, dit-il, est sans bornes aujourd'hui; mais savez-vous ce qu'il sera demain? Qu'adviendra-t-il de vous s'il tombe aux mains de vos adversaires? »

Éternelle question que la liberté ne se lasse pas de poser aux sophistes!

Tant de hardiesse effraya l'Académie; elle jugea le sujet un peu téméraire, mais elle apprécia le mérite de l'auteur et si elle ne décerna pas de prix, elle lui donna la première des deux seules mentions qu'elle crut devoir accorder.

Les débats judiciaires offraient au jeune avocat des garanties qui convenaient à son goût d'indépendance. Il s'y plaisait de plus en plus. Les lacunes de notre législation attiraient sa curiosité; les procès de contrefaçon lui avaient montré les vices des lois de 1791; il résolut d'étudier les lois et la jurisprudence et, en 1825, il publia un volume savant et complet ayant pour titre : *Traité des brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation*. L'ouvrage était considérable et venait à propos. Lorsque l'Assemblée constituante avait voté la loi imitée de l'Angleterre, elle

cédait à des vœux isolés qui ne répondaient pas à un besoin général. L'industrie naissait à peine. Les arrêts de la cour de cassation étaient rares. « Les études juridiques ne se portaient qu'accidentellement sur cette branche du droit. » Avec la paix et le mouvement industriel, l'accroissement progressif des brevets multiplia les litiges, la solution d'une foule de problèmes demeurait incertaine. Le livre de Charles Renouard devait rendre les plus grands services. Non seulement il remontait à l'origine du droit, en discutait la nature, reprenait les études préparatoires de 1791, se servait heureusement des données de l'économie politique, mais il présentait l'état exact des législations étrangères, ce qui était alors une nouveauté. Puis il examinait en jurisconsulte toutes les décisions de la jurisprudence, les classant dans le meilleur ordre, les critiquant avec sagacité et donnant à chaque problème la solution juste. Le succès fut très vif et contribua à mettre l'auteur hors de pair.

Le besoin d'une réforme législative se fit sentir avec d'autant plus de force. Un groupe se forma pour offrir un prix à l'auteur du meilleur mémoire sur « la législation la plus complète et la plus en harmonie avec les besoins et les progrès de l'industrie ». Le baron Louis, Laffitte, le duc de Broglie, Jacques Lefèvre, Joseph Périer, Renouard en faisaient partie. C'est à l'auteur du traité des brevets que fut demandée une longue note destinée à guider les concurrents : il rédigea ainsi un nouveau et très important chapitre qui résume ce qu'il est permis de demander au législateur. En répondant d'avance au concours, cette note eut pour effet de le rendre inutile et ne permit pas de regretter son échec. Le livre eut plusieurs éditions. A la fin de 1828

à cette heure d'éclaircie qui signale le ministère Martignac, lorsqu'une commission fut constituée pour préparer un projet de loi sur les brevets, Renouard fut appelé à en faire partie, et depuis cette époque il fut mêlé à tous les travaux préparatoires.

Ni le mouvement des affaires, ni les travaux du jurisconsulte, ne l'éloignaient de ses études favorites : il trouvait le temps de s'occuper de la morale dans ses rapports avec l'économie et la politique, et de lui consacrer une étude sur Franklin, qui eut un grand succès. Aucun nom n'était plus populaire : mais ce que la foule admirait en lui, c'était le savant de premier ordre, le citoyen qui avait assuré l'indépendance de sa patrie. Or il avait donné l'exemple, autrement rare, d'un sage ne transigeant sur aucun de ses devoirs, et mettant le bon sens au service du génie. Charles Renouard choisit les meilleurs fragments de Franklin et les publia en les faisant précéder d'une notice sur sa vie : il montre le philosophe « étudiant la morale sur lui-même, s'attachant à arracher de sa vie les germes de vice et ne se croyant le droit de donner des leçons qu'après avoir d'abord appliqué ses préceptes à sa propre vie ». Il était né pour comprendre Franklin ; il était de cette même famille d'âmes, à la fois sincère et simple.

Une critique très vive des abus présents, un désir de réformes, une confiance imperturbable en l'avenir, tels étaient les caractères de la jeunesse de ce temps.

Les hommes qui ont fait partie, sous la Restauration, de l'opposition la plus résolue, se sont honorés en rendant hommage dans leur vieillesse aux mérites d'un gouvernement qui avait su relever au dehors la politique extérieure

de la France, au dedans rétablir l'ordre dans les finances; mais la postérité, qui voit l'ensemble, commettrait une injustice si elle refusait de tenir compte des souffrances supportées chaque jour par les contemporains. Si l'on veut les mesurer exactement, il ne faut pas se demander ce que pensaient les plus ardents, ceux qui appartenaient aux partis bonapartiste ou républicain et qui, excités dès le premier jour contre le gouvernement des Bourbons, étaient des adversaires irréconciliables. Pour juger la conduite des gouvernants, on doit toujours interroger ceux qui, partisans d'un régime, s'en détachent à regret sous le coup de fautes qui les blessent. Charles Renouard avait témoigné par ses écrits qu'il était conservateur et chrétien : il était né pour être un défenseur résolu de la Restauration. C'est à la conversion de tels hommes que se mesurent les maladresses d'un gouvernement. Il a fallu une série invraisemblable de fautes accumulées pour que la Restauration s'aliénât ce jeune esprit. Est-il nécessaire de rappeler comment, en quelques mois, il avait, de 1821 à 1824, vu dissoudre l'école normale, fermer l'école de droit, supprimer l'école de médecine de Paris, exiler à Toulouse l'école des arts et métiers, rétablir la censure, interdire à la Sorbonne le cours de Cousin, suspendre celui de Guizot! En déclarant la guerre à la jeunesse, un gouvernement commet une faute impardonnable : le ministère Villèle croyait sauver la Restauration; il la perdait. Il jetait à la fois dans l'opposition tout ce qui pensait, quelle que fût la modération de leur esprit.

A aucune époque de notre histoire on ne vit toute une phalange d'hommes dans le plein développement de leur

jeunesse, se préparer avec autant de résolution à gouverner leur pays. Ils avaient en eux des forces qui ne trahissent jamais : ils croyaient à la vertu des idées; ils avaient des convictions profondes. Assurés de leur prochain triomphe, ils délibéraient entre eux sur l'usage qu'ils feraient de la victoire. Que nous suivions Charles Renouard au barreau, dans ses écrits, dans les mémoires adressés au concours, que nous lisions ses rapports ou ses articles, nous retrouvons tout un ensemble de réformes dont il s'était fait, avec ses amis, le persévérant défenseur : abolition de l'esclavage, revision des codes criminels, suppression de la peine de mort ou tout au moins diminution du nombre des crimes capitaux, amélioration des prisons et réforme pénitentiaire, simplification de la procédure civile, liberté d'enseignement, multiplication des écoles primaires, abolition de la loterie et des jeux, tels étaient les premiers articles des vœux qu'on pourrait appeler les cahiers de doléances de la jeunesse de 1828. D'autres périodes ont vu des aspirations vagues marquer l'avènement d'une génération. Ce qui imprime à celle de 1830 un sceau que le temps n'effacera pas, c'est qu'elle était à la fois très idéaliste et très pratique.

Charles Renouard nous représente fidèlement ces deux caractères. Il devait être tout naturellement attiré vers un foyer d'action qui rassemblait l'élite de la jeunesse. *Le Globe*, dirigé par Dubois, son ancien camarade de l'école normale, avait pris position entre les violents de tous les partis, et ses rédacteurs, tous jeunes, ardents et convaincus, ne se lassaient pas de combattre avec une égale vigueur le retour vers l'ancien régime ou vers les doctrines du despo-

tisme impérial. Cette association intellectuelle avait pris peu à peu une influence considérable non sur la foule, mais sur cette élite à laquelle, quoi qu'on en dise, appartient, même dans les pays démocratiques, le dernier mot. A Paris, *le Globe* était lu par tout ce qui pensait. En province, les numéros étaient attendus et répandaient tout un ensemble d'idées sages qui réveillaient les engourdis et apaisaient les violents. Tandis que Duchâtel traitait de l'économie politique avec une rare compétence, que Jouffroy et Damiron relevaient la philosophie en rendant aux âmes redevenues libres la conscience d'elles-mêmes, pendant qu'Armand Carrel et Duvergier de Hauranne côtoyaient la politique sous prétexte d'articles historiques et littéraires, que Vitet publiait ses premières études sur les beaux-arts, Charles Renouard insérait une série d'articles sur le droit et insistait sur les réformes qu'appelait notre législation.

Ainsi se poursuivait, grâce à l'activité de cette vaillante cohorte, une lutte incessante contre les préjugés qui avaient survécu à l'ancien régime, à la Révolution et à l'Empire; ainsi s'amassaient les notions, se formaient les expériences auxquelles la France devrait de traverser bientôt une terrible crise, en demeurant, même au lendemain de la victoire, fidèle à la liberté.

Les rédacteurs du *Globe* désiraient sincèrement l'accord entre la royauté et les libertés constitutionnelles. Ayant pris part à la lutte électorale qui avait renversé le cabinet Villèle[1], ils estimaient que toute menace de révolution était

1. Charles Renouard avait écrit pour la Société *Aide-toi, le Ciel t'aidera* : 1° une brochure intitulée : *Il faut semer pour recueillir*; 2° un manuel de l'électeur juré qui fut tiré pour chaque département. Une des premières annonces déclare qu'il s'est tiré à 110 000 exemplaires.

désormais écartée par l'avènement du ministère Martignac. Aussi quelle déception et quelles colères quand, le 8 août 1829, l'entrée soudaine de M. de Polignac fit apparaître le spectre du coup d'État. Les événements allaient se précipiter. Quelques mois plus tard, dans *le Globe*, apparaissait un article que le ministère public jugea offensant pour le roi. M. Dubois était traduit en police correctionnelle et Renouard était chargé de la défense. Le 26 mars 1830, la salle du tribunal était trop petite pour contenir la foule qui venait entendre l'avocat. Son plaidoyer dépassa toute attente. S'il est vrai que l'œuvre la plus difficile de l'historien soit de faire revivre pour les hommes les passions qu'ils n'ont plus, il faut lire cette harangue ferme et sobre, éloquente sans emphase, où sont décrites, en présence de la Charte menacée par un pouvoir aveugle, les angoisses de tout ce qui, en France, voulait la paix. Ce n'est pas une défense, c'est l'acte d'accusation le plus terrible contre le ministère, acte d'accusation dressé par un bon Français qui, haïssant le pouvoir absolu, a cru sincèrement que la royauté constitutionnelle représentait le progrès et la conciliation, et qui s'aperçoit que le gouvernement n'est qu'un parti au pouvoir, ayant conçu cette folie d'éliminer ses adversaires, de vivre en blessant tout ce qui pense, de croire que sa mission est d'allumer partout la guerre, et de préparer un coup d'État destiné à rouvrir l'ère des révolutions. Ce plaidoyer fait comprendre vingt ans d'histoire. Il fut accueilli, disent les journaux du temps, avec enthousiasme. Le tribunal condamna Dubois à quatre mois d'emprisonnement. Son défenseur et lui avaient lu clairement dans l'avenir. Ce fut la chute de Charles X qui devait,

quelques semaines plus tard, ouvrir au condamné les portes de la prison.

A l'apparition des fatales Ordonnances, le rôle de Charles Renouard était tout tracé. Nous le trouvons au *Globe*, quelques heures après la publication du *Moniteur*. La protestation des journalistes se prépare. Il va la signer; on retient sa plume. Conseil des journaux, il doit réserver sa signature à la consultation qui démontrera l'illégalité des Ordonnances. D'heure en heure, l'agitation gagne; la lutte commence; on voit croître, dans ses notes, ce trouble, mélange d'ardeur et de désarroi, qui accompagne les révolutions; il avait horreur de l'anarchie; en pleine lutte il conçut la pensée de rétablir l'ordre en organisant les mairies. Il prit l'initiative d'une réunion à la mairie de Saint-Sulpice. Grâce à lui, Lemercier, Victor Cousin et quelques autres constituèrent une municipalité provisoire et, le 31 juillet, ils appelèrent à la mairie Augustin Renouard, alors absent de Paris.

Il y a des secousses politiques qui sont une surprise. Préparée par dix ans de lutte, tenue pour inévitable par les plus sages, précipitée par un acte de folie, la révolution de juillet était le dénouement logique d'un duel qui avait mis en présence un pouvoir vivant d'illusions et la masse de la nation voulant la pratique loyale et pacifique de la Charte. Le coup d'État vaincu, Charles Renouard et ses amis furent unanimes à saluer de leurs espérances la royauté nouvelle qui allait, cette fois, appliquer la Constitution dans sa sincérité. Il n'avait d'autre ambition que de demeurer au barreau où, grâce à ses succès et au départ de ses maîtres attirés par la politique, il ne manquerait pas

de se trouver au premier plan. Ceux qui étaient chargés de reconstituer le conseil d'État ne l'entendaient point ainsi. Le duc de Broglie donna mission à Charles de Rémusat de vaincre les répugnances de l'avocat, et, le 20 août, Renouard entrait au conseil d'État en même temps que Thiers et Mignet, Odilon Barrot et Bérenger, Salvandy et Duchâtel.

« Je ne tardai pas, dit-il lui-même, à prendre les habitudes du conseil d'État et à m'y plaire. Je trouvai là des hommes éclairés, consciencieux, des esprits élevés. Je commençais à prendre place parmi les travailleurs, lorsqu'il fallut bientôt m'apercevoir qu'une fois entré dans la carrière politique, on appartient aux événements bien plus qu'à ses propres résolutions. »

En novembre 1830, il était nommé secrétaire général du ministère de la justice. Il devait occuper ce poste pendant sept années sous huit gardes des sceaux. Exercée avec impartialité au milieu des circonstances les plus difficiles, cette charge lui conféra sur la magistrature une autorité sans précédent. Les bureaux étaient envahis par les députés, les délégués des commissions de patriotes, venus de toutes les provinces. Qui n'a présents à la mémoire les Iambes de Barbier?

M. Renouard arrivait à la chancellerie à l'heure de la « curée ». Les nominations ne se faisaient pas par le ministre, mais par ses amis, par son entourage, « par les députés qui les débattaient ou les dictaient ». Il mit ordre à cette anarchie. Il fit mieux : il parvint à discipliner les députés eux-mêmes, prenant leur avis, mais se réservant de décider hors de leur présence. Son influence sur Dupont de l'Eure fit bientôt rentrer l'ordre au ministère; il s'en-

tendit mieux encore avec Barthe, sous le grand ministère de Casimir Perier, et consolida dès lors une compétence que nul ne songea à lui contester. Lourde en tout temps, la charge de secrétaire général, qui possède dans ses attributions le personnel, était de nature à écraser celui qui en était alors investi. Dénonciations contre les magistrats, sollicitations de tous genres, appel à des mesures révolutionnaires, un grand nombre de députés en toute autre matière modérés et raisonnables réclamant la suspension de l'inamovibilité, voilà ce qu'on entendait chaque jour dans les bureaux de la place Vendôme. C'était l'heure où un homme d'esprit disait : « Savez-vous ce que c'est qu'un magistrat carliste? C'est un magistrat dont on veut la place. » Il fallait lutter dans les audiences du matin et du soir, dans les couloirs de la Chambre, partout où s'assemblaient ceux qui constituaient l'opinion publique et de qui dépendaient des votes funestes à l'organisation judicaire. M. Renouard fut un des plus actifs parmi les défenseurs de l'inamovibilité. Il avait déjà porté la parole plusieurs fois au Luxembourg et au Palais-Bourbon, comme commissaire du Gouvernement, lorsque, en juillet 1831, les électeurs d'Abbeville, en l'envoyant à la Chambre, assurèrent sa carrière politique.

Il aimait les travaux de législation; désormais il serait en mesure de préparer les projets, de les soutenir et de les voter; il aurait une action directe et prépondérante dans la confection des lois. Son activité allait se déployer librement : toutes les études qu'il avait poursuivies depuis dix ans lui revenaient à l'esprit. Qui pourrait les taxer de chimères? Ceux qui les avaient conçues et discutées avec

lui faisaient partie du gouvernement. Il pourrait donc prendre part à de grandes réformes. Il avait hâte de s'y consacrer et s'attacha spécialement à deux d'entre elles.

Vingt ans s'étaient écoulés depuis la rédaction de nos codes.

Le code pénal avait subi non seulement l'effort du temps, mais les violences des passions, ce qui est pour les institutions l'épreuve suprême. La valeur des lois criminelles se mesure aux garanties qu'elles offrent aux intérêts privés et publics. Un gouvernement de parti n'en peut abuser — et c'est l'honneur des pays libres — sans qu'il se forme peu à peu un courant de protestations. De 1825 à 1830, les écrivains et le barreau, ceux qui parlaient et ceux qui pensaient étaient tous d'accord pour signaler les mêmes abus. Adoucir les peines et étendre les circonstances atténuantes pour ne pas placer le juge entre un châtiment démesuré ou l'impunité, diminuer le nombre des crimes capitaux, rayer de nos lois le crime de non-révélation de complots qui avait multiplié les procès politiques et fait couler le sang sur l'échafaud, faire passer en un mot sur le code pénal un peu de ce souffle de justice qu'une philosophie plus humaine faisait succéder partout aux doctrines d'intimidation, tel fut le caractère de cette réforme de 1832 qui, venue à son heure, répondait aux aspirations les plus hautes. M. Renouard, travailla activement à la préparer; il fit partie de la commission avec Martin du Nord, Bérenger, Rémusat, Merilhou et Dumon. Il prit la plus large part à la discussion, luttant vaillamment contre l'esprit de routine : quelques-uns de ses discours serviraient à plaider des causes que nous n'avons pas encore gagnées.

Quand la loi fut portée à la Chambre des pairs, il fut le seul député qui pût l'y suivre : grâce à sa qualité de commissaire du gouvernement, il assista le garde des sceaux à la tribune du Luxembourg.

A peine la réforme était-elle promulguée qu'il s'attacha à une autre œuvre non moins considérable. La Charte de 1830 avait promis la liberté d'enseignement : l'instruction primaire — tout le monde le reconnaissait — devait en bénéficier la première. Sous le cabinet Casimir Perier, le ministre de l'Instruction publique, M. de Montalivet, avait présenté un premier projet; son successeur en déposa un second, en février 1833. Tous les deux avaient été préparés avec la collaboration de Victor Cousin. Le projet qui porte le nom de M. Guizot et qui fut défendu par lui à la tribune des deux Chambres et dans ses mémoires avec une si haute éloquence, eut à la Chambre des députés, pour rapporteur, celui qui n'avait cessé, depuis sa sortie de l'école normale, d'appeler de tous ses vœux la diffusion de l'enseignement élémentaire. Le rapport de M. Renouard est un des morceaux les plus achevés qui soient sortis de sa plume. C'est un modèle de discussion simple, franche et honnête : sa sincérité est entière : pour lui, passionnément attaché au développement de l'instruction publique, cette liberté est le gage des améliorations réservées aux autres branches de l'enseignement. A ceux qui déjà s'alarment, il s'adresse, non pour leur voiler l'avenir, mais pour leur apprendre ce que sont les conditions normales de la lutte; il sait que « la liberté d'enseignement, dit-il, armera souvent contre les idées qui nous sont les plus chères à tous, des opinions et des influences ennemies :

sans cela, elle ne serait pas la liberté. Mais nous l'aimons ainsi, parce que nous avons foi en elle et en nous, et parce que nous savons que l'avenir appartient à la vérité. »

Comme Guizot, comme Jules Simon, il voyait dans l'instruction primaire en elle-même, non un but, mais le moyen de faire pénétrer dans l'esprit avec l'enseignement de la morale, les notions qui, seules, font l'homme vraiment libre. Tout ce qu'il avait pensé, tout ce que, depuis 1816, il avait accumulé de mémoires, de rapports, de notes, d'articles sur ces grandes questions, l'avaient amené à cette conviction que « pour améliorer la condition des hommes, c'est d'abord leur âme qu'il faut épurer, affermir et éclairer[1] ». Problème poignant, qui pèse encore sur nos consciences, et qui aboutit, suivant la solution qu'on lui donne, à faire de l'instituteur le meilleur éducateur de l'enfance ou son plus funeste corrupteur.

Les débats parlementaires qu'il suivait assidûment ne le détournaient pas d'une plus noble ambition. Il avait conçu la pensée de rajeunir nos lois en les soumettant à une revision successive. Ce qui avait été fait pour le code pénal, en y introduisant des améliorations prudentes et humaines, il estimait qu'il était urgent de l'accomplir pour le code de procédure civile[2]. Le code de commerce attirait également son attention. Dès 1833, il lisait à une commission présidée par le garde des sceaux, un rapport étendu sur les modifications à apporter au titre des faillites. En 1835, rapporteur d'une loi spéciale qui incorporait au code

1. Guizot, *Mémoires*, III, 55.
2. Il l'avait dit dans un article du *Globe* auquel, à soixante-douze ans de distance, il n'y aurait pas un mot à changer.

de commerce 177 articles nouveaux, il ne cachait pas à la Chambre que ce projet était le fragment d'une œuvre plus vaste destinée à faire suivre à nos lois les progrès du temps. Il montrait le code civil « respecté et respectable », et déclarait que « les autres codes n'avaient ni obtenu ni mérité au même degré l'adhésion publique ». Le code de 1807 a été rédigé sous une inspiration de défiance, due au scandale de faillites éclatantes. L'empereur voulut une législation sévère, elle fut impitoyable et confondit le malheur et le crime. L'œuvre à laquelle se consacra M. Renouard avait pour but de rendre le code moins fiscal, de l'alléger de beaucoup de formalités, d'accueillir le débiteur malheureux avec mansuétude, de poursuivre sévèrement la mauvaise foi, de frapper enfin les arrangements particuliers en « maintenant entre les créanciers l'égalité du malheur et des chances ». Il soutint tout l'effort de la discussion d'une loi qui devait entrer dans nos codes en 1838.

Énumérer les débats parlementaires auxquels il concourut, serait reprendre la liste des lois votées et celle, autrement longue, des projets préparés de 1831 à 1838. Jamais le travail d'élaboration entrepris au ministère de la Justice n'avait été plus actif. Brevets d'invention, propriété littéraire, organisation du conseil d'État, réforme hypothécaire, expropriation pour cause d'utilité publique, procédure civile, toutes ces questions l'occupèrent successivement. Rapporteur de la loi sur les justices de paix, il fit voter l'accroissement de leur compétence.

Comment n'être pas surpris du nombre et de la qualité des lois votées en cette période. Assurément, la puissance de travail du secrétaire général, sa présence pendant sept

années au ministère de la Justice, maintenant l'unité à travers les crises ministérielles, expliquent l'impulsion donnée aux commissions qui préparaient les projets de loi; mais à quelle cause faut-il attribuer la valeur de l'œuvre législative? pourquoi les discussions étaient-elles à la fois courtes, précises et fécondes? Ceux que j'ai interrogés dans leur vieillesse, M. Renouard aussi bien que ses amis et ses contemporains, étaient en plein accord : ils ne souffraient pas aisément qu'on exaltât la valeur des députés de leur temps, ils ne croyaient pas très élevée la moyenne intellectuelle des membres de la Chambre, mais ils leur reconnaissaient un mérite, celui d'admettre les supériorités et de les suivre. Dans le sein de chaque Chambre, il y avait une élite de capacités indiscutées qui remplissaient les commissions, préparaient les textes, les discutaient et déterminaient le vote. Quand un projet intéressait nos lois criminelles, Bérenger faisait autorité. S'agissait-il du droit administratif, on écoutait Vivien. Dans les Chambres, les commissions étaient composées de Dufaure et d'Hébert, de Laplagne-Barris et de Renouard, de Barthe et de Martin du Nord. Plusieurs exerçaient les plus hautes fonctions dans l'ordre judiciaire. Ainsi les meilleurs serviteurs de l'État étaient intimement mêlés à la préparation des lois. L'expérience pratique des Portalis, des Dupin, des Séguier, des Debelleyme jetait dans les débats une lumière décisive. L'heure des défiances n'avait pas sonné, et nul alors ne pensait que la présence, dans les assemblées, des chefs de nos compagnies judiciaires pût enlever quelque valeur à nos lois.

Quand le gouvernement appela M. Renouard à la Cour

de cassation, personne ne fut surpris que le nouveau conseiller sollicitât et reçut des électeurs d'Abbeville la confirmation de son mandat législatif.

Après la lourde charge du ministère si longtemps supportée, un siège à la Cour de cassation, c'était le port après la tempête, c'était le repos vaillamment gagné.

Il ne l'entendait pas ainsi. Les études de droit allaient reprendre une part de sa vie. A plusieurs reprises, il avait lu de savants mémoires devant cette Académie des sciences morales et politiques dont il avait, tout jeune, réclamé la reconstitution et dont il avait salué le rétablissement. Au commencement de 1837, il avait communiqué à notre compagnie une « théorie des droits des auteurs sur les productions de leur intelligence » qui avait vivement frappé vos prédécesseurs. C'était le résumé et comme la pensée maîtresse d'un ouvrage considérable sur les droits d'auteurs dans la littérature, les sciences et les beaux-arts : il l'avait entrepris dès 1830, en avait commencé l'impression[1] et avait dû l'abandonner : il s'y remit avec ardeur. Le premier volume, qui parut en 1838, comprenait l'histoire du droit et la théorie philosophique qui lui sert de fondement; il était suivi de l'état des législations étrangères. En 1839, fut publié le deuxième volume consacré à l'examen de la jurisprudence et se terminant par une analyse de la remarquable discussion qui venait d'avoir lieu à la Chambre des pairs.

Entre sa première œuvre et celle-ci, il y avait un lien intime. La protection que l'État accordait à celui qui avait

1. *Traité des droits d'auteurs*, t. II, p. 7.

créé une machine devait-elle être refusée à l'inventeur d'une idée, à l'écrivain, à l'artiste qui avait donné une forme nouvelle à la vérité ou à la beauté? La société contractait, évidemment, une dette de reconnaissance envers ceux qui enrichissaient son patrimoine, en découvrant une source inconnue de richesse intellectuelle. Tout le problème était de fixer l'étendue de cette dette. Comment limiter les droits réciproques de l'auteur et de la société? Dans ce partage nécessaire, les auteurs élevaient la prétention d'obtenir un droit privatif perpétuel; ils soutenaient que la création de leur esprit, la forme dont ils l'avaient revêtue leur appartenaient comme un champ, comme une maison, et qu'ils pouvaient la transmettre à leurs descendants de génération en génération. C'était, à leurs yeux, une propriété régie par les principes ordinaires du droit. Quelque temps après, dans une mémorable discussion à la Chambre des députés, le rapporteur, M. de Lamartine, mettait au service de cette thèse tout ce que l'imagination peut inspirer à l'éloquence. Rapport et discours, tout tendait à la perpétuité, et l'orateur se résignait avec peine à laisser périr le droit, cinquante années après la mort de l'auteur.

M. Renouard contestait cette doctrine; à la tribune comme dans son livre, il reconnaissait au profit des auteurs des droits très étendus, allait jusqu'à donner à leurs héritiers un privilège de trente années après la mort de l'écrivain, mais ne leur concédait pas la perpétuité; et, pour le bien montrer, il se refusait à employer l'expression « propriété littéraire ». Au bruit de cette polémique, les auteurs avaient pris feu; armés de la plume, ils soulevèrent la presse. Les journaux étaient unanimes

contre M. Renouard; ils dénonçaient toute transaction, et la tenaient pour un déni de justice. Cette levée de boucliers ne déconcerta pas plus le député que le jurisconsulte. Son culte pour les lettres ne parvint pas à voiler un instant l'idée du droit. Sa conscience demeurait indépendante de toute agitation extérieure; elle était très libre et très ferme.

Son intervention dans les discussions législatives revêtait un caractère tout particulier. Même quand il n'était pas le rapporteur, il semblait diriger le débat. La loi de 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique n'était, au début, qu'une loi d'amendement, corrigeant quelques articles de celle de 1833; il démontra que cette méthode était mauvaise et obtint, dès le commencement de la discussion, que la Chambre y renonçât. A côté de M. Dufaure, rapporteur du projet, M. Renouard s'appliqua à conduire la discussion; il signalait sous chaque article les lacunes pour les combler, les sources de procès pour les tarir. Il était véritablement, auprès du pouvoir législatif, le représentant de la jurisprudence.

M. Renouard avait plus de soucis de ses projets de loi que des sollicitations de ses électeurs. Il le punirent, en ne le renommant pas aux élections générales de 1842. Il s'en consola aisément, en redoublant d'activité. Depuis la réforme du code de commerce, qui lui était due, il travaillait à un traité des faillites : cet ouvrage, en deux volumes, constituait le commentaire le plus étendu et le plus complet. Ainsi, chacun de ses livres avait une mission spéciale : les uns montraient au législateur sa tâche, et la préparaient, les autres venaient après la promulgation de la loi, et

expliquaient la pensée de ceux qui l'avaient votée. L'écrivain, le député et le magistrat, en se confondant, donnaient au livre une incomparable autorité.

C'est comme publiciste et dans les revues de droit, qu'il prit part aux discussions de la loi sur les brevets d'invention que son grand ouvrage et ses travaux dans les commissions avaient si efficacement contribué à préparer.

Il ne devait pas tarder à rentrer dans nos assemblées : le gouvernement l'appela à la Chambre des pairs. Il y était à sa place. Sa vie allait s'écouler, très pleine et très digne, entre le Palais de Justice et le Luxembourg, discutant les lois et les interprétant. Il comptait s'y vouer aux tâches paisibles qu'il aimait. Mais il avait eu raison de dire que la politique, lorsqu'elle s'empare des hommes, en dispose durement. Le procès Cubières et Teste transforma la pairie en cour de justice, membre de la commission d'instruction, il fut désigné par le chancelier Pasquier pour en être le rapporteur. Il accomplit, non sans tristesse, mais avec courage, cette mission de justice qui remplit la session de 1847. Il avait hâte de reprendre le cours de ses travaux législatifs.

Tout ce qui touchait au développement de l'enfance l'intéressait vivement. Le travail des enfants dans les manufactures avait appelé l'attention des moralistes; les industriels d'Alsace, sous l'impulsion de Jean Dollfus et de ses amis, avaient fait les plus généreux efforts; la loi devait les compléter. Si elle est dangereuse quand elle se mêle de protéger l'adulte, elle est nécessaire pour venir au secours de l'enfant. Rapporteur du projet, il eut l'honneur de démontrer que la loi n'attaquait ni la puissance paternelle,

ni la liberté de l'industrie, qu'elle se contentait, ce qui est bien différent, de punir leurs fautes et de réprimer les délits commis en leur nom. Inspirée par Villermé, défendue à la Chambre des pairs par Rossi et Charles Dupin, la législation protectrice de l'enfance semblait sortie de vos délibérations. La discussion dans les deux Chambres se ressentait de l'esprit qui anime vos travaux.

En 1841, au Palais-Bourbon, en 1847 et en 1848, au Luxembourg, M. Renouard repoussait énergiquement le préjugé funeste qui tendait à se répandre et qui réclamait déjà du législateur « l'organisation du travail ». Il avait voulu voir ce que recouvraient ces déclamations, et il lui avait semblé que « la conclusion de toutes les attaques contre la société était celle-ci : L'homme n'est pas assez sage pour se conduire lui-même; il faut transporter le soin de sa conduite à un pouvoir supérieur ». Or, ce pouvoir, c'est le despotisme; il le détestait sous ses deux formes, unitaire ou collective, qu'il vînt d'un homme ou qu'il s'appelât le despotisme populaire.

Une semaine après ce discours, la monarchie constitutionnelle était renversée; l'ère des révolutions s'ouvrait de nouveau. Les appréhensions de M. Renouard étaient profondes; il aimait trop la liberté pour ne pas redouter, à la suite des excès qui devaient la perdre, l'avènement successif de l'un et de l'autre despotisme; il savait qu'ils s'appellent et se succèdent suivant une loi de l'histoire. Il suivit avec sympathie les courageux efforts de ceux qui essayèrent, pendant trois ans, de donner à la République un équilibre que la Constitution de 1848 lui refusait. Il voyait s'aggraver de jour en jour le conflit entre l'élu du peuple et les man-

dataires de la nation, tirant leurs pouvoirs de la même origine et agissant en sens contraires. Il croyait, comme tous ceux qui ont le respect du droit, que la loi constitutionnelle, même médiocre, doit être scrupuleusement obéie et que presque toujours elle suffit à tout, si elle est interprétée par des hommes de bonne foi. Il était convaincu que l'usage de la force contre les lois est toujours un acte coupable, qui porte malheur à ceux qui le commettent. L'attentat populaire du 24 février l'avait atteint dans ses convictions; le coup d'État du 2 décembre le blessa non moins cruellement.

Il n'avait plus de rôle politique à jouer; aucune charge ne l'obligeait à protester. Ce fut au nom du droit violé que, magistrat, il fut tout à coup mis en demeure d'agir. L'Assemblée législative, chassée du Palais-Bourbon, s'était réunie à la mairie de la rue de Grenelle; elle avait déclaré déchu le président de la République et enjoint aux juges de la Haute-Cour de se réunir immédiatement pour procéder au jugement du président et de ses complices. La Haute-Cour s'était constituée sur-le-champ dans une des salles de la Cour de cassation et avait nommé, pour son procureur général, M. Renouard. La délibération, interrompue par l'arrivée de la force armée, fut reprise le 3 décembre, à midi, au Palais de Justice; averti la veille au soir par un des juges, il n'avait pas hésité : introduit dans la salle, il déclara qu'il acceptait les fonctions de procureur général. « La Cour, disent les registres, lui donne acte de sa déclaration. » Quelques instants après, le palais était occupé par les troupes; un commissaire de police entrait et sommait la Haute-Cour de se dissoudre. « Nous ne céde-

rons qu'à la force », dit le président. Le commissaire alla chercher des soldats, fit évacuer la salle et déchira la page du registre sur lequel venait d'être inscrit le procès-verbal constatant la violence. Les magistrats durent se séparer et leur arrêt, lithographié dans les imprimeries clandestines, affiché dans les rues de Paris, demeura l'unique et vaine protestation de la justice.

La force primait le droit — et lorsque, vingt ans plus tard, M. Renouard donnait, dans une circonstance solennelle, un démenti à cette parole impie, sa pensée se partageait entre ses douleurs de 1851 et de 1871, lui rappelant qu'aux deux dates il avait eu l'honneur d'être parmi les vaincus.

Le pouvoir nouveau n'osa pas chasser de la Cour de cassation les membres de la Haute Cour; de leur côté, les magistrats résolurent de ne pas donner aux gouvernants la satisfaction de se démettre. M. Renouard demeura au poste où il avait été appelé en 1837 et n'accepta rien du gouvernement issu du coup d'État.

La Cour de cassation et ses travaux judiciaires l'absorbèrent tout entier. Pendant dix-huit ans, il s'y voua avec l'ardeur que son âge mûr avait conservée. Que vous dirai-je de ses rapports, de ses arrêts? Qu'attendez-vous de moi? Le vrai magistrat n'a pas d'histoire. Le fauteuil sur lequel il siège n'est pas une tribune. La salle d'audience peut parfois recevoir les bruits du dehors; elle les amortit et les apaise; la vérité n'a besoin ni d'emphase ni de déclamation; toujours d'accord avec la justice, elle est l'unique passion du juge et, par un singulier contraste, seule de toutes les passions de l'homme, son langage est la sérénité. Plus nos sociétés sont agitées et plus le prétoire doit demeurer un

lieu d'asile; plus il doit échapper aux troubles et aux violences du dehors, à l'esprit de contestation et de doute; M. Renouard, qui avait pris part aux débats de la liberté, qui en avait conservé le goût et le respect, prisait très haut cette charge étrangère aux polémiques, supérieure aux discussions irritantes, dédaigneuse de la popularité, qui confère au juge la mission, non de faire la loi, mais de l'interpréter et de fixer souverainement son sens et sa portée. Il faudrait le suivre jusque dans les travaux intérieurs de la Cour pour le faire comprendre tout entier. Nous sera-t-il permis de lui appliquer ce qu'il disait lui-même du premier président Portalis[1], dans une note inédite qu'il adressait à M. Mignet? « Il aimait les travaux de l'audience et y était assidu. Il se sentait là dans sa sphère et au milieu des siens. Il y obtenait la meilleure part de succès qu'on y puisse attendre : sa parole était religieusement écoutée et il était facile d'apercevoir que ses collègues se trouvaient rassurés et satisfaits quand ils partageaient son avis. Quand la discussion semblait épuisée, il lui arrivait de présenter la question sous un aspect nouveau et surtout d'en agrandir la portée; le tour généralisateur de son esprit, la nature et l'étendue de ses études, les habitudes de sa vie et sa constante participation aux travaux législatifs l'avaient mis en possession de grandes théories. Familier avec le droit public et le droit des gens, avec les législations et les littératures étrangères, versé dans la connaissance de l'histoire et fort au courant des problèmes philosophiques, il voyait les

1. Notes rédigées par M. Renouard et remises le 1er mai 1859, sur la demande de M. Mignet, qui préparait alors une notice sur le premier président Portalis, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

questions d'en haut et les abordait par leurs grands côtés. » Ses rapports étaient des modèles d'analyse précise et ferme, de conclusion lumineuse et sagace. Il n'aimait pas les expédients de la procédure, il se défiait de la fausse équité, il se tenait à égale distance des étroitesses et des abstractions. Plus d'un rapport de M. Renouard est demeuré dans nos annales judiciaires comme un monument de jurisprudence.

L'œuvre quotidienne du jurisconsulte ne suffisait pas au développement de sa pensée. Il aimait en tout à remonter aux causes. La philosophie du droit était son domaine préféré. En 1860, il se décida à publier un ouvrage, fruit de ses longues méditations. Jamais titre n'avait donné une moins juste idée de l'œuvre. Il ne s'agissait pas seulement du *droit industriel*, mais surtout, comme l'indiquait le sous-titre, des principes du droit sur les personnes et sur les choses. L'auteur examine avec profondeur et résout avec élévation les problèmes de la liberté et de la destinée humaines; il y voit les assises et comme les raisons mêmes du droit; puis, dans une suite de chapitres, il passe en revue les questions qui se rattachent à l'homme en lui-même, l'envisageant tour à tour comme individu dans la famille, comme citoyen dans l'État, ou comme membre d'une association. Dans une seconde partie, se déroulent les rapports entre l'homme et les choses : la propriété, sa nature, ses modes d'acquisition, légitimes ou illégitimes, le domaine privilégié issu d'une création de la loi et protégeant les industriels, les auteurs et les artistes, tel est l'ensemble des sujets traités; il les aborde tous avec une pleine indépendance d'esprit. Ses jugements sont hardis et sages; ils ne sentent pas la désespérance de la vieillesse et

en ont toute l'autorité. En face de la législation qui existe, il place le droit tel qu'il le souhaite : il n'hésite pas à dire que la liberté des cultes, en France, est soumise à l'arbitraire et il appelle de ses vœux le jour où la liberté d'association pourra lui être accordée; il espère un nouveau progrès de nos lois pénales et une revision de l'échelle des peines; il proteste contre l'isolement des peuples élevant entre eux les murailles des douanes et croyant s'enrichir en supprimant les échanges; il montre avec force que la réglementation, en intervenant dans la distribution des produits du travail, appauvrirait les uns et enrichirait les autres. Ce qu'il ne peut admettre, ce qu'il poursuit de ses critiques, c'est l'ingérence de l'État prétendant régler le travail de l'homme, la production de son industrie, le mouvement de son commerce. Il prouve que, de la diversité apparente des forces, naît une harmonie, qu'une direction apparaît, que des courants se forment qui établissent à la fois le mouvement et l'équilibre. Que l'homme, dans son infatuation, se mêle de gouverner ces actions secrètes, qu'il substitue ses lois et sa prévoyance à ces attractions naturelles, « tout ordre sera détruit, toute harmonie sera troublée; le chaos seul régnera », et, avec l'arrêt du travail, la misère sera générale.

Cette étude profonde et grave sur la philosophie du droit n'était pas faite pour les foules. Elle provoqua l'attention de ceux qui pensent. Il y avait très longtemps que la place de M. Renouard était marquée dans votre Compagnie. L'Académie l'appela dans son sein, en remplacement de M. Laferrière, le 20 avril 1861. Il fut élu à l'unanimité, moins une voix.

Il y conquit dès le premier jour une autorité devait exercer pendant seize années : ses rapports l'influence des peines, sur les actions commerciales, le mariage au point de vue moral et légal sont œuvres qui ont fait grand honneur à votre sectio législation.

A la mort de Victor Cousin, il sut parler de lui sa jeunesse, de son action sur les intelligences, de souvenirs communs depuis le concours général et l' normale avec une émotion qu'il fit partager à l' démie tout entière.

Tandis qu'il apportait à vos délibérations le poids influence qui ne cessait de grandir, le doyen de la de cassation était enlevé à son siège de conseille l'effet d'une loi « qui interdit à la magistrature de norer de ses vieillards et d'épuiser les services de expérience [1] » ; loi aveugle et malfaisante, infle comme une date, jalouse de tout respect, haineuse supériorités, qui ne peut être jugée et condamnée part avec plus de sévérité que dans cette enceint nous avons le bonheur de constater la présence jours active de ceux qui, après avoir été frappés pa ou avoir dépassé l'âge qu'elle fixe, conservent, nos yeux, comme par un perpétuel démenti, la tude d'une intelligence qui fait l'honneur et la gloi l'Institut.

Il entrait dans la retraite, mais n'entendait pas y tr le repos : il comptait partager son temps entre les s

1. Renouard, Note inédite... (Voir p. 93, note.)

irs du passé, l'achèvement de ses travaux et ce qu'en vrai hilosophe il appelait « les méditations du seul sérieux venir[1] », quand l'année 1870 vint réveiller en son âme ›ute les indignations du patriotisme. Ni son âge, ni la anté profondément atteinte de Mme Renouard ne lui per- ıettaient de partager les épreuves du siège de Paris. C'est Pau, auprès d'une partie de sa famille, digne de le com- ›rendre et de sentir avec lui, que s'écoulèrent les mois 'angoisse. Dans le courant de décembre, il y vit venir, ›rrante et fuyant l'invasion, la section temporaire de la Cour de cassation qui avait siégé pendant deux mois à Poitiers. Les calamités publiques semblaient avoir atteint eur terme, lorsque au deuil de la nation mutilée vinrent ›uccéder les humiliations bien autrement douloureuses de a guerre civile. A la défaite s'ajoutait la honte, puis, pour a Cour de cassation, les pertes les plus cruelles. Après le ›résident Bonjean, assassiné comme otage, mourait le pro- :ureur général Paul Fabre, atteint au cœur par tant de :atastrophes.

Le gouvernement de M. Thiers qui, appuyé sur l'assem- blée nationale, allait relever la France, n'hésita pas à faire ıppel à M. Renouard. M. Dufaure alla le chercher dans sa retraite et demanda à celui qui était, vingt mois auparavant, le doyen de la Cour de cassation, de devenir son procureur général. C'était un digne hommage rendu à la science et à la vertu; mais nul n'espérait que les forces de M. Renouard lui permettraient d'occuper cette charge pendant six années et de la remplir avec tant d'éclat.

1. Renouard, Discours d'installation à la Cour de cassation.

C'est la fin de sa vie qu'il nous reste à raconter; r à elle seule, elle aurait suffi à honorer toute une carri

Je ne sais en vérité, messieurs, s'il y a un plus b spectacle que celui d'un homme, parvenu à la vieille contemplant d'un regard paisible les événements dont été témoin, comprenant le lien qui les rattache et dé vrant, à la lumière de sa longue expérience, le sens ca des choses qui est la philosophie de la vie. Si, à une gra profondeur d'esprit, à une disposition à tout observe rechercher l'origine des événements, à croire que « hasard n'a point de place dans la création[1] », il joint perpétuel souci de l'homme, de son rôle, de sa respons lité devant la société humaine et devant Dieu, auteur la loi morale qui inspire et domine toute loi, il se tro naturellement porté à ces hauteurs d'où il peut donne ses contemporains les plus graves leçons de morale d'histoire.

Les vieilles mercuriales de d'Aguesseau étaient destin aux magistrats qui l'écoutaient. Les six discours que procureur général Renouard prononça de 1871 à 1 s'adressaient aux mœurs de son temps. C'est le sort de t ce qui est simple et vrai de grandir avec la distance. jeune homme qui avait écrit à vingt-trois ans les éléme de morale, qui avait consacré sa jeunesse à l'étude des p nobles réformes, qui avait travaillé à l'extension de l'i truction populaire, à l'adoucissement de nos lois pénal qui n'avait cessé d'étudier l'homme et de l'aimer, ven au terme de sa vie, prononcer le jugement qui la résum

1. Discours sur le progrès du droit, p. 13.

l se levait dans l'assemblée des grands juges de son pays, au sein de la plus haute juridiction, dont ses vertus l'avaient appelé à devenir un des chefs. Tout en s'adressant à ses collègues, sa parole portait bien au delà. Il aimait trop sa patrie pour ne pas sentir ce qui lui manquait; les révolutions, les guerres, les secousses horribles que la France venait de traverser avaient mis en saillie les traits de son caractère. Tout entière occupée à panser ses blessures, elle était partagée entre l'indignation et la douleur; l'humiliation risquait de faire naître en elle le découragement. Il fallait lui montrer un grand but à atteindre. C'est au même prix que l'homme et les nations se relèvent. Pour lui, comme pour elles, l'effort et le travail sont la seule voie du salut. L'esprit de colère et de haine est stérile. M. Renouard craignait que « les ressentiments de nos récentes défaites n'éteignissent dans le cœur de la France l'intelligence des vérités éternelles », il osa dire que « la paix était bonne, que la guerre était criminelle ». Au lendemain de nos défaites, alors que le sol de la patrie était encore occupé, il proclamait en face du vainqueur que *le droit prime la force.*

Aux récits du passé où l'on n'entend que l'écho prolongé des batailles, il opposait le tableau des grandes victoires du droit : il montrait l'esclavage antique supprimé par le christianisme, le servage détruit au moyen âge, l'esclavage des noirs aboli sous nos yeux et poursuivi comme une honte par les peuples civilisés. Il faisait ressortir les conséquences du principe de l'égalité devant la loi, pénétrant dans la société, minant peu à peu les privilèges et faisant rentrer, après leur écroulement, tout ce qui était l'excep-

tion dans le domaine du droit commun, c'est-à-dire de la justice; il évoquait le souvenir des guerres religieuses, déchaînant les pires violences et donnant à l'homme l'illusion de croire qu'en commettant tous les crimes il témoignait de sa foi. Il rappelait enfin que le jour venait où la liberté des cultes et la liberté de conscience entrant peu à peu dans les mœurs, n'auraient plus pour adversaires que les Jacobins ennemis de toutes les libertés.

Quand on proclame que le progrès est la loi de l'histoire, il ne s'agit pas d'une force fatale qui fait sortir du temps toute amélioration. Partout l'homme a voulu l'amélioration de son sort : de ce besoin individuel, il s'est élevé — et c'est la grandeur de sa destinée — aux idées de progrès général. De sa volonté seule dépend le progrès. Si jamais pouvait prévaloir dans le monde une philosophie démontrant l'impuissance de la faculté de vouloir, la marche de la civilisation elle-même se trouverait ralentie, puis arrêtée.

Moralistes, jurisconsultes, orateurs, écrivains, tous ceux qui pensent, tous ceux qui parlent ont donc le devoir absolu de montrer aux citoyens ce que sont leurs devoirs. Le progrès matériel, dont il est si facile de tracer le tableau, n'est rien « s'il ne profite au perfectionnement par excellence, à celui des âmes individuelles[1] ». « Sachons-le bien, dit-il, l'avenir appartiendra aux peuples qui travaillent à se vaincre eux-mêmes plus qu'à ceux qui rêveront de vaincre les autres. Nous serons sauvés si nous comprenons que nos vrais ennemis sont l'égoïsme, la cupidité, le culte de la matière, l'ignorance, le mépris des lois et de l'obéissance, la néga-

1. *Le droit prime la force*, p. 32.

tion du droit qui prime la force, la lâche abstention des devoirs politiques[1] ». A ces vérités de bon sens, il revient sans se lasser. « Ce qui ne se comprendrait pas, dit-il, et demeurerait sans excuse, ce serait d'allier désormais, à la prétention d'être devenu un peuple libre, la nonchalance à user de la liberté[2] ». Son optimisme — don fatal quand il aveugle — ne lui cache pas les périls : il les discerne à merveille : il voit la foule qui n'a pas eu le temps d'apprendre, qui est ignorante, qui obéit à ses besoins et aux sentiments plus qu'à la raison, armée du pouvoir avant d'avoir compris les conditions de la liberté; il la voit faisant irruption dans des sphères où régnaient des classes en possession de supériorités traditionnelles. A cette élite, il déclare hardiment qu'elle a charge d'âmes; l'ignorance de ces foules, c'est elle qui doit la dissiper : il ne lui est pas permis de céder à la panique; elle doit ouvrir ses rangs, et enseigner les conditions de la paix sociale qui repose sur l'alliance de la morale et du droit.

Toute autre conduite serait de la folie. « La clairvoyance, dit-il, manque étrangement aux amis du passé et aux adorateurs des pouvoirs absolus lorsque leurs chants d'espérance et d'allégresse célèbrent la prépondérance de la force. Imprudents! Eux aussi ont tout à craindre d'elle et périraient sans le droit! la force a changé de prétention et de place; elle était en haut, la voici en bas. Elle n'appartient plus au groupe privilégié des heureux de la terre; elle a passé dans les mains d'une multitude envahissante[3]. »

1. *La Cour de cassation en 1870-1871*, p. 12.
2. *Le droit prime la force*, p. 11.
3. *Le droit prime la force*, p. 28.

Il n'était pas assez oublieux des conditions de nos sociétés modernes pour nier la nécessité de la force; mais il la voulait au service du droit et il la respectait alors comme un instrument capable de grandes choses; il n'admettait pas qu'elle dominât l'ordre civil. Sans le droit et contre le droit, la force est une violence sans excuse. Sans la force, le droit demeure, supérieur aux défaites, indestructible comme une doctrine, éternel comme la vérité.

Mais si haut qu'il fût placé, le droit aussi courait des dangers; comme tout ce qui passe par l'intermédiaire de l'homme, il peut être mal interprété et corrompu. M. Renouard montrait avec autorité que la seule garantie de la justice définissant le droit était l'*impartialité*. Contre elle se liguait tout ce qui pouvait altérer les jugements : l'esprit de corps, « lien puissant entre les hommes, énergique instrument de solidarité et de discipline », mais ayant ses préjugés et pouvant troubler la justice — l'esprit de parti, et cependant il ne faut pas médire des convictions qui groupent les hommes : un citoyen doit être d'un parti — le patriotisme, « une des plus hautes vertus qui honorent l'humanité », parce qu'elle vit de dévouement et de sacrifices à l'intérêt général au profit d'une idée, qui peut, elle aussi, devenir une passion jalouse et étroite, si elle se transforme en haine et si elle tient, comme dans l'antiquité, tout étranger pour un ennemi; à ceux qui s'aviseraient de confondre l'impartialité avec l'indifférence et l'insouciance, origine de tout scepticisme, il faudrait faire lire ce discours où respirent l'ardeur du vrai et la passion de la mesure.

M. Renouard avait de très fortes convictions politiques : libéral sous tous les régimes, il était de ces intelligences

supérieures et de ces esprits de raison qui s'attachent moins aux étiquettes du pouvoir exécutif, qu'aux garanties constitutionnelles. Dès le premier jour, il avait, ainsi que M. Thiers, adhéré à la République. Il pensait, comme son ami le duc Victor de Broglie, qu'il importe peu que l'équilibre des pouvoirs soit adapté à une monarchie ou à une république, pourvu qu'une nation ne s'abandonne jamais, et qu'elle ne se livre à aucune dictature, que la dictature vienne d'un homme ou d'une assemblée.

Le 24 novembre 1876, le Sénat, constitué depuis peu, avait à user du droit d'élire un sénateur inamovible. Le groupe constitutionnel présenta M. Renouard; les gauches votèrent pour lui. L'ancien pair de France rentrait au Luxembourg, vingt-huit ans après en avoir été chassé; il venait reprendre sa place auprès de M. Dufaure, prêt à soutenir les mêmes causes, à se dire avec lui victorieux ou vaincu.

Il ne se mêla pas aux discussions, mais il était assidu aux séances; il était demeuré jeune de cœur, et nulle cause ne le trouvait indifférent. Il désapprouva le 16 mai, et comme il y voyait une coalition qui menait à un coup d'État, il n'hésita pas à donner sa démission de procureur général.

Il n'entendait pas reculer devant les responsabilités, et quand la légalité parut menacée, il accepta la présidence d'un comité de jurisconsultes, fier de consacrer ses derniers efforts à dire où était le droit.

Il avait conservé toute sa vie le goût d'enseigner. Sa parole prenait naturellement et sans pédanterie l'allure d'une leçon. Il aimait réunir autour de lui les hommes et

on
mes
es:
e eux
supp
leme
duit
ges. C
ques,
ail de
vement
ueule
rail, que
e mouvem
ation, se m
ion ses lois
lles, « tout ordre
: le chaos
la matiè
nérale.

de relever la France lui demandèrent de les aider. Noble destinée de cette forte génération qui devait servir à deux reprises son pays, essayant dans sa jeunesse de fonder un gouvernement libre et ayant, dans sa vieillesse, le douloureux honneur de restaurer les forces nationales!

La voix de M. Renouard s'éleva, au milieu des ruines, pour rendre le courage aux désespérés, pour montrer aux hésitants un but, pour marquer les étapes de notre histoire dans le passé et indiquer la route de l'avenir. S'il est vrai qu'une intelligence supérieure doive à ceux qui l'ont admirée une sorte de témoignage qui soit le testament de sa pensée, nul n'a plus complètement acquitté sa dette : sa vie est un exemple pour tous les âges; à la jeunesse, il enseigne ce qu'elle peut entreprendre; à l'âge mûr, ce qu'il peut réaliser; aux magistrats, l'oubli d'eux-mêmes dans le service de la justice; aux jurisconsultes, le travail infatigable; aux philosophes, la fidélité aux principes de la morale dans la plus parfaite unité d'une longue existence; à tous les rangs et à tous les âges, l'activité dans le devoir sans jamais se décourager, justifiant la devise inscrite sur une des œuvres de sa jeunesse et qui devait résumer sa vie : *Nil desperandum.*

PAUL JANET[1]

Messieurs,

Il y a des hommes, même parmi les philosophes, qui, dans le cours de leur vie agitée, ont été mêlés à tous les événements de leur siècle : leur histoire est celle de leur temps. Attachés à une cause, ils sont portés au pouvoir avec elle, fiers de ses succès et non moins fiers de subir ses disgrâces. Leur destinée a été partagée entre la pensée et l'action.

Celui dont nous venons aujourd'hui vous entretenir n'a pas cherché à faire deux parts de son existence. Il l'a consacrée tout entière à la philosophie, non pas seulement à la métaphysique, aux conceptions abstraites qui absorbent le penseur et le transportent, pour ainsi dire, dans un monde irréel, mais à cette philosophie qui, touchant à la morale, examine l'être social, l'observe dans ses manifestations, compare son rôle dans le monde et est amenée à faire de la politique une étude spéciale.

Écrire l'histoire de la politique sans être attiré par ses

1. Cette notice a été lue en séance publique, le 6 décembre 1902.

ambitions, définir des principes sans être tenté de les appliquer, se sentir vraiment citoyen, donner des leçons aux hommes sans avoir la prétention de les gouverner, ne pas sortir du monde de la pensée, tout en aimant passionnément son pays et en partageant toutes les émotions de ses contemporains, c'est un effort d'esprit, rare en tous les temps, mais qui mérite assurément d'être signalé comme sans exemple au XIXe siècle.

M. Paul Janet n'a voulu être que professeur. C'est une vie de professeur, n'ayant été étranger à aucune pensée de son temps, que nous allons essayer de faire revivre devant des confrères qui ont tous été ses amis.

Paul Janet est né à Paris le 30 avril 1823. Issu d'une famille de libraires, il vint au monde au milieu des livres. Son grand-père avait fondé avec succès une grande maison de librairie rue Saint-Jacques. Il avait six fils; il s'occupa peu de leur instruction, mais il sut développer en eux le goût littéraire; la comédie était la grande distraction des jeunes gens. Le samedi soir, le magasin était fermé; on montait un théâtre et de nombreux amis s'assemblaient pour applaudir Corneille et Racine, Molière et Regnard. C'est ainsi qu'à la veille de la Révolution, dans la petite bourgeoisie parisienne, les plaisirs de l'esprit tenaient souvent lieu d'études. Paul Janet se rappelait avoir entendu les acteurs survivants des soirées de la rue Saint-Jacques; leur conversation était toute parsemée des souvenirs du théatre classique. Il respira cet air dès son enfance.

A l'âge de six ans, il avait été envoyé à l'école; ce fut sa première douleur. Il ne pouvait s'habituer aux rudesses de

la camaraderie forcée; le tumulte lui répugnait; il avait besoin de l'amitié; il sut découvrir un enfant de son âge, chétif et boiteux, d'une médiocre apparence et d'un grand cœur; il le défendit contre les sarcasmes, se lia avec lui, et cette union, prolongée durant trente années, ne fut rompue que par la mort de son ami.

Paul Janet demeura orphelin à neuf ans. Il conserva sa mère qui appartenait à une famille de magistrats; elle était fort distinguée, un peu austère et réservée, mais nullement sévère, d'une piété sage et tolérante, d'un esprit judicieux et éclairé.

La révolution de Juillet, la mort de son père, un changement complet d'existence interrompirent ses premières études. En 1832, il entra définitivement dans une pension qui suivait les classes du collège Saint-Louis. Revenant, au terme de sa vie, sur ses années de collège, il écrivait : « Je souffre quand je revois tout cela par l'imagination. La vie banale et commune de la caserne m'a toujours été odieuse... Je n'aimais pas le bruit et la violence des jeux de garçons : beaucoup d'entre eux étaient vulgaires; le langage était brutal. J'avais des amis et je les ai conservés; par là, je ne saurais avoir trop de reconnaissance pour ma vieille pension et mon vieux collège... mais j'avais un tel besoin de la vie de famille, une telle aversion de la captivité, que je souffrais réellement. »

Les premiers succès adoucirent son chagrin; il parvint vite en tête de sa classe et sut s'y maintenir. Les vers latins excitèrent vivement son esprit. Cette étude avait un mérite qu'aucun enseignement n'a remplacé; elle faisait aimer la poésie latine et sentir des beautés d'expression et de rythme

dont la prose ne donne nulle idée. Les jeunes gens d'aujourd'hui seraient bien étonnés si on leur disait que les jeunes gens d'autrefois s'éprenaient d'Horace et de Virgile. Paul Janet se prit d'enthousiasme pour les maîtres de l'imagination antique. En veut-on la preuve? Il avait pour répétiteur un écrivain d'un esprit rare, Despois, qui venait de remporter peu auparavant le prix d'honneur. Avec un de ses amis, ils allaient le trouver, la nuit, et prolongeaient en de longues veillées la lecture des poètes.

Il ne fallait pas moins que cette passion pour le soutenir; il éprouva vers la seconde et la rhétorique un dégoût pour l'étude qui alarma sa mère. Son esprit ressentit une secousse, dès les premières classes de philosophie. « S'il m'est permis, disait-il, à la fin de sa vie, d'évoquer d'illustres exemples, moi aussi, j'ai senti la vocation philosophique se manifester en moi, en entendant les premières leçons de mon maître en philosophie, M. Gibon. Il n'était pas éloquent; mais il était grave, convaincu, d'un esprit libre et indépendant : je lui dois un amour de la philosophie qui n'a jamais tari depuis tant d'années. »

Après une année d'études brillantes, la plus heureuse de sa jeunesse, Paul Janet se présentait à l'École normale. Il aimait à raconter avec quel succès il soutint l'examen d'histoire : interrogé sur les empereurs romains, il se mit à débiter, d'Auguste à Septime-Sévère, la liste complète de tous les Césars. L'examinateur, surpris de tant de science, donna une note qui contribua à faire recevoir le philosophe. Il devait ce tour de force de mémoire à son professeur d'histoire qui, ne sachant pas tenir sa classe, et accablant ses élèves de pensums, lui avait donné à copier si souvent

la liste des empereurs, qu'elle s'était gravée dans sa tête. L'examinateur, notre vénéré doyen, M. Wallon, ne lui en voulut pas. Vous m'avez bien trompé! lui dit-il, avec une malice indulgente, lorsqu'il s'aperçut que l'École avait admis non un historien, mais un philosophe.

C'était le temps de la vieille école, établie rue Saint-Jacques à côté du collège Louis-le-Grand, dans les bâtiments de l'ancien collège du Plessis. Les cours étaient tristes; les logements médiocres; les salles obscures et étroites et cependant nul ne se plaignait, tant était grand le renom de l'École normale. Il avait pour camarades Hippolyte Rigault, Thurot, Émile Burnouf qui devait diriger un jour l'École d'Athènes. En première année, le cours d'Amédée Jacques l'intéressa; mais il fut charmé, la seconde année, par Saisset, « maître très solide, très sérieux, d'un esprit très philosophique »; il avait une conversation séduisante; il était « plus libre, plus naturel, plus chercheur dans ses entretiens que dans ses livres »[1]. Saisset laissa son empreinte sur l'intelligence du jeune philosophe.

C'est au concours d'agrégation que Paul Janet se révéla. Parmi ses camarades de l'École et ses concurrents qui remplissaient la salle, l'acclamation fut unanime : sa parole était nette, ferme, douée d'une autorité naturelle; l'éloquence ne venait ni des mots habilement groupés, ni de phrases à effet, mais de l'ordonnance heureuse et puissante des idées, au service de la vérité. Victor Cousin présidait le jury : il en rendit témoignage. « M. Janet, dit-il dans son

1. *Le Centenaire de l'École normale*, p. 274.

rapport au ministre, a été le premier hors ligne pour sa leçon. Il a de la science, du nerf, de la précision. Sa leçon sur la divine Providence est assurément une des plus fortes et des plus belles que j'aie entendues depuis quinze ans. La doctrine la plus pure, une méthode sévère, un rare savoir, une élocution nette et vigoureuse ont, pendant une heure entière, captivé un nombreux auditoire. » Il n'hésitait point à le signaler comme une des meilleures espérances de l'enseignement philosophique.

Ceux que distinguait ainsi Victor Cousin, il s'emparait d'eux comme secrétaires. Pendant un an, Paul Janet, vécut dans son intimité.

Cousin projetait alors une édition des *Pensées de Pascal*. Il y pensait et en parlait sans cesse. Il y fit travailler son jeune secrétaire. Paul Janet racontait quelle frayeur respectueuse il avait éprouvée en sentant, dans sa petite chambre de la Sorbonne, à sa libre disposition, le manuscrit des *Pensées*, sur lequel il travailla pendant tout l'hiver de 1844.

Au printemps de 1845, M. Cousin entreprit de publier son ouvrage sur le Vrai, le Beau et le Bien. Il fit de son secrétaire un collaborateur; il l'emmenait en de longues promenades, tantôt dans son jardin de Bellevue, tantôt dans les bois de Meudon, et développait, pendant l'après-midi, les idées que Paul Janet passait ses soirées, et quelquefois ses nuits, à rédiger; puis le lendemain matin, le travail était soumis à l'auteur qui arrêtait le texte définitif. Cette intimité était intermittente et agitée; les premiers temps furent pénibles, les contacts rudes, la crainte de subir des emportements, continuelle; il eut quelque peine à s'habituer aux formes solennelles d'une parole

qui, au premier abord, semblait apprêtée. En travaillant avec le maître, en le voyant à toute heure, en vivant de sa vie, il sentit que l'éloquence était l'enveloppe naturelle de sa pensée, et ce qui l'avait refroidi, quand il croyait à un art prémédité, contribua à le séduire lorsqu'il comprit qu'il assistait à la production spontanée d'un grand esprit. Le disciple admirait le maître, mais il sentait plutôt le poids que le charme de sa supériorité, et ne prévoyait pas l'attachement qui devait naître plus tard sous l'influence de la plus libre et de la plus affectueuse familiarité.

Il avait vingt-deux ans, lorsque, en 1845, « affranchi de cette noble et sévère tutelle », il fut nommé professeur de philosophie au collège royal de Bourges. Quitter Paris, aller s'enfouir en province lui causait le plus vif effroi. N'était-ce pas un exil? et ne serait-il pas sevré de tous les plaisirs de l'esprit? Une surprise heureuse l'attendait.

Nous sommes très loin de nous représenter la vie intérieure d'une ville de province, il y a un demi-siècle. La rapidité des transports a tout rattaché à Paris, hommes et choses; elle a effacé les caractères, aplani les reliefs, donné à toutes les sociétés une empreinte parisienne, M. Paul Janet était à Bourges lorsque le premier train de chemin de fer arriva dans la cité de Jacques Cœur. Bourges tenait son rang; elle était encore la capitale du Berry; elle était fière de ses renommées de terroir : on pardonnait presque tout à George Sand parce qu'elle jetait quelque éclat sur les mœurs berrichonnes. On parlait beaucoup d'un avocat que l'esprit local opposait à Berryer; dès son arrivée, le jeune professeur fut présenté à Michel de Bourges; il fut attiré par cette éloquence passionnée au service d'un

esprit généreux; sans partager ses convictions ardentes, il était captivé par des élans dont « la flamme et l'audace le charmaient »; il le retrouva souvent, entra dans son intimité; il lui semblait qu'il se rapprochait des noms qui avaient agi le plus vivement sur sa pensée en l'entendant parler de Lamennais, de Cavaignac, de Lamartine. L'orateur interrogeait le philosophe; leurs entretiens passaient de Kant et de la philosophie allemande, aux problèmes de la politique contemporaine.

Paul Janet était très libéral, très épris de réformes : mais il n'avait en rien le tempérament révolutionnaire. Presque tous les hommes du XIXe siècle ont été élevés au milieu de souvenirs de la Révolution qui ont fait, à leur insu, l'éducation de leur esprit. Telle anecdote a frappé leur imagination d'enfant d'une empreinte que le temps n'a pas effacée. « Ma famille, a-t-il écrit, n'avait rien à regretter de l'ancien régime, mais, dans la bourgeoisie, la Révolution a surtout laissé comme trace le souvenir terrible de 93 et pendant longtemps de la Révolution je ne connus que cela ». Certains récits l'avaient particulièrement frappé. Un jour, son père et ses oncles jouaient gaiement; leur père, très chaud partisan de la Révolution, entre fort agité, il arrête les jeux : Silence, mes enfants, dit-il d'un ton grave, le Roi est mort! Puis on lui avait décrit des scènes de la Terreur, la vie en quelque sorte suspendue, enfin le réveil, la rentrée de Bonaparte à Paris après la première campagne d'Italie, et surtout le délire d'enthousiasme qui emportait la nation. Il se désolait de n'avoir pas questionné tant de parents spectateurs de la Révolution et de l'Empire; ces souvenirs, déposés en germe dans son esprit d'enfant, lui

donnaient l'éblouissement de la gloire et lui inspiraient en même temps l'horreur des violences qui préparent les dictatures et les rendent inévitables. Il partageait les sentiments des jeunes gens qui arrivaient à l'âge d'homme vers 1840 : comme eux, il souffrait du contraste entre la poésie de l'épopée qui avait ouvert le siècle et la prose au milieu de laquelle ils vivaient. Émotion douloureuse et impuissante de la jeunesse dont l'imagination appelait de grands événements, travaillait dans le vide, écoutait la parole de Lamartine disant : « la France s'ennuie, » et s'exprimait par la plume de Paul Janet écrivant : « Rien de semblable ne s'est vu de notre temps. Tout paraît terne depuis. Cela explique la révolution de 1848 ».

Il était bien placé pour en comprendre le sens ; son ancien professeur, Amédée Jacques, dirigeait la *Liberté de penser* ; il y avait attiré son élève et Paul Janet, initié par lui au mouvement d'idées qui précéda l'avènement de la seconde République, y publia plusieurs articles.

Ces travaux ne le détournaient pas de ses études. Reçu agrégé des Facultés et docteur ès lettres, il avait tenu tout ce qu'espéraient ses maîtres. Aussi était-il nommé, à vingt-cinq ans, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg. Il partait pour sa nouvelle résidence l'esprit tranquille et le cœur joyeux. Sa carrière était assurée et le bonheur venait d'entrer à son foyer. Il n'avait pas cédé à l'attrait d'une rencontre improvisée ; ce jeune philosophe avait fait son choix de longue date : il y pensait depuis quinze années. Ce qui était le rêve d'un enfant de neuf ans était devenu l'idée fixe du jeune homme. Les intelligences les plus fortes sont des âmes simples : elles se donnent sans

se reprendre, la constance fait partie de leur nature, elles sont fidèles aux personnes comme aux idées. Ce roman, dont souriraient les sceptiques, devait se prolonger durant plus de cinquante années, apportant à ce travailleur infatigable cette satisfaction d'aimer qui est le repos des grands cœurs, et faisant luire un rayon de poésie sur une vie uniforme comme le devoir. D'une communauté de réflexions avec un esprit digne de le comprendre, émanait un charme intime qui stimulait sa pensée.

Il était à l'âge où le choix d'un sujet décide souvent de la vie. On se plaît à médire des concours de l'Institut : Proposer un sujet, n'est-ce pas l'imposer ? Est-ce ainsi qu'on respecte la liberté de l'esprit ? L'histoire de notre Académie répond victorieusement à ces critiques. Ne parlons que des morts. N'interrogeons que la section de philosophie que Victor Cousin gouvernait alors avec tant d'éclat. Si, en 1835, l'examen critique de l'*Organum* d'Aristote n'avait pas été mis au concours, un obscur surnuméraire au ministère des Finances se serait-il épris d'Aristote ? Aurait-il consacré cinquante années à la publication de trente-cinq volumes contenant une traduction générale ? — Si, en 1857, les principes de la science du beau n'avaient pas été offerts comme champ d'études, un écrivain nous aurait-il donné ce livre attrayant et profond qui a attaché à la science du beau un des confrères que nous avons le plus aimés ? Pouvons-nous oublier l'histoire de la philosophie cartésienne proposée en 1838 ? et l'histoire d'Alexandrie mise au concours en 1841 ?

Comme M. Barthélemy Saint-Hilaire et comme M. Levêque, comme M. Bouillier et comme M. Vacherot, Paul

Janet trouva sa voie en écoutant les conseils de nos anciens. Il venait d'assister aux événements de la politique avec une curiosité très éveillée; il n'était pas de ceux que l'ambition jette sur la scène; il se contentait d'être un spectateur attentif, étudiant les faits, les analysant, les comparant et se plaisant à remonter aux causes. Dans les révolutions, l'ambitieux cherche l'homme pour s'en servir, l'orateur pour le convaincre, le philosophe pour l'étudier.

Le 3 juin 1848, quelques jours avant les événements qui allaient déterminer le chef du pouvoir exécutif à demander à vos prédécesseurs de collaborer par leurs écrits au rétablissement de l'ordre, l'Académie mettait au concours la comparaison de la philosophie morale et politique de Platon et d'Aristote avec les doctrines des plus grands philosophes modernes sur les mêmes matières : elle demandait aux concurrents l'ensemble des jugements portés sur les conditions de la vie sociale de l'homme par les penseurs qui avaient illustré l'humanité.

M. Paul Janet n'hésita pas à concourir. Délivré des soucis quotidiens d'une classe, il abordait les travaux plus libres d'une Faculté. Pendant quatre ans, il se consacra exclusivement à ce travail. En 1853, l'Académie lui décernait le prix. L' « histoire de la philosophie morale et politique », devenue plus tard l' « Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale », et bientôt couronnée par l'Académie francaise, est un des titres de notre confrère à la reconnaissance de ceux qui lisent et qui pensent.

C'était à la fois un livre de philosophie, de morale et l'histoire. Ses recherches l'avaient amené à vivre dans le

commerce des plus grands philosophes de tous les temps; il avait recueilli leurs dépositions sur un problème que chaque siècle de l'humanité avait successivement posé et légué au siècle suivant sans avoir pu le résoudre. De cette confrontation de tant de témoignages venus de l'antiquité et des temps modernes, sortit un livre largement conçu, ordonné suivant une méthode claire, laissant au lecteur l'impression d'une érudition précise au service d'un jugement toujours sûr.

Il aime l'antiquité grecque, il la comprend et y pénètre; il nous conduit, avec Platon et Aristote, dans la cité antique à laquelle un maître dans l'art d'écrire l'histoire a su de nos jours rendre la vie. Il analyse l'âme du citoyen où se trouvaient mêlés et comme confondus, l'amour des dieux et l'amour de la patrie. C'est à l'ardeur de ce double sentiment qu'était mesurée la valeur de l'homme, s'appelant le courage, le dévouement, la poursuite du bien, noms divers s'unissant dans cette qualité qui embrasse tout, qui dit tout et que les anciens exprimaient d'un mot éloquent et complexe : la vertu.

Platon et Aristote, dont les méthodes sont si contraires, l'un partant de l'idée pure, aboutissant dans le domaine politique aux plus monstrueuses chimères, tandis que, dans l'ordre philosophique, il proclame des règles impérissables, l'autre appliquant aux institutions telles qu'elles existent la méthode d'observation, les analysant avec profondeur, donnant aux politiques de tous les temps des conseils qui seront vrais tant que dureront les sociétés humaines, Platon et Aristote s'accordaient à exiger du citoyen la vertu.

Paul Janet n'hésite pas à condamner Platon lorsque, après avoir proclamé le dogme de l'unité de l'État, il s'empare des enfants, réglemente l'éducation, enfin, par une logique inévitable, crée une poésie et une philosophie d'État protégées par la censure. Jeter toutes les intelligences dans le même moule, faire du législateur l'éducateur universel, soumettre à des méthodes édictées par la puissance publique cette œuvre de liberté qui s'appelle la croissance et le développement de l'esprit, faire en un mot du monopole de l'enseignement un des ressorts de la politique, telle était l'utopie chère à l'antiquité. Notre auteur la condamne d'un mot : « C'était, dit-il, la servitude intellectuelle de l'Orient transportée dans un État grec », et il montre avec force que, pour l'établir, Platon a été amené à sacrifier la famille, à supprimer le mariage, monstrueux attentats contre l'humanité et la raison, suites logiques de la suprématie de l'État, la seule des idolâtries qui, si on en juge par les déclamations qui nous obsèdent, n'ait pas péri avec l'antiquité. Le stoïcisme, en relevant la dignité de l'homme, eut un double honneur; il inaugura le principe d'une liberté intérieure, contre laquelle venait se briser l'autorité de l'État, et, en inspirant des jurisconsultes qui furent des philosophes, il fonda le droit romain.

Telles étaient les idées du monde antique lorsqu'un souffle nouveau vint rajeunir l'âme humaine. La loi morale que le christianisme apportait au monde modifiait toutes les conditions de la société. M. Janet aurait pu suivre cette révolution dans toutes ses conséquences; il a préféré se borner; l'exemple sur lequel il a concentré son étude a une portée qui embrasse tout le développement de notre civili-

sation. En rendant à Dieu ce qui est à Dieu, à César ce qui est à César, la religion nouvelle créait ce que nulle science politique n'avait jusqu'alors entrevu; deux pouvoirs, l'un spirituel, l'autre temporel, et proclamait leur légitimité. Elle plaçait l'homme désormais affranchi dans le domaine de la foi, en face de l'État dont il était dans l'ordre politique le sujet respectueux; elle donnait au croyant, ce qui était entièrement nouveau, un sentiment très net des droits de sa conscience. Toute l'histoire des premiers siècles du christianisme en face de l'oppression est brillante des revendications de la liberté. Du jour où la religion et l'État se confondent, reparaît la doctrine d'absolutisme. La confusion des pouvoirs spirituel et temporel, à l'aide de laquelle les derniers empereurs pensaient tout sauver, avait tout perdu. La foi faisait partie de la constitution de l'empire : il n'y avait plus de place pour les âmes libres. Cette conception ne pouvait reparaître qu'avec l'indépendance des deux pouvoirs, distincts l'un de l'autre, vivant d'une vie propre, sans s'ignorer, ni se combattre, ne cherchant ni l'ingérence, ni l'oppression. Équilibre aussi nécessaire que difficile, problème terrible dont la solution tiendra à jamais en suspens la liberté des consciences, dans toute société politique, qu'elle ait à sa tête les empereurs de Byzance, un Henri IV ou un Louis XIV!

Le livre de M. Janet est plein de rayons lumineux qui éclairent l'histoire. Au seuil de nos temps modernes, il rencontre Machiavel; il pénètre au fond de la doctrine, il en signale l'origine. « La religion, dit-il, gouvernait la politique; la morale religieuse dominait tout. Le jour où la politique se trouva affranchie, par une réaction violente,

elle secoua toute morale. » Que l'homme ait commis des forfaits, nul ne s'en étonne. Ce qui est unique dans les annales de l'humanité, c'est de rencontrer un écrivain qui se plaît à faire la théorie de la cruauté, qui ose professer que la grandeur du crime en couvre l'infamie, qui, adressant les mêmes conseils aux princes et aux peuples, engage les chefs à se défaire de leurs rivaux, les républiques à faire périr jusqu'au dernier gentilhomme, préparant ainsi l'apologie de tous les massacres, donnant des armes à ceux qui devaient concevoir et justifier la Saint-Barthélemy et la Terreur.

Il y a des préceptes plus pernicieux que la doctrine du sang et M. Janet est trop bon moraliste pour ne pas le sentir, c'est la théorie de la mauvaise foi, du mensonge, des trahisons qu'excuserait la raison d'État et, pour tout résumer d'un mot, de la fin justifiant les moyens, doctrines honteuses dont se sont vantés les politiques cyniques et qui ont jeté une ombre sur l'œuvre du maniement des hommes ! Contre elles, M. Janet avait raison de protester : il ne tolérait point qu'on prît pour une ironie la prétention d'établir des rapports entre la politique et la morale; il croyait fermement que le bien était l'habileté suprême; il tenait la probité pour la règle inflexible qui dominait les relations entre les particuliers aussi bien qu'entre les nations.

La dernière partie de ce grand ouvrage est consacrée au XVIIIe siècle. Montesquieu et Rousseau le dominent. Fidèle à sa méthode, M. Janet nous montre ce que la science politique doit à l'*Esprit des lois*. Il faudrait être bien aveuglé par les découvertes politiques dont notre temps se targue, pour nier qu'en 1750 la conception d'un gouvernement

modéré garanti par la séparation des pouvoirs fût un progrès. Quel est l'écrivain qui a flétri avec plus d'éclat l'esclavage, qui a dénoncé avec plus d'indignation l'excès des peines? Quel est celui dont l'influence, exercée dans le sens de la pitié et de la modération, a agi plus profondément sur son temps? Il a eu de son vivant des admirateurs, après sa mort des disciples, il a fait école et il a eu cette rare fortune qu'en ayant battu en brèche tous les préjugés, attaqué les idées reçues, préparé plus que personne la ruine des institutions, nul n'a songé ni au milieu de la chute de l'ancien régime, ni après la réaction qui l'a suivie, à faire remonter jusqu'à lui la responsabilité des excès révolutionnaires, tant il y avait de force et de mesure dans son génie.

Tel n'a pas été le sort de Jean-Jacques Rousseau, auquel l'auteur consacre le plus brillant chapitre. En 1853, le rapporteur du concours, M. Barthélemy Saint-Hilaire, n'hésitait pas à le proclamer : « Nous ne connaissons pas, disait-il, une réfutation du *Contrat social* plus complète, ni plus juste... les critiques n'avaient jamais été réunies dans un ensemble aussi solide et aussi clair ». Il était facile de montrer comment l'aliénation totale de la personnalité humaine, au profit d'une puissance composée de toutes les forces individuelles, aboutissait au plus absolu despotisme; mais l'auteur avait ce mérite de découvrir à travers quelles illusions Rousseau avait été amené, en croyant augmenter la force de l'individu, à le sacrifier entièrement. Ce que Rousseau appelle le souverain, ce composé de toutes les volontés particulières mises en commun, ne peut pas se tromper : juge de l'intérêt de tous, « n'étant formé que

des particuliers qui le composent, il n'a, ni ne peut avoir d'intérêt contraire au leur; par conséquent la puissance souveraine n'a nul besoin de garant envers les sujets ». La tyrannie d'un seul, contre laquelle tous les philosophes depuis Socrate jusqu'à Rousseau avaient soulevé les protestations de la conscience humaine, était moins féconde en calamités que cette nouvelle doctrine. Contre un César abusant de son pouvoir, se dresse le recours au peuple. Contre l'État appuyé sur le nombre, soutenant qu'il exprime les volontés individuelles, qu'il est l'émanation du peuple qui ne peut se tromper, il n'existe ni recours, ni appel. L'esprit humain se plaît aux idées simples : qu'y a-t-il de moins compliqué que le pouvoir absolu directement exercé par le peuple? La conviction que le roi est un tyran soulève la foule; l'horreur pour le peuple exerçant la tyrannie ne sera jamais une idée populaire. Voilà pourquoi les sophismes de Rousseau étaient tout prêts pour les courtisans du peuple. Le manuel que Machiavel avait destiné aux tyrans, Rousseau l'avait préparé pour la démocratie.

M. Paul Janet avait écrit un livre dont toutes les pages méritaient d'être lues et méditées par les politiques, où tous les vices qui se rencontrent dans la vie publique étaient censurés, les crimes flétris, les idées fausses combattues, sans qu'une défaillance de l'auteur trahît la faiblesse ou la passion. Écrire en des temps troublés deux volumes sur la politique sans hausser le ton, ni baisser la voix, c'est montrer une singulière possession de soi-même, c'est rendre un hommage à la philosophie.

L'homme était là tout entier : il avait commencé ses recherches sous la République; il poursuivait son œuvre à

l'heure où le coup d'État de 1851 donnait à ses convictions le plus soudain démenti. Il l'achevait sous l'Empire. Son attachement à la liberté n'en était pas troublé. Il écrivait à M. Cousin, au commencement de 1852 : « Je me suis remis à mon grand travail, un peu interrompu par les émotions politiques. Ce qui se passe ne changera pas, mais fortifiera, au contraire, ma pensée. Elle est tout entière, comme vous le savez, au libéralisme, que je ne crois vaincu que pour un temps ». A l'heure où M. Cousin, victime de la réaction, était nommé professeur honoraire par M. Fortoul, M. Janet tenait à honneur de se montrer fidèle au vaincu en écrivant au philosophe disgracié : « Pour ma part, je suis plus disposé que jamais à me reconnaître votre disciple ».

Sa vie s'écoulait, à Strasbourg, au milieu d'un cercle de collègues et d'amis bien faits pour maintenir très haut le niveau de sa pensée. Nous en avons connu plusieurs : c'était un groupe studieux, vivant de recherches et de méditations, passant de la salle des cours aux bibliothèques, et des archives au laboratoire : Jules Zeller commençait ses travaux sur l'histoire d'Allemagne et d'Italie; Michel Bréal abordait ses savantes études de philologie; la Faculté de droit comptait Charles Beudant, Aubry et Rau, qui devaient laisser un nom parmi les jurisconsultes; la Faculté des sciences avait pour doyen Daubrée, dont les recherches géologiques annonçaient les succès.

Le philosophe était heureux de vivre dans ce monde des intelligences, mais ce qu'il cherchait avant tout, c'étaient les âmes : il se sentit attiré vers un jeune professeur, sorti après lui de l'École normale, voué aux études minéralogiques, ayant le respect et la passion de

la science et destiné à jeter sur sa patrie et sur son siècle un rayon de gloire; il l'interrogea, recueillit sa pensée en de longs entretiens. Il était fier de dire, vers la fin de sa vie, qu'il lui devait non seulement ce qu'il savait en ces matières, mais le goût des idées et des méthodes scientifiques. En approchant de Pasteur, il avait éprouvé l'attraction qui émane des esprits supérieurs. Un des premiers, le psychologue avait découvert l'homme au delà et au-dessus du savant.

Dès son arrivée à la Faculté, Paul Janet avait été accueilli par un auditoire qui n'avait cessé de s'accroître. Il ouvrit son cours en 1849 en exposant l'histoire des doctrines morales et politiques. Jamais le public ne s'était pressé si nombreux autour d'une chaire de philosophie, et sa réputation franchit rapidement les limites de la province. Loin de chercher le bruit et de négliger ses devoirs, il se plaisait à les multiplier : il lui arrivait de réunir, en un petit cercle d'études, les auditeurs les plus laborieux, pour traiter des principaux problèmes de psychologie; ni ses cours, ni la préparation de ses livres ne l'empêchèrent de rassembler chez lui les candidats au professorat; il estimait que sa charge n'aurait pas été remplie s'il ne s'était pas adressé aux étudiants de tous ordres.

La Faculté de Strasbourg attachait beaucoup de prix à étendre son action et à agrandir son auditoire : on demanda en 1855 à M. Janet de donner, dans la grande salle de la mairie, une série de leçons : il choisit pour sujet la Famille. Le succès dépassa toute prévision : ce fut un triomphe. Journaux et correspondances en apportèrent l'écho jusqu'à Paris : le public était ému et charmé; ses auditeurs ne taris-

saient pas d'éloges, non seulement sur la solidité du fond, mais sur les merveilleuses qualités d'une parole aussi claire qu'élégante, aussi sobre que généreuse. « L'originalité de ces leçons, a dit un des meilleurs juges, consistait à partir du vrai, du simple, du naturel, et à rencontrer la beauté et la poésie par la seule analyse, délicate et profonde, de cette vérité même. »

On se plaît à dire que la réflexion refroidit les élans du cœur et de l'imagination, rien n'est plus faux; le scepticisme critique les glace; l'observation simple et loyale les confirme. Entre vingt-cinq et trente ans, M. Paul Janet, au sein de la vie la plus heureuse, entre sa jeune femme et les enfants qui venaient au monde, appliquant sa pensée aux objets de son affection, décrivait tout naturellement la famille, étudiait les raisons de son bonheur, et concevait peu à peu ce beau livre qui porte un nom digne de tous les respects : mari et père, il était fait pour comprendre et faire aimer la *Famille*.

En abordant un problème à la portée de tout le monde, le jeune professeur abandonnait-il la philosophie? Il pressentit le reproche et s'en défendit vivement. « L'antiquité, dit-il avec justesse, à laquelle il faut toujours revenir en philosophie, était bien loin d'avoir nos scrupules; elle ne renfermait pas la philosophie dans l'école... » Il s'en prenait à l'Allemagne : « Quelques métaphysiciens intraitables soutiennent en ce pays que les moralistes qui se sont appliqués à la description des mœurs et des caractères, à l'analyse des passions et des vertus, ne sont point des philosophes. Mais je voudrais savoir quel intérêt la philosophie peut avoir à exclure de son sein précisément les

hommes qui lui font le plus d'honneur, qui lui gagnent le plus d'esprits, et dont les idées ont le privilège d'être comprises et goûtées de tout le monde. Est-ce à dire que la philosophie tienne à honneur de ne point se laisser comprendre et devons-nous considérer comme des traîtres ceux qui abaissent ses doctrines jusqu'au point de les rendre utiles? »

De nos jours, les rêveurs se sont donné carrière en reconstituant à leur fantaisie la société. Il est une institution qu'ils ne pourront jamais renverser. La famille n'est pas un vain édifice élevé par le législateur : elle repose sur le droit naturel. Impuissants à la bouleverser, les utopistes cherchent à l'atteindre en limitant l'autorité du mari, en éveillant contre lui les défiances, en excitant la passion, en appelant les femmes à la révolte. Remettre chacun à sa place, montrer que l'autorité du chef est fondée sur la nature, que la femme, sa subordonnée dans l'ordre du droit, est son égale dans l'ordre moral, peindre « cet heureux équilibre d'une raison étendue, profonde, vigoureuse et d'une raison vive, fine et délicate », exposer comment l'un « conçoit les grands plans et voit le but, comment l'autre saisit les détails et les moyens », donner au mari un sentiment supérieur de sa responsabilité, l'élever sans abaisser la femme, assurer à chacun son domaine dans une harmonie que développe et complète la naissance des enfants, rassembler ainsi les devoirs de l'homme et prouver que tous se rencontrent dans la famille ou par elle, « qu'elle est l'idéal de l'amour, parce que seule elle garantit la fidélité qui en est l'âme », telles étaient les idées maîtresses d'un livre qui donnait aux époux,

aussi bien qu'aux parents la plus haute leçon de philosophie.

Dès que le livre parut, l'Académie française le couronna.

Un prix décerné par l'Académie, quelques lignes d'un rapport de M. Villemain, suffisaient à signaler le lauréat; on pensa à le rappeler à Paris. Il ne quittait pas sans regrets Strasbourg; il avait trouvé en Alsace des intelligences fermes et douces, une race de cœurs élevés et fidèles, de vrais Français ayant toutes les qualités de notre nation, ignorant l'intolérance et la haine, et n'usant de leur voisinage de la frontière que pour servir d'interprète et de lien entre la pensée de la France et celle de l'Allemagne. « Aujourd'hui, écrivait-il à la fin de sa vie, nous ne pouvons plus prononcer le nom de Strasbourg sans un sentiment de douleur. Après avoir habité cette ville pendant huit ans, j'ai fini par l'aimer de cœur et je n'y puis penser sans tristesse. C'est un morceau de la patrie perdue; c'est une partie de nous-même. »

Il avait vu de près la vie de province; il lui avait semblé que « l'âme y était plus libre et plus désintéressée; qu'il lui restait plus de temps pour penser, pour rêver et pour aimer; qu'elle y aspirait moins au nouveau qu'au vrai [1] ».

En descendant d'une chaire de faculté pour accepter une classe de logique au lycée Louis-le-Grand, en échangeant le retentissement d'un cours attirant les intelligences, contre la vie silencieuse d'un professeur de lycée, un ambitieux aurait cru déchoir. Paul Janet avait une conception si élevée de l'enseignement, qu'il n'eut pas une

1. *Philosophie du bonheur*, p. 46.

heure de déception. Ses élèves en ont témoigné; groupés autour de leur jeune professeur, aimant en lui son âge rapproché du leur, admirant sa parole souvent éloquente au service d'une pensée toujours claire, d'une méthode rigoureuse, ils voyaient, à travers tant de rares qualités, ce mérite supérieur qui fait un maître : la conscience. Le philosophe — et c'est son incomparable grandeur — ne se borne pas à enseigner des notions qu'il a reçues et qu'il transmet; il se donne lui-même : il doit avoir la foi philosophique et aimer ses élèves. S'il ne croit pas au fond de son âme que son enseignement est appelé à transformer ceux qui l'écoutent, s'il n'a pas la conviction que l'homme sans philosophie est destiné à être le jouet de ses passions, et à devenir dans la vie un instrument stérile ou dangereux, s'il n'est pas persuadé qu'après une année d'études communes, peut naître, grâce à lui, dans les jeunes esprits que pénètre sa pensée, l'idée de devoir, l'idée de responsabilité et que par elles seules l'enfant devient un homme, l'homme un citoyen probe et libre, si le maître n'a pas en lui cet enthousiasme et cette foi, s'il doute, non avec Descartes, mais avec Pyrrhon, s'il critique non avec Kant, mais avec Voltaire, s'il remplace une conviction absente par des traits d'esprit, s'il se plaît non à édifier, mais à détruire, il n'est pas digne d'enseigner, de monter dans une chaire de philosophie.

La reconnaissance de ses élèves montra tout ce que Paul Janet avait su leur donner.

La réputation du professeur avait franchi les murs du lycée; aussi nul ne fut surpris quand, en 1862, Garnier, malade, demanda à Paul Janet de le suppléer dans sa

chaire de la Sorbonne. Son début fut un succès. S'attaquant, non sans courage, au problème de la théodicée, il exposait avec franchise les objections; à ceux qui la traitent de science immobile et vieillie, il montrait les erreurs réfutées, les théories condamnées, toute cette évolution qui pour une science est le signe décisif de la vérité et de la vie. Il ne s'étonnait d'aucune critique et sa parole toujours vive, sa réplique toujours prête les réfutait avec esprit. L'accusait-on de soutenir une théodicée d'ancien régime? il demandait si à la folie de la tradition il convenait de substituer la folie de l'innovation. Déclarait-on que la théodicée spiritualiste était une doctrine populaire, vulgaire et nullement scientifique? il répondait qu'il était prêt à subir tous les outrages et qu'il savait que la plus grande insulte qu'on pût faire à un philosophe, c'était de dire de lui qu'il avait le sens commun. Ses raisonnements aussi bien que ses critiques témoignaient d'un esprit libre et convaincu qui, n'étant asservi à aucun système, était compétent pour juger avec autorité les doctrines parce qu'il les avait toutes pénétrées. La contradiction ne l'effrayait pas. C'est la grandeur des sciences morales et surtout de la philosophie d'être perpétuellement débattues parce que la volonté de l'homme y a sa part, parce que dans le jugement la responsabilité et la liberté interviennent.

Les auditeurs étaient captivés par la vivacité et la franchise de sa pensée; ils le suivaient sans effort dans ce monde des idées où son intelligence les faisait pénétrer; ils l'écoutaient et s'étonnaient eux-mêmes de comprendre aisément ce qui leur avait semblé jusque-là si obscur; de tous les mérites du professeur, celui qu'il mettait au

premier rang, qu'il exigeait des autres et qu'il recherchait pour lui-même, c'était la clarté, vieille qualité française, « héritage national que nous avons le devoir de conserver et de transmettre à nos descendants[1] », qui est le fondement de l'autorité scientifique, parce qu'elle est loyale, lucide et franche comme notre race.

Les débuts de son cours ne l'empêchèrent pas d'achever un livre qui était le fruit de longues méditations. Ce que des penseurs avaient déjà tenté, ce que Franklin avait cherché en enseignant l'*art d'être vertueux*, le but que Droz s'était proposé en étudiant l'*art d'être heureux*, M. Janet voulut l'atteindre en exposant « la Philosophie du bonheur ».

Jamais, dans aucun de ses écrits, Paul Janet n'avait pénétré plus profondément dans les secrets du cœur humain. La vie est-elle un bien ? Après avoir pesé rigoureusement les beautés et les misères de l'existence, l'auteur se déclare pour la solution optimiste. Oui, la vie est un bien incomparable, mais la condition du bonheur, c'est « le déploiement énergique et libre de toutes les forces de l'âme ». Le vrai problème est donc de savoir comment faciliter le développement de toutes ces facultés. L'auteur passe en revue les manifestations de l'intelligence et du cœur : il juge sévèrement l'égoïsme des passions, leur emportement, la vie de tempête, comme l'appelle Pascal, et montre l'épanouissement de nos forces multipliées par toutes les formes des affections, amour et amitié, qui transfigurent l'homme. « Ce n'est pas seulement au nom

1. M. Boutroux, *Notice sur Paul Janet à l'École normale*, p. 9.

d'une philosophie généreuse qu'il combat la doctrine de La Rochefoucauld : c'est du spectacle même de la vie qu'il fait sortir la réprobation de l'égoïsme[1]. » Il décrit tous les sentiments dont elle est embellie et il exprime son enthousiasme pour toutes les ardeurs de la volonté en reprenant ce mot de Tocqueville : « La plus grande maladie de l'âme, c'est le froid ». Si le cœur nous charme, que de joies sereines et profondes nous apporte la pensée! c'est le bonheur idéal, puisqu'elle nous initie à la vérité à tous les degrés et qu'elle nous conduit à « l'amour de Dieu, le sentiment le plus élevé de tous nos amours ».

M. Janet suit l'homme dans la vie privée, comme dans la vie publique; partout il rencontre l'activité comme l'unique condition du bonheur, non la vie agitée, mais l'activité se proposant un but précis et certain, ayant de la suite et de la persévérance, sentant qu'elle progresse et se développe; il s'élève avec force contre toute doctrine qui met la société en tutelle, qui « dispense l'homme de la responsabilité par une fausse et humiliante sollicitude, supprime ou restreint la liberté ». C'est contre cette fausse notion du bonheur, dit-il fièrement, que tout notre livre est dirigé. Doctrine aussi funeste aux hommes qu'aux sociétés, paralysant l'initiative du citoyen, épuisant la richesse de l'État, faisant de l'un un instrument inerte, de l'autre une puissance monstrueuse et destinée, si jamais elle devait triompher, à entraîner leur ruine mutuelle!

Le rôle de l'imagination dans le bonheur n'avait jamais été plus heureusement analysé. La démonstration est déci-

1. Rapport de M. Villemain sur les concours de l'année 1863.

sive : « C'est l'idée, c'est l'espérance, dit-il, c'est la vue anticipée du succès qui enflamment les hommes et leur font affronter tous les obstacles; cette sorte de demi-enivrement est la condition impérieuse de l'inspiration et du travail. Les grandes hypothèses, d'où naissent les grandes théories, sont filles de l'imagination », et il n'hésite pas à proclamer que cette faculté maîtresse est en tout la force motrice de la vie.

Ce livre puissant et fécond, ingénieux et vrai, aussi ferme qu'éloquent, présentant un heureux mélange de mesure et d'ardeur, ayant ce mérite rare de donner, à celui qui le médite, la paix et l'espérance, le courage et l'élan, mettait au premier rang des moralistes M. Paul Janet que l'Académie française couronnait pour la troisième fois.

L'Académie des Sciences morales et politiques, qui n'avait pas cessé de suivre son lauréat de 1853, l'appela dans son sein le 13 février 1864[1].

Quatre mois après, il était nommé, en remplacement de Saisset, professeur d'histoire de la philosophie.

Quel était alors l'état véritable de la philosophie? Le spiritualisme, jadis maître absolu des chaires, subissait le sort de toutes les doctrines dont le règne avait été longtemps incontesté; les jeunes gens, usant comme toujours de leur indépendance pour aller à de nouveaux systèmes, s'éprenaient des formes d'un positivisme rajeuni qui leur semblait en harmonie avec les découvertes scientifiques si bien faites pour exalter leur imagination. A voir ce dédain

1. Élu en remplacement de M. Villermé, il siégea pendant deux ans dans la section de morale et, en 1866, diverses mutations lui permirent de prendre la place qui lui appartenait dans la section de philosophie.

du passé, cet affranchissement de ce qu'on appelait les théories classiques, cet enthousiasme pour les sciences dont les progrès allaient, disait-on, tout changer en peu de temps, il était permis de prévoir une rupture entre la science et le spiritualisme.

En même temps arrivait d'Allemagne un souffle nouveau, mélange singulier de métaphysique et de matérialisme.

C'est contre ces deux adversaires, les positivistes et les métaphysiciens de l'école allemande, que M. Janet, décidé à garantir la liberté des recherches scientifiques, résolut de défendre le spiritualisme. Tel fut l'objet du livre qu'il consacra en 1865, à la *Crise philosophique*; tel fut le but qu'il se proposa dans ses cours et qu'il assigna à ses écrits.

Ce qui appartient en propre à Paul Janet, c'est la place qu'il choisit et qu'il entendait occuper dans la lutte. Fidèle aux maximes de la dialectique platonicienne, il appliqua tous les efforts de son esprit à chercher si ses adversaires n'auraient pas une parcelle de vérité; de ce rigoureux examen, son impartialité tira des lumières; il arriva ainsi à une doctrine très personnelle qui inspira toute son œuvre philosophique. Il demeura fidèle au spiritualisme, fondement de ses plus intimes convictions, mais il entendit assurer désormais à cette doctrine sa pleine indépendance.

La nouvelle école accusait la philosophie classique d'avoir été la servante des pouvoirs établis, d'avoir accepté en quelque sorte un rôle et une fonction officielle, d'avoir professé que sa valeur se mesurait à ses conséquences pratiques et sociales. De là, à estimer la vérité d'une doctrine suivant le profit qu'en tirait la politique, il n'y avait qu'un

pas. C'était lier ce qu'il y a de plus élevé, ce qu'il y a de permanent dans la conception des destinées humaines à ce qu'il y a de plus fragile et de plus contingent.

M. Paul Janet rompit avec ces maximes : suivant lui, le philosophe digne de ce nom cherche la vérité en elle-même, abstraction faite de son utilité; sa mission n'est pas d'assurer l'ordre dans la cité, de régler les conditions de la vie publique; il poursuit le vrai en soi, assuré que la vérité ne peut jamais, en aucun cas, nuire à personne. Il transportait du coup la philosophie dans une sphère supérieure et l'affranchissait des passions comme des vicissitudes des partis.

En guerre, pendant le cours du XVIIIe siècle, avec l'idée religieuse, la philosophie, avait été longtemps un adversaire sans merci; au XIXe siècle, il semblait qu'elle eût cessé la lutte, le désarmement était devenu un traité de paix. M. Paul Janet observait, non sans alarmes, l'effet sur les jeunes esprits de cette alliance, qui était tenue pour une abdication de la pensée libre; ce lien lui semblait non moins fatal à l'essor des idées que la chaîne des partis politiques; il voulait « faire rentrer le spiritualisme dans le giron de la philosophie, le délivrer de tout patronage artificiel, empêcher qu'il parût une branche de l'orthodoxie religieuse, lui ôter l'apparence d'un parti pris, le réconcilier avec le libre examen, la critique, l'esprit nouveau, afin que la philosophie cessât d'être considérée comme une *ancilla theologiæ*[1] ».

M. Paul Janet était très frappé des caractères et des

1. Étude sur Victor Cousin.

découvertes des savants de notre temps; il applaudissait au rapprochement de la philosophie et des sciences, il avait suivi avec attention les progrès de la psychologie expérimentale; ses sympathies accompagnaient les efforts des jeunes gens, ouvrant des voies nouvelles aux investigations, appliquant à des domaines jadis inexplorés toutes les formes du libre examen; il encourageait ses disciples à étudier les branches les plus diverses du savoir, mais à la condition qu'ils revinssent de ce voyage de découvertes, plus fidèles que jamais à la philosophie; médecins ou chimistes, mathématiciens ou physiciens, ils devaient rapporter de leurs études préparatoires des faits accumulés, des exemples, des lumières de vérité, mais ne pas demeurer des transfuges, hésitant entre deux voies, n'en embrassant aucune, prêts à subordonner la philosophie. Paul Janet n'avait pas cherché à l'affranchir de la politique ou de la théologie pour en faire une *ancilla scientiæ*.

Considérée sous ce triple aspect, l'œuvre à laquelle il s'est voué prend tout son caractère; on en voit la portée. Ceux mêmes qui en ont parfois souffert, qui ont été effrayés de ses hardiesses, étaient contraints de reconnaître que cette entreprise était très fière : elle était inspirée par un profond sentiment de la grandeur de la philosophie et le souci de son indépendance.

Qu'il étudie les « problèmes du XIXe siècle », qu'il analyse « le Cerveau et la pensée », ou expose dans son ensemble la « Philosophie française contemporaine », M. Paul Janet continue avec la même persévérance et poursuit, sous les différents aspects, sa réfutation du matérialisme, sa démons-

tration de la réalité de l'âme et de Dieu. Son enseignement, durant trente-cinq années, dans sa chaire de la Sorbonne, fut consacré aux mêmes doctrines.

Il lui sembla qu'il n'avait pas donné sur la morale sa pensée tout entière; il voulut ne laisser subsister ni obscurité, ni équivoque. Il n'admettait pas, comme Épicure ou comme Spinoza, que la morale fût la poursuite du bonheur; il ne voulait pas non plus que l'appât des récompenses portât atteinte à l'idéal en l'abaissant. Elle était, à ses yeux, la science du devoir, la recherche de la perfection, c'est-à-dire la vertu du désintéressement et du sacrifice. Paul Janet avait trop de loyauté envers lui-même pour reculer devant le problème qui, de nos jours, domine la morale; peut-elle être indépendante de l'idée de Dieu? Il n'hésitait pas à répondre qu'il n'existe « qu'un moyen de fonder une morale absolument indépendante de toute métaphysique, c'est de proclamer la doctrine du plaisir ou de l'utilité ». Alors, la morale cesse de commander; elle devient un art servile, un calcul d'habileté. La loi morale n'était pour lui ni une convention arbitraire, ni une abstraction, mais une réalité voulue et maintenue par un être supérieur qui est la perfection du bien, qui est la cause et la fin de tout. « S'il n'y a, dit-il excellemment, nul être qui aime les hommes et qui m'aime moi-même, pourquoi suis-je tenu de les aimer? Si le monde n'est pas bon, s'il n'est pas fait pour le bien, si le bien n'est pas son origine et sa fin, qu'ai-je à faire ici-bas, et que m'importe cette fourmilière dont je fais partie?... Il faut que je puisse dire : *Adveniat regnum tuum*. Comment le pourrai-je, s'il n'y a pas un Père qui, en nous confiant le soin de faire arriver son règne, l'a rendu au moins possi-

ble en faisant le monde[1]? » Il proclamait ainsi que la mo
étudiée sans parti pris, conduit nécessairement à reconn
une cause morale du monde, c'est-à-dire l'existenc
Dieu.

Ni ses travaux, ni ses méditations philosophique
l'absorbaient entièrement; les problèmes politiques
il avait, naguère, étudié l'histoire, lui semblaient, a
la métaphysique et la morale, les plus dignes d'occup
pensée; il en cherchait la solution dans le passé co
dans le présent et ne cachait pas ses convictions,
jamais chercher à en tirer profit ou bruit. Il vivai
milieu d'amis qui jugeaient sévèrement un régime de sil
et aspiraient « à la liberté, principe de tout progrès
n'avait publié aucun écrit retentissant, mais quand l'o
sion s'était offerte, il n'avait pas craint d'affirmer, en 1
avec l'indépendance du philosophe, que rien n'était
contraire au développement de l'activité et de l'éne
personnelle qu'un « mécanisme dans lequel les particu
étaient engrenés par autorité publique » et qui était « co
à la direction d'un moteur irresponsable[2] ». Aussi, to
les sympathies de son intelligence et de son amitié allai
elles vers les hommes qui, en 1871, autour de M. Thi
entreprenaient, après nos désastres, la tâche de relev
France; il était avec eux en commerce d'intimité. M. J
Simon s'était formé un conseil composé d'université
qu'il aimait à consulter. Paul Janet en faisait parti
jouissait vivement de cette collaboration intellectuelle

La seule fonction nouvelle qu'il accepta dans c

1. *La morale*, p. 612.
2. *Philosophie du bonheur*, p. 360.

période de sa vie lui vint d'une institution sans précédents en notre pays, créée par l'initiative hardie d'un homme, sorte de faculté libre, travaillant pour l'État sans lui rien demander, n'attendant de lui aucune subvention et lui offrant ce que le gouvernement avait, naguère, tenté sans y réussir, des candidats spécialement instruits et préparés aux fonctions administratives et diplomatiques, centre d'enseignement supérieur où les jeunes gens venaient apprendre, en écoutant les maîtres les plus distingués de leur temps, à devenir des citoyens actifs, capables de s'associer à la mission des gouvernants et de la comprendre. M. Boutmy, qui fondait en 1872 l'École des Sciences politiques, avait un trop profond discernement de la valeur intellectuelle pour ne pas faire appel avant tout autre à l'écrivain qui s'était consacré avec éclat à leur histoire. Ceux qui m'écoutent et qui ont été, dès le premier jour, l'honneur de cette école, savent ce que furent ses leçons. A un enseignement nouveau, il voulut apporter des études nouvelles. Ses auditeurs en eurent les prémisses. Ses cours devinrent des livres. En quelques années, il publia *Saint-Simon et le Saint-Simonisme*, des fragments sur Fourier, puis, remontant aux origines du socialisme contemporain, sur *Babeuf*.

Il passait ainsi en revue les idées politiques du XIXe siècle, ajoutant en quelque sorte à son grand ouvrage des fragments qui en préparaient la suite. Entre les dernières pages de l'*Histoire de la science politique*, qui s'arrêtait en 1788, et les époques contemporaines, il avait jusqu'alors omis le problème qui obsède à bon droit l'âme de la France. Quel est le sens de la Révolution française? Quelle est sa

philosophie? Qu'en ont pensé les témoins et les juges? Paul Janet résolut de les interroger en suivant l'ordre des temps. Les premiers qui en ont parlé sont des étrangers, comme si le tourbillon des passions avait enlevé aux acteurs le temps de réfléchir : c'est Burke qui, ne distinguant dans les événements que la tradition, voit avec horreur une nation faire table rase du passé; c'est Fichte, au contraire, « tout plein de cette ivresse idéologique et spéculative dont l'Allemagne s'est bien guérie depuis », qui, saisi d'enthousiasme, croit que la philosophie réglant désormais les affaires de ce monde, l'humanité sera à jamais affranchie; c'est Joseph de Maistre, épouvanté des crimes, ne jugeant la Révolution qu'à travers un voile sanglant, et se sentant tellement dépassé par l'immensité du mal que, pour l'expliquer, il évoque toutes les forces du ciel et de l'enfer.

A ceux qui avaient tout approuvé ou tout maudit, le philosophe oppose les juges qui ont conservé leur esprit libre : avec le sage Mounier, avec Mme de Staël, il nous montre l'ancien régime condamné, le droit pour un peuple de se donner une constitution revendiqué et les forfaits des révolutionnaires flétris. M. Janet dresse ainsi l'image de la Révolution et l'éclaire sous toutes ses faces à la lumière de tous les grands esprits qui ont tenté d'en expliquer la nature. Il n'y a rien de plus poignant dans la littérature historique que cet effort prolongé pendant trois générations, sous la royauté absolue, sous la monarchie constitutionnelle, sous deux empires et sous trois républiques, effort qui n'a pas encore atteint son terme, pour tirer du formidable torrent où ont bouillonné toutes les conceptions d'une nation surexcitée, les idées maîtresses,

qui doivent, comme un fleuve paisible, servir un jour, quand le peuple sera plus instruit, à diriger et à porter les sociétés.

M. Paul Janet n'hésite pas à clore sa laborieuse enquête en proclamant que ce qu'il faut condamner dans la Révolution, ce ne sont pas les principes, mais les moyens. Conclusion d'un sage et que confirment avec éclat les événements! Un siècle d'expérience a démontré que nos libertés n'étaient pas des abstractions, mais le besoin de tout peuple civilisé, que la Déclaration des Droits renfermait l'essence de principes salutaires. Heureuse leçon, si nous savions y ajouter ce que nous ont enseigné nos fautes; les échecs répétés de nos constitutions viennent de ce que les gouvernements issus de la Révolution, ayant tous le culte de la force, ont cru que l'autorité morale, la seule qui conduise les hommes, venait de la force, ont parlé du droit sans le respecter, sans lui donner le dernier mot, et se sont imaginé qu'ils abdiqueraient s'ils ne réservaient pas au pouvoir exécutif la faculté de le violer; ils n'ont pas compris qu'il n'existait pas, en politique, d'œuvre plus chimérique, en droit constitutionnel, de construction plus factice, que d'inscrire dans des textes de lois des libertés, sans accorder aux citoyens des garanties, provoquant ainsi un duel sans issue entre l'État ayant la force, l'individu le droit dépourvu de sanction, et perdant de vue que l'idée de devoir et de responsabilité, absente de l'éducation des citoyens et des peuples dont elle devrait être l'objet unique, serait seule capable d'établir enfin l'équilibre.

Dans toutes ses études d'histoire, Paul Janet avait une pensée qui guidait et dominait son esprit : les relations de

la morale et de la politique. Ce que voulait l'homme, comment il concevait les faits sociaux, le rôle de sa volonté, la nature de ses efforts, sa personnalité, d'où découlent ses droits, voilà ce qui touchait le philosophe; il aimait à analyser un caractère, à pénétrer dans les replis du cœur humain, à reconstituer la pensée d'un homme; il a semé autour de lui des notes, des esquisses, parfois des portraits qui sont exquis. Ce que recherchait Janet dans son modèle, ce n'était pas la ressemblance des traits, c'était « l'âme de sa physionomie ». Il excellait à faire revivre ceux qu'il avait connus; il n'y avait rien de banal dans ses éloges. Le ton était juste et la sincérité absolue. De tous ceux qui ont passé depuis trente ans dans notre Académie, en est-il un seul qui ait été plus aimé de nous tous, plus apprécié dans l'intimité, plus défiant de lui-même et plus digne d'être loué que Constant Martha? La notice que Janet consacra à notre confrère est un chef-d'œuvre de grâce, de finesse, d'émotion tendre et vraie. Rien de plus touchant que la peinture de ce caractère entrevu à travers la plus vive amitié. Quel est celui d'entre nous qui, en lisant ces pages destinées à l'École normale, ne retrouve cet esprit supérieur, cet écrivain incomparable, auquel n'a manqué, pour monter au premier rang, qu'un peu plus de hardiesse et ce savoir-faire qui est le génie des médiocres? En mettant son ami au niveau qu'il aurait dû occuper, Janet se montrait, une fois de plus, moins courtisan du succès que fidèle à la morale.

Celui qui avait été son maître, Victor Cousin, était mort depuis vingt ans. Il crut que l'heure était venue de juger son action. Le prestige n'était plus qu'un souvenir. Les

ıs avaient attaqué avec passion sa mémoire; d'autres en aient parlé avec esprit et malice; d'autres enfin avec une miration sans réserves. Il se sentait assez d'indépen- nce pour faire la part des critiques et des louanges. Il lui mblait que le seul hommage digne d'un philosophe était liberté dans le jugement. Il définit nettement la grandeur l'œuvre de Cousin, et en marqua les lacunes, consa- ınt ainsi à l'histoire de la philosophie au XIXe siècle une ge que lui seul pouvait écrire.

Ni ses méditations philosophiques, ni ses études d'histoire litique ne l'absorbaient exclusivement. Il avait un goût ›s vif pour l'histoire littéraire. Ses lectures étaient très riées; il ne mettait pas de fausse honte à cacher son ıour pour les romans. Lorsque arrivait l'été, ce Parisien naissance échappait avec bonheur au fracas de la ville. › sa petite maison de Forges, il gagnait les bois, un livre a main; c'était Walter Scott, auquel il demeura fidèle, et 'il relisait jusqu'à la fin de sa vie; c'étaient des mémoires, s correspondances se rapportant aux deux siècles qui vaient précédé et surtout au XVIIe siècle. Il lisait par ıisir, comme délassement d'esprit, sans but arrêté; mais n intelligence était trop active pour que le crayon et ›ntôt la plume ne se missent pas de la partie. En vain ıtait-il promis de ne pas écrire de toutes les vacances. › besoin de résumer sa pensée, de la fixer, de discuter ec soi-même un problème, l'emportait sur tous les ·ments. Qui de nous lui reprocherait ces innocents par- ·es? Nous leur devons des pages charmantes, mais trop ıpersées, dans la *Revue des Deux Mondes* et dans les ›fondeurs inaccessibles du *Journal des Savants*. Le

lecteur y reconnaissait l'érudit et le psychologue q conduisait de Pascal à Fénelon, de Retz à La Rochefouc de Molière à Bossuet, de Mme de Grignan à Mn Maintenon et le ramenait, à travers Montesquie Rousseau, vers les temps modernes pour y retr Lamartine et Prévost-Paradol. Que de fragments à connus dont la réunion serait précieuse! Que de d vertes à faire en sa compagnie dans cette immense d'études! Qu'il vive familièrement avec Descarte pénètre dans la pensée de Malebranche, qu'il suive fluence de Spinoza en Allemagne et en France, qu'en lysant la philosophie anglaise, il expose l'œuvre d historien, M. de Rémusat, qu'il passe de Swedenb Diderot, de Kant à Maine de Biran, il nous guide ave égale sûreté et nous laisse une impression aussi just forte sur ceux qu'il appelle heureusement « les maît la pensée moderne ».

A ses yeux, toute la mission du philosophe était l'é tion des hommes. Ce qu'il avait poursuivi dans ses ch de Bourges, de Strasbourg et de Paris, il entenda continuer au Conseil supérieur de l'Instruction publ Il y siégea depuis 1880, comme délégué de la Facult lettres; il fut rapporteur des projets concernant l'ense ment de la philosophie dans les plans d'études de 18 de 1885. Il estimait qu'elle était indispensable à la fo tion de l'esprit; il sut le dire avec une hauteur de et une fermeté de doctrines qui décidèrent du succès

Ceux qui aujourd'hui défendent les études philosoph en péril ne peuvent-ils pas se demander ce qui fût ad si, dans le sein du Conseil supérieur, il y a vingt ar

s'était élevée cette voix écoutée de tous? Le langage que tenait alors M. Janet est de tous les temps. S'il est vrai que la philosophie est une méthode de penser, si, bien enseignée, elle donne à la conception plus de force, à la conscience plus de certitude, au raisonnement plus de rigueur, à l'homme un sentiment plus net de sa responsabilité, si, comme la sagesse et la modération qui ne se peuvent séparer, elle sait apaiser les haines et ne favorise qu'une passion, celle du bien et du vrai, si elle apprend au jeune homme, au terme de ses études, avant de se lancer dans la vie, comment s'accomplissent, sans souci des sacrifices, les devoirs envers la famille et la cité, envers Dieu et la Patrie, n'est-il pas permis de se demander de quelle présomptueuse légèreté sont atteints les hommes qui croiraient en notre temps, cette étude un luxe inutile?

Entre son cours consciencieusement poursuivi à la Faculté des lettres, ses travaux académiques, les rapports que multipliait la confiance affectueuse de ses confrères, sa vie s'écoulait très régulière et très pleine. Celui qui, à vingt-cinq ans, avait parlé avec tant de talent de la famille, en avait deviné le charme; non seulement il avait écrit un beau livre, mais il avait reçu sa récompense : la destinée avait voulu qu'il pût goûter toutes les joies du foyer. Il était né pour les éprouver et les faire sentir autour de lui. Tout ce qu'il refusait à la vie publique, il le réservait et le prodiguait aux siens; un cœur confiant, une bonté naturelle, un esprit qui se portait sur tout, pour animer sans jamais blesser, une intelligence qui se prêtait à tous les sujets et à tous les âges, n'étaient-ce pas des traits qui

composent un caractère fait pour inspirer la plus tendre affection et répandre autour de soi le bonheur?

Un jour vint où toutes ces joies intimes eurent leur couronnement. L'union qu'avait ardemment souhaitée cinquante ans auparavant le jeune homme, qui avait réalisé et dépassé tous ses rêves, allait être renouvelée en présence des enfants et des petits-enfants. Les noces d'or couronnant après un demi-siècle un mariage d'amour, ne sont-elles pas la plus grande bénédiction d'une famille? Qui la méritait plus que notre confrère et celle qui avait partagé ses travaux et sa vie? Leurs treize enfants et petits-enfants se pressaient autour d'eux, empruntant aux fragments tirés de la *Famille* la peinture d'une existence unie et heureuse. Le livre et la vie étaient issus de la même inspiration.

Cette fête devait précéder de bien peu le déclin d'une santé, jusque-là si forte. C'était le soir d'un beau jour, les derniers feux du couchant.

Il n'avait pas attendu l'affaiblissement de ses forces pour publier un dernier ouvrage dans lequel il avait concentré sa pensée. Il aurait voulu laisser après lui un cours complet et développé qui aurait embrassé toute la science. Lorsqu'il était monté dans la chaire de philosophie de la Sorbonne, après la mort de son confrère et ami Caro, il avait fait cette promesse solennelle, annonçant qu'en dix années, il élèverait ce monument définitif. Il avait trop présumé de ses forces. Il ne put publier qu'une partie de son cours. Les *Principes de métaphysique et de psychologie*, professés de 1888 à 1894, parurent en 1897.

« Ce livre, dit-il, est en quelque sorte mon testament

philosophique... Il y a aujourd'hui cinquante-six ans que j'ai commencé à penser. L'amour de la philosophie n'a jamais tari en moi. Encore aujourd'hui, affaibli et refroidi par l'âge, j'ai conservé pour cette belle science le même amour, la même ferveur, la même foi. Quelques crises que j'aie traversées, rien ne m'a découragé. Je n'ai pas eu l'oreille fermée aux nouveautés; elles m'ont toujours intéressé et souvent séduit. Je ne me suis pas montré à leur égard un adversaire hargneux et effrayé; j'en ai pris ce que j'en ai pu; mais, malgré ces concessions légitimes, je suis resté fidèle aux grandes pensées de la philosophie éternelle dont parle Leibnitz, et ces pensées n'ont jamais cessé de me paraître immortellement vraies. »

Cet ouvrage solide et éloquent n'était pas seulement le couronnement d'une vie, il apportait à la science française un livre qui lui manquait. L'Académie des Sciences morales et politiques résolut de lui décerner en 1898 sa plus haute récompense. Au prix Jean Reynaud qu'elle accorde à l'œuvre la plus remarquable publiée depuis cinq ans, s'ajouta un rapport dont vous avez tous gardé le souvenir. C'était la dernière lecture et comme la dernière pensée de cet esprit si fier, de cette âme si élevée, de ce cœur si chaud que nous avons perdu peu de mois après M. Janet : M. Charles Lévêque n'hésite pas à mettre ce livre au premier rang : il loue sa concision, sa simplicité, la clarté du raisonnement et du style; il fait ressortir ce qu'a de nou veauet de puissant ce jugement qui est, à lui seul, une définition : « Les savants pensent les objets. Les philosophes pensent la pensée des objets ». Il suit l'auteur, de chapitre en chapitre, étudiant avec lui l'idée de l'infini, de

l'absolu et de la perfection, et approuvant cette conclusion : « Dieu est l'Être infini, absolu et parfait, qui a produit toutes choses et qui les gouverne toutes ». A cette fin dernière de la métaphysique, s'ajoute avec l'analyse de la nature humaine, les études les plus fortes sur la volonté et la liberté. « Il s'est complu, disait avec force notre rapporteur, dans une impartialité haute et sereine qui n'est jamais l'indifférence. Il aime à dire : « Je me suis « intéressé à tout ». Et, par un juste retour, voici que, dans son dernier ouvrage, à ne citer que celui-là, tout intéresse, depuis les confidences de la préface, jusqu'à ces déclarations réconfortantes de la conclusion : « Nous ne sommes « pas au nombre des découragés et des désespérés; nous « aimons les idées; nous n'avons pas peur d'elles; ce « seront elles qui travailleront pour nous. »

L'hommage que l'Académie entendait décerner au Doyen de la section de philosophie allait bien au delà d'un seul livre, quelle qu'en fût la valeur : il s'étendait à l'œuvre tout entière.

Ce sont là les fêtes intimes de nos Compagnies. Plus l'existence d'un confrère a été modeste, plus elle s'est écoulée dans le silence, loin du fracas de la vie publique, et plus il nous semble que nous lui devons, au terme de sa carrière, un de ces témoignages qui n'étonnent aucun témoin de sa vie et dont s'honore la justice.

La vertu présente les formes les plus diverses : tantôt les actes les plus éclatants, les dévouements qui font en quelques instants d'un homme, d'un enfant même, un héros, tantôt les longues abnégations du devoir; dans cette salle où elle reçoit un périodique hommage, qui

ignore ces contrastes? Lorsqu'une vie tout entière a été vouée à la pensée désintéressée, lorsque les succès légitimes de l'écrivain n'ont jamais été tournés au profit de l'ambition, lorsqu'un professeur parvenu, dès l'âge de quarante ans, à la Sorbonne, à l'Institut, voyant les élèves se presser autour de sa chaire, ses confrères l'entourer d'estime, n'a jamais songé à tirer de ses succès un avantage personnel, ne réclamant rien pour lui-même, ne cherchant que le triomphe de la vérité, bornant ses désirs, trouvant dans ses méditations sa plus haute récompense, vivant en sage, mourant avec la foi en l'éternité, l'Académie des Sciences morales et politiques n'abdiquerait-elle pas sa mission si elle n'allait chercher, dans le demi-jour où il a voulu vivre, ce grand serviteur de la pensée pour le faire monter au rang qui lui revient?

Lorsque, le 4 octobre 1899, après quelques mois de maladie, sans qu'il ait connu ces jours de décadence pires que la mort, Paul Janet nous était enlevé, nous nous apercevions du vide immense qu'il laissait parmi nous. Plus nous étudions sa pensée et plus il nous manque. Il était bien ce philosophe auquel rien d'humain n'était étranger.

A lire les *Causes finales* ou son dernier livre, on est en présence d'un pur métaphysicien, vivant dans les sphères supérieures de l'abstraction. Si on ouvre la *Famille*, la *Philosophie du Bonheur* ou la *Morale*, on est entraîné et charmé : c'est un père, un conseil, un ami ayant la plus sûre pratique de la vie, guide éclairé, mêlant la fermeté à l'indulgence, faisant du devoir la raison du bonheur et se montrant en tout un de nos grands moralistes. Qu'on

parcoure la galerie de portraits et d'études, on est séduit par le littérateur dont la grâce, l'observation fine, les caractères fortement tracés sont relevés par un style tellement approprié aux personnages, si parfaitement transparent qu'on oublie l'auteur pour se croire en tête à tête avec le modèle. Si on remonte vers l'*Histoire de la Science politique*, vers la *Philosophie de la Révolution*, on se sent en face d'un de ces esprits profonds qui ont médité sur le gouvernement des sociétés, qui, étudiant l'histoire en psychologues, la politique en philosophes, ont pénétré au delà de ce que les faits ont de contingent pour signaler cette répétition des mêmes fautes que, sous des noms divers et à travers des civilisations différentes, ceux qui réfléchissent ont à jamais condamnées.

Ainsi, littérateur, historien, philosophe, moraliste, Paul Janet a laissé des œuvres qui, lues longtemps après sa mort, fortifieront encore les âmes, feront penser et le feront aimer.

Peut-on concevoir, pour un homme qui n'a voulu être que professeur et écrivain, une ambition plus haute?

W. E. GLADSTONE[1]

« J'ai été élevé dans la défiance de la liberté et, en avançant dans la vie, j'ai appris à croire en elle. »
GLADSTONE.

Messieurs,

Si l'histoire d'une vie humaine nous permet de mieux juger les querelles qui, en notre pays, ont divisé les partis, combien il est plus nécessaire encore, quand on veut pénétrer dans l'âme d'une nation étrangère, de suivre l'existence d'un homme — et si cet homme a été successivement le plus jeune des représentants dans l'assemblée politique, le plus jeune des membres du cabinet, le chef d'un de ses grands partis, un des orateurs les plus vaillants et les plus écoutés, s'il a été quatre fois premier ministre, s'il a dû ses succès non à la faveur, mais à son caractère et à l'éclat de son talent, s'il est demeuré sur la brèche jusqu'aux dernières limites de l'âge, si enfin l'histoire de ses actes se confond pendant un demi-siècle avec celle de sa patrie, que d'enseignements ne devons-nous pas tirer du spectacle de sa vie!

M. Gladstone, qui a appartenu pendant trente-trois ans

1. Notice lue en séance publique le 12 décembre 1903.

à l'Institut de France, est mort il y a cinq années. Sa carrière a été livrée tout entière aux disputes de ses contemporains : tour à tour l'opinion publique lui a été fidèle et hostile. A la fin de sa vie, il semblait avoir perdu à la fois la cause qu'il défendait devant son pays et sa popularité.

Néanmoins, l'étranger qui pénètre dans l'Abbaye de Westminster trouve, à côté des plus grands hommes d'État, la statue de Gladstone; et ce temple au seuil duquel expirent les passions des vivants n'est pas le seul lieu où soit élevé un hommage posthume : à quelques pas de là, à la porte de la salle des séances de la Chambre des Communes, se dresse une seconde statue élevée par ordre des députés, comme si elle avait été érigée à cette place pour montrer à tous ceux qui vont assister aux débats du Parlement que le gouvernement de l'Angleterre est réservé à ceux qui savent penser, parler et agir.

William Gladstone vint au monde à Liverpool, en pleine guerre contre l'Empire, en 1809. Quoique né en Angleterre, il était de race écossaise : il était fier de dire qu'il n'y avait pas une goutte de son sang qui ne vînt d'Écosse. Son père était issu du Lanark; sa mère appartenait à une famille des « highlands ». A étudier sa généalogie, on croit lire une page de Walter Scott. Les Écossais n'hésitaient pas à dire que de cette origine il tirait ses plus brillantes qualités : cet éclat au service de la force, et surtout ce mélange de logique et d'imagination, alliance rare chez les Anglais et qui faisait son charme.

Son père était de la race de ces grands négociants dont les entreprises hardies avaient servi partout d'avant-garde

au drapeau anglais. Venu à Liverpool sans fortune, John Gladstone avait déployé sa capacité au cours de missions commerciales aux États-Unis; plus tard il avait rendu de grands services au gouvernement de Pitt, en faisant passer, au travers des corsaires, des convois de blé. Répandus sur toutes les mers, ses navires couraient les aventures : ils essayaient alors de forcer le blocus continental au grand profit des intérêts anglais d'accord avec la liberté du commerce. William Gladstone était tout enfant en 1812. Son plus lointain souvenir se rattachait à la politique. Les armateurs de Liverpool, très attachés au parti tory, avaient fait venir Georges Canning et l'élurent député : il était descendu chez John Gladstone : c'est d'une fenêtre qu'il harangua la foule, et l'enfant, qui avait été amené au balcon voisin, n'oublia jamais ce spectacle. Il n'avait pas dix ans quand son père, élu député, alla rejoindre Canning à la Chambre des Communes. Deux années après, il était envoyé au collège d'Eton. Il devait y passer six ans et quatre ans à Oxford.

Le collège et l'université, distincts en fait, étaient unis comme deux chapitres du même livre. L'écolier et l'étudiant étaient de même race; la discipline s'y accommodait d'une liberté qui nous étonne; l'objet immédiat était de former non des savants mais des hommes, de garnir moins la mémoire que de mûrir le jugement, de créer entre les facultés un équilibre propre à faire naître cette qualité qu'aucune ne remplace : le bon sens; les exercices très divers, les jeux, les courses en pleine campagne dans une indépendance presque absolue n'étaient que les moyens de développer de bonne heure des qualités d'initiative et cette

responsabilité qui est le secret de l'éducation pour les enfants comme pour les peuples.

L'intelligence de William Gladstone était très précoce, son imagination d'enfant avait été surexcitée par ses lectures : les *Mille et une Nuits*, les Chroniques de Froissart, et surtout les romans de Walter Scott avaient éveillé son esprit. La curiosité dominait en lui; ses études nouvelles l'attirent; tout l'intéresse. Les amitiés de toute sa vie se forment. Il s'attache à cette maison qu'il appellera : « la Reine des Écoles ». Il y voit venir les anciens dont le nom est devenu illustre. Les débats du Parlement ont leur écho dans les prairies d'Eton; on suit les luttes de Canning et de Brougham; nul écolier n'oubliera le jour où, en 1823, les deux rivaux, présents à la fête annuelle, ont fait taire leur querelle, et émus par les souvenirs de leur vieux collège se sont tendu la main, en se réconciliant pour une journée.

A seize ans, il entrait dans une de ces réunions oratoires où se débattaient des questions d'histoire et de littérature; elle était menacée de périr, il la relève; dès son discours de début, l'émotion et l'émulation s'emparent de ses amis; pour la première fois, ses camarades parlent de leur admiration. William Gladstone s'était senti orateur.

Il ne se contente pas de ranimer les discussions. Il était interdit de choisir un sujet qui ne remontât pas au delà de cinquante ans. Il rassemble ses amis, en dehors de la société, dans un nouveau local, pour discuter les questions qui divisaient ses contemporains : la politique de Pitt et de Fox, l'émancipation des catholiques et le libre-échange.

Dans ces luttes de la parole, nul ne lui contestait le

premier rang. Son esprit s'ouvrait en toutes les directions. Il prit l'initiative de ressusciter une revue qui avait jadis paru à Eton, il en dirigea la publication; les fascicules se vendaient à Windsor et jusqu'à Londres, et telle était sa facilité d'improvisation qu'un numéro, composé d'articles en prose et en vers, fut tout entier rédigé par lui.

Aussi sa réputation l'avait-elle devancé lorsqu'en janvier 1828, à dix-huit ans, il était admis à Christ-Church et inscrit sur les registres de l'Université d'Oxford.

Tout ce qu'il avait vu à Eton, il allait le retrouver dans d'autres proportions : les études ne l'absorbaient pas davantage, mais elles étaient plus élevées, l'ordonnance des heures était plus libre, les rapports entre étudiants ressemblaient davantage aux relations sociales, l'association, la parole, les délibérations formaient un apprentissage plus actif et plus direct de la vie. Chercher en une Université anglaise un programme d'études scientifiques, c'est peine perdue; mais ce qui est unique à Oxford, c'est l'atmosphère mentale et morale qui entoure la jeunesse, qu'elle respire et qui la pénètre : attachement passionné aux anciennes institutions du pays, mépris de toute innovation téméraire, vénération pour tout ce qui est traditionnel, la royauté, l'église orthodoxe, le Parlement, tels étaient les objets d'un respect religieux qui faisait alors d'Oxford une sorte de séminaire de théologie et de politique. L'Université ne se proposait pas d'autre but : elle avait charge d'élever les jeunes tories destinés à gouverner l'Angleterre [1].

1. Christ-Church se vante d'avoir donné à l'Angleterre, au XIXe siècle, 8 premiers ministres: Grenville et Liverpool, Canning et Palmerston, Derby et Gladstone, Salisbury et Rosebery.

A dix-neuf ans, William Gladstone était reçu dans la société où se discutaient toutes les questions qui passionnaient les esprits : il s'y rencontrait avec Manning devenu son ami et partageait avec lui les triomphes d'un talent oratoire que leurs auditeurs accueillaient avec enthousiasme. « Il y avait alors parmi nous, dit un futur chancelier d'Angleterre[1], un homme qui semblait destiné à devenir l'égal des plus grands hommes qui aient jamais honoré le Parlement, et, quand je mesure le chemin parcouru, je vois avec joie qu'il a tenu ses promesses. » Ce n'était pas seulement la mise en action de ces dons naturels, qui font prévoir l'orateur, l'impression que causent une voix forte, une belle prestance, un accent de sincérité, ce n'était pas l'effet toujours assuré d'une élocution facile, mais le résultat d'un travail personnel qui faisait de chaque discours une œuvre achevée : la solidité était égale à l'éclat.

Il interrompit à peine ses succès oratoires pour préparer ses examens et, à la fin de 1831, il était proclamé parmi les premiers, à la fois dans l'ordre des lettres et dans l'ordre des mathématiques, rencontre rare qui donne lieu à la plus haute distinction que l'Université puisse conférer. Le premier usage qu'il fit de sa liberté fut de demander à son père de le laisser entrer dans l'Église. John Gladstone refusa : il le destinait à la politique et l'envoya voyager sur le continent. Ce fut en Italie, qu'en juin 1832 il reçut l'offre de se présenter aux électeurs de Newark. Un de ses amis d'Oxford, lord Lincoln, fils du duc de Newcastle,

1. Roundell Palmer, devenu lord Selborne.

avait entretenu son père des débuts de William Gladstone. La campagne électorale se prolongea trois mois, elle fut rude. Les 1 500 électeurs se partagèrent et Gladstone l'emporta, au scrutin, de quelques voix. En le présentant aux électeurs et en le soutenant de son influence, le duc de Newcastle avait donné à l'armée conservatrice une brillante recrue. C'est ainsi que les partis enrôlaient, au sortir de l'Université, l'élite des intelligences, convaincus que, pour le jeu des institutions parlementaires comme pour tout ce qui touche au gouvernement, ce qu'il y a de pis c'est la médiocrité. Pour le Parlement, ni la forme de ce choix, ni le jeune âge de l'élu n'étaient une surprise : Fox y était entré à vingt ans; Pitt à vingt et un; Georges Canning à vingt-deux; Macaulay et Robert Peel à vingt et un ans. William Gladstone n'avait pas vingt-trois ans quand le bourg de Newark l'envoya à la Chambre des Communes. Assurément nul ne peut défendre en principe les bourgs pourris, mais on comprend que le pays éprouvât quelque indulgence envers un abus auquel il devait la présence de tels hommes dans l'assemblée de ses représentants.

A l'heure où William Gladstone entrait à Westminster, il trouvait son parti en pleine crise. Les conservateurs qui avaient gouverné pendant quarante-quatre ans l'Angleterre venaient de perdre le pouvoir. Les tories n'étaient pas encore remis de cette secousse : les uns, pleins du souvenir des guerres contre l'Empire, entendaient demeurer fidèles à la politique de Pitt et de Castlereagh, croyaient que le gouvernement lui appartenait et accusaient les libéraux de préparer la révolution. Ils étaient restés attachés à la Sainte-Alliance et au Congrès de Vienne; ils refusaient

tous droits aux catholiques et défendaient le tarif d'importation sur les blés qui protégeait leurs revenus agricoles. Les autres, plus jeunes, quoique non moins attachés à la tradition, montraient un esprit plus ouvert. Dès 1826, à Eton, William Gladstone et ses amis réclamaient la libération de la Grèce, étaient favorables aux doléances des catholiques et appelaient de leurs vœux la concurrence commerciale. A ces frémissements de la jeunesse répondait la politique de Canning, qui était né dans le parti conservateur, qui y avait grandi, avait dirigé la politique extérieure du cabinet tory en la dégageant des vieilles alliances et allait s'affranchir lui-même des exigences et des préjugés des siens, lorsque la mort l'avait surpris, enlevant au Parlement un des hommes d'État dont le talent supérieur fait d'intelligence et de charme avait captivé l'Angleterre. Il disparut, mais telle était la force intime dont il avait deviné l'expansion que, moins de deux ans après sa mort, sa politique était reprise par un des orateurs les plus considérables, un des caractères les plus purs, dont l'Angleterre ait eu à se glorifier.

C'est devant vous, messieurs, que M. Guizot s'est plu à exposer la vie de sir Robert Peel, à raconter comment il était né au milieu des tories, les gages qu'il avait donnés à son parti, à rappeler le rare talent de l'orateur et les vues profondes de l'homme d'État. Il vous a montré avec quel art suprême, Peel, maître de plier la Chambre à ses volontés, avait fait voter la loi d'émancipation et laissé passer la réforme électorale, donnant ainsi aux politiques de l'avenir le premier exemple de conservateurs accomplissant en pleine possession du pouvoir, sans danger pour

la Constitution, les réformes que des partis plus avancés, et faisant appel aux passions, semblaient incapables de réaliser sans troubler l'État.

Dans le Parlement qui suivit la réforme, la majorité appartenait aux whigs. Les débuts d'un jeune tory y étaient difficiles. Il se trouva que W. Gladstone dut prendre la parole pour défendre la cause la plus impopulaire. Son père, propriétaire aux colonies de plantations de cannes à sucre, fut attaqué directement au cours de la discussion d'un bill sur l'abolition de l'esclavage. William se leva sur-le-champ. Le premier discours du nouveau député, objet habituel de tant de préparation, dut être improvisé : l'étendue de ses connaissances, l'étude des faits, leur précision, l'aisance dans le maniement des chiffres frappèrent les auditeurs; l'orateur fut habile, fit appel à une protection plus efficace de la vie des ouvriers, à l'évangélisation des esclaves dont il souhaitait l'avènement à la dignité d'hommes libres : en résumé, il eut l'art de défendre les planteurs, sans défendre un instant l'esclavage.

L'impression fut très vive. Quelques jours plus tard, un membre du cabinet whig, le futur lord Derby, bon juge en la matière, n'hésitait pas à le louer : « Je tiens à dire que je n'ai jamais écouté un discours avec un plus grand plaisir. Le fait a été exposé et discuté avec une modération, une habileté et une loyauté qui peuvent être citées comme un modèle et servir de leçon à beaucoup de membres de la Chambre plus âgés que l'orateur ».

Ce succès ne l'enivra point; loin de se prodiguer, il ne parla que deux ou trois fois dans le cours des deux sessions de 1833 et de 1834; c'était assez pour montrer qu'il

partageait toutes les ardeurs des tories dont il était l'espoir. Sir Robert Peel qui, en vrai chef de parti, était à l'affût des jeunes talents, ne le perdait pas de vue; les succès de ce jeune homme, la veille encore étudiant d'Oxford, lui rappelaient sa jeunesse et comment, en 1810, M. Perceval l'avait nommé, à vingt-deux ans, sous-secrétaire d'État aux Colonies. Le jour où, pour la première fois, sir Robert Peel fut chargé de former un cabinet, il appela William Gladstone et le nomma au poste qu'il avait naguère occupé, jugeant qu'il ne pouvait lui donner un témoignage plus éclatant de son estime et de ses espérances.

Gladstone avait à peine vingt-quatre ans, lorsqu'il fut ainsi chargé de représenter, à la Chambre des Communes, le ministère des Colonies dont lord Aberdeen, titulaire du portefeuille, défendait la politique à la Chambre haute. Ainsi les deux chefs qui protégeaient ses débuts étaient les deux hommes d'État dont le Parlement anglais était alors le plus fier.

William Gladstone n'avait pas seulement un grand talent de parole, il avait tous les dons extérieurs qui séduisent les hommes : il avait grand air; sa taille était haute et bien prise, et cependant son abord facile attirait et retenait. Ses yeux clairs et brillants, son regard droit, ses sourcils froncés et épais, ses traits fins et son front large, donnaient à son visage une expression de grâce sans mièvrerie, où se rencontraient, à un degré rare, la distinction et l'intelligence qui sont la beauté de l'homme. Sa voix mélodieuse et bien timbrée avait autant de séduction que de force; ses gestes étaient naturels et simples, comme son style et sa pensée. Tels étaient la netteté de son

élocution, l'heureux enchaînement de son discours que ses auditeurs, pénétrés peu à peu, charmés et entraînés, le suivaient sans se lasser. Il avait le secret de la clarté, et ses discours d'affaires se lisent avec le plaisir que donne à l'esprit une découverte : il possédait l'art d'illuminer une question obscure, comme si un jet de lumière y avait été projeté. On pressentait les mérites qui, vingt ans plus tard, devaient rendre célèbres ses exposés de budget.

Il avait déjà toutes ces qualités le jour où, en 1835, il présenta son premier bill destiné à protéger la santé et la vie des émigrants : le sous-sécrétaire d'État montra qu'en 1832, plus de 51 000 émigrants s'étaient embarqués dans les ports anglais pour le Canada et que, faute de soins, la mortalité, pendant les traversées alors fort longues, avait été terrible. Son succès fut éclatant et justifia le choix du premier ministre.

Quelques jours plus tard, Gladstone descendit de nouveau dans la lice : il luttait contre John Russell qui demandait l'application à l'instruction publique de l'excédent des revenus de l'Église anglicane en Irlande; il soutint, avec tout son parti, qu'en abaissant l'Église établie, en rompant le lien qui l'attachait à l'État, on enlevait au gouvernement ce qui faisait sa grandeur et sa noblesse : c'était l'antique doctrine de l'intime alliance du protestantisme et de la couronne d'Angleterre : les tories lui étaient fidèles. Le cabinet, dont tous les membres avaient combattu la motion Russell, fut battu, et Gladstone rentra dans l'opposition, à la suite de sir Robert Peel.

Il y a des temps où le devoir d'une opposition est d'émouvoir les esprits, de parler aux électeurs, d'agiter les

foules. Celle que dirigeait Peel et que soutenait Gladstone n'avait aucune de ces ambitions bruyantes. La réforme de 1832 avait ajouté aux 400 000 électeurs censitaires 400 000 électeurs nouveaux. Ce n'était pas en enflammant leurs ardeurs que se ferait leur éducation : il s'agissait d'éveiller et de mûrir leur bon sens. Gladstone et ses amis ne voulaient reconquérir le pouvoir qu'en méritant l'estime. Ainsi lord Melbourne, à la tête du ministère, Peel dans l'opposition, déployaient, sans violence ni corruption, toutes les qualités les plus propres à apaiser les esprits et à honorer le long règne qui allait donner à l'Angleterre soixante ans de prospérité. M. Gladstone, jugeant, dans sa vieillesse, l'histoire de son temps, dira qu'il y eut peu de périodes plus honnêtes, plus prospères, où se fit sentir plus fortement la croissance de tout ce qui fait la force d'une nation.

En dehors du Parlement, il prenait une part personnelle à l'action sous toutes ses formes : il fondait avec Roundell Palmer une société pour l'envoi de missions anglicanes dans le Haut-Canada. Très préoccupé de la nécessité de développer l'instruction primaire dans les classes pauvres, frappé de l'état défectueux des écoles de paroisse, il tenta, avec Wilberforce, le futur évêque d'Oxford, une réforme complète des petites écoles[1]. En même temps, il fait partie d'une société pour l'extinction de l'esclavage en Afrique. Des comités sont constitués pour étudier l'état des colonies

1. Mme Austin écrivait à M. Victor Cousin, le 31 décembre 1838 : « De jeunes tories entreprennent une réforme complète des écoles de paroisses. L'homme qui est à la tête du mouvement est M. Gladstone, membre du Parlement, qui est tenu pour le successeur probable de Peel, comme leader des tories ».

et la situation des indigènes dans l'Afrique du Sud ou en Nouvelle-Zélande : il y apporte autant de souci des droits de l'humanité que des privilèges de la couronne. Il ne perd pas une occasion d'exposer à ses électeurs la direction de la politique et quand, après ces manifestations si variées de son activité, il revient à la Chambre des Communes, c'est moins pour faire parler de lui que pour écouter ou pour soutenir son parti dans de rares interventions; il cherchait déjà, sans la trouver, la solution du problème irlandais, et, en combattant O'Connell, se demandait comment pouvaient être comprimées les ardeurs révolutionnaires de l'Irlande.

Il se sentait de plus en plus attiré vers l'étude des questions religieuses. Sa foi très profonde et ses opinions politiques s'accordaient pour faire à ses yeux, de l'Église protestante d'Angleterre, le fondement même de la Constitution. Ni ses actes, ni ses discours ne lui paraissaient un suffisant témoignage de ses convictions. Il consacra un livre à « l'État dans ses relations avec l'Église ». C'était une aspiration idéale vers une alliance intime entre les forces religieuses et politiques unies dans le sein de l'Église anglicane pour le plus grand profit de la Constitution : il annonçait le prochain réveil et l'expansion de l'Église établie. Il se trompait : il dira plus tard : « J'étais le dernier vivant d'un navire qui sombrait. Toute la direction de la politique allait en sens contraire ». Le jour où il constatera que les sectes dissidentes ont une part de vie, que l'unité n'a aucune chance de prévaloir, il renoncera à ses espérances pour chercher les garanties du respect de la conscience, non dans la puissance de l'État, mais dans la

liberté. En 1838, ce livre produisit une vive émotion : tous ceux que préoccupaient les problèmes religieux, et leur nombre était considérable, tournèrent les yeux vers ce jeune homme qui, à la veille de voir satisfaites les plus hautes ambitions, avait le courage d'écrire un ouvrage d'une telle portée. Sa réputation, déjà faite dans le Parlement, gagna l'Angleterre.

Il avait vingt-neuf ans. En sept années, il avait acquis tout ce que peut donner la vie publique.

A l'automne de 1838, il partit pour l'Italie : il allait y chercher le repos; il y trouva le bonheur et celle qui allait compléter sa vie : une femme supérieure qui devait mettre son honneur et son ambition à se montrer fière de partager les péripéties de sa longue carrière, ses épreuves aussi bien que ses triomphes.

Son frère, sir Stephen Glynne, avait été l'ami de William Gladstone à Eton et à Oxford; peu de temps après la sortie de l'Université, Catherine Glynne avait vu sa mère recevoir le jeune membre de la Chambre des Communes dans le domaine patrimonial d'Hawarden, où elle avait été élevée; ils s'étaient retrouvés sur les routes d'Italie, avaient visité Naples ensemble, puis avaient séjourné à Rome; il y passa trois mois, étudiant les antiquités chrétiennes avec Manning, rencontrant pour la première fois Macaulay et, au milieu de ces fêtes de l'art et de l'intelligence, éprouvant avec de plus douces émotions ces éveils intimes du cœur qui devaient à jamais attacher le fond de son âme aux souvenirs d'Italie. Les fiançailles eurent lieu dans le cours de l'hiver et le mariage fut célébré en juillet à Hawarden, au milieu d'une foule d'amis, de

fermiers et de paysans attachés depuis des siècles à la terre des Glynne.

Celle qui, à partir de 1839, allait, pendant près de soixante ans, prendre part à tous les actes de la vie de M. Gladstone, l'accompagner dans toutes les réunions publiques où il prendrait la parole, avait dans le sang le respect de l'activité politique; elle appartenait à une race qui avait donné à l'Angleterre plusieurs premiers ministres : arrière-petite-fille du premier Grenville, petite-nièce de lord Grenville, sa grand'tante avait épousé lord Chatham et sa mère était cousine de Pitt : elle était de ces natures d'élite qui, ayant été élevées avec un sentiment du devoir public, n'hésitent jamais lorsque, aux heures de doute, il y a une décision à prendre, une responsabilité à accepter, un conseil d'énergie à donner. Leur mutuelle affection ne cessa de croître : ils marchaient ensemble, du même pas, dans la même voie. C'était l'accord entier de deux âmes ayant le même idéal.

Ainsi secondé, il ne ralentit ni ses études, ni ses efforts. Le nombre assez restreint des discussions dans lesquelles il intervint en 1840 et 1841 ne donne nullement la mesure de ses travaux; il amassait pour l'avenir.

La crise décisive que prévoyait l'Angleterre s'approchait. La lutte entre les intérêts commerciaux et les intérêts agricoles touchait à son terme. Cobden et ses amis avaient remué l'Angleterre. Les vieux tories étaient consternés; le ministère whig demeurait inerte; il n'y avait dans la Chambre qu'un homme, sir Robert Peel, qu'un parti, celui qu'il avait créé, qui pût prendre les affaires et montrer

assez d'intelligence et de courage pour opérer les transformations nécessaires.

En septembre 1841, sir Robert Peel formant son ministère appelait Gladstone à la vice-présidence du Bureau du Commerce, puis peu après à la présidence, avec un siège dans le cabinet.

A l'heure où il s'agissait de changer le régime douanier, la mission était très lourde. Le chef du ministère avait besoin d'un premier lieutenant : c'est le rôle qu'il destinait à M. Gladstone. Pendant plus de six mois, ils se livrèrent à un travail colossal, œuvre d'analyse et de détails, que préparait le plus jeune des collaborateurs, au milieu des embarras, des sollicitations, du soulèvement de tous les intérêts privés. Tout connaître, pénétrer dans les secrets de chaque industrie, faire les comptes des commerces spéciaux, se mettre en garde contre les faux calculs, répondre aux démarches, calmer les alarmes, voir clair dans ce dédale, et, de plus, faire tout comprendre à sir Robert qui ne voulait rien ignorer, voilà la tâche accomplie.

On raconte qu'après six mois de collaboration, Peel émerveillé aurait dit : « Voilà un futur premier ministre ». Il voulut lui donner un témoignage public : le jour où le chef du cabinet allait faire l'exposé de la réforme douanière, il prit le dossier des mains de Gladstone comme pour montrer à la Chambre quelle aide il lui devait.

Douze cents articles, avant la réforme, étaient chargés de droits ou entièrement prohibés. Les droits furent réduits ou supprimés sur sept cent cinquante. Le but que le ministre n'avait cessé de poursuivre était la plus grande

réduction possible des droits qui pesaient sur les matières premières et les denrées alimentaires. Peel et Gladstone étaient convaincus que cette politique suivie avec persévérance, ayant pour effet d'abaisser le prix de revient, donnerait à l'industrie et au commerce anglais un essor extraordinaire. C'était une révolution qui allait ouvrir une ère de prospérité sans précédents. La discussion fut longue; le principe était acquis, mais les articles donnèrent lieu en comité à des débats techniques soutenus avec acharnement. M. Gladstone dut prendre plus de cent fois la parole, étonnant la Chambre par la variété et la précision de ses connaissances, paraissant aussi compétent sur le prix des laines que sur la pêche des poissons, sur le tissage que sur le commerce de bois.

Une année de travail si intense avait mûri sa pensée. Il éprouva le besoin de résumer le fruit de ses méditations, et écrivit sur la politique commerciale un article qui marque une date dans le progrès de ses idées. La production manufacturière et le commerce sont, à ses yeux, la destinée forcée et la vie de l'Angleterre; il établit que ses compatriotes feraient fausse route s'ils se lançaient dans la guerre des tarifs, désastreuse pour tous. Que doit faire la nation qui importe le plus de matières premières, qui vend le plus de produits manufacturés, qui est la plus riche, la plus industrieuse du monde? Elle doit faciliter par tous les moyens les importations de ces matières premières qui sont la vie de l'industrie.

Il ne se contente pas de donner des conseils fondés sur les chiffres; sa pensée s'élève plus haut. Il craint que ses compatriotes ne perdent de vue la vraie cause de leur

richesse. « La grandeur matérielle de l'Angleterre, dit-il, vient de sa force sociale et religieuse, de la puissance et de l'intégrité de son caractère individuel. Espérons que ces qualités ne déclineront pas. On parle de notre position géographique, mais ceci ne peut pas faire à soi seul une grande nation industrielle. — Il y a notre richesse minérale; d'autres possèdent des mines de houille. — Il y a notre capital, le fruit accumulé de notre travail. Pourquoi excède-t-il le capital des autres nations, si ce n'est parce que nous avons travaillé davantage? — Il y a nos inventions. Elles ne sont pas tombées du ciel, et expriment ce qu'a été notre puissance de réflexion. — Il y a la créature de Dieu, l'homme tel qu'il a été créé dans cette île, qui est la cause active de la prééminence commerciale de ce pays, et qui demeurera cette cause, s'il ne s'abandonne pas, s'il ne laisse pas se produire une dégénérescence. »

Plus il acquiert d'autorité sur la Chambre, et plus il affirme la politique libérale. Un acte de 1696 interdisait l'exportation des machines. Il propose, au nom du Gouvernement, de l'autoriser. A ceux qui protestent, il répond : « La question n'est pas de savoir si l'Angleterre peut essayer de conserver un secret de machine, mais de savoir si elle doit devenir le grand atelier de construction de machines du monde ».

L'ambition, qui est une vertu ou un vice, suivant le but qu'elle poursuit, était tempérée chez M. Gladstone par des scrupules de conscience. En dehors de la vie publique que nous avons entrepris de raconter, il y avait au fond de son âme une région cachée dans laquelle était conçu et se développait tout un ordre de sentiments qui influaient sur

sa pensée et préparaient ses actes; c'était une sorte de conseil secret, aux délibérations duquel il soumettait ses pensées, n'exécutant rien qui n'eut été examiné et approuvé. Il y trouvait un point d'appui et une force incomparables. Tous ceux qui méritent le nom d'homme réfléchissent avant d'agir; M. Gladstone ne se contentait pas de peser la valeur politique de ses actes en y appliquant sa puissance de jugement, et en l'éclairant de ses prévisions; il les soumettait, en outre, à ce tribunal intime où, devant Dieu, le bien et le mal sont calculés suivant des mesures que le vulgaire ne connaît pas. Il se retirait alors en lui-même, demandant à la prière de lui donner le sens vrai de la justice, et sortant de ces méditations avec des résolutions que rien n'ébranlait plus, et que ses contemporains avaient parfois quelque peine à s'expliquer.

En 1845, ses amis ne comprirent pas pourquoi il se retirait du cabinet Peel; il venait de travailler à la plus grande œuvre de réforme commerciale, il la poursuivait en pleine union avec son chef; son influence grandissait de jour en jour. Rien ne l'arrêta, à l'heure où il lui parut que son désaveu d'une doctrine qu'il avait soutenue pourrait sembler une abdication de son indépendance. Pour apaiser les irritations de l'Irlande, Peel s'était décidé à proposer l'élévation sensible de la subvention accordée au collège catholique de Maynooth. Gladstone avait jadis écrit et parlé contre la subvention. Demeurer ministre, c'était changer d'avis par ordre. Il n'avait aucune répugnance à reconnaître qu'il s'était trompé, mais il voulait manifester spontanément ses convictions nouvelles; affranchi de la discipline ministérielle, puis, rentré dans les rangs de son

parti, assuré que sa conversion ne semblait pas intéressée, sans bruit et en pleine liberté de sa pensée, il vota en faveur de la subvention que proposait Peel.

Il importe peu que, au milieu du feu de l'action, de tels actes ne soient pas compris. Ce sont eux qui accentuent les traits d'un caractère; ce sont les lignes personnelles du portrait; c'est le relief de la médaille.

L'Angleterre était alors divisée en deux camps. Les passions qui avaient accueilli les tarifs n'étaient rien auprès de celles que soulevait le rappel des lois sur les blés. La ligue que Cobden avait animée de ses ardeurs avait provoqué dans tout le royaume l'adhésion du commerce et de l'industrie. Les intérêts agricoles si puissants par le nombre dans les pays où, par une heureuse fortune, comme en France, la propriété de la terre est divisée, se trouvaient en Angleterre concentrés en un petit nombre de possesseurs dont les avantages ne se confondaient pas dès lors avec l'intérêt public. Les producteurs de blé étaient peu nombreux, tandis que les consommateurs comprenaient la presque universalité des habitants. Le sort de la campagne ne pouvait faire doute. Le grand homme d'État qui gouvernait la majorité cacha longtemps ses desseins, voulant laisser l'opinion maîtresse de décider ce qui convenait aux intérêts de l'Angleterre. A la fin de 1845, son parti fut arrêté : il reconstitua son cabinet en vue d'affranchir de tous droits le commerce des blés. M. Gladstone y entra comme ministre des Colonies et prit part à toutes les décisions du ministère.

Le cabinet de Robert Peel, qui avait gouverné pendant cinq ans avec sagesse et en pleine paix l'Angleterre, ayant

été renversé, les élections de 1847 rendirent à Gladstone le siège que le mécontentement des électeurs ruraux lui avait enlevé. Ce fut l'Université d'Oxford qui eut l'honneur de lui rouvrir les portes de la Chambre. Remontant au XVIe siècle, le privilège d'envoyer des députés à Westminster a été maintenu aux Universités à travers toutes les réformes électorales. Ainsi l'Université fait partie du corps politique et peut faire rentrer à la Chambre les intelligences les plus hautes qu'en aurait exclues le caprice du suffrage populaire. Mais en échange de ses faveurs, l'Université prétend exercer une étroite tutelle : elle nommait un conservateur et n'entendait pas élire un libéral.

M. Gladstone n'était plus un tory; il appartenait résolument au nouveau parti conservateur que le plus grand homme d'État que l'Angleterre ait eu au XIXe siècle avait rajeuni, en l'animant de son esprit profond et ouvert. Il y trouvait ce respect illimité de la justice qui formait le fond de ses convictions. La politique, sous un tel chef, était une œuvre d'absolue sincérité; Gladstone haïssait tout ce qui était théâtral et apprêté; le charlatanisme à l'égard des foules était à ses yeux un moyen de gouvernement aussi méprisable que le mensonge entre les hommes.

Il avait, sur le rôle de l'Angleterre dans le monde, des convictions très arrêtées. Si on veut comprendre le caractère anglais, il ne faut pas perdre de vue que, pacifique par raison, il est belliqueux par nature. Les nations, comme les hommes, ont un ensemble de qualités et de défauts qui, dans les temps de calme, se compensent et se contiennent mutuellement. Aux heures d'émotion, l'équilibre est rompu. Toutes les qualités des Anglo-Saxons les poussent vers la

paix, tous leurs défauts vers la guerre. S'il est vrai que nous devons bien moins à notre origine latine et à nos traditions monarchiques qu'à nos souvenirs de la Révolution, du Consulat et de l'Empire, les périodiques retours des aspirations césariennes, c'est également aux guerres contre Napoléon, à l'échec du camp de Boulogne et du blocus continental, à l'inviolabilité de leur île que les Anglais depuis un siècle doivent cette infatuation que donne trop souvent aux victorieux la fortune. Le cabinet Russell avait un ministre des Affaires étrangères qui personnifiait ces tendances hautaines. Froid dans les négociations, railleur dans sa parole, persuadé que l'Angleterre avait le droit de régenter les affaires du monde, prêt à se mêler de tout, publiquement ou par intrigue, à grossir le moindre incident pour se faire valoir et donner à penser que sa susceptibilité était la gardienne de l'honneur national, Palmerston pratiquait une politique de provocation, convaincu que, s'il y avait un conflit, il saurait soulever l'opinion, en réveillant l'orgueil du lion britannique.

Contre cette diplomatie imprudente qui menait droit aux aventures se dressait M. Gladstone. La paix était, à ses yeux, la condition même de la civilisation. Plus une nation était grande et forte et plus elle devait donner l'exemple de la justice. La politique de querelle aboutissant à des interventions étourdiment entreprises et mal conduites n'était pas seulement une charge ruineuse pour les finances de l'État, mais le plus sûr moyen de faire haïr en tous lieux le drapeau anglais. Il détestait surtout les leçons oratoires prodiguées aux nations étrangères sous les formes les plus impertinentes et blâmait le langage d'un ministre qui, pen-

dant l'année 1848, semblait fier d'avoir eu la main dans toutes les révolutions du continent.

Un incident combla la mesure : La Grèce ayant tardé à payer une indemnité qu'elle devait à un Maltais, la flotte anglaise parut devant le Pirée et saisit les vaisseaux grecs. Un grand débat s'ouvrit devant le Parlement. Palmerston défendit sa politique avec passion et termina un discours de cinq heures par cette affirmation demeurée fameuse, qu'en tous lieux de l'univers, un sujet britannique, assuré que le regard et le bras de l'Angleterre le protège, pourrait s'écrier comme dans les temps de la domination romaine : *Civis romanus sum.*

M. Gladstone lui répondit. Son discours est tenu pour un des plus beaux qu'il ait prononcés.

« L'allusion au citoyen romain, dit-il, a été le triomphe de lord Palmerston. Qu'était-ce donc qu'un citoyen romain ? Il appartenait à une race conquérante, à une nation qui tenait toutes les autres écrasées sous le poids de sa domination. En sa faveur, existait un droit exceptionnel. En sa faveur, existaient des privilèges qui étaient refusés au reste du monde. Le ministre qui nous gouverne entend-il ainsi les relations qui doivent exister entre l'Angleterre et les autres pays ? Place-t-il l'Angleterre sur un pavois au-dessus de toutes les autres nations ? Son langage prouve jusqu'à l'évidence que cette notion trouble son cerveau. Il adopte assurément cette conception vaine que nous avons pour mission d'être les censeurs de vice et de folie, d'abus et de fautes des autres nations du monde ; que nous sommes les maîtres d'école de l'univers et que tous ceux qui hésitent à reconnaître la légitimité de notre fonction sont inspirés

contre nous d'une injuste animosité qui leur vaut les leçons de notre diplomatie. Assurément si le talent d'un diplomate consiste à faire naître les conflits, à les envenimer, à multiplier les défis, à lancer à tout propos des provocations, et, comme dans les tournois d'autrefois, à faire mordre la poussière au plus grand nombre d'adversaires, je vote pour que le noble lord soit ministre des Affaires étrangères à vie. »

Après avoir montré l'œuvre du véritable diplomate, sa mission qui consiste à concilier la paix avec la dignité des nations, et à appliquer cette loi de civilisation que résume le droit des gens, il arrive à des déclarations qui, si elles sont mesurées au courage qu'elles exigent, sont parmi les plus belles qu'aient fait entendre un homme public : « Quel est le défaut, quelle est la faiblesse du caractère anglais, aussi bien comme nation que comme individu? Examinez l'Anglais en voyage, alors qu'il est en contact avec des hommes d'autres pays : les étrangers sont froissés de son excessif amour-propre, de sa répulsion à tenir compte des sentiments, des coutumes, des idées des autres. Ce sont ces mêmes défauts qui apparaissent dans la politique étrangère de notre ministre. Je blâme cette politique parce que j'affirme qu'elle encourage les défauts de notre caractère national ». (27 juin 1850.)

Le jour où Palmerston, devenu premier ministre, mit en mouvement toute la diplomatie anglaise pour faire avorter la grande œuvre à laquelle M. de Lesseps attachait le nom de la France, M. Gladstone fit entendre une éloquente protestation : « Nous ne devons pas nous montrer jaloux, disait-il, il n'est pas un homme sensé qui puisse regarder

la carte du monde et nier que le canal à travers l'isthme de Suez, s'il est jamais percé, sera un grand pas accompli vers le progrès de l'humanité. Ne faisons pas naître l'opinion que la Grande-Bretagne a besoin, pour se maintenir en Asie, de s'opposer à des mesures qui sont avantageuses aux intérêts généraux de l'Europe. Ne laissons pas supposer que nos intérêts sont en contradiction avec ceux du monde civilisé; ce préjugé, s'il se répandait, serait un coup plus terrible pour notre prestige que dix révoltes de l'Inde. » (14 août 1857.) Et, l'année suivante, retrouvant sur son chemin la même politique, il soutenait que l'Angleterre ne devait pas se servir de son influence pour déterminer le Sultan à refuser sa sanction au projet de canal. (Juillet 1858.)

En s'attachant à repousser l'accusation d'égoïsme que les autres nations faisaient peser sur la politique anglaise, M. Gladstone montrait l'élévation croissante de son esprit : c'est en le voyant aux prises avec les problèmes religieux qu'on peut surtout mesurer les progrès de sa pensée. Les liens qu'une récente adoption avait noués entre lui et Oxford, ne l'empêchèrent pas de voter quelques mois après son élection une nouvelle extension des droits des catholiques. Il s'agissait de lever l'exclusion qui, depuis le XVIe siècle, frappait les moines. « Si vous m'affirmez, dit-il, que par leur activité religieuse ils sont plus dangereux que le clergé séculier, je vous répondrai que c'est possible; mais, que ce soit vrai ou non, nous n'avons aucun droit de tirer de leur activité religieuse supérieure un motif de les exclure du territoire anglais. » (8 décembre 1847.) Deux jours plus tard, le cabinet proposait l'admission des Juifs au parle-

ment. Or, l'Université d'Oxford venait de signer une pétition pour s'y opposer. Tout autre aurait gardé le silence.

M. Gladstone crut de son devoir de parler, expliqua les relations entre l'électeur et l'élu, l'indépendance du député et les raisons qui, peu à peu, devaient faire tomber les exclusions fondées sur des incapacités confessionnelles. (10 décembre 1847.)

Tous ses discours, tous ses écrits attestaient l'évolution de son esprit. Le réveil du sentiment religieux, ce qu'on a appelé le mouvement d'Oxford, avait attiré, au début, toutes ses sympathies. Il y avait vu « une régénération de l'Église d'Angleterre, ne reconquérant pas seulement le terrain perdu, mais qui s'étendrait de toutes parts, grâce à un clergé transformé, à des laïques en pleine activité, ranimerait la foi et recueillerait tous les dissidents qu'avait éloignés, non sa doctrine, mais l'infirmité de ses ministres, pasteurs ayant délaissé leurs troupeaux ». Toutes ces espérances s'étaient évanouies : de ce groupe ardent la moitié était allée à Rome, une autre partie au rationalisme, et cet homme de foi, au lieu de chercher dans les dissidences un motif de contrainte, était arrivé, à force de respect pour la foi des autres, à se faire le champion de la liberté religieuse.

Un jour vint où il fut amené à défendre cette cause devant la Chambre des Communes. Une étrange panique s'était emparée tout d'un coup de l'Angleterre, à la nouvelle que le Pape avait promulgué une division épiscopale de la Grande-Bretagne. L'émotion fut telle que le cabinet crut devoir présenter comme réponse un projet sur les titres ecclésiastiques. M. Gladstone attaqua le bill : il montra

le danger de faire croire à la religion qu'elle peut trouver un autre appui que la force spirituelle qui seule lui donne l'élan et la vie ; il soutint que la proposition du ministère était contraire au grand principe de la liberté religieuse qui était entré dans la législation de l'Angleterre et qu'elle ne manquerait pas, comme toute atteinte à cette liberté, de faire naître entre les sujets de la reine les pires motifs de discorde.

La situation parlementaire de M. Gladstone n'avait cessé de grandir. Depuis dix-huit ans qu'il était entré dans la politique, on l'avait vu se préparer à toutes les tâches. Discours de principes et discours d'affaires avaient montré, sous le penseur attaché aux idées par les plus fortes convictions, l'homme pratique, l'administrateur sagace qui ne reculait devant aucune étude de détails pour exécuter ses plans. Il était prêt à tout; cette aptitude universelle qui, aux yeux de ses amis, était une force, servait de grief à ses adversaires : on vantait son talent que nul ne pouvait nier, on le disait ouvert à toutes les idées, mais disposé à toutes les évolutions, ayant plus d'éclat que de suite.

Les prodigieux succès qu'il obtint, comme chancelier de l'Échiquier, allaient faire taire toutes les critiques. Lorsque, à la fin de 1852, lord Aberdeen, avec les amis de Peel et les libéraux, forma un cabinet de coalition, il offrit les finances à celui qu'il n'avait cessé de suivre depuis 1834. M. Gladstone avait trouvé sa voie.

Le discours par lequel, avant la clôture de chaque exercice, le chancelier de l'Échiquier fait part à l'Angleterre de l'état de ses finances ne ressemble en rien à l'exposé écrit

que signent nos ministres. La solennité est tout autre. Dans un pays de commerçants, où celui qui préside la Chambre des Lords est assis sur un sac de laine, l'inventaire commercial de la Grande-Bretagne est le principal événement de l'année. On l'attend impatiemment; on essaye d'en prévoir les conclusions; le secret est gardé et, quand vient le grand jour, la Chambre des Communes est envahie par la foule des députés assis ou debout. Ce sont des hommes pratiques qui s'intéressent aux résultats précis de l'affaire dont ils sont les commanditaires, les fournisseurs, les créanciers et, suivant ses succès ou ses revers, les bénéficiaires ou les victimes.

Cette foule impatiente et intéressée était réunie le 18 avril 1853, d'autant plus avide d'apprendre les projets du nouveau chancelier, que les contribuables, à leur grande joie, s'attendaient à être délivrés de l'*Income-tax* établi en 1842 pour dix années, et qu'ils avaient hâte de savoir comment serait remplacé un revenu dont ils jugeaient la perception vexatoire et inquisitoriale.

M. Gladstone eut la hardiesse de proposer le maintien de l'impôt, et il le fit avec une telle autorité, une telle puissance de talent qu'après son exposé le doute n'était plus possible: il avait triomphé des préjugés populaires, converti l'opinion publique et assuré le vote du budget.

Il ne s'était pas contenté de rappeler comment Pitt, en créant l'*Income-tax*, avait rendu possible la lutte contre Napoléon et assuré le salut de l'Angleterre; il montra Robert Peel ressuscitant cet impôt, et opérant la réforme des tarifs, grâce à cette machine de guerre devenue un instrument de paix. En le rattachant à la liberté commer-

ciale, il justifiait l'impôt par la grandeur du but, il appelait à lui tous ceux qui avaient combattu pour cette grande cause. A l'heure où toute la politique de l'Angleterre était en jeu, qui aurait osé rabaisser le débat en lui reprochant le mode de perception et ses défauts? Il était le premier à les reconnaître. Il en était trop frappé pour désirer que l'*Income-tax* fît partie d'un système régulier de recettes. « C'est, disait-il, une machine d'un pouvoir gigantesque destinée aux circonstances exceptionnelles; mais le public a le sentiment de son inégalité. L'inquisition, je le sais, entraîne les inconvénients les plus graves: les fraudes sont inévitables; elles sont un mal qu'on ne peut juger trop sévèrement. » M. Gladstone pensait que l'œuvre de transformation commerciale serait achevée en quelques années; il proposait un plan de prorogation embrassant sept années pendant lesquelles l'impôt de 7 deniers par livre subirait graduellement une diminution périodique. C'était un sacrifice au bien public, sacrifice temporaire que ne refuseraient ni la sagesse de la Chambre, ni la résignation du peuple.

Tout ce que le chancelier de l'Échiquier annonçait ce jour-là à ses auditeurs était fait pour leur déplaire : ils espéraient un dégrèvement; on leur offrait l'impôt qu'ils redoutaient le plus; les défauts étaient reconnus; on ne promettait pas de les corriger, on les déclarait inhérents au système, et malgré cela, l'exposé fut accueilli avec enthousiasme. Telles étaient la sincérité de l'exposition, la fascination de l'art, la séduction des arguments que, même à un demi-siècle de distance, on ne peut lire ce discours sans être entraîné et convaincu. Et si le fait est vrai du

lecteur, que penser de ceux qui en ont ressenti l'émotion à travers le charme de la voix et la magie des gestes! La victoire de Gladstone était sans précédent. Dans les annales de l'éloquence britannique ne se rencontrait pas un plus prodigieux discours de raisonnement.

Quel que fut ce premier succès, M. Gladstone fit plus. De 1853 à 1866, il devait, en treize ans, présenter dix budgets, et chacun de ses exposés fut un triomphe. Il y déploya des qualités qui, en tous pays, forcèrent l'admiration publique. Nous nous souvenons de l'émotion produite en France : partout où on pensait, chez M. Thiers, chez le duc de Broglie, on regardait ces exposés comme des monuments de sagesse financière et de liberté politique. Celui que ses adversaires jugeaient versatile montra une suite dans les doctrines qui ne se démentit pas. Le courage, qui est la première qualité du ministre des Finances, fut rarement porté plus haut. Dès l'année 1854, il se trouva en présence des plus graves déceptions : ses budgets de paix étaient remplacés par un budget de guerre des plus lourds. Il n'hésita pas à soutenir que la guerre devait être payée par les contemporains qui la décident. C'était, à son gré, fuir la responsabilité que de la mettre à la charge de la postérité. Ajourner le fardeau, le rejeter sur l'avenir dont on ignore les obligations peut-être plus impérieuses encore, c'était un mauvais calcul de finances. La combinaison, en apparence commode, était immorale comme toutes celles qui déplacent les responsabilités. Il était juste que la génération qui avait voulu la guerre en supportât et en payât toutes les charges; il fallait qu'elle puisât, dans le sacrifice qu'elle devait s'imposer, une leçon immédiate, et

qu'instruite par ce qu'elle aurait souffert, elle sût à l'avenir qu'elle ne devait pas se confier, sans de graves raisons, aux partisans des politiques belliqueuses. « Les dépenses de la guerre, disait-il, sont le frein moral qu'il a plu à Dieu d'imposer à l'ambition et à la soif de conquêtes qui possèdent tant de nations. » (6 mars 1854.) L'*Income-tax* fut doublé.

Les emprunts étaient, suivant M. Gladstone, le signe de la mauvaise politique. Il ne manquait pas une occasion de faire remarquer qu'en temps de paix l'Angleterre ne s'était pas laissé un jour entraîner dans ce tourbillon fatal qui avait emporté les autres nations civilisées et menaçait d'engloutir leur crédit.

Il voyait croître avec grande inquiétude les dépenses de prodigalité. Il aimait à répéter que l'économie des deniers publics était liée à toutes les vertus publiques, que la prodigalité des budgets était associée à la corruption et à l'aggravation de tous les vices politiques. Dans sa jeunesse, la nation anglaise était pauvre. La masse était mal nourrie, mal vêtue, mal logée; les impôts rentraient difficilement. La prospérité ne datait que de la réforme des tarifs douaniers. M. Gladstone avait vu ses compatriotes s'enrichir rapidement, mais acquérir en même temps le goût des dépenses de luxe. Les classes moyennes devenues orgueilleuses se laissaient attirer vers une politique d'ostentation. En 1859, en pleine paix, il avait compté sur une réduction des dépenses militaires; il voyait grandir, au contraire, les exigences de l'opinion excitée par Palmerston, devenu premier ministre; il avait espéré que ses collègues et lui le contiendraient, que le premier ministre serait moins dangereux au sein d'un cabinet résolu à empêcher ses incar-

tades; mais Palmerston avait besoin, pour sa popularité dans le pays, de parler sans cesse de la défense nationale, et ce langage aboutissait à des dépenses nouvelles pour les fortifications et l'armée. M. Gladstone avait à un trop haut degré le sentiment de la responsabilité pour ne pas souffrir de la légèreté des politiques qui pensaient moins au pays qu'à eux-mêmes : il le fit sentir à plusieurs reprises. Le premier ministre s'amusait à dire : « J'ai reçu tant de lettres de démission de Gladstone qu'en les brûlant j'ai failli mettre le feu à ma cheminée ». Au fond, il était forcé de subir un chancelier de l'Échiquier, en qui, sans distinction de partis, l'Angleterre tout entière avait mis sa confiance. Gladstone sentait sa force et il en usait.

Il eut le courage, si rare chez un ministre des Finances, de décider et de faire voter par la Chambre des réductions de dépenses et de comprimer l'*Income-tax* qui les facilitait.

Dans un pays où le dernier mot en tout appartient à l'électeur, le ministre des Finances vogue sans cesse entre deux écueils. Qu'il mécontente le contribuable et déplaise à la Chambre, sa fortune politique est compromise; qu'il cherche avant tout à plaire à la foule, c'est la fortune de l'État qui est en péril. M. Gladstone ne s'est jamais fait, un seul jour, le courtisan du peuple; il n'a jamais pensé que l'impôt pût servir à favoriser une fraction de la nation. « Nous croyons, dit-il, nos propositions sincères et utiles; j'ajoute qu'en cherchant à rendre justice à la grande masse laborieuse, en allégeant les impôts indirects, nous n'avons été guidés par aucun désir d'opposer les classes entre elles. Nous avons cru que notre honneur, que les convictions du Parlement, que l'intérêt général du pays exigeaient que

nous refusions de creuser un fossé de haine entre les classes. Nous nous sommes imposé comme un but sacré de répandre et de distribuer les charges fiscales d'une main égale et impartiale ». (18 avril 1853.) A ce principe fondamental, sans lequel le budget est une œuvre de haine, M. Gladstone n'a jamais dérogé.

Il croyait que le devoir de l'État était, non de contraindre les hommes, mais de mettre à leur portée les institutions les plus propres à développer leur responsabilité.

M. Gladstone était frappé de voir l'esprit d'épargne moins répandu en Angleterre qu'en Écosse et en France. Il ne se borna pas à exprimer des regrets : reprenant, en 1855, un projet qu'il avait déposé sans succès en 1853, ne se décourageant pas d'un second échec, il le présenta de nouveau en 1861, s'y attacha et parvint ainsi à fonder, à force de ténacité, les Caisses d'épargne postales qui ont fait pénétrer l'épargne dans les classes populaires où elle était inconnue.

L'amortissement est l'épargne de l'État. M. Gladstone avait toujours eu la volonté d'en assurer le jeu régulier; il parvint, grâce à un mécanisme ingénieux, à mettre le remboursement annuel au-dessus des caprices d'une Chambre dépensière. Il avait étudié plusieurs projets avec ce mélange d'esprit pratique et d'imagination qui était singulièrement propre aux calculs d'avenir. La prospérité de l'Angleterre lui paraissait avoir atteint son apogée : c'était le moment de songer à la réduction de la dette. L'exposé du budget de 1866 y fut consacré : il s'agissait d'annuler une certaine quantité de rentes possédées par la Caisse d'épargne, en s'engageant à lui verser une annuité qui

comprenait le montant de l'ancienne rente et un amortissement destiné à reconstituer le capital; toute la combinaison reposait sur un contrat qui ne permettait plus à l'État de se dédire; l'amortissement ayant désormais un caractère contractuel devenait obligatoire. La chute du cabinet, avant le vote du budget, fit tomber le bill. Quoique rentré dans les rangs de l'opposition, l'ancien chancelier de l'Échiquier supplia la Chambre de regarder moins les États du continent qui accroissent leur dette et davantage les États-Unis qui ne cessent de la réduire; telle était l'autorité financière de Gladstone que, l'année suivante, Disraeli reprit le plan d'amortissement et le fit voter. C'était la première application d'une méthode qui devait conduire l'Angleterre à l'allégement de sa dette.

Le financier qui avait présenté dix budgets avec un éclat toujours croissant, le ministre qui avait su restreindre les dépenses annuelles de 175 millions et fonder un système nouveau d'amortissement, l'économiste qui, après avoir transformé la politique commerciale de son pays, venait de prendre une part très importante aux négociations du traité de commerce avec la France, avait conquis une renommée universelle. Vos prédécesseurs ont pensé que nul ne méritait plus que lui d'être rattaché à leurs travaux. Élu en 1865 associé de l'Académie, M. Gladstone devait appartenir à notre Compagnie pendant plus de trente ans.

L'extension du droit électoral prenait le pas à ce moment sur toutes les questions. La réforme, contestée en 1832 avec passion par l'esprit de parti, était entrée à ce point dans les mœurs que nul ne la critiquait et ne la regrettait. L'heure était venue pour les hommes d'État qui croient

que la politique, comme la nature, obéit non à un principe d'immobilité, mais aux lois de la croissance et du développement, de faire entrer dans le corps électoral de nouvelles recrues. M. Gladstone osa se prononcer le premier; brusquement réveillé de son sommeil, le monde politique s'agita. Disraeli qui, deux ans plus tard, devait présenter et faire voter la réforme, accusa son rival d'être un dangereux révolutionnaire.

Les élections générales eurent lieu; partout la réforme fut discutée. Oxford trouva que son représentant avait enfin lassé sa patience, et refusa de réélire M. Gladstone. Le surlendemain, il était vengé par la circonscription industrielle du Lancashire qui le nommait en une élection triomphale. La vie humaine a parfois de ces crises; l'âme est partagée entre le regret de ce qu'elle perd et la joie des horizons nouveaux. L'élu d'Oxford était fier des liens qui le rattachaient à l'Université; mais c'était une chaîne et il en éprouvait parfois assez durement le poids. Il se sentit comme affranchi; il trouvait chez ses nouveaux électeurs le développement de l'industrie, le progrès de l'esprit d'entreprise, une philanthropie prête à l'action et, par-dessus tout, l'attachement à la tolérance et un ardent désir de liberté.

L'évolution politique de M. Gladstone était achevée. Palmerston venait de mourir. Il devenait le *leader* des libéraux. Quelle que soit la situation d'un homme d'État, les Anglais ne tolèrent pas qu'il conduise les destinées du pays, qu'il gouverne l'Angleterre comme premier ministre, s'il n'a fait l'épreuve de sa capacité comme chef de son parti. Les deux talents sont de même ordre : pour réussir,

il faut autant d'éloquence que de bon sens, autant de tact que d'action sur les hommes.

Toutes ces qualités étaient nécessaires pour la tâche qu'il entreprenait. Il s'agissait d'une ère nouvelle, d'une série de réformes à accomplir. « Nous ne sommes pas une continuation, écrivait-il fièrement à lord Russell; nous sommes un commencement », et il abordait le problème le plus compliqué : la réforme électorale. A ne prendre que les lignes générales, il abaissait de 250 à 175 francs le loyer nécessaire pour acquérir le droit de vote et portait de 900 000 à 1 300 000 le nombre des électeurs. A ce plan, les adversaires ne répondaient qu'en accumulant les raisons de se défier du peuple. M. Gladstone, en vrai libéral, faisait justice de ces arguments de mauvaise humeur et de méfiance. « Nous vous demandons, disait-il, de fixer le droit électoral aux limites que commandent la prudence et la circonspection, mais quand vous aurez déterminé ces limites, nous vous supplions de l'accorder de bon cœur. Vous devez accueillir les nouveaux électeurs comme vous recevriez des recrues de votre armée, des enfants de votre famille. Ce sont des citoyens qu'il s'agit d'admettre dans l'enceinte de la constitution. Je vous supplie de ne pas accomplir cet acte comme si l'on vous forçait de transiger avec le péril et la misère. Agissez en pensant que c'est un bienfait qui mérite une mutuelle reconnaissance. Liez ces électeurs à la Constitution par de nouveaux intérêts qui, par une évolution naturelle, feront naître en eux un plus profond attachement. Or, savez-vous ce que vaut l'attachement du peuple au trône, aux institutions et aux lois sous lesquels ils vivent? C'est beaucoup plus que l'or et l'argent,

plus que nos flottes et nos armées, c'est à la fois, pour l'Angleterre, la force, la gloire et le salut ». (Avril 1866.)

Ce noble langage éleva le niveau de la discussion, mais ne désarma personne. Disraeli lutta pied à pied, se montra violent, alla jusqu'à chercher dans les archives d'Oxford le discours que l'étudiant de 1832 avait prononcé contre la réforme, le lut à la Chambre, soutint que l'extension du droit électoral serait l'avant-coureur du triomphe de la démagogie et s'attira une mémorable réplique : Gladstone eut l'art de placer la réforme bien au-dessus du bill lui-même. « Il se peut, dit-il, que vous l'emportiez. Il se peut que vous nous chassiez de nos sièges. Il se peut que vous enterriez le bill que nous avons présenté, mais nous écrirons sur la pierre tombale cette épitaphe :

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.

« Vous ne pouvez défier les certitudes de l'avenir. Le temps combat pour nous. Les grandes forces sociales qui s'avancent dans leur puissance et leur majesté et dont le tumulte de nos débats n'arrête pas un moment la marche, sont toutes contre vous; elles sont rangées de notre côté, et s'il arrivait jamais que le drapeau échappât de nos mains, soyez sûrs qu'il serait relevé par d'autres et conduit à de prochaines victoires. »

La prophétie était si précise et si hardie qu'elle ressemblait à un défi. M. Gladstone avait vu juste. Quelques mois après, Disraeli, qui avait succédé au cabinet libéral, se faisait le champion de la cause que la veille il qualifiait de révolutionnaire et faisait voter la réforme, donnant ainsi l'exemple de conversions plus promptes que spontanées.

Disraeli n'attendit pas longtemps le châtiment de son habileté. Sa politique fut condamnée aux élections de 1868. Les libéraux obtenaient une majorité de 115 voix. Le gouvernement allait appartenir à M. Gladstone. Appelé à Windsor au lendemain des élections, il reçut de la Reine le mandat de former le cabinet : il devait être premier ministre pendant cinq années.

Dans un pays, comme l'Angleterre, où le dernier mot appartient en tout à l'opinion publique, avec ses aspirations ou ses préjugés, ses courants subits ou ses traditions, le premier ministre trouve dans sa popularité la mesure de sa force. M. Gladstone avait cette rare fortune d'avoir professé, en pleine indépendance, depuis un tiers de siècle, tous les sentiments qui prévalaient sans conteste en 1868.

Aux heures de sa première jeunesse, l'Angleterre était comme lui, passionément tory, « ce pays, si avancé par la forme de son gouvernement, demeurait encore en arrière par l'état de la société[1] ». M. Gladstone subissait alors sans protester les plus choquants contrastes. Pas plus que ses compatriotes, il n'avait vu l'iniquité des lois. Peu à peu ses yeux s'étaient ouverts, en même temps que la conscience de son pays. Conduit par Canning et Peel, il se sentit attiré vers les réformes. L'esprit de justice qui était en lui, entretenu par la foi religieuse qui devait demeurer invariable dans son âme alors que dans le cours de son existence tout changeait, lui avait fait voir avec clarté les abus et lui avait inspiré la volonté de les redresser. Partout où il avait découvert une injustice à réparer, il s'était

1. Mignet, *Notice sur Lord Brougham.*

mis au service de la cause, ne voyant dans la politique et les luttes de partis qu'un moyen d'assurer dans les affaires humaines le triomphe de la vérité.

La vieille Angleterre, attachée aux tories, avait eu le même chemin à parcourir pour aller des lois étroites qui faisaient du suffrage un privilège inégal et bizarre jusqu'aux principes qui soumettaient l'électorat à des règles générales. Les élections de 1868 étaient décisives. L'Angleterre, comme le chef des libéraux, avait pris son parti; elle et lui avaient accepté franchement l'évolution démocratique. Des tories de 1832, les uns avaient capitulé de mauvaise grâce en subissant la réforme électorale comme Disraeli, les autres avaient vu l'avenir comme Gladstone. C'est au plus clairvoyant de ses hommes d'État qu'elle entendait confier ses destinées.

Le premier ministre n'avait rien caché de sa politique. Il avait parcouru l'Angleterre, déployant une activité prodigieuse; pensant tout haut, cherchant à convaincre le peuple, orateur aussi varié qu'éloquent, administrateur décrivant publiquement ses méthodes, législateur exposant tous ses desseins, il n'avait laissé dans l'ombre aucun des projets que le cabinet devait être appelé à soutenir.

Il avait eu le courage d'exposer partout à ses auditeurs le problème qui était le moins propre à flatter leurs passions. Depuis quelques années, l'Irlande était le tourment de sa pensée : elle l'inquiétait comme homme d'État. Il était surpris et surtout humilié comme Anglais de l'impuissance de sa patrie. Il ne comprenait pas comment la souveraineté de la Grande-Bretagne, qui s'étendait sur des centaines de millions d'êtres humains, pouvait être tenue

en échec, au centre de l'empire, par un des trois royaumes; il passait en revue les solutions qu'avaient proposées les différents partis : il les voyait tous disposés à écarter le problème, comme on chasse un souci qui trouble. Il n'entendait pas se payer d'illusions; la vérité s'imposait. Depuis soixante-dix ans, le désordre n'avait pas cessé. Tous les ministères avaient agi, tous sans succès. La législation avait vu s'entasser les textes les plus sévères; le pays avait été couvert de troupes et de police; la peine capitale appliquée sans merci; l'Australie encombrée de forçats. Rien n'avait servi, et les docteurs de la politique, ne sachant où s'en prendre, avaient osé déclarer que les Irlandais étaient ingouvernables, ce qu'il fallait attribuer selon les uns à leur barbarie naturelle, selon d'autres à leur religion, à leur haine de l'Angleterre, à leur défaut d'instruction ou bien à une cause scientifique qui absolvait pleinement les Anglais, à une déviation de la nature humaine.

C'étaient là de misérables excuses au service d'une politique d'expédients. « Lorsqu'on est arrivé, disait-il, à ce point qu'on a été contraint de suspendre depuis deux ans l'*Habeas Corpus*, on est parvenu au pas suprême qui sépare de la guerre civile. Nous avons le devoir d'aller au fond des questions, de rechercher les causes du mécontentement populaire, de savoir si, dans ce formidable état de choses, nous avons vu clair en face du peuple irlandais et du monde, — si les lois et les institutions qui régissent l'Irlande sont celles qui doivent la gouverner, — si elles sont celles qu'en présence d'un danger national nous croirions devoir maintenir. Si elles le méritent, maintenons-les par tous les moyens, à tout prix, à tout risque, en supportant

les maux de la guerre civile et même de la guerre étrangère. Mais, si elles ne le méritent pas, n'attendons pas qu'ait sonné l'heure de la guerre civile ou de la guerre étrangère, n'attendons pas que d'année en année se prolonge la suspension des garanties de la liberté individuelle et que nous infligions au peuple irlandais la contrainte de la force. »

Ce que M. Gladstone avait dit aux électeurs, le premier ministre le répéta à la Chambre. Il y avait deux maux qui empêchaient l'Irlande de vivre : l'oppression religieuse et l'oppression agraire. Il fallait un peu plus que de la hardiesse pour déclarer à une assemblée protestante que le maintien des privilèges et de la constitution de l'Église anglicane en Irlande était un défi jeté à une population en majorité catholique : il montrait la diminution régulière du nombre des protestants et rapprochait de ce déclin, le chiffre du traitement des pasteurs très supérieur à celui de leurs confrères d'Angleterre. Il assurait que cette opulence comparée à la misère irlandaise était une perpétuelle provocation. « Je voudrais, disait-il, que l'Église d'Irlande fût l'Église des Irlandais; mais elle ne l'est pas et la force ne peut pas les contraindre, pas plus que nous ne voudrions être contraints par elle. » Il proposait une série de mesures, appliquant la moitié des biens de l'Église anglicane à tout un système de dotations, de compensations et d'indemnités en faveur des presbytères et des bénéficiers devenus membres d'une Église libre, l'autre moitié à doter le séminaire catholique de Maynooth et assurer l'existence désormais indépendante des nombreux établissements de bienfaisance.

M. Gladstone n'hésitait pas à le dire : il s'agissait

d'affranchir l'Irlande d'une domination religieuse étrangère. C'était un acte sans précédent. Mais quand tout avait échoué, il était peut-être temps d'essayer enfin de la justice. Les Communes donnèrent au projet une majorité de 118 voix; les Lords comprirent que la résistance était inutile. En Irlande, l'oppression religieuse avait pris fin.

L'oppression agraire devait survivre au *Land act* de 1870. On essayait d'une transaction : or, on peut trouver un accommodement entre des intérêts contraires; on ne transige pas entre des principes opposés. Les fermiers ne protestaient pas contre le taux trop élevé des loyers ou contre la forme des évictions; ils soutenaient qu'ils avaient droit à la propriété des terres que détenaient injustement les Anglais. Ce nouvel échec de la législation ne servit qu'à démontrer une fois de plus que les prétentions des tenanciers et des propriétaires étaient inconciliables.

Ces grands débats avaient de nouveau mis en présence Gladstone et Disraeli. Les deux rivaux étaient nés dans des camps opposés : une évolution contraire les avait peu à peu amenés l'un et l'autre à grandir au sein du parti que, jeunes, ils avaient combattu.

Devenu le chef des conservateurs, Disraeli était tour à tour, suivant que les élections lui donnaient ou lui refusaient la majorité, le maître du gouvernement ou le chef de l'opposition. Pendant cinq ans, le champion des tories se dressa en face de Gladstone; insinuant et habile, connaissant à fond les hommes, se servant de leurs défauts pour les conduire, il combattait chacune des mesures que proposait le cabinet, s'opposant pied à pied à tous les progrès que l'opinion publique attendait du parti libéral. L'opposition

d'un tel adversaire ne parvint pas à lasser la patience du premier ministre : L'instruction primaire jusque-là négligée fut organisée, rendue obligatoire et soumise à des conseils scolaires élus, le recrutement des fonctionnaires civils fut assuré et leur capacité garantie par des concours publics, la vente des grades qui livrait l'armée aux pires abus fut abolie, le régime électoral fut profondément modifié par l'établissement du scrutin secret et de précautions qui affranchissaient l'électeur de toute influence abusive. Le premier ministre gouvernait avec hardiesse, profitant de sa majorité pour faire voter des mesures qu'il croyait justes, même lorsqu'il les savait impopulaires : la réforme des cabarets (1872), peu de mois avant les élections, devait contribuer à sa défaite.

L'opinion publique commençait à se détourner des affaires intérieures. On était en 1872. Pendant un an, la terre avait tremblé, et l'Angleterre, semblant à l'abri des tempêtes, avait regardé de loin et de haut les querelles qui déchiraient le continent. Les deux partis avaient été unanimes à décliner toute intervention; Disraeli, ne cachant pas son dédain, s'exprimait avec colère, tandis que Gladstone manifestait au moins la tristesse qui convenait à un ancien allié. Attentive au spectacle, la masse du peuple anglais se croyait désintéressée dans la lutte; mais les nations qui s'endorment aux heures de péril, en se croyant affranchies de toute obligation, sont exposées, comme les hommes, à de terribles réveils. Pendant le siège de Paris, le cabinet anglais apprit que la Russie dénonçait le traité de Paris de 1856 : c'était le résultat de la guerre de Crimée perdu. La Prusse avait offert au Tsar, s'il la laissait

libre en France, de lui sacrifier le traité. L'Angleterre s'aperçut trop tard qu'elle était isolée et ne put que faire entendre par une Europe distraite, au milieu du fracas des armes, ses vaines protestations.

La guerre devait porter aux intérêts anglais un coup non moins sensible. Le traité qui, depuis dix ans, liait la France et l'Angleterre et qui avait porté le commerce des deux nations à un si haut degré de prospérité, allait être également dénoncé. Quelques mois ne s'étaient pas écoulés que le tribunal arbitral de Genève, auquel l'Angleterre et les États-Unis avaient soumis leur différend à l'occasion des croiseurs armés en course pendant la guerre de sécession, prononçait contre la Grande-Bretagne une condamnation en payement de 80 millions. Il faudrait que les hommes fussent insensibles à l'imagination, à l'amour-propre, aux excitations de la presse pour qu'ils ne s'en prissent pas au gouvernement de ces échecs successifs. Nul Anglais n'osait prétendre que M. Gladstone eût pu empêcher la guerre, ni détourner les contre-coups qui atteignaient les neutres ; nul ne pouvait nier qu'il s'était honoré en soumettant à la compétence du tribunal arbitral le conflit de l'*Alabama* que lui avait déféré le précédent ministère, mais ceux mêmes qui ne l'accusaient pas, convenaient que sa popularité avait diminué. Au fond, l'orgueil national supportait en silence d'intimes et profondes blessures.

Les élections de 1874 donnèrent une grande majorité aux conservateurs. Disraeli avait eu l'art de comprendre que l'amour-propre refoulé préparait à qui saurait s'en emparer une force inconnue. Tout l'orgueil de la race était prêt à faire son entrée sur la scène de la politique

sous le nom d'impérialisme; une nouvelle période de l'histoire d'Angleterre allait s'ouvrir.

Aux cinq années de gouvernement qui avaient mis en œuvre toutes les facultés du premier ministre, succédaient ces années vides qui sont l'écueil des hommes d'État. Heureusement M. Gladstone s'intéressait à trop de questions pour demeurer oisif : la plume remplaça la parole. Depuis quatre ans, il n'avait presque rien publié. Les *Revues* donnèrent coup sur coup des dissertations savantes et variées sur la littérature et la politique; la vie du prince Albert fut l'objet d'une de ses plus brillantes études, puis il revint à l'antiquité grecque, à Homère, à l'*Iliade* et enfin à ses travaux de prédilection, aux méditations théologiques dont il ne se lassait pas, traitant du Ritualisme, des décrets du Vatican, de l'avenir de l'Église anglicane, et des controverses auxquelles étaient attachés les noms de Newman et de Pusey. Il ne négligeait pas les débats du Parlement, marquait sa place dans les grandes discussions, mais il tenait à laisser aux plus jeunes la charge d'une activité quotidienne qu'il ne croyait plus de son âge. Vers 1876, il avait soixante-sept ans; il croyait très sincèrement que la période de pleine activité de sa carrière politique était terminée; mais il méconnaissait son caractère et ses forces; le feu couvait sous la cendre; il devait suffire d'un choc pour ranimer les flammes. C'est d'Orient que jaillit l'étincelle.

Les nouvelles de l'insurrection bulgare et de la répression turque étaient arrivées à Londres vers le milieu de l'été. M. Gladstone écrivit une brochure toute frémissante d'éloquence et d'indignation : en dénonçant les « atrocités bulgares », il alla droit au cœur du peuple : en cinq jours,

quarante mille exemplaires furent vendus. Pendant quatre ans, il fit de cette question la principale occupation de sa vie. Mais s'il était facile d'émouvoir les foules, le monde politique, étranger à toute émotion, faisait des vœux pour l'intégrité de l'empire ottoman et s'indignait contre la déclaration de guerre de la Russie; Disraeli, se servant de cette passion contre les Russes, y saisit une force pour sa politique : il agita le drapeau de la guerre, montra l'Angleterre prête à entrer en campagne. Les conservateurs faisaient entendre les discours les plus belliqueux. Dans un pays où toutes les puissances de la parole et de la presse agissent sans frein, comment, à certaines heures, distinguer la réalité et le bruit? Les libéraux, effrayés de ce mouvement, craignaient, en s'y opposant, de perdre toute popularité. M. Gladstone n'hésita pas : luttant contre l'avis de tous ses amis, il se leva seul pour proposer un vote de blâme contre la politique turque, un vœu d'affranchissement pour les provinces dévastées; il réclamait en faveur des populations opprimées : il estimait que la Bosnie, que l'Herzégovine, que les cinq millions de Bulgares, que ces héros qui luttaient sur les rochers du Montenegro transformés en forteresses, avaient conquis leur droit à l'indépendance; à ses yeux l'avenir était certain. Il suppliait son pays de refuser toute alliance avec la Turquie; il annonçait en même temps à l'Angleterre qu'avec elle ou sans elle, quel que fût son rôle, ces populations seraient libres pour l'honneur de la Chrétienté.

Un homme d'État qui se dresse seul, au milieu d'une assemblée emportée par la passion, est un des plus beaux spectacles que présente l'histoire. Ce n'est pas le privilège

du Parlement anglais, — les hommes de notre âge seraient bien ingrats si pour la France ils en avaient perdu la mémoire! Le temps, quoi qu'en disent les pessimistes, agit, Dieu merci! au profit de la justice et de la vérité.

Dix ans plus tard, quel est l'homme de bon sens, je ne dis pas en Angleterre, mais en Europe, qui aurait consenti à remettre sous le joug direct de Constantinople la Bosnie, l'Herzégovine, la Bulgarie ou le Montenegro? De Gladstone ou de Disraeli, quel est, en 1877, celui qui avait vu clairement l'avenir?

Au lendemain de la mort de M. Gladstone, le chef des conservateurs, M. Balfour, se levant dans la Chambre des Communes pour lui rendre hommage, choisissait, entre tous les actes de sa vie, ce discours et déclarait que jamais, à aucune époque, dans le Parlement anglais, le courage, l'habileté, la force et l'éloquence ne s'étaient élevés plus haut[1].

Les conservateurs s'honoraient en devançant la justice de la postérité. N'avaient-ils pas d'ailleurs à se faire pardonner des heures d'aveuglement? En 1878, l'orgueil britannique avait été exalté par le retour des négociateurs de Berlin. Ils avaient fait avorter le traité de San-Stefano; ils avaient arraché à la Russie le fruit de ses conquêtes, venaient d'obtenir que la Macédoine, une partie de l'Arménie, la Thessalie demeurassent à la Turquie, s'étaient fait donner Chypre et rentraient à Londres en triomphateurs. Flatter les préjugés nationaux, détourner l'attention des réformes intérieures par une série de sur-

1. M. Arthur Balfour à la Chambre des Communes, 20 mai 1898.

prises extérieures, telle fut la politique qui fit de Disraeli, devenu lord Beaconsfield, le héros, de Gladstone la victime de l'accès de folie qui s'empara de l'Angleterre pendant l'été de 1878.

En tous pays, la foule qui acclame est prête à l'insulte. Contre M. Gladstone, tout parut bon : lettres anonymes, discours et articles violents, injures sur la voie publique, sa maison menacée, les vitres de ses fenêtres brisées, les manifestations se multipliant dans les rues, tandis que dans plus d'un salon de Londres le vide se faisait à son entrée.

Cette crise d'impopularité qu'il n'avait jamais connue et qui ne devait pas être la dernière, loin de l'abattre, rendit à ce vieillard de soixante-dix ans la vigueur de la jeunesse. Il parle peu à la Chambre, réservant ses forces pour le pays, où il déploie de prodigieux efforts. Il se fait entendre dans toutes les parties de l'Angleterre : il constate que la masse des électeurs des comtés n'était point atteinte par la mode politique de Londres : il lui est permis de prévoir que le corps électoral sera bientôt prêt à le venger.

C'est en Écosse, aux environs d'Édimbourg, qu'il accepta une candidature, se consacrant à une de ces longues suites de discours qui ont rendu célèbres ses campagnes du Midlothian. Jamais il n'avait attaqué avec plus d'énergie le système qui, sous le nom d'impérialisme, réduisait la politique à une perpétuelle mise en scène, négligeait les véritables besoins du pays, sa législation arriérée, et la misère croissante, favorisait les prodigalités et sacrifiait l'amortissement. Ces harangues, lues dans toute l'Angleterre, réveillaient les engourdis, groupaient les isolés, enrégi-

mentaient les forces et assuraient à tous les libéraux l'unité de programme. On admire de loin cette organisation des partis qui fait la puissance du régime politique de l'Angleterre : ceux qui craignent l'effort se plaisent à dire qu'elle est le fruit naturel du climat et de la race; la vérité est qu'elle dépend tout entière de l'admirable énergie des chefs qui, à l'exemple de Gladstone et avant lui de Cobden, savent se dévouer sans mesure, se prodiguer pour le bien public, ne comptant ni leurs soucis, ni leurs peines pour arriver à créer, à force de vaillance et de talent, ce qui fait un parti : l'accord et la discipline.

Après trois ans de luttes et un an d'efforts presque quotidiens, Gladstone avait assuré le triomphe des libéraux. Ce n'était pas seulement les fautes du cabinet Beaconsfield, ce n'était pas une habile action des comités, qui avaient fait échouer les conservateurs. Le succès sans exemple de l'agitation créée par Gladstone à lui seul s'était éten lu et avait provoqué une attaque générale contre le belliqueux et extravagant nationalisme qui avait compromis le pays dans des engagements impolitiques et ruineux.

Le second ministère de M. Gladstone, formé le 28 avril 1880, devait, comme le premier, se prolonger cinq années. Ce fut une période féconde en projets utiles, en lois d'affaires, mais le malheur des réformes légales est de ne satisfaire que la raison : les actes les plus sensés ne laissent pas de trace dans le souvenir des peuples. Nul n'oublie les incidents violents. Le parlement vit des scènes de désordre : des bills nécessités par des crimes agraires furent l'objet d'obstructions des députés irlandais qui, sous l'habile conduite de Parnell, trouvèrent moyen de prolonger pendant

vingt-quatre heures, puis pendant quarante et une heures, des débats qui, suivant l'antique coutume, ne pouvaient être clos. M. Gladstone fut contraint de demander à la Chambre des Communes d'introduire dans son règlement la clôture. Les partis s'entendirent pour cette réforme qui, en d'autres temps, eût semblé une révolution.

Les passions d'autrefois s'étaient calmées; l'âpreté des grandes luttes de 1832, de 1866, était singulièrement apaisée. Les deux partis comprenaient, pour la première fois, la nécessité d'une nouvelle réforme électorale. M. Gladstone, en la proposant, n'hésitait pas à demander aux Communes l'entrée dans le corps politique de 2 millions et demi d'électeurs nouveaux. C'était le plus grand pas vers un régime démocratique qui eût jamais été accompli : ce qui est sans précédent dans aucun pays, la discussion fut calme et M. Gladstone put, après le scrutin unanime, se lever pour demander au secrétaire de la Chambre d'inscrire : *nemine contradicente*[1].

Très bruyante, mais très courte, l'opposition de la Chambre des Lords ne se prolongea que quelques mois : les hostilités s'étaient tout d'un coup arrêtées; on avait appris que les chefs étaient entrés en négociations : M. Gladstone avait eu l'honneur de cette pacifique et décisive initiative. La réforme électorale, accompagnée d'un remaniement de toutes les circonscriptions, fut votée sans conteste, comme le texte d'un solennel traité de paix.

L'écueil, en tous pays, des gouvernements qui font

1. Le nombre des électeurs était, avant la réforme de 1832, de 435 000. Après la réforme, il s'éleva à 812 000. A la suite de la réforme de 1866, il était de 2 448 000. Au lendemain de celle de 1884, il atteignait 5 700 000.

appel au bon sens est de voir se dresser contre eux la coalition des imaginations. A la politique de réformes utiles que poursuivait le cabinet libéral, les conservateurs s'attachaient de plus en plus à opposer les perspectives séduisantes de « l'expansion impériale ». Élevé à l'école des hommes d'État qui préféraient le pouvoir solide et compact aux grandeurs décevantes d'une domination sans cesse croissante, M. Gladstone avait une profonde répugnance pour cette politique faite d'orgueil et de dédain qui, se mêlant des affaires du monde entier, se prétendait investie d'une mission à l'égard des races inférieures. Il tint tête aux ambitieux qui voulaient, à la suite d'une insurrection, conquérir et annexer le Transvaal; il était convaincu que tôt ou tard la race des Boers parviendrait à l'indépendance et qu'il était chimérique de dépenser l'or et le sang de l'Angleterre pour la satisfaction d'en retarder la date : il leur accorda une quasi-autonomie sous la suzeraineté de la reine. La politique qui exige le plus de courage est toujours la politique modérée. Seule, elle a contre elle les agités et les violents. « Il est prodigieux de voir, dit excellemment M. Morley, que dans les nations puissantes la lâcheté morale prend pour masque et pour excuse la fierté romaine[1]. »

M. Gladstone ne cachait pas sa répugnance pour le système des conquêtes indéfinies. Les événements d'Égypte déjouèrent ses calculs, mais témoignent de l'unité de ses convictions : il aurait voulu que l'Angleterre ne fût pas seule à rétablir l'autorité du khédive; il multiplia les efforts pour

1. *Vie de Gladstone*, par John Morley, t. III, p. 44.

obtenir que la France s'unît à elle, et, sur son refus, il s'adressa en vain à l'Europe; contraint d'agir, il s'employa à borner l'intervention, ayant hâte de limiter les responsabilités, déclarant que l'occupation prendrait fin, faisant promettre l'évacuation, et rappelant les troupes du Soudan pour bien marquer combien lui était étrangère la politique qui prétendait, d'étape en étape, étendre les forces britanniques sur la route du Cap au Caire.

Cinq ans de ministère avec le même Parlement, aussi bien qu'une nouvelle loi électorale, appelaient une dissolution que précipita une crise ministérielle. Les conservateurs présidèrent aux élections, qui donnèrent la majorité aux libéraux et rendirent pour la troisième fois le pouvoir à M. Gladstone (janvier 1886).

Jamais les circonstances n'avaient paru plus menaçantes : les affaires d'Irlande n'avaient cessé de s'aggraver; contre les crimes agraires, toutes les mesures avaient été prises : lois de coercition, suspension de la liberté individuelle, arrestation des meneurs, emprisonnement des députés chefs de la Ligue agraire, dissolution de la Ligue et procès retentissants, tous les moyens de rigueur avaient échoué, et le jour où, las de punir, le cabinet avait essayé de la clémence, élargissant les prisonniers et entrant en négociation avec les chefs, Cavendish et Burke, les secrétaires d'État d'Irlande, étaient tombés assassinés dans les rues de Dublin. Plus puissant que jadis O'Connell au milieu de ses triomphes oratoires, Parnell disposait des forces électorales de l'Irlande : il avait calculé que les députés irlandais seraient maîtres du Parlement d'Angleterre si les forces des conservateurs et des libéraux s'équi-

librant, ils pouvaient, en se portant d'un côté, déterminer à leur gré la majorité. M. Gladstone, prévoyant ce danger, ne cessait de répéter à son parti qu'il ne serait en état de gouverner que si la majorité était assez forte pour l'affranchir de la menace d'une coalition.

Les élections de 1886, en constituant un groupe compact de 86 Irlandais, prêts à se mouvoir au moindre signe entre des partis n'ayant que 80 voix d'écart, amenait à Westminster un Parlement ingouvernable. Il était évident qu'un troisième parti, mobile et discipliné, dépourvu de tout scrupule et révolutionnaire, allait mettre obstacle au jeu de la Constitution. Si le groupe demeurait isolé et mécontent, aucun ministère n'était viable. Dès lors, il ne s'agissait plus des intérêts d'un parti. La question était plus haute et dépassait de beaucoup le problème irlandais. Comment le gouvernement serait-il possible en face d'un groupe rebelle? Au prix de quels sacrifices pouvait-on l'apaiser? Ce problème occupait depuis longtemps la pensée de M. Gladstone : il appliquait toute la puissance de sa volonté à en trouver la solution. Nous l'avons déjà vu attaché à l'étude des griefs irlandais. Il était frappé de leur persistance : dans ce pays que les Anglais accusaient de légèreté versatile, plusieurs générations avaient grandi, puis disparu, les vœux étaient les mêmes; vers le même but tous les regards étaient tendus : sur 103 circonscriptions, 86 avaient élu des députés avec le même mandat. Le premier ministre évoquait tous les souvenirs de sa longue expérience : il se souvenait de l'heureuse transformation du Canada, la plus mal gouvernée des colonies anglaises tant qu'elle avait été gouvernée de Londres, et il arrivait à

penser qu'il fallait avoir la hardiesse de donner à l'Irlande, comme au Dominion, non l'indépendance politique, mais un très large gouvernement de ses affaires locales. C'était le projet devenu célèbre sous le nom de *Home rule*. Un second bill organisait un rachat des terres au profit des fermiers irlandais à l'aide d'un énorme emprunt contracté par l'Angleterre.

Le 6 avril 1886, la salle de la Chambre des Communes présentait un aspect extraordinaire. Les députés, qui ne peuvent tous y siéger, s'y pressaient debout en rangs serrés. Le premier ministre allait exposer son plan : on savait que, depuis trois mois, les clauses du bill avaient été discutées par le cabinet dans le plus grand secret; nul ne connaissait le texte; on avait vu s'éloigner du ministère les hommes qui étaient depuis leur jeunesse des soutiens du parti libéral; on montrait dans la salle les places nouvelles occupées par ceux qui avaient fait défection ; sur les bancs les plus opposés, apparaisaient les signes d'une émotion profonde : il n'y avait de joie qu'autour de Parnell et de ses collègues, parvenus, à force de ténacité et de discipline, à remporter sur les conquérants après quatre-vingt-dix ans de résistance, le rappel de l'acte d'union. Au milieu de cette assemblée agitée de tant de sentiments divers, se levait un vieillard de soixante-dix-sept ans, le vétéran d'un demi-siècle de luttes, qui gouvernait l'Angleterre avec le double prestige de l'éloquence et des vertus. Son discours est un monument : pendant trois heures et demie, il tint l'auditoire suspendu à ses lèvres : ce n'étaient pas les périodes enflammées d'un orateur qui veut remuer les passions : « l'éloquence politique est faite, non de

paroles, mais d'action, c'est-à-dire de caractère, de volonté, de conviction, de but précis et de personnalité[1] ».

D'une exposition rapide et puissante, pleine de faits et dénuée de toute déclamation, se dégageait une impression de sincérité grave qui imposait le respect.

Ses adversaires l'accusaient de manquer aux traditions : « Quelles traditions? leur demandait-il, lors de la clôture des débats. Sont-ce les traditions irlandaises? Parcourez le monde, fouillez la littérature de tous les pays, montrez-moi, si vous le pouvez, un seul vers, un seul livre, découvrez, je n'hésite pas à le dire, même un seul article de journal (antérieur à la bataille d'aujourd'hui) dans lequel la conduite de l'Angleterre envers l'Irlande ne soit pas l'objet d'une terrible et amère condamnation. Sont-ce là les traditions auxquelles vous nous sommez de demeurer fidèles? Non, car elles constituent une douloureuse exception aux gloires de notre pays. Elles sont une large tache noire sur les pages de notre histoire. Notre ambition est d'être fidèles aux traditions dont nous sommes les héritiers en toute matière, sauf en ce qui touche l'Irlande, et de rendre nos relations avec elle conformes aux autres traditions de notre pays. C'est pourquoi je salue l'Irlande demandant ce que j'appelle l'oubli béni du passé. Elle nous prie de lui faire un don, et ce don, je le proclame bien haut, sera un bienfait pour notre honneur autant que pour son bonheur, sa prospérité et sa paix. Telle est sa prière. Pensez-y, je vous en supplie, pensez-y sérieusement, pensez-y avec sagesse, que votre pensée se porte,

1. Morley, *ibid.*, III, 312.

non sur l'heure présente, mais sur les années qui s'ouvrent devant vous, avant de prononcer le rejet du bill ». (7 juin 1886.)

Le bill fut rejeté. M. Gladstone porta la question devant ses électeurs; la campagne fut courte et vive : une série de discours fut prononcée par celui que l'Angleterre, admirant son âge et ses efforts, appelait le « Grand Old Man »; mais l'Irlande était impopulaire, l'intégrité de l'empire paraissait menacée, l'unité est un mot magique qui résonne à l'oreille des foules. La coalition unioniste l'emporta et ramena lord Salisbury aux affaires.

M. Gladstone avait toujours manifesté le désir qu'un intervalle et un repos lui fussent laissés entre l'activité du Parlement et la tombe; mais il conservait trop d'ardeur, il portait trop d'intérêt aux événements et aux idées de son temps pour que sa retraite fût stérile et silencieuse. Les chutes ne sont suivies d'irritation et d'abattement que chez les politiques pour lesquels l'ambition est non un moyen de faire le bien, mais un but. Les hommes vraiment supérieurs ne voient dans les plus hautes fonctions de l'État qu'une force au service de leurs idées. Il avait défendu une grande cause, converti à ses convictions une partie de ses contemporains, sa conscience était tranquille. Il retrouva ses longues lectures, ses études interrompues, dans cet asile de la paix qui, en dehors des sessions le rappelant à Londres, était le centre de ses affections et de sa vie.

Sa bibliothèque ainsi que tous ses souvenirs de famille avaient été successivement portés dans la vieille demeure d'Hawarden. Il avait étendu, puis embelli le domaine, laissant partout la trace de son passage. Très différent des

paysages anglais aux prés sans fin et aux pentes douces, le parc était coupé de vallons boisés. Le voyageur, sortant des grandes plaines qui entourent Chester, est surpris de rencontrer les collines qui annoncent le pays de Galles. Il se livra à un persévérant travail pour étendre les prairies, isoler les plus beaux arbres, ouvrir des vues et tracer des allées; jusqu'à un âge très avancé, il se plaisait au travail du bûcheron : c'était le repos de ses longues matinées d'études. En face des tours ruinées de la forteresse du XIe siècle, dans ce vallon sombre qui rappelait l'Écosse, il avait transformé le parc, l'avait rajeuni, et, grâce à lui, le manoir agrandi était devenu une demeure capable de loger sa famille et ses livres; il s'y attachait passionnément, il semblait qu'il eût mis autour de lui le reflet de sa pensée. Il avait fait construire un vaste cabinet de travail où il avait réuni sous sa main les livres qu'il préférait, et tout à côté, il avait ménagé, à l'abri de l'incendie, une petite salle, fermée de portes de fer, qui contenait toutes les lettres qu'il avait reçues depuis son entrée dans la vie publique; il y avait joint les réponses les plus importantes dont il avait gardé les minutes. A sa mort, plus de 300 000 pièces classées par ses soins s'y trouvaient conservées au grand profit de sa biographie et de l'histoire de son temps. C'est là, qu'aux époques les plus agitées de sa vie, il revenait, plusieurs fois par an, trouver le calme, soit dans les intervalles d'une session chargée, soit au lendemain d'un grand discours à Manchester ou à Liverpool qui l'avait amené dans le voisinage d'Hawarden, soit enfin dans les vacances parlementaires, qui d'août à février lui donnaient le plus souvent cinq à six mois de repos. Sur

l'une des tables de son cabinet, encombrée de documents distribués à la Chambre des Communes, il écrivait une note ou un article, ou préparait un discours, tandis qu'une autre table était réservée aux études étrangères à la politique. Dans l'automne de 1886, il allait de l'une à l'autre, reprenant ses travaux sur Homère, puis écrivant un résumé de la question irlandaise ayant pour titre *Histoire d'une idée et la leçon des élections*.

Ce n'est pas au milieu du fracas des affaires qu'apparaît le véritable caractère; l'homme se cache alors sous l'homme d'État. Si ce qu'a écrit M. Gladstone, six mois après sa chute, ne contient trace ni de découragement, ni d'amertume, quelle révélation sur la réelle direction de son esprit! Pour qui jette un regard sur l'histoire de sa vie, l'heure était solennelle. Qui aurait pu s'étonner s'il avait dressé quelque acte d'accusation contre son temps? Il avait tenté une grande entreprise et il venait d'échouer; son nom était honni par une moitié de l'Angleterre; sa conduite était attribuée aux motifs les plus bas; des amis avaient fait le vide autour de lui; la partie était perdue et l'âge semblait lui interdire toute revanche; et ce vaincu, ce calomnié, ce vieillard prenant la plume pour parler de son temps, loin de le maudire, montrait ce qu'avaient été depuis soixante ans les progrès de tous genres accomplis au profit du peuple, au profit des idées de justice, par les efforts constants de l'opinion publique agissant, grâce au gouvernement libre, sur les destinées de sa patrie.

Au fond, M. Gladstone jugeait les hommes et les choses d'après lui-même : le mobile de tous ses actes était de l'ordre le plus élevé. Comment pouvait-il supposer que ses

collègues, ses émules, ses adversaires eussent été inspirés par d'autres motifs? Il pensait sincèrement que les hommes faisant le mal en le sachant étaient une exception; il était convaincu que la plupart se trompaient de bonne foi. L'indulgence, si rare parmi les jeunes hommes, était, suivant lui, le bienfait le plus certain d'une longue expérience : les leçons de la vie, disait-il, lui avaient appris, en face d'adversaires qui cherchent la vérité, à toujours interpréter leur langage dans le meilleur sens, à éviter ce qui divise, ce qui élargit le fossé et à tout faire pour le combler. Il aimait les grandes luttes d'idées, mais il détestait les haines de partis, il était heureux de saisir tout ce qui pouvait les faire oublier. Avec un esprit singulièrement ouvert, avec un cœur très large, son amitié n'avait rien de banal : il avait un petit nombre d'amis et les attirait, sans chercher à en accroître le nombre; il passait sans transition de l'intimité de son foyer aux foules qui se pressaient autour de lui dans les grandes assemblées populaires; souvent ses collègues lui avaient demandé de réunir les députés libéraux, de les entretenir, d'employer à les convaincre ce charme de parole qui groupait autour de lui les auditeurs et séduisait ses amis; il s'y refusait toujours, estimant que l'homme d'État ne doit user de la parole qu'en public; il avait le tort de dédaigner et presque de confondre avec l'intrigue les relations personnelles d'un chef avec ceux qui servent sous ses ordres. Les conversations les plus brillantes étaient pour lui un délassement; il n'y vit jamais un moyen de gouverner. Comme homme politique, c'était une de ses rares faiblesses. Elle ajoutait au charme qu'exerçait autour de lui l'homme privé. Ceux qui

l'ont vu au milieu des siens en ont gardé un souvenir ému.

Il avait rencontré dans la vie un appui et un conseil qui avaient doublé ses forces. Dans l'été de 1889, il eut la joie de célébrer ses noces d'or dans l'église d'Hawarden, où, cinquante années auparavant, avait eu lieu son mariage. Entouré de ses sept enfants et de tous ses petits-enfants, il reçut les félicitations les plus hautes et les plus humbles, depuis les vœux de l'héritier du trône jusqu'à ceux des pauvres et des orphelins qu'avait secourus la vigilance, toujours en éveil, de Mme Gladstone. Dans cette association d'un demi-siècle, elle avait gardé pour elle toutes sortes d'attributions : n'abandonnant à personne les soins de la première éducation, elle avait surveillé ses enfants dès le premier âge, sans négliger leur jeunesse, et cette attention maternelle, qui aurait pu l'absorber, ne l'avait pas empêchée de suivre partout celui dont elle était fière de porter le nom; dans les tournées électorales, dans les campagnes de discours, elle était toujours non loin de lui sur l'estrade; elle contribua à répandre et à établir cette coutume devenue générale en Angleterre. Elle était pourtant très opposée au féminisme, n'ayant pas le goût de ces initiatives isolées et hardies qui le caractérisent; mais elle pensait que la femme ne pouvait être étrangère à aucun acte d'une vie où tout devait être mis en commun, joies et larmes, succès et infortune; elle n'avait aucune des prétentions d'une femme politique; le seul domaine qu'elle se fût réservé était la recherche de ceux qui souffraient, le bien à faire, la charité à exercer sous toutes ses formes, elle avait par-dessus tout le don de communiquer l'élan, de

faire comprendre autour d'elle le devoir social. M. Gladstone ne manquait pas une occasion d'attribuer son énergie aux encouragements de sa femme, aux forces qu'elle savait susciter. Travaillant avec lui, toujours à ses côtés, elle élevait son esprit par son caractère heureux, ouvert et gai; « elle avait, dit un témoin de sa vie, entouré son existence de bonheur et elle se réchauffait au contact des joies qu'elle avait su créer ». Dans la jeunesse, ils marchaient allègrement du même pas; dans la vieillesse, ils s'appuyaient l'un sur l'autre et tel était leur accord qu'on pouvait l'appeler l'union de deux âmes.

Le temps s'écoulait sans affaiblir ses forces. Il venait de dépasser ses quatre-vingts ans et, dans la seule année 1889, il avait parlé sept fois au Parlement, publié onze articles de Revue et prononcé dix-sept discours dans les différentes villes d'Angleterre. Il était venu à Paris, où un banquet que présidait M. Jules Simon lui avait été offert. Ceux d'entre vous, messieurs, qui l'ont entendu le 7 septembre 1889, n'en ont certes pas perdu la mémoire. Vous vous souvenez de son discours qu'il était heureux de prononcer en notre langue, parce qu'elle exprimait plus clairement les sympathies qu'il n'avait pas craint de montrer toute sa vie pour l'alliance française. Sa voix s'élevant à Paris, dans ces grandes fêtes de l'Exposition universelle, au milieu du concours de tous les peuples, semblait l'écho de toutes les nobles causes auxquelles il s'était voué pour hâter le progrès de l'humanité.

Telles étaient la puissance et l'activité de son esprit qu'il demeurait, malgré son âge, le chef incontesté de son parti.

On était en 1892. Le cabinet unioniste gouvernait depuis

six ans l'Angleterre; sa majorité si forte en 1886 déclinait d'année en année. La politique de répression, qui devait ramener la paix en Irlande, avait visiblement échoué. L'opinion publique, naguère si sévère pour le *Home Rule*, n'avait aucun goût pour la dictature : elle comprenait l'impuissance et le péril des violences légales. Aussi la dissolution donna-t-elle aux libéraux une majorité de 40 voix; le ministère fut renversé pendant les débats de l'adresse et M. Gladstone, rappelé par un courant irrésistible, se trouva, en août 1892, pour la quatrième fois premier ministre. Il tint parole et présenta un nouveau projet donnant à l'Irlande un parlement local. La discussion de ce bill causa une surprise universelle. Il aurait eu cinquante ans que les auditeurs eussent admiré sa vaillance. En voyant ce vieillard de quatre-vingt-trois ans, sur qui pesaient toutes les responsabilités du gouvernement, se rendre à la Chambre des Communes, pour prendre part aux débats du Comité, se tenant chaque jour sur la brèche, répondant à toutes les questions, débattant pied à pied tous les articles, luttant contre l'obstruction pendant soixante-trois séances, les membres du Parlement étaient stupéfaits. Son souci constant des affaires d'Irlande ne l'empêchait pas de prendre la parole sur toutes les grandes questions qui étaient soulevées à la Chambre des Communes : à l'occasion des affaires étrangères, aussi bien que des conseils de paroisses, sur l'Égypte ou l'Ouganda comme sur la limitation des heures de travail, il donnait à la Chambre des détails et des précisions : son discours contre le bimétallisme est un modèle de discussion technique aussi claire que décisive.

L'année 1893 devait être la dernière période de cette

prodigieuse activité parlementaire. Le *Home Rule* voté par les Communes fut rejeté à une grande majorité par les Lords. Quelle pouvait être la politique du parti libéral? les éléments irlandais étaient divisés depuis la disparition de Parnell; en Angleterre, les libéraux, affaiblis par la défection unioniste, étaient en quête d'une politique qui frappât l'imagination; ils voulaient lui demander un regain de la popularité qui s'attachait alors à toutes les manifestations de l'impérialisme. M. Gladstone désapprouvait l'augmentation des crédits de la marine. Dans le cabinet, il était presque seul de son avis. Un appel au pays, au milieu de ces divisions, était impossible. Il se décida à résigner le pouvoir, en pleine force de sa volonté.

Cette fois, c'était la retraite. Le grand silence qui allait se faire autour de lui était bien cet intervalle solennel qu'il avait tant de fois souhaité, entre la vie publique et le tombeau. Pour une intelligence active qui a eu de tout temps la passion du travail et de la lecture, il y a une épreuve plus rude que la perte du pouvoir, c'est le déclin de la vue. Il ne pouvait se dissimuler que les progrès du mal étaient rapides; bientôt tout effort de lecture lui fut interdit. Il fut pendant quelques mois plongé dans les ténèbres. L'opération de la cataracte lui rendit la lumière, mais avec des précautions et des réserves qui restreignaient sa liberté et sa vie.

Tout autre eût senti lui monter au cœur un flot d'amertume. Sa pensée était aussi vigoureuse que dans son âge mur, sa curiosité aussi vive; l'intérêt qu'il portait aux hommes, aux événements, aux progrès de la civilisation aussi intense, quoiqu'il fût à demi prisonnier de l'infirmité de ses sens; malgré cela, nulle plainte, soit dans ses

conversations, soit dans ses lettres. Ses carnets quotidiens tenus depuis sa jeunesse avaient été interrompus pour la première fois pendant les semaines de l'opération. Il les reprend, en jetant un coup d'œil sur son existence passée et sa vie présente, sans une récrimination, sans un regret. La sérénité de M. Gladstone était sincère, elle venait de loin et de haut. Il n'était ni de ces philosophes qui, sans grand souci d'eux-mêmes, veulent une religion pour les foules, ni des oublieux qui la reconnaissent et s'y rallient à l'heure suprême. De son enfance jusqu'à son dernier souffle, il avait mis la pratique du culte au premier rang des devoirs de sa vie : à ses yeux, la foi n'était pas un sentiment vague, une sorte de musique de l'âme destinée à la bercer et propre à engourdir les souffrances humaines; c'était un corps de doctrines qu'un chrétien devait étudier et connaître, afin d'en pratiquer toutes les obligations. Ses écrits théologiques rempliraient plusieurs volumes. Pas une de ses journées ne s'écoulait sans une retraite accompagnée de prières; et en plus d'une chapelle de Londres, on l'avait vu dans la semaine s'agenouiller devant l'autel. A Hawarden, il ne manquait jamais l'office du matin. Avec cette ferveur très personnelle, il avait un esprit très large, une tolérance qui ne se démentit pas. On ne peut comprendre ni sa vie, ni son caractère, si on ne se pénètre pas de ce qu'était sa conscience. L'histoire de son âme est entièrement faite de conviction et de tolérance. Né dans la religion chrétienne, fidèle à l'Église réformée, hostile à tout changement, il s'inclinait, en les regrettant, devant les résolutions des Manning et des Newman. L'émotion qu'il ressentit de leur conversion ne le fit ni

avancer vers eux, ni reculer vers leurs plus ardents adversaires. Il n'avait rien de l'esprit de secte : il avait la véritable foi, celle qui apaise, qui respecte et qui attire.

On dit que la jeunesse est l'âge des longs espoirs. Pour qui place, comme M. Gladstone, la véritable vie au delà de ce monde, la vieillesse est l'âge des espérances, espérances d'autant plus vives qu'elles sont prochaines. « Je suis, écrivait-il, dans la situation du soldat à la parade, prêt à marcher et attendant le commandement, n'ayant nul désir de hâter ou d'ajourner le départ, assuré que ce que Dieu fera sera bien fait. »

Il croyait sincèrement que la vie était bonne, qu'elle était un don incomparable, qu'elle avait été départie à l'homme pour qu'il en usât au profit de ses semblables, et qu'il serait responsable de l'emploi qu'il en aurait su faire. Il continuait toutes les œuvres, il servait toutes les causes auxquelles il s'était attaché.

Au déclin de la vie, les questions politiques qui ont passionné changent de proportions, diminuent ou grandissent ; comme au coucher du soleil, les cimes neigeuses se décolorent successivement, et une seule, qui souvent ne paraissait pas la plus haute demeure plus longtemps lumineuse, aux yeux de M. Gladstone, la question d'Orient lui semblait dominer toutes les autres. A Chester en 1895, à Liverpool en 1896, il parut encore, devant de grandes assemblées populaires, consacrant les derniers efforts de sa voix à l'affranchissement des chrétiens d'Orient, à la cause de la civilisation, puis, après ces derniers efforts pour la justice et la liberté, il rentrait à Hawarden; il y recevait des députations et les haranguait,

aimant à parler au peuple de ses devoirs et de son éducation, aux ouvriers des bibliothèques populaires et de la petite propriété, aux agriculteurs et aux jardiniers de la vie rurale. Il employait le reste de ses forces à ranger lui-même tous ses livres dans une bibliothèque publique qu'il avait créée dans son village et qu'il destinait aux étudiants des Universités, voulant qu'après lui le travail de l'esprit fût suscité par les ouvrages mêmes qu'il avait aimés.

Il allait passer les mois d'hiver dans le Midi, traversant rapidement la France pour se rendre à Biarritz. Dans les dernières années, il se dirigeait vers Cannes où l'attiraient des amis. Après un séjour de quelques semaines, loin des brouillards, en face de ces horizons lumineux qui lui rappelaient l'Italie, il revenait avec des forces nouvelles; mais vers l'automne de 1897 une maladie très douloureuse se déclara : atteint des souffrances les plus cruelles, il fut conduit à Cannes; ni la température douce, ni le soleil ne purent apaiser ses maux. Sa résignation donnait des forces aux siens : chrétien, il savait ce que signifient les souffrances. Il comprit que les remèdes étaient impuissants et exprima la volonté de mourir dans son pays. Ramené sur la côte méridionale d'Angleterre, il y passa quelques semaines et quand il sentit approcher l'heure suprême, il rassembla toutes ses forces pour rentrer debout dans Hawarden où il voulait terminer sa vie. C'est dans le vieux château qu'il aimait, à côté de sa femme, au milieu de tous ses enfants, que, le 19 mai 1898, il rendit son âme à Dieu.

L'Angleterre, sans distinction de partis, prit part à ses funérailles. La vieille abbaye de Westminster vit l'héritier

du trône, les ministres, les membres des deux Chambres unis dans un commun et solennel hommage, groupés autour du caveau que devait recouvrir une simple pierre, avec deux noms et deux dates[1].

Il y eut une manifestation plus digne encore de demeurer dans la mémoire des contemporains. Cet homme d'État qui, entre tous les politiques de son temps, avait été le plus attaqué, que les insultes et la calomnie avaient poursuivi dans sa retraite, que les exaltés du patriotisme ne cessaient de dénoncer et de maudire, fut loué, au lendemain de sa mort, dans les deux Chambres du Parlement, avec une admiration éloquente, par les chefs du parti adverse.

Quelle était donc la force intime de cet homme qui, né dans un parti, s'en était peu à peu écarté, qui était devenu une recrue des libéraux, puis leur chef, qui avait eu la hardiesse de se porter en avant, ne se bornant pas à les commander, mais voulant être un initiateur, ayant l'audace de concevoir les réformes les plus hardies et le courage de les défendre par la plume, par la parole, au risque de compromettre sa popularité, prônant aux prodigues l'épargne, aux belliqueux l'horreur de la guerre, résolu à résister jusqu'à son dernier soupir au flot montant des imaginations liguées contre la paix au nom de l'unité de l'empire?

Comment les conservateurs qu'il avait abandonnés, comment les unionistes dont le seul mot d'ordre était d'empêcher le succès de sa politique, pouvaient-ils l'admirer?

Il y a des vertus devant lesquelles toutes les haines désarment.

1. William Ewart Gladstone, 1898. — Catherine Gladstone, 1900.

Celui dont vous venez d'entendre la vie n'a jamais obéi à une inspiration égoïste. Sa sincérité était absolue : il cherchait le bien, de toute l'ardeur de son intelligence. En se promenant sur la plage de Biarritz, au soir de sa vie, il confia à un ami le secret de ses changements d'opinion : « J'ai été élevé, dit-il, dans la défiance de la liberté et, en avançant dans la vie, j'ai appris à croire en elle ». La justice, qui était la passion de son âme, lui avait enseigné la liberté. Il avait appris, au contact des hommes, que la véritable foi respecte la foi des autres; tout ce qui était exclusif en ses convictions était devenu large, sans qu'aucune de ses convictions fût ébranlée; en lui s'était développé ce sens de la souveraine liberté qui est un perpétuel hommage rendu par la conscience à la conscience d'autrui. Il poursuivait en tout un idéal de vérité et de perfection dont il possédait l'image en lui-même; il avait l'ambition très haute de l'appliquer aux relations des hommes, des sociétés et des nations. Dans les moindres lois comme dans les plus grandes réformes, apparaissait, comme en des percées lumineuses, l'unité de ses desseins. Dans le cours du siècle qui vient de finir, parmi les héros auxquels on dresse des statues, parmi les politiques de toutes sortes que sur les trétaux et les tribunes encense la démocratie, en est-il un seul qui, dans son œuvre de gouvernement, ait travaillé avec plus de passion pendant une vie publique de soixante années à la véritable prospérité de son pays et au progrès de la civilisation?

THÉOPHILE ROUSSEL[1]

Messieurs,

Au milieu d'une société lassée où tant d'hommes se plaisent à douter d'eux-mêmes, où, pour s'épargner toute peine, on tient tout effort pour stérile, ne convient-il pas, surtout en cette enceinte, de faire entendre, au nom de la morale et de l'histoire, le récit d'une vie très simple tout entière consacrée au devoir, mêlée aux agitations des partis, en demeurant étrangère à leurs passions, ne cherchant dans les travaux du Parlement qu'un moyen de réaliser de grandes réformes, ne poursuivant en une singulière unité, au-dessus de tous les calculs vulgaires, qu'une seule ambition, celle de faire avancer la civilisation à l'aide de quelques lois longuement conçues et défendues avec une merveilleuse ténacité.

Député à l'Assemblée législative à trente-trois ans, vivant pendant les dix-huit années de l'Empire dans la retraite la plus digne, élu en 1871 par le département où il était né,

1. Cette notice a été lue en séance publique le 10 décembre 1904.

et ne cessant pas jusqu'à sa mort de défendre les idées auxquelles il mettait son honneur à demeurer fidèle, Théophile Roussel a donné aux politiques un rare exemple de persévérance et de désintéressement. Son existence doit servir de leçon aux ambitieux et aux égoïstes : en ne cherchant qu'à faire du bien à ses contemporains, en ne pensant qu'aux autres, il a forcé l'estime et conquis le respect.

Théophile Roussel est né le 27 juillet 1816, à Saint-Chély-d'Apcher, dans cette partie aride et sauvage de la Lozère voisine de l'Auvergne, où il semble que la dureté du sol ait trempé les caractères. Son grand-père avait exercé le rude métier de médecin de campagne et laissé dans le pays un souvenir de bienfaisance et de bonté dont son père, fidèle à la profession paternelle, avait recueilli l'héritage. Par son père comme par sa mère, les souvenirs des ascendants remontaient très loin, formant autour de la souche, dont il était issu, ces relations entre les moindres incidents de l'histoire locale et les siens, qui sont, dans nos provinces, la noblesse des familles bourgeoises. Son enfance s'écoula active et paisible; c'est de sa mère, d'une piété tendre et éclairée, véritable providence pour tout ce qui souffrait dans le pays, qu'il reçut ses premières inspirations de bienfaisance. Ainsi, bien avant qu'aucune leçon pût lui être donnée, il trouvait chez ses parents un enseignement qui devait être ineffaçable, voyant pratiquer auprès de lui, en pleine action, sans jamais de repos, le dévouement aux malades et la charité envers les pauvres. Tout enfant, il accompagnait sa mère et il sentait naître en

lui cet attachement filial qui devait devenir le culte de sa jeunesse et le souvenir ému de sa vie. Lorsque furent achevées ses premières études à l'école des Frères, il fallut prendre un parti. Sur sa profession, il n'y avait pas de doute : il devait être médecin. Ses parents se décidèrent à l'envoyer à Paris : le voyage était long et la séparation plus longue encore. En ce temps-là, les vacances ne ramenaient pas les écoliers au pays natal : il devait passer plusieurs années au collège Stanislas; il se souvint toujours de son arrivée; il racontait que son costume et son accent avaient soulevé l'hilarité de ses camarades; dès les premiers jours, sa vigueur physique le fit respecter, en attendant que ses succès le missent au premier rang de sa classe. Il retrouvait d'ailleurs sur les bancs du collège un élève, plus jeune que lui, Eugène de Rozière, qu'il avait connu tout enfant, qui devait être l'ami des bons et des mauvais jours. Mme de Rozière accueillait Th. Roussel comme un fils et le jeune homme trouvait dans ce foyer toujours ouvert les souvenirs vivants de la Lozère. L'intimité des deux jeunes gens se resserrait d'année en année. A l'heure où Eugène de Rozière entrait à l'École de droit, Théophile Roussel suivait depuis deux ans les cours de la Faculté de médecine.

Tandis que l'étudiant en droit, sous les auspices de son savant aïeul Pardessus, s'initiait à une science que son érudition devait honorer, l'étudiant en médecine se reposait des cours et des cliniques en consultant les livres de son ami; le moyen âge l'attirait; il aurait voulu partager son temps entre la médecine et l'histoire. Un voyage d'Italie fait en commun, à petites journées, avec des séjours pro-

longés, causa une joie sans égale aux deux amis; ce qui fut sans doute l'emploi d'une seule vacance d'automne laissa dans leur pensée une trace ineffaçable.

Les souvenirs ne se mesurent pas par le temps qu'ils ont mis à se graver dans la mémoire, mais par la durée des impressions reçues en un instant et se prolongeant parfois autant que la vie. La curiosité des voyageurs était très vive et les jetait dans toutes les directions : monuments de l'art, vestiges de l'antiquité, tout les intéressait. Ils revinrent épris d'une étude sur un pape originaire de leur pays natal. Guillaume de Grimoard, qui était devenu pape en 1363, sous le nom d'Urbain V, n'était-il pas issu d'une famille noble du Gévaudan? Pourquoi un enfant de la Lozère n'écrirait-il pas son histoire? Théophile Roussel entreprit les recherches les plus précises et les plus malaisées, dans les archives alors mal classées de nos provinces; il suivit le futur pape au monastère de Chirac où il avait pris la robe de bénédictin, à Toulouse où il reçut le bonnet de docteur, à Montpellier où il professa avec succès, à Auxerre où il fut abbé de Saint-Germain, à Marseille où il gouverna la célèbre abbaye de Saint-Victor, relevant les privilèges, les fondations, les faveurs dont le pape combla les villes où il avait vécu et signalant les institutions dont la trace s'est conservée jusqu'à nous dans les chartes et dans les livres autant que sur le sol même de l'ancienne France. Ces recherches, conduites avec méthode, poursuivies avec une patiente sagacité par un jeune homme de vingt-quatre ans, frappèrent l'Académie des Inscriptions : dans un rapport étendu, M. Berger de Xivrey en fit un vif éloge, et ce qu'il en dit permet de

regretter que l'auteur n'en ait publié que des fragments[1].

Les recherches historiques ne le détournaient pas de sa profession. L'année même où l'Académie des Inscriptions lui décernait une médaille d'or au concours des Antiquités nationales (30 juillet 1841), il était reçu comme interne et il méritait au concours le titre de lauréat des hôpitaux.

Dès son entrée à l'hôpital Saint-Louis, il fit une découverte. En visitant les hôpitaux de Lombardie, il avait observé une maladie étrange que les gens du pays appelaient le « mal de misère » et qui attaquait à la fois la surface du corps et les sources de la vie. Les médecins croyaient jusqu'alors la « pellagre » spéciale à l'Italie et à l'Espagne. Peu de semaines après son retour d'Italie, frappé de l'analogie des symptômes, il annonça qu'il venait de constater un cas dans son service. L'émotion fut vive dans le corps médical. Mieux instruit par une étude attentive, il put bientôt constater deux autres cas, et le jeune interne s'empressa de signaler, dans une Note adressée à l'Académie des Sciences (17 juillet 1843), l'identité des maladies rencontrées dans l'Italie septentrionale, dans les Asturies et dans les Landes de Gascogne. Ce qui pour tout autre aurait été une simple observation fut pour cet esprit attentif et sagace le point de départ des plus fécondes études. On persistait à nier l'existence en France du mal qu'il avait décrit. Poursuivant son enquête de province en province, interrogeant les médecins de campagne, pénétrant dans les hameaux les plus reculés, il découvrit

1. Rapport à l'Académie des Inscriptions au nom de la Commission des antiquités nationales, par M. Berger de Xivrey, lu en séance publique le 30 juillet 1841.

des milliers de paysans atteints d'une affection dont les symptômes paraissaient aussi bizarres qu'implacables : c'était une atonie des forces, une altération du sang, une sorte de scorbut finissant par l'imbécillité ou la démence. Sous l'effort d'une volonté que rien ne lassait, il vit le champ de ses recherches s'agrandir. A mesure que les faits s'accumulaient, il parvenait à les contrôler les uns par les autres et peu à peu il eut la joie de voir éclater la vérité. En 1845, il publiait un livre sur la pellagre, son origine et ses progrès. Avec une rigueur de description et une méthode qui ne se démentent pas, le jeune médecin compare les écrits et les faits, remonte à la cause et conclut en accusant l'alimentation presque exclusive du maïs au milieu d'une vie de misère. Il allait plus loin, dénonçait le parasite du maïs qui le rendait toxique et indiquait le moyen de l'éliminer. Cette étude savante souleva de vives polémiques dans le monde médical, ce qui est le signe et la condition du succès : l'auteur se sentit attaché à son sujet par la lutte non moins que par les suffrages de ses maîtres.

Orfila, qui exerçait alors une autorité incontestée sur la jeunesse, avait été frappé de l'intelligence de son jeune confrère; il détermina l'Académie de Médecine à lui confier une mission en Espagne. Parti en octobre 1847, il séjourna quelques mois dans les villes; vers la fin de l'hiver, il remonta vers l'Asturie et poursuivit de village en village l'enquête la plus minutieuse. Ses lettres publiées par l'*Union médicale* donnent idée de l'activité et de la conscience du voyageur. Climat et mœurs de l'Andalousie, hôpitaux de Grenade, Gitanos de Séville, population de Gibraltar, maladies des mineurs dans les mines de mer-

cure qu'aucun Français n'avait visitées depuis Jussieu, recherches ethnographiques afin de retrouver la trace des Visigoths, tout lui sert de champ d'observations; retenu plusieurs jours par la neige dans une hôtellerie, que va-t-il faire? il relit *Cervantès* et fait une étude médicale sur le roman de *Don Quichotte*; il rédige les notes les plus variées, sans perdre de vue l'objet de sa mission.

Ce qu'il avait pressenti en 1845, l'identité du mal des Asturies avec celui constaté en Italie et dans le sud de la France, était démontré. La cause était confirmée, les remèdes n'étaient plus douteux, et lorsqu'il fit paraître les conclusions de son rapport, l'Académie des Sciences n'hésita pas à les couronner.

Les dernières semaines de sa mission en Espagne lui avaient imposé une pénible épreuve. Théophile Roussel, passionnément attaché à la science, n'était pas absorbé par elle; choqué des abus, épris d'améliorations sociales, étudiant avec ardeur les maux de l'humanité afin de les mieux guérir, il aspirait au progrès sous toutes ses formes; le gouvernement de la France lui semblait alors vieilli et immobile; comme la plupart des jeunes gens parmi lesquels il vivait, il souhaitait une Constitution démocratique qui réalisât son idéal de réformes et de liberté. C'est au milieu des paysans des sierras d'Asturies que lui parvint l'écho attardé des nouvelles de Paris. Son cœur battit en apprenaut que la République qu'il souhaitait était proclamée. Que faire? Partir, c'était déserter sa mission. Il n'hésita pas à la mener jusqu'au terme et ne rentra en France qu'au printemps de 1848, pour prendre part aux élections de l'Assemblée nationale. Il reprit ses travaux,

ses études de toutes sortes, non sans se détourner souvent vers ses chères montagnes de la Lozère ; il y trouvait un accueil d'autant plus vif que la conformité de ses opinions et du régime nouveau, la suite de ses succès, les couronnes décernées par deux Académies, faisaient, de ce jeune homme de trente-deux ans, une des renommées de sa province. En mai 1849, il fut élu représentant de la Lozère à l'Assemblée législative.

En entrant dans les Chambres, il ne cachait ni ses opinions, ni ses desseins. Sincèrement républicain, il entendait poursuivre le vote de lois utiles au peuple. En étudiant de près la condition des ouvriers des campagnes et des villes, il avait observé toutes les causes qui affaiblissent l'organisme; parmi elles ne figuraient alors ni l'alcoolisme, ni la tuberculose, ces fléaux du XXe siècle ; mais déjà les maladies spéciales aux industries insalubres, la nécrose des ouvriers allumettiers, l'hygiène publique et privée, les soins de propreté et par-dessus tout l'habitation le préoccupaient. La première proposition de loi et presque la seule à laquelle il s'attacha alors fut la réforme des logements insalubres.

Il n'y a pas de question qui touche plus directement à la vie des hommes. De tout temps les familles pauvres avaient été mal logées; l'entassement des êtres humains se pressant les uns contre les autres datait de loin, mais ce phénomène avait pris un caractère tout nouveau avec l'accroissement prodigieux des villes; en même temps, les progrès de la science avaient permis, même avant les révélations de Pasteur, de deviner l'action toxique résultant du « surpeuplement ». Toutefois le public demeurait sourd à la voix des publicistes et des savants qui signalaient à la

fois le mal social et les menaces d'épidémie. Il fallait des secousses pour réveiller la torpeur. La Révolution de 1848 appela tout d'un coup l'attention sur le mal social. Le choléra de 1849 révéla le danger des contagions mortelles. L'Assemblée législative fut saisie d'une proposition de M. de Melun. Théophile Roussel déposa à son tour un contre-projet. Tous deux poursuivaient le même but.

Malheureusement l'esprit de réforme qui avait inspiré et qui allait faire voter une loi de progrès fut comme toujours étouffé par les passions. Entre M. de Melun et M. Roussel, qui auraient donné à la France une législation efficace, se jeta un parti qui attaquait sous toutes les formes le droit de propriété et qui, heureux de dénoncer un de ses abus, voulait faire de la loi nouvelle un programme de vengeance et une arme de combat. Effrayés de ces menaces, les défenseurs de la propriété se rejetèrent en arrière et le débat sur les logements insalubres, au lieu d'être le signal d'une réforme féconde, donna naissance à une loi que, depuis cinquante ans, tous les gouvernements et tous les partis s'accordent à juger impuissante.

Quand on relit la discussion de l'Assemblée législative, on demeure frappé de la perspicacité de Théophile Roussel · il avait vu juste. Les commissions locales d'hygiène venaient d'être créées; il voulait y rattacher le fonctionnement de la loi nouvelle; ayant le culte de la science médicale, sachant que ses confrères partageaient sa foi, il entendait les associer à l'action municipale. Le projet se bornait à concéder aux conseils communaux la faculté d'organiser une commission des logements insalubres. C'est sur ce point qu'il fit porter tout son effort. Il voulait

que le Conseil municipal fût tenu d'organiser une commission permanente et d'y faire entrer deux membres de la commission d'hygiène. « Avec la loi projetée, disait-il, vous ne faites rien. Personne ne saisira le Conseil municipal ; la question ne sera pas même discutée. Tout le monde sait quelle est l'apathie des municipalités. Avec la faculté de faire ou de ne rien faire, il y a certitude que rien ne sera fait. »

La prévision était terrible et précise. Quelle n'eût pas été la surprise de ceux qui lui opposaient des démentis, s'ils avaient pu savoir qu'un demi-siècle après le vote de la loi, sur les 36 000 communes de France, vingt à peine compteraient des commissions recherchant et réformant les logements insalubres! Tant il est vrai qu'il n'y a pas une loi viable si le législateur ne confie pas la mission de l'appliquer à ceux qui ont foi en elle!

Dès le début de sa vie parlementaire, Théophile Roussel n'a qu'une pensée : ramener toutes les solutions vers les principes d'hygiène morale et sociale qu'il a conçus. Qu'il observe ou qu'il critique, qu'il écrive ou qu'il discute, c'est toujours le médecin qui agit et qui parle. Il se souvient de la discipline et des méthodes des salles d'hôpital. Il n'hésite pas à porter sur la société un diagnostic sévère, et comme il est convaincu qu'elle est guérissable, il voudrait l'organiser avec la symétrie bien ordonnée d'une vaste clinique. Ses observations sont trop précises pour qu'il risque de verser dans les chimères. Il a vu l'homme de près; il le connaît; ayant vécu à la campagne en contact avec les paysans, il sait les difficultés de la vie, en a mesuré les problèmes. Législateur, il se garde des utopies

et veut que ses études aboutissent à des résultats pratiques.

Le coup d'État mit un terme à ses projets ou plutôt ajourna de dix-neuf ans ses espérances. Sa longue retraite sous l'Empire fut digne, persévérante et laborieuse. Il avait contracté un mariage devant assurer à jamais le bonheur de son foyer, il partageait sa vie entre Paris et la Lozère; l'acquisition d'une petite terre dans la commune où il était né, l'intérêt toujours renouvelé d'une propriété à créer et d'une demeure à construire, l'affection de ses compatriotes qui l'envoyaient au Conseil municipal, puis au Conseil général, la présidence de la Société d'agriculture avaient resserré les liens qui l'attachaient à son pays natal. Après les travaux et les recherches poursuivis à Paris, il venait s'y reposer pendant de longs mois. Continuant dans toutes les directions ses études, revisant avec patience ses manuscrits, il poursuivait et étendait considérablement ses recherches sur la pellagre, remportait en 1865 un nouveau prix à l'Académie des Sciences et publiait un traité qui devint classique. Il aimait passionnément les voyages et rapportait de chacun d'eux des observations précises, des souvenirs, des notes qu'il classait et qui venaient ajouter à ses réflexions des trésors d'expérience. Il visita successivement toute l'Europe, fit des séjours prolongés en Italie, dont il aimait autant la littérature que les arts; il se reposait des recherches scientifiques en récitant de longs passages du Dante qu'il savait par cœur. Il touchait à la vieillesse, lorsqu'il partit pour les États-Unis, d'où il rapportait des observations de tous genres : peu d'années avant sa mort, forcé de se rendre aux eaux de Wiesbaden, il apprenait

l'allemand pour mieux jouir de Gœthe et de Schiller. Cette curiosité universelle pour tout ce qui était beau et vrai n'absorbait pas sa pensée : son cœur était toujours porté vers les petits et les humbles. Revenant dans ses montagnes, Théophile Roussel était aussi attentif aux sollicitations, aussi soucieux des doléances locales que s'il n'avait jamais quitté la Lozère.

Ni la diversité de ses études, ni même le désir de rendre plus de services à ses compatriotes ne le détournèrent de ses convictions libérales. Il jugeait sévèrement les mœurs de son temps. « Je cherche à me consoler, écrivait-il en 1868 à son ami, M. Doniol, en pensant que tout ce qui se passe prépare une vigoureuse réaction morale, sans laquelle cette portion française de l'humanité à laquelle nous appartenons arrivera bientôt à ne présenter autre chose que le spectacle de la boue dans le luxe et de la dégradation dans la splendeur. » L'évolution de l'Empire en janvier 1870 lui apporta une lueur d'espoir; il se sentit désarmé et l'avouait franchement : « Je suis de ceux, écrivait-il, qui, sans grande confiance dans les hommes, voient le mouvement avec satisfaction et espoir, et ne croient ni au libéralisme, ni au patriotisme, ni au désintéressement de ceux que ce mouvement a pour adversaires ». (6 février 1870.)

Il n'eut que trois mois d'espérance : le plébiscite l'inquiéta, la déclaration de guerre lui parut une folie; mais il était trop patriote pour ne pas se donner tout entier à la défense nationale. Il réunit autour de lui et sut grouper tous ceux qui, dans la Lozère, se dévouaient à la lutte; il se rendit dans les départements voisins pour combiner les

efforts; il s'agissait de surexciter les volontés; hommes de toutes les classes, ravitaillement de toutes les sortes, chevaux et bétails, il fallait tout diriger vers les centres d'armement. Il alla à Tours, traita ces questions, vit Gambetta « qui passait pour inabordable », entendit de belles paroles, mais revint le cœur agité de douloureuses prévisions. « Malgré un accueil exceptionnel, écrit-il le 27 octobre, je vais partir avec des impressions tristes et décourageantes. C'est l'intrigue et un incroyable désordre qui règnent partout. Nulle part on ne sent autour de soi l'esprit nouveau dont le souffle seul peut nous relever et nous régénérer. » Il traversa ainsi le terrible hiver, le cœur saignant de toutes nos blessures, n'ayant d'autre consolation que de souffrir auprès de ceux que, depuis son enfance, il avait appris à aimer : le déchirement incomparable à l'heure des défaites est de se sentir blessé loin de tout ami. Il était au milieu des siens, entouré de toutes les affections publiques et privées; ses concitoyens surent le lui prouver. A l'heure où la parole était rendue au pays, Théophile Roussel fut élu député de la Lozère.

Au lendemain de nos désastres, la France a été gouvernée par une des assemblées les plus honnêtes et les plus réformatrices qu'elle ait connues dans le cours du XIXe siècle. Tout ce qui avait été écarté sous l'Empire se rassemblait avec une sincère volonté de remédier aux abus. Pendant que l'administration, les finances et l'armée, dissoutes par une année d'effroyables misères, étaient réorganisées par celui qui, après avoir écrit l'histoire du Consulat, attachait son nom au relèvement de la France, les membres de l'Assemblée nationale faisaient effort dans

toutes les directions pour assurer le progrès de nos lois. Rien n'est plus intéressant dans l'histoire que le spectacle de ces épanouissements d'un peuple, qui, après des années d'impuissance et d'avortements, secoue le régime vieilli qui le paralyse et se réveille en pleine activité de travail et d'espérance. Dans ces renouveaux de la politique, la sève déborde. Les assemblées délibérantes, dont on peut dire, suivant les heures, avec une égale justesse, tant de mal et tant de bien, manifestent ces retours de force avec une puissance incomparable. Organisation départementale et municipale, augmentation des attributions des Conseils généraux, développement de l'instruction publique à tous les degrés, liberté de l'instruction supérieure, liberté d'association, organisation judiciaire, liberté de la presse, réforme pénitentiaire, tous les services publics étaient l'objet de propositions de lois qui devaient aboutir à des réformes ou les préparer. Dès le début, il déposa plusieurs propositions. Beaucoup de ses collègues se découragèrent. Théophile Roussel était de ceux qui croyaient à l'efficacité de la volonté. Trente ans plus tard, il n'avait perdu ni la foi aux idées, ni la confiance en l'effort.

Son premier souci fut de proposer à l'Assemblée de réprimer l'ivresse publique et de combattre les progrès de l'alcoolisme. Il poussa un cri d'alarme, montra l'énorme augmentation de la consommation de l'alcool, et s'attaqua à l'absinthe, qu'il voulait permettre comme remède et interdire comme liqueur. Il soutenait que l'absinthe était un toxique, « le pire des poisons, car il tue l'homme moral avant l'homme physique; il enlève d'abord à ses victimes l'usage de la liberté, supprime la conscience, excite les

impulsions les plus violentes et les plus mauvaises, avant de les amener au tombeau[1] ».

Malgré l'avis unanime du Conseil supérieur de santé de l'armée, il ne put faire interdire la liqueur, et ne réussit qu'à obtenir la proscription de l'essence d'absinthe.

La loi sur le travail des enfants dans les manufactures le retint plus longtemps et avec plus de succès. Qui ne se souvient du livre intitulé *l'Ouvrier de huit ans*? C'est l'honneur des grands écrivains d'éveiller à ce point l'attention de leur temps qu'ils peuvent en quelques pages frapper un abus et faire naître une loi. Jules Simon, quand il défendit l'enfant, faisait mieux qu'un livre, il dictait au législateur son devoir. N'était-il pas, depuis trop longtemps, méconnu? Il y avait trente ans que les Chambres et le Conseil d'État, les commissions et la presse, tous les organes de l'opinion publique appelaient une réforme; il est vrai qu'elle avait joué de malheur, emportée par chaque révolution : votée par la Chambre des pairs le 21 février 1848, elle sombrait avec la royauté; proposée à la Législative en 1851, elle disparut avec le coup d'État; reprise en 1867 par le Conseil d'État, elle allait être votée en 1870, lorsque la guerre éclata. On se plaît à répéter que la tyrannie patronale empêche les réformes sociales : ce fut un industriel, M. Amboise Joubert, qui, aux applaudisements de l'Assemblée nationale, proposa de ne permettre l'entrée de l'atelier qu'à l'enfant de dix ans, de limiter son travail à six heures et de n'assimiler à l'ouvrier que l'adolescent de quatorze ans. Cédant aux plus fâcheuses influences, la

1. Discours du 23 mars 1872.

commission proposait que l'enfant de douze ans pût être employé comme un adulte. Th. Roussel demanda que la limite fût élevée à quatorze ans. L'Angleterre ne l'avait-elle pas fixée à treize ans sans troubler l'essor de son industrie? L'Allemagne n'avait-elle pas préféré quatorze ans? « Soumettre, disait-il, l'enfant au-dessous de quatorze ans au travail de l'adulte, c'est lui interdire de devenir un homme complet; c'est priver le pays de ce qui doit faire sa prospérité et sa force... Admettons qu'en votant mon amendement vous ayez moins d'enfants à journées pleines, n'aurez-vous pas bientôt les plus amples compensations? N'aurez-vous pas chaque année moins de réformés sur les tableaux de recensement militaire et plus de bons soldats? Les hôpitaux n'auront-ils pas moins d'infirmes et de malades? Notre société tout entière ne comptera-t-elle pas moins de non-valeurs, moins d'êtres jetés avant l'âge à sa charge? moins de citoyens inutiles, quand ils ne sont pas dangereux? Ne verrez-vous pas le chiffre de la mortalité baisser et la population française reprendre son mouvement ascensionnel qui semble si déplorablement arrêté [1]? »

Malgré l'orateur, l'âge de douze ans fut voté; mais il ne se découragea pas. Le lendemain, il revenait à la charge pour regagner une partie du terrain perdu. D'accord avec un homme de cœur, Max Richard, grand industriel qui employait des centaines d'enfants, Th. Roussel réclama de l'Assemblée une protection spéciale pour les jeunes filles jusqu'à quatorze ans : en défendant la jeune fille, il pensait déjà à la mortalité des enfants issus de mères épuisées; il

1. Discours du 29 janvier 1873.

invoquait à la fois la loi morale et la loi religieuse et montrait que l'une et l'autre étaient en pleine harmonie avec les lois mêmes de la nature. A cet éloquent appel, l'Assemblée se rendit. Il semblait que la victoire fût définitive. Un an après, en troisième lecture, malgré les efforts renouvelés, l'âge de douze ans fut imposé aux deux sexes. Ce qui aurait découragé une âme moins bien trempée contribua à accroître la volonté du député; il se promit, lorsqu'il présenterait lui-même un projet de loi, de tenir bon et de ne se reposer qu'après l'entier achèvement de son œuvre.

La protection de l'enfance occupait depuis longtemps sa pensée. Ses voyages, ses études, ce qu'il avait vu dans les villes, ce qu'il avait observé de près à la campagne lui avaient révélé l'étendue du mal. En 1873, il déposait une proposition suivie quelques mois plus tard d'un rapport tellement complet, appuyé sur des documents si décisifs, qu'il fut bientôt évident que l'auteur avait gagné sa cause devant l'opinion. Il montrait les chances de mort qui menaçaient l'enfant du premier âge, les évaluations de nos statisticiens oscillant entre 100 et 120,000 nourrissons périssant de misère ou de faim chaque année, les enfants des grandes villes mourant faute d'air ou de lait maternel, plus de 50 p. 100 des nouveau-nés de Paris envoyés à la campagne s'éteignant avant d'atteindre leur première année, dans quelques départements la mortalité montant à 70 et 80 p. 100, tandis que parmi les jeunes enfants nourris par leur mère en pleine vie rurale, il n'en disparaissait que 10 à 13 p. 100. Tous ces faits habilement groupés, classés avec méthode, attestés par les rapports à l'Académie des

Sciences, par des discussions de l'Académie de Médecine, ne pouvaient être révoqués en doute. Comment demeurer sourd à ce cri d'alarme! A l'heure où la France était mutilée, où nous portions le deuil des provinces qui lui avaient été arrachées, apparaissait une blessure inconnue par laquelle son sang s'échappait. C'était à ceux qui avaient entrepris de la guérir qu'il appartenait d'appliquer le remède. Une loi était nécessaire. Théophile Roussel rendait hommage à d'admirables sociétés privées qui avaient réalisé des merveilles. Il rappelait la Société de charité maternelle fondée par Marie-Antoinette avec ses soixante-seize groupes multipliant leurs bienfaits, les crèches sauvant, depuis Marbeau, des milliers d'enfants, la Société protectrice de l'enfance étendant son action et suscitant partout l'émulation des médecins de campagne, et toutes ces œuvres travaillant, avec le corps médical, à propager le seul moyen de salut, l'unique remède qui pouvait arracher ces cent mille existences à la mort. Tout son rapport n'est qu'un long plaidoyer en faveur de l'allaitement maternel destiné à remettre en honneur ce que la nature enseigne, ce que le luxe étouffe, et ce que la raison doit faire renaître; il aimait à appeler l'histoire au secours de sa pensée. Je n'oserais pas garantir la parfaite exactitude de son érudition, lorsqu'il affirme que de toute la série des reines depuis la femme d'Hugues Capet, une seule a allaité ses enfants : c'était Blanche de Castille, et il n'ajoute pas — mais il le pense — qu'elle a contribué ainsi à faire de son fils aîné un grand roi et un saint.

Sur tous les points, l'enquête préparatoire était lumineuse. Il aurait fallu désespérer — je ne dis pas du bon

sens des hommes — mais de leur aptitude à discerner clairement leurs intérêts immédiats, s'ils n'avaient pas reconnu la nécessité de combler au plus tôt cette lacune de nos lois.

Mais comment redresser les abus de l'industrie nourricière sans autoriser une intervention de l'État taquine et excessive? C'est le problème que posent en notre temps toutes nos lois sociales, problème obsédant qui met aux prises les intérêts généraux et le respect de l'initiative privée. Au degré où est parvenue notre civilisation, il n'y a pas de plus grande querelle.

Je ne sais s'il se rencontre un pays où la question soit plus difficile à résoudre. Notre goût des solutions logiques met obstacle aux transactions, en les dédaignant. Les uns, le regard fixé sur la société, sur son organisme, ses besoins et ses droits, veulent tout y rattacher, persuadés que, seul, l'intérêt général est sacré, que l'homme est entré, en naissant, dans une armée où il n'a qu'une valeur numérique, où il est encadré, où il doit attendre d'autrui son rôle, son devoir et son sort; croyant peu à l'éducation, ayant un grand mépris de l'homme et fort peu de souci de la famille, ils en arrivent, par une pente naturelle, à se convaincre que les obligations légales sont sans limites.

Les autres, partant de l'individu, de ses facultés et de ses droits, y ramènent tout, voulant étendre le domaine de sa liberté, n'admettant pas que, sous aucun prétexte, la loi qui peut le punir puisse jamais le contraindre à agir, convaincus qu'il ne réalisera ce dont il est capable que si, dès l'enfance, dès la jeunesse, l'éducation de l'adolescent, comme celle du citoyen, est dirigée vers l'action par un

incessant exercice de la responsabilité; ils croient à la volonté, aux initiatives spontanées, et, comme l'enfant apprend mieux l'équilibre par les chutes que par les lisières, ils veulent que l'homme apprenne à se guider non en obéissant aveuglément à des règlements légaux, mais par le libre exercice d'une expérience qui l'éclaire et le mûrit. Th. Roussel était fidèle à la liberté : il n'entendait pas demander à l'État de remplacer les initiatives, mais de les stimuler.

Telle est l'idée d'où découle tout le projet : il tenait compte des réalités, il était sage et pouvait être efficace. Un esprit moins observateur et moins souple aurait soumis à un plan systématique toute l'industrie des nourrices; il se borna à organiser fortement l'inspection, qui était, selon lui, l'instrument naturel de la puissance publique. A côté de ce rôle dévolu à l'État, il créait toute une hiérarchie de commissions locales et de comités : les mères de famille, dans la commune, visitaient les nourrices; au chef-lieu du département, un heureux accord de l'Assistance publique et de la bienfaisance privée réunissait dans un Comité, auprès des inspecteurs et des médecins du Conseil d'hygiène, les membres des Sociétés de charité, et à Paris, le Comité supérieur comprenait en nombre égal des fonctionnaires et les représentants de l'Académie de Médecine, de la Société protectrice de l'enfance, des Sociétés de charité maternelle et de la Société des crèches. Pour la première fois le législateur conférait à des Sociétés privées une mission officielle en inscrivant leur nom dans un texte législatif.

La loi sur la protection de l'enfance fut votée le 23 décembre 1874. Elle avait traversé les trois délibérations

sans échec, grâce à celui qui avait eu l'honneur de concevoir et de défendre le projet. Le jour où avait lieu la promulgation, la reconnaissance du corps médical s'exprimait dans toute la France en donnant le nom de loi Roussel à l'acte qui allait sauver des milliers d'enfants.

Il semblait que l'auteur de la loi eût achevé son œuvre : à ses yeux, elle commençait. L'inertie des bureaux, la mauvaise volonté de l'administration, l'inexécution des mesures légales pendant les premières années auraient découragé un homme moins tenace et lassé sa patience. Satisfait de voir les médecins unanimement favorables, et de sentir qu'avec leur collaboration active, le succès était certain, Théophile Roussel multipliait les correspondances, les démarches et les voyages; il s'était fait le centre d'une action puissante qui s'étendait sur un grand nombre de départements; il allait voir les préfets, réveillait le zèle des commissions, stimulait les inspecteurs et ne rentrait à Paris que pour harceler les ministres : trois ans après le vote de la loi, il obtenait le premier crédit pour son application. Le Comité supérieur était enfin constitué et Théophile Roussel adressait en 1880, au ministre de l'Intérieur, le premier des rapports annuels que prescrivait la loi : exposant les retards de cinq ans, chef-d'œuvre de bureaucratie minutieuse, il faisait remarquer qu' « à cette perte de temps correspondait une perte irréparable d'existences humaines ». Et douze ans après le vote, le ministre de l'Intérieur, M. Waldeck Rousseau, dans le seul rapport au Président de la République qui ait paru, depuis 1874, constatait que dans vingt-quatre départements, l'inspection médicale n'avait même pas reçu un commencement d'exécution!

Trente ans se sont écoulés depuis le vote de la loi qui a été l'honneur de votre confrère. Il est permis de la juger. Tout ce qu'il attendait des préfectures, des conseils généraux et des commissions, à part quelques exceptions honorables, a échoué. Ce qu'il espérait de l'inspection à tous les degrés et surtout des médecins de campagne a pleinement réussi. Grâce à eux, il a pu voir, avant de mourir, la décroissance de la mortalité. Les lois de protection, comme la charité elle-même, ne valent que par le cœur de ceux qui se dévouent et par le contact. En prenant en mains l'exécution de cette loi, en créant hier encore la « Ligue contre la mortalité infantile », les médecins ont bien mérité de la France. A tous les degrés, ils ont compris leur devoir; les rapports des inspecteurs ont été adressés chaque année à l'Académie de Médecine. C'est elle qui, s'inspirant des généreux sentiments de son secrétaire perpétuel, le docteur Bergeron, et s'acquittant d'une mission qui ne lui était pas destinée, présente, chaque année, au gouvernement un rapport d'ensemble indiquant « les mesures les plus propres à assurer et à étendre les bienfaits de la loi ». Digne exemple des tâches régulières que peut accomplir un corps savant pour le progrès de la science et pour le soulagement des maux de l'humanité!

Théophile Roussel n'était pas de ceux qui se reposent. La réforme qu'il avait obtenue, loin de ralentir son zèle, le stimulait. Il avait vu combien il était difficile de fixer l'attention d'une grande assemblée. Il espérait qu'une Chambre moins nombreuse serait plus active. La Chambre des Députés de 1876 lui causa quelque déception. Aucune œuvre de longue haleine n'était possible. D'ailleurs les

esprits étaient absorbés par les émotions politiques. Le député de la Lozère lui-même les partageait. Il protesta avec les 363 contre le renvoi de Jules Simon et contre la dissolution, et fut réélu en octobre 1877. Pendant cette année de luttes, il s'était montré fidèle à sa cause, abandonnant ses études pour des tournées électorales; il avait hâte de revenir à ses travaux; mais il aurait voulu être entouré de collègues moins distraits par la politique et plus enclins aux réformes. Aussi fut-il heureux d'être envoyé au Sénat avec son ami Eugène de Rozière lors des élections de janvier 1879. Il rencontrait enfin au Luxembourg l'atmosphère paisible qu'il avait souhaitée; il allait poursuivre ses enquêtes et y associer un petit groupe d'hommes chez lesquels les luttes politiques n'avaient affaibli ni la foi au progrès, ni le respect de la liberté. Il aimait à se rapprocher de M. Jules Simon qui avait au cœur pour toutes les misères la même pitié que lui. Il interrogeait les jurisconsultes pour savoir comment l'adolescent, entouré de la corruption des grandes villes, pouvait être préservé de la contagion et sauvé; aux hommes politiques, il demandait ce qu'ils pensaient de l'emprisonnement et de la correction. Ses questions trouvaient de l'écho. De tout temps, en notre pays, les libéraux ont mis leur honneur à montrer en quel souci ils tenaient tous les problèmes qui se rattachent au droit de punir.

Raconter ce qui a été tenté sous le Gouvernement de Juillet pour l'amélioration du régime pénitentiaire serait écrire une page de l'histoire de notre Compagnie, tant se lient intimement à ses constantes préoccupations les missions d'Alexis de Tocqueville et de Gustave de Beaumont, les rapports de Bérenger de la Drôme, les discussions qui,

dans le sein de l'Académie, étaient les échos des débats de la Chambre des Députés et de la Chambre des Pairs. Après vingt-cinq ans d'oubli, cette étude venait d'être reprise par un jeune député qui, en proposant la grande enquête de 1872[1], s'était montré fidèle à toutes les traditions du libéralisme et du talent. Poursuivis avec activité, les travaux de la Commission étaient déjà avancés lorsque la dissolution de l'Assemblée nationale risqua de les compromettre : il fallait les sauver. Ne pouvait-on pas se grouper pour en assurer la suite? Telle fut la pensée qui donna naissance à la Société générale des prisons.

Je crois que, parmi les survivants de ceux qui se trouvaient réunis en juin 1877 dans le cabinet de M. Dufaure, nul n'a perdu la mémoire de cette matinée où une vingtaine d'hommes, venus de tous les points de l'horizon, s'assemblaient en pleine ardeur des partis pour accomplir une œuvre supérieure aux partis; malgré la crise du 16 mai, malgré les violences des polémiques, amis et adversaires, imposant une trêve aux passions, se groupaient autour d'un chef qui haïssait la haine et qui mettait bien au-dessus des succès de la politique l'honneur qu'il ambitionnait d'accomplir en paix de grandes réformes. Leur élan attestait leur dévouement aux idées : magistrats, membres des Chambres, professeurs ou publicistes, tous avaient à cœur d'étudier nos codes, afin d'améliorer enfin, sous ses formes diverses, la répression pénale.

A peine née, la Société générale des prisons, qui représentait et continuait le noble mouvement d'études qui avait

1. Le vicomte d'Haussonville.

marqué les travaux de l'Assemblée nationale, se mit au travail. Les discussions furent brillantes et solides. Parmi les plus fécondes fut celle qu'inaugura Théophile Roussel en lui lisant un rapport sur l'éducation correctionnelle. C'était une étude minutieuse sur les modifications qu'il convenait d'apporter à notre législation concernant les jeunes délinquants. Il ne prétendait pas avoir inventé des idées nouvelles : inspirées par les travaux de l'Assemblée nationale, par les beaux rapports de MM. d'Haussonville et Voisin, toutes ses propositions, longuement discutées et adoptées par la Société des prisons, se transformaient en trois projets de loi que MM. Dufaure, l'amiral Fourichon, Bérenger et Jules Simon déposèrent avec lui sur le bureau du Sénat en 1879 et en 1881.

Parmi les questions sociales si complexes qui se posent en notre temps, il en est peu qui soient plus obscures et plus troublantes que les moyens de punir et d'améliorer l'enfance coupable.

Pendant longtemps, un seul aspect du problème avait été étudié : on ne s'était préoccupé que de l'enfant traduit en justice au-dessous de seize ans, à cet âge où le Code pénal laisse aux juges la redoutable mission de déclarer si le prévenu a agi avec discernement. Toute l'attention était concentrée sur les jeunes détenus, la peine qui leur convenait, la maison qui devait leur être affectée, ainsi que sur les formes de la libération. On n'envisageait que la question pénitentiaire. Théophile Roussel, d'accord avec les esprits les plus profonds de son temps, s'occupa du problème social. Laissant de côté l'enfant envoyé en correction, il remontait à la source du mal, à cette population d'enfants

abandonnés qui, dans nos grandes villes, est la pépinière des prisons; il écartait, comme une illusion, la pensée de trouver dans le cadre des réformes de l'éducation correctionnelle les remèdes appropriés à ce désordre croissant de l'enfance criminelle. Dans sa pensée, il ne s'agissait plus seulement des 10 000 jeunes détenus que dénonçaient les statistiques, mais d'un autre personnel bien plus considérable qu'il était impossible de dénombrer, qu'on rencontrait dans les masses pauvres des grandes villes, de ces malheureux abandonnés, délaissés, maltraités, la plupart victimes avant d'être coupables, « mais lancés sur cette pente funeste des vices et des crimes où tout autour d'eux les pousse à descendre et où rien ne les retient ». Placé en face de ce mal, Théophile Roussel l'examine avec courage comme un chirurgien qui sonde une blessure, il pénètre jusqu'au fond de la plaie. Il n'hésite pas à dire que, « depuis un demi-siècle, la partie la moins heureuse des masses urbaines et des populations industrielles semble, sous des influences multiples, dépérir au moral comme au physique; que les sentiments et l'esprit de famille y ont reçu les plus graves atteintes », et, remontant de l'effet à la cause, il attribue « la perversion précoce des enfants à l'indignité des parents ». Il dénonçait « les défaillances et les abus de la puissance paternelle qui, subissant elle-même la plus monstrueuse de toutes les dégradations, devient un pouvoir malfaisant ».

Contre cette immoralité croissante de l'enfance, quelle pouvait être l'action du législateur? Théophile Roussel, d'accord avec ses collègues, avait conçu tout un plan : L'État n'avait rien à faire lorsque la famille remplissait

son office; mais si elle trahissait sa mission, si les parents délaissaient l'enfant, si, lui enseignant la mendicité et le vagabondage, ils le préparaient au crime, le législateur avait le devoir d'intervenir. Les enfants matériellement ou moralement abandonnés étaient placés sous la protection de l'autorité publique. Aux maisons de correction qui recevaient à la fois les victimes et les coupables, étaient substituées deux catégories d'établissements portant toutes deux le nom d'écoles : écoles industrielles pour les délaissés, dont on ferait d'honnêtes ouvriers, écoles de réforme pour les enfants qui, recueillis sur la pente du vice, pourraient être sauvés. Séparation féconde qui écarterait toute crainte de corruption et assurerait l'éducation professionnelle sans flétrissure; le législateur ne doit pas seulement examiner les faits; il doit tenir compte des préjugés; nul doute que la méfiance des tribunaux, la défiance injuste de l'opinion publique excitée par les romanciers contre les colonies pénitentiaires n'aient contribué à l'échec des lois; en rendant confiance aux juges, la législation sur l'enfance allait inaugurer une ère nouvelle : les magistrats, rassurés sur les remèdes, placeraient les enfants avec discernement; armés de droits que nos Codes avaient eu le tort de leur refuser, ils auraient le courage d'enlever aux parents indignes la garde et même la tutelle, et n'hésiteraient pas à prononcer la déchéance de la puissance paternelle.

Mais comment créer ces institutions nouvelles? Où trouver les capitaux? Où susciter l'effort? La partie vraiment originale de son œuvre était l'appel à l'assistance privée, la collaboration qu'il attendait de la charité. « Pour

que l'autorité publique, disait-il, soit en mesure de remplir cette tâche avec les vues élevées qu'elle exige, sans esprit d'inquisition, ni esprit de parti, sans autre sollicitude que l'intérêt des mineurs, il est indispensable qu'elle obtienne partout le concours et l'appui des forces libres ». Il entendait que « la loi nouvelle leur fît place et affirmât leurs droits, en même temps qu'elle les appelait à rivaliser de zèle avec les administrations d'assistance ». Il voulait constituer dans chaque département une organisation centrale qui exerçât un patronage sur les mineurs délaissés. Donner ce pouvoir au représentant du gouvernement, il n'y fallait pas songer. « Le préfet, disait-il, fonctionnaire absorbé par des devoirs nombreux, instable comme la politique dont les exigences le dominent trop souvent, a besoin d'être éclairé, soutenu, dirigé au besoin, par les délibérations d'un comité stable, compétent, présentant à la société, au gouvernement, aux familles toutes les garanties nécessaires ». La composition de ce Comité avait particulièrement éveillé sa sollicitude : aux délégués des conseils élus, il ajoutait « la magistrature, l'instruction publique, les cultes, l'hygiène publique, l'administration, l'assistance publique, la charité libre et la bienfaisance privée ». En réunissant ces divers éléments, il avait pour but de restreindre, dans les plus justes limites, les charges de l'Assistance publique, en stimulant au contraire le plus possible les secours de la charité. Ce n'était pas seulement une question de finances : sa pensée allait au delà. Pour lui, la République c'était l'essor de toutes les forces libres vers le progrès, c'était la participation des citoyens à l'action de l'autorité publique; il regrettait que cette parti-

cipation fût si peu entrée dans nos mœurs; il estimait qu'elle était la condition même des institutions républicaines et qu'elle devait en suivre, à tous les degrés et en toute matière, le développement; à ses yeux, une société n'était vraiment vivante et forte que si elle avait dans son sein un grand nombre de citoyens actifs, dévoués à leurs semblables, consacrant leur temps aux efforts de tout genre, comprenant, en un mot, dans toute son étendue, le devoir social; il tenait pour funeste à une nation cette politique hargneuse et exclusive, qui fait de l'État un personnage tout-puissant et solitaire, agissant en secret dans le fond des bureaux d'un ministère ou d'une préfecture, promettant aux hommes de faire leur bien sans eux, supprimant les responsabilités, affaiblissant l'effort et aboutissant à créer des œuvres coûteuses et stériles, dont le résultat le plus précis est de rendre inutile l'initiative des citoyens et de ralentir partout leur activité.

M. Théophile Roussel s'attacha à cette réforme pendant plusieurs sessions, ralliant les indécis, convertissant les adversaires, parvenant à convaincre dans les commissions la majorité de ses collègues. Le rapport qu'il déposa en 1882 demeure un modèle : il était si complet, accompagné de documents si nouveaux, d'études si exactes sur les législations étrangères qu'on put croire un instant la cause gagnée. Au Sénat, la discussion de 1883 ne démentit pas ces espérances. Elle rencontrait un écueil : les débats sur la question religieuse; grâce au rapporteur, elle ne s'y brisa pas. Le projet conférait le droit de garde des enfants aux maisons qui les élevaient, mettant les établissements libres qui accepteraient l'inspection sur le même pied que

les établissements de l'État. Or, on ne pouvait se dissimuler le caractère du personnel qui dirigeait les maisons d'éducation charitable. « Il faut reconnaître, écrivait un préfet, que ces établissements à forme religieuse ont le monopole de l'éducation des déshérités. » Entre les sectaires qui se défiaient et les établissements libres qui s'alarmaient de l'inspection, le rapporteur s'évertuait à calmer les esprits. « L'autorité, disait-il, n'a pas à se préoccuper du caractère laïque ou ecclésiastique d'un établissement. La direction religieuse échappe à tout contrôle de sa part; l'autorité doit un respect absolu aux sentiments des familles à cet égard. Elle n'a pas à aller au delà; les principes de la liberté de conscience doivent être sa règle invariable. »

Il résumait toute sa pensée le jour où, à la fin de ces débats, il faisait appel à l'union. « Puissions-nous, disait-il au Sénat, voir s'établir parmi nous, après le vote de ce projet, ce concert de toutes les forces sociales pour assurer l'œuvre de la protection et de l'éducation de l'enfance abandonnée, délaissée ou maltraitée. Nous ne réussirons qu'à ce prix à retirer les meilleurs fruits de ce que nous appelons notre civilisation. N'oublions pas que le but, comme l'objet de la civilisation, est dans l'homme lui-même. Nous nous trompons en la faisant consister dans les seules découvertes du génie humain, dans les progrès matériels, dans l'accroissement des moyens de jouissance, dans l'embellissement de l'habitation humaine ». « L'essentiel, disait-il avec force, c'est de faire l'habitant », de penser à l'homme moral et à la question qui domine toutes les autres, à l'éducation, qu'il voulait professionnelle, morale et religieuse.

Voté en 1883 par le Sénat, négligé pendant cinq ans par la Chambre, le projet, tel qu'il avait été conçu par M. Roussel, aurait comblé une grave lacune de notre législation. Seul, le principe de la déchéance paternelle, repris par le gouvernement, fut adopté en 1889. En demandant au Sénat d'accueillir ce fragment de son œuvre, il adjura ses collègues de ne point renoncer aux principes qu'ils avaient jadis sanctionnés de leurs votes. Le jour où un Parlement soucieux des lois utiles qui préparent et asseoient la paix sociale, votera la création des écoles industrielles et des écoles de réforme, où il associera fortement dans cette œuvre d'éducation morale les bonnes volontés trop longtemps suspectes, employant ainsi pour le bien public ces sympathies inactives qui sont pour la société des forces perdues, on se souviendra du nom de Théophile Roussel, de ses longs efforts, de ses conceptions généreuses, de ses espérances et de ses regrets.

Ni la mortalité infantile, ni la jeunesse coupable n'avaient absorbé l'activité législative du sénateur de la Lozère. Le médecin avait vu d'autres maux et le législateur avait l'ambition de les guérir. Dès 1872, il avait présenté une proposition de loi sur les aliénés avec MM. Jozon et Desjardins; il ne cessa de s'occuper de cette question, et quand, en 1882, le Sénat fut saisi d'un projet par le gouvernement, la Commision le choisit comme rapporteur : il fut l'âme de ses travaux qui se prolongèrent au delà des limites accoutumées. Pendant deux ans, M. Roussel se livra à un travail acharné. Tous les documents étaient rassemblés; tout avait été remis au rapporteur; il semblait que rien ne lui manquât. Il voulut plus; les comptes

rendus ne lui suffisaient pas. Il se rendit en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Suisse, afin de voir par lui-même les résultats produits par les législations étrangères. A son rapport général il ajouta des notes détaillées rédigées par ses collègues et par lui-même; il y joignit les renseignements les plus variés, offrant ainsi au Parlement, comme il l'avait fait pour l'enfance abandonnée, un ensemble d'éclaircissements qui, avant tout débat, devait projeter une lumière décisive. En présence de ces publications savantes et complètes, nul au Sénat ne pouvait nier qu'il était maître en l'art de faire des enquêtes.

Peu de sujets avaient eu le don d'éveiller plus vivement l'attention publique. La loi sur les aliénés avait été accusée pendant une quinzaine d'années des pires méfaits; c'est le sort de toutes les lois qui touchent à la liberté individuelle, quand la tribune et la presse sont muettes : du silence universel naît la méfiance. On voulut reviser de près les textes; on ne tarda pas à voir que la loi de 1838, dans son ensemble, était bonne, qu'à l'époque où elle avait été votée, elle constituait la plus belle législation sur les aliénés qu'il y eût en Europe. Commissions, rapporteurs et orateurs lui rendirent un éclatant et tardif hommage; mais elle comportait des retouches et des additions. Il fallait organiser un contrôle, fortifier l'inspection, étendre la mission des magistrats, créer une commission permanente, et surtout mettre ordre aux sorties prématurées des malades qui, en plein accès de démence, avaient commis des crimes. En tout pays, les aliénés criminels, même guéris, étaient conservés pendant un long temps en surveillance avant de rentrer libres dans la société où leur pré-

sence était un danger. En France, faute de loi spéciale, les médecins étaient obligés de congédier, dès qu'il était guéri, l'aliéné qui, dans une crise, avait commis un meurtre, quelques semaines auparavant. Le péril s'augmentait d'année en année dans une société où il semble que rien n'arrête le flot montant de l'alcoolisme.

Sur tous ces points, les réformes étaient précises et devaient être efficaces. Les pouvoirs donnés à la magistrature établissaient au profit de la société comme au profit de l'individu une protection. Le rapporteur n'avait pas de peine à éveiller l'attention de ses collègues, quand il leur rappelait que le nombre des aliénés évalué à 15 000 sous la Restauration, dépassait 100 000. La discussion commencée en 1886 fut sérieuse : deux délibérations y furent consacrées. Le 10 mars 1887, le Sénat votait un projet approuvé par les juges les plus compétents. Mais à quoi devaient servir tant d'efforts? M. Th. Roussel vécut assez longtemps pour constater l'oubli universel. Dix-sept ans se sont déjà écoulés sans que ce projet ait été mis à l'étude par la Chambre des Députés. L'unanimité des hommes de science, magistrats, professeurs, jurisconsultes appelant de leurs vœux les mesures protectrices qu'il avait conçues, était un hommage qui le touchait, mais une faible consolation pour celui qui avait eu à cœur, non de se livrer à une vaine manifestation, mais de rendre service à son pays, en comblant une lacune de nos lois.

Il fut plus heureux en menant à son terme l'établissement, en France, de l'Assistance médicale gratuite. Cette réforme avait suscité les controverses les plus vives. Était-ce une dette de la société? Était-ce, au contraire, une chimère

ruineuse? Pendant que les partisans des deux opinions échangeaient les affirmations et disputaient sur les chiffres, dans certains départements le service s'était organisé; la loi s'étant fait attendre, les mœurs l'avaient peu à peu devancée. Il semblait que le législateur, ne sachant prendre un parti, refusât de s'en occuper. Aucune question ne démontre mieux la vaillante ténacité de notre confrère. Il consacra vingt et un ans d'efforts à faire triompher une réforme qu'il tenait pour essentielle.

Proposée en 1872 à l'Assemblée nationale, votée en 1875 en première lecture, présentée de nouveau en avril 1876, l'assistance médicale soutenue par le même champion était votée par la Chambre en 1877 et définitivement acceptée par le Sénat en 1893.

Quand M. Roussel déposait son rapport au Sénat, 44 départements avaient organisé sous l'empire de la nécessité une sorte d'embryon d'assistance médicale. La loi avait pour objet de créer une organisation obligatoire et d'établir entre la commune, le département et l'État une association des forces budgétaires en vue de subvenir aux dépenses. Les appréhensions étaient très vives. A quels chiffres se trouverait-on entraîné? On parlait de vingt millions. M. Théophile Roussel rassura le Sénat. L'événement a démenti les prévisions pessimistes. Sans dépenses excessives, la loi a pourvu aux besoins les plus pressants et fait en sorte que l'assistance d'un médecin ne manquât à aucun indigent de France.

Les assemblées, même les moins laborieuses, éprouvent de l'admiration pour ceux qui travaillent. Le Sénat, qui comptait dans son sein beaucoup de membres dévoués

à leur tâche, entourait de respect Théophile Roussel. Bien qu'il appartînt à un parti et qu'il lui fût très fidèle, devant lui l'esprit de parti se taisait. Il avait tout naturellement pris une fonction : il était prêt à défendre tous les malheureux, tous les faibles, et Jules Simon, auquel appartenait depuis tant d'années cette noble clientèle des souffrances humaines, se plaisait à dire que son collègue de la Lozère avait une charge que personne ne pouvait lui enlever. Il ne s'attachait pas seulement à poursuivre, à travers tous les obstacles, le succès des propositions qu'il avait déposées, il demeurait fidèle aux causes qu'il avait fait triompher et veillait à assurer leur victoire pour la rendre définitive. Son activité était prodigieuse, songeant à tout, se portant sur tout, ne repoussant aucune demande, aimant à rendre service, disposé par une pente naturelle à s'intéresser aux hommes comme aux œuvres.

Des réformes si patiemment obtenues, une volonté si tenace au service des plus grandes causes, un tel ensemble de qualités devaient attirer l'attention de l'Académie. En 1891, à la mort de M. de Pressensé, vous avez appelé Théophile Roussel parmi vous et il alla retrouver dans la Section de morale l'auteur de l'*Ouvrière* et du *Devoir* qu'il était digne de comprendre et d'aimer. En entrant dans votre Compagnie, sans lutte, et pour ainsi dire de plain-pied, il avait goûté une des joies les plus pures de sa vie ; il devait être assidu à nos travaux en se sentant à l'aise au milieu de confrères ayant comme lui le goût des études désintéressées au service du bien public.

Il ne faut pas trop médire des hommes. Si les vulgaires profits sont accaparés par l'audace et l'ambition, il est des

honneurs qui, quoi qu'on en dise, vont, tôt ou tard, à ceux qui les méritent. Il était devenu, naturellement, sans l'avoir cherché, président du Conseil général de la Lozère, parce que nul n'avait rendu plus de services à son département. Dans les Conseils où il siégeait à Paris, son assiduité, sa disposition à accepter toutes les charges, l'influence dont il jouissait dans les Chambres, l'avaient élevé également au premier rang; non seulement le Comité supérieur de protection des enfants du premier âge l'avait appelé à diriger des travaux dont il avait le premier conçu le plan, mais le Conseil supérieur de l'Assistance publique et, peu après, le Conseil supérieur des prisons le portèrent à la présidence. Il suffisait à toutes ces tâches, s'en acquittant avec conscience et conservant parmi des travaux si divers, qui auraient écrasé un homme moins actif, toute sa liberté d'esprit.

Un jour vint où ses collègues, ses amis, les membres de ses divers conseils, des compatriotes de la Lozère, ceux qui le respectaient ainsi que ceux qu'il avait obligés, conçurent la pensée de rendre un hommage public à cet homme qui avait traversé la vie en faisant le bien; il s'agissait de fêter ses quatre-vingts ans. La cérémonie devait être intime; mais quand on eut fait le dénombrement des adhésions, on s'aperçut qu'il fallait en changer le caractère. Vous n'avez pas oublié, Messieurs, la cérémonie à laquelle vous avez pris part, à la Sorbonne, le 20 décembre 1896, lorsque les députations des Sociétés savantes de Paris, unies aux Conseils qu'il présidait, aux délégués de toutes les communes de son pays d'origine, vinrent s'incliner devant notre confrère et le remercier des services qu'il

leur avait rendus. Vous vous rappelez les discours émus qu'inspiraient la reconnaissance et la plus sincère confraternité.

Plus d'un d'entre vous avait gardé la mémoire d'une autre fête, donnée au monde entier, dans cette même salle, pour le jubilé de Pasteur : ce jour-là, les savants venus de toutes les parties de l'univers civilisé avaient rendu hommage au génie. A cette séance incomparable de 1892 rien ne pouvait ressembler.

Ce fut l'honneur de Théophile Roussel de prononcer, au milieu de ce concours fait pour exciter l'orgueil et troubler la tête la plus froide, des paroles de modestie : il avait, comme les cœurs simples et grands, la mesure de ce qu'il était. Son langage, au sein de ce triomphe, est l'image de son caractère : elle le peint tout entier. Il ne veut pas que ce soit la fête d'un homme; il n'hésite pas à dire qu'elle serait hors de toute proportion avec son œuvre et ses services; il rassemble tout ce qui a été fait de son temps en faveur des enfants et des mineurs; il montre le sentiment commun qui a réuni dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne tant de cœurs généreux; il veut que les auditeurs n'emportent de cette manifestation qu'un souvenir, le sentiment d'un devoir, la protection envers l'enfance malheureuse.

Théophile Roussel, au lendemain de la manifestation qui avait marqué ses quatre-vingts ans, se remettait au travail : il était effrayé de ce qu'il lui restait à faire. Lui, qui se défendait du pessimisme, comme d'un aveu d'impuissance, il était forcé de reconnaître que, pour fixer l'attention des hommes, leur montrer la nécessité d'une réforme et

déterminer leur volonté, il fallait un effort constant. Il se demandait parfois si la vieillesse dont il entendait sonner l'heure, lui laisserait le temps et la force de transformer en lois les propositions qu'il avait conçues. Il voyait naître les projets au Conseil supérieur d'assistance, il les suivait au Sénat dans les commissions qu'il était toujours chargé de présider; parfois encore il faisait un choix et acceptait la charge de rapporteur.

La réforme des Enfants assistés, étudiée par lui depuis si longtemps, fut exposée dans un de ces rapports étendus et savants qui avaient fait l'admiration de ses collègues.

Règlements, décrets, circulaires, depuis les premiers efforts de Larochefoucauld-Liancourt et les décrets impériaux de 1811, il avait tout rassemblé : il n'hésitait pas à prendre un parti sur la terrible question d'où dépendait la vie de milliers d'enfants : l'abandon par la mère désespérée devait-il être permis? Théophile Roussel défendit l'admission « à bureau ouvert » qui sauvait l'enfant, protégeait la mère contre elle-même, et respectait scrupuleusement le secret. Fidèle à la pensée qu'il poursuivait depuis un quart de siècle, il souhaitait que la loi nouvelle ne bornât pas ses bienfaits à ceux que le langage populaire appelait enfants trouvés. Il voulait que le même texte étendît la protection légale à toutes les catégories de mineurs privés de leurs familles par la mort, l'indignité ou l'abandon. Il reprenait ainsi la loi qu'il n'était pas parvenu à faire voter en 1889, donnant à son œuvre qu'il ne devait pas voir achevée l'unité qu'il avait rêvée.

Cet effort fut le dernier acte public de son activité législative. Il continua à présider les commissions du Sénat

et les conseils dont il était l'âme, mais il s'interdit de monter à la tribune. Il se rendait compte qu'il avait encore la force de discuter dans le sein d'une réunion peu nombreuse; il était exact au Sénat et à l'Académie; il vivait entouré d'amis qui consultaient son expérience, certains qu'elle ne serait point en défaut; son visage était souriant; on sentait que jamais il n'avait repoussé personne; pourquoi se serait-il montré dur pour autrui, lui qui se plaisait à répéter qu'il avait été gâté par la vie? Le bonheur que reçoit l'homme est une dette qu'il doit payer en bienveillance et en bonté. Tant qu'il est heureux, quoi de plus facile! mais quel mérite, si la sérénité survit au bonheur évanoui! M. Th. Roussel, que la douleur avait si longtemps épargné, reçut coup sur coup les atteintes les plus cruelles. Il perdit une petite-fille, puis sa femme, dont le charme et l'affection avaient accompagné sa vie. Appuyé sur sa fille et sur ses petits-enfants qui l'entouraient des plus tendres soins, il n'abandonnait aucune des causes qui lui avaient été chères; son caractère demeurait ferme et doux, supportant la tristesse sans aigreur, la maladie sans irritation, voyant venir de loin le déclin des forces avec le calme d'une philosophie sereine.

Dès l'année 1902, il dut renoncer à sa vie active. Ceux qui ont beaucoup pensé aux souffrances humaines, qui les ont vues de près, qui ont employé leur vie à les soulager, qui en ont en vain sondé les problèmes, non seulement avec leur esprit, mais avec leur cœur, sont plus disposés à recevoir les mystérieuses consolations qui sont la force de l'âme. Les enseignements de sa jeunesse, les souvenirs de sa mère, les pieuses croyances de ceux qu'il avait aimés,

reparurent dans sa pensée comme le cortège naturel qui devait accompagner son dernier voyage. Il s'y prépara en pleine connaissance pendant plus d'une année, étonnant les siens par sa douceur envers la mort, pensant à ses montagnes de la Lozère, souhaitant que son suprême regard pût encore se reposer sur elles. Cette dernière joie lui fut donnée. Il mourut ainsi dans son pays natal, dans la maison qu'il avait créée et à laquelle tant de liens l'attachaient, au milieu des siens, avec la conscience en paix, en pensant qu'il n'avait usé les forces d'une longue vie qu'à sauver des milliers d'existences, à chercher tous les moyens de faire un peu de bien aux hommes, en les préservant contre eux-mêmes, en luttant contre leur corruption, contre leurs vices, en ne se servant de la puissance publique que pour porter remède aux maux de l'humanité.

AUGUSTIN COCHIN[1]

Messieurs,

S'il est vrai que, pour l'historien, suivant le mot profond de Saint-Marc Girardin, le difficile soit de faire revivre les passions qu'on n'a plus, que dire des efforts destinés à faire comprendre à une génération qui ne l'a pas entendu, ce qu'était un orateur?

Décrire la scène, ressusciter les personnages, retrouver les auditeurs, et, dans ce cadre, faire entrer la vie avec assez de force pour qu'à travers la distance d'autres auditeurs ressentent le contre-coup des impressions du passé, telle est la tâche que nous n'aurions pas tentée, si M. Augustin Cochin n'avait joint, au don de la parole, les qualités rares qui font les hommes d'action.

Les œuvres qu'il a entreprises, les problèmes qu'il a cherché à résoudre, les causes auxquelles il a dévoué sa vie, se rattachent à des dates éloignées; un tiers de siècle s'est écoulé depuis qu'il a cessé d'agir, mais telles étaient les justes prévisions de son esprit que les mêmes causes

1. Cette notice a été lue en séance publique le 9 décembre 1905.

nous émeuvent, les mêmes problèmes nous oppressent. Il devançait son temps. Il appartient donc au nôtre; il est vraiment le contemporain de nos questions sociales; il a cherché, pour l'honneur et le profit de la France, l'accord des forces qui font la moralité et le bonheur du peuple. Homme de foi, il croyait à la liberté; il se défiait de tout ce qui ne vient pas d'elle; malgré les déceptions, malgré les défaites, il s'y est attaché de plus en plus et nous ne trouvons pas une heure de découragement dans sa vie si remplie et trop courte.

Né le 12 décembre 1823, Augustin Cochin perdit de très bonne heure sa mère, qui avait péri victime de son dévouement en soignant ses enfants atteints du croup. Élevé par son père, placé très jeune au collège Rollin, son enfance s'écoula sans qu'il connût les joies de la famille. Par quel sentiment inné le cœur du jeune homme, privé de certains biens, devine-t-il ce qui a manqué à l'enfant et s'en éprend-il avec plus de passion? Orphelin, il n'a cessé de penser à ce que devait être l'incomparable affection d'une mère. Interne pendant sept ans, il a aspiré au bonheur de vivre au foyer de famille. Ses lettres d'écolier n'ont rien de banal : elles laissent échapper des élans qui émeuvent. S'il avait vécu sous le toit paternel, l'aurait-il aimé de la sorte? Les privations formèrent un esprit auquel la tendresse et la souffrance allaient imprimer un charme indéfinissable. Au cours de ses études brillamment poursuivies, aux heures où il peut annoncer à son père ses succès, il n'a qu'une idée, qu'un but : rentrer dans cette maison, vivre de la vie de son père, l'aider dans ses travaux. Il le voit

accablé de devoirs, se partageant entre les pauvres, l'administration des hospices, les écoles primaires, la surveillance des salles d'asile qu'il avait eu le premier l'honneur de fonder en France, le conseil du chemin de fer d'Orléans dont il était vice-président, le Conseil municipal de Paris et la Chambre des députés. Le jeune homme était émerveillé de toutes ces tâches, s'intéressait à chacune d'elles, sortait du collège pour aller à la Chambre entendre un discours de son père, questionnait, écoutait et admirait celui qui dépensait au profit de tant de nobles causes les forces de son esprit. Il comptait les jours qui le séparaient d'une collaboration qui était l'ambition de sa jeunesse.

Enfin, l'heure de la liberté sonna; il quittait le collège, il allait être tout entier aux études juridiques et à son père qui devait les diriger, quand M. Cochin fut emporté par une soudaine maladie. Toutes ses espérances étaient brisées. Augustin avait dix-sept ans : il lui fallait marcher seul et comme à tâtons dans le chemin de la vie. La foi religieuse fut son soutien, la volonté arrêtée d'imiter son père lui servit de guide. Assidu aux cours de la Faculté de droit, il donna aux pauvres la plus grande part de son temps. La Société de Saint-Vincent de Paul, qu'Ozanam avait fondée peu d'années auparavant, se développait alors parmi les étudiants. Augustin réunit autour de lui des amis : la conférence de Saint-Jacques fut créée, et il en devint, à dix-huit ans, le président. Le pauvre lui avait montré la famille victime du chômage, de la mort ou de la maladie; il voulut voir l'ouvrier en plein travail et ne tarda pas à constituer une société de secours mutuels, à laquelle il demeura fidèle pendant toute la suite de sa vie. Il y étu-

diait les conditions de l'existence dans les grandes villes, les budgets ouvriers, l'éducation des enfants; il parlait dans les réunions, agissait, pénétrait les âmes, consolait les affligés et se préparait aux œuvres de toutes sortes qu'il était impatient d'aborder. C'est ainsi qu'il reçut, au contact des misères parisiennes, à l'âge des fortes impressions, l'empreinte d'émotions qui ne s'effacèrent pas.

Docteur en droit à vingt-trois ans, il poursuivait son stage. Parmi les jeunes gens de son âge, ses débuts ont laissé des traces; son nom, d'ailleurs, éveillait les souvenirs de tous ceux qui connaissaient les annales du barreau ou l'histoire de l'éloquence française. Un siècle écoulé n'avait pas effacé la mémoire d'Henry Cochin que les avocats au Parlement de Paris, au commencement du règne de Louis XV, appelaient dans leur enthousiasme le grand Cochin. Dans les conférences, dans les réunions d'avocats, devant les tribunaux, on fit fête au petit-neveu du célèbre bâtonnier : on racontait qu'après un acquittement succédant à une brillante plaidoirie, le président de la Cour d'assises lui avait dit : « Maître Cochin, vous portez un nom illustre au barreau de Paris et vous le portez dignement : recevez toutes les félicitations de la Cour qui s'est estimée heureuse de vous entendre »; et l'avocat général avait ajouté : « Je m'associe volontiers à ces éloges : vous plaidez au début comme beaucoup de bons avocats ne le font pas au terme de leur carrière ».

Les anciens se plaisaient à retrouver en lui une langue claire et rapide, une improvisation abondante au service d'une imagination ardente tempérée par l'esprit le plus juste; les plus jeunes cédaient au charme qui se dégageait

de sa parole; ils l'entouraient, le suivaient et déclaraient qu'il était pour ses amis un exemple et un appui. Il exerçait sur eux, avec une direction morale, un véritable ascendant, les soutenant dans leurs défaillances, leur rendant courage, les déterminant à l'action et prolongeant par sa correspondance l'influence sur leurs âmes.

Plus on étudie la formation du caractère et plus on demeure convaincu que l'avenir de l'homme dépend presque toujours des années qui suivent la fin des études, que de dix-huit à vingt-quatre ans le jeune homme, s'il sait régler sa vie et user de son esprit, décide de sa carrière. Des études librement poursuivies en plein développement de l'intelligence, des amitiés qu'il entraînait vers le bien, des œuvres fondées pour rajeunir sous les formes les plus nouvelles les idées de charité et de fraternité, et toutes ces manifestations de l'activité accomplies avec autant de suite que d'élan, tel fut pour Augustin Cochin l'emploi des années critiques. Les vacances elles-mêmes servaient au programme que la maturité de son esprit s'était imposé. Chaque année, à la clôture des cours, il résistait aux prières des siens et faisait quelque grand voyage. Il parcourut ainsi les Vosges, la Suisse, l'Allemagne, une partie de l'Italie, ne se bornant pas à regarder l'aspect extérieur des choses, mais cherchant à voir l'homme, à examiner les institutions, la condition des ouvriers, tout ce qui, au cours de la vie, devait être le souci de sa pensée.

Initié de bonne heure aux problèmes que soulevait l'instruction primaire chez les familles laborieuses, il lui semblait qu'en étudiant les méthodes d'éducation, il était fidèle aux enseignements de sa jeunesse et qu'il recueillait la

meilleure partie de l'héritage paternel. Il avait vu de près les enfants dans l'école fondée par son père et qui portait le nom d'École Cochin. Dans ses voyages, il visitait les classes élémentaires et en rapportait des descriptions; il se demandait avec anxiété quel était le meilleur système. Je ne connais rien de plus touchant que cette émotion qui saisit les intelligences ardentes à l'entrée de la vie : elles veulent voir autour d'elles la perfection, saisir la vérité absolue, et elles ne trouvent dans les institutions de leur temps que la recherche et le doute. Méthode d'éducation et régime des lois, relations des hommes et formes de gouvernement, tout est discuté ; Augustin Cochin, dont l'âme reposait pour les choses divines en pleine certitude, exprimait cette souffrance du doute qui s'attache à toutes les conceptions de l'homme, mais, avec son besoin de tourner toutes les épreuves vers le bien, il reprenait courage en y voyant une des conditions mêmes du progrès. Ce penseur de vingt-quatre ans était mûr pour les plus hautes méditations. Il venait d'achever sa thèse de doctorat, quand il apprit que l'Académie des Sciences morales et politiques avait mis au concours, sur la proposition de M. Cousin, l' « examen critique du système d'instruction de Pestalozzi considéré principalement dans ses rapports avec le bien-être et la moralité des classes pauvres ».

Aucun sujet ne pouvait exciter plus vivement son esprit. Ce n'était pas seulement une recherche à poursuivre, c'était avant tout un service à rendre au peuple, une action à préparer. Tel est le sort de vos concours, messieurs; ils suscitent des idées et hâtent les progrès dont la société a besoin; en choisissant certaines questions pour les sou-

mettre à une étude précise à l'heure où elles flottent vaguement dans les esprits, vous appelez toutes les intelligences à votre aide, vous leur demandez d'observer les faits, de détruire les préjugés, de dégager et de saisir cette parcelle de vérité que voilent trop souvent les contradictions de la pensée humaine. Votre but vraiment scientifique, dans la noble acception du terme, est de donner aux idées, à force de clarté, la puissance et la vie.

Enfanter un système d'instruction a été la longue souffrance du XIXe siècle. Que le peuple eût raison de vouloir s'instruire, nul n'en doutait et tous les esprits supérieurs se sont attachés à le satisfaire. Prononcé pour la première fois par Mme de Staël, le nom de Pestalozzi, répété par les échos du Rhin, avait pénétré en France où il était plus connu que sa méthode. En 1847, bien que les écoles primaires se fussent admirablement multipliées depuis quinze ans, tous les partis réclamaient le développement de l'instruction populaire; on sentait le besoin de faire plus et mieux. Votre rapporteur, M. Giraud, examinait le problème et n'hésitait pas à proclamer ses inquiétudes : « Une grave erreur, disait-il, règne aujourd'hui dans les esprits : c'est de croire que l'instruction première, donnée à l'école, soit et doive être une instruction immédiatement applicable... On a transformé l'enseignement de l'homme en enseignement du métier, et cette erreur s'est propagée à tous les degrés de l'enseignement. Dès qu'on substituait l'utilité pratique et immédiate à la simple aptitude intellectuelle et morale, on était entraîné à augmenter toujours la somme des connaissances données par l'enseignement.... L'avenir des générations est compromis par cet abus, car

l'esprit perd nécessairement en profondeur ce qu'il gagne en étendue superficielle. Enseigner peu, mais bien, tel a été le principe constant de tous les grands maîtres de l'art.... Ce n'est pas un métier que l'école primaire se charge d'enseigner : il y a autre chose, dans un enfant à instruire, qu'un maçon, un laboureur ou un avocat futur; il y a tout d'abord une âme humaine. C'est l'être humain qu'il s'agit avant tout d'élever et d'instruire[1] ». Pestalozzi l'avait compris et ce qui fait sa supériorité, c'est que cet admirable instituteur avait au plus haut degré le sentiment de l'éducation. « Ce n'est point, continuait votre rapporteur, par la connaissance spéciale de la géographie ou de la grammaire que le bien-être du peuple sera accru; ce qui importe avant tout, c'est le développement de l'esprit moral; et, à cet égard, la manière de donner l'enseignement a peut-être plus d'influence que la nature de l'enseignement lui-même. Une charité admirable, un amour ardent de l'humanité, un esprit profondément chrétien, voilà les mérites incomparables de Pestalozzi[2]. » Ce thème d'études dont les bornes étaient illimitées offrit à Augustin Cochin l'occasion d'écrire un résumé solide et brillant; son mémoire fut distingué par l'Académie, remporta une mention honorable et fut imprimé en août 1848. En lisant cet ouvrage d'un auteur de vingt-quatre ans, nous retrouvons toutes les impressions de son enfance, de sa jeunesse, qui devaient demeurer les convictions de sa vie entière.

1. Rapport sur le prix Félix de Beaujour par M. Giraud, présenté le 17 décembre 1847 (*Mémoires de l'Académie*, t. VI, p. 452).
2. *Ibid.*

On sent avec quelle joie il cite Pestalozzi disant que « la famille est le commencement de toute éducation, que le foyer domestique est le point central où tout ce qu'il y a de divin dans les forces de développement de la nature humaine se réunit », et que la mère allume dans le cœur de ses enfants la croyance à l'amour; à cette pensée de la famille, son cœur d'orphelin s'émeut. « Celui-là même, écrit-il, qui ne prononça jamais ce nom si doux : Ma mère, celui-là même apprend ce qu'il a perdu par ce qui lui manque, compose de toutes les vertus et de tous les charmes un idéal de sa mère, obéit à son souvenir, imagine sa présence, et lorsque, au fond de son âme, il écoute sa propre conscience, c'est sous la voix de sa mère qu'elle lui parle et qu'il l'entend. » Comme tous les moralistes, Augustin Cochin voulait, à tous les degrés, le développement de l'instruction; il s'y attachait passionnément, il faisait l'éloge des instituteurs, montrait la grandeur de leur mission si pénible et si belle, appelait de ses vœux le jour où leur sort serait amélioré, saluait l'heureuse concurrence qui, entre laïques et religieux, répandait partout l'enseignement, mais il ne séparait pas l'éducation de l'idée de Dieu, fondement de toute morale. « L'instruction sans la religion, disait-il, c'est le torrent sans la digue, le feu sans le foyer » (p. 79). Augustin Cochin y revient à plusieurs reprises : il ne rêve pas la domination d'un des deux éléments, il veut leur conciliation. « Instruction, dit-il, sans religion : mécontentement, luttes, vices, crimes, anarchie. Religion sans instruction : superstition, paresse, mendicité, infériorité sociale. Tout l'avenir de notre pays repose sur les progrès et les réformes de l'en-

seignement public et de l'enseignement religieux » (p. 85).

Non moins vives étaient ses convictions libérales : elles faisaient partie de sa foi. L'objet des sociétés est le bien et le perfectionnement de chaque individu. Plus les hommes sont parfaits et plus ils sont capables de liberté. Le développement, les progrès des libertés, tel est le but : le seul moyen de l'atteindre, c'est l'amélioration morale des individus, c'est l'amour de nos semblables, c'est en un mot la charité. Il y voit, dans l'ordre des temps, tous les progrès de l'être humain, l'abolition des privilèges, la réparation des injustices, l'affranchissement des serfs, et il s'écrie : « Sublime indépendance qui fait entrer, en même temps que la liberté, la charité dans le monde et l'élève à la hauteur d'une fonction politique, d'une condition de la société moderne! » Ainsi apparaissaient dans ce premier écrit de jeunesse les idées directrices de sa vie. Ainsi se liaient, dans sa pensée, avec une mystérieuse harmonie, toutes les causes auxquelles il brûlait de se dévouer. Comment, avec les illusions de la jeunesse, aurait-il vu avec effroi les événements de 1848? Ses aspirations vers la liberté étaient tellement profondes qu'il se sentait attiré par tout ce qui parlait d'elle et ouvrait aux imaginations un champ de réformes sans limites : « Je souhaite très loyalement, écrivait-il alors, que la République, si elle est possible, s'établisse en France; il me semble qu'elle est la forme naturelle du gouvernement dans un pays comme le nôtre »; mais il avait horreur de l'anarchie, et les journées de juin le virent à son rang faisant vaillament son devoir. Ce qu'il voulait avant tout, c'est qu'on mît à l'étude des réformes longtemps attendues.

C'est en 1849, au sein de la célèbre commission, que se formèrent ses relations d'intimité avec M. Thiers, M. Cousin, M. Saint-Marc Girardin : ils se lièrent pendant cette longue préparation de la loi de 1850 sur la liberté d'enseignement qui, suivant le mot spirituel de son auteur, est « connue sous le nom de loi du 15 mars 1850 pour ceux qui veulent en dire du bien, et sous le nom de loi Falloux pour ceux qui veulent en dire du mal ». Traité de paix qui devait durer un demi-siècle et qui n'a pas été inutile, puisqu'il devait enfanter des traditions assez fortes pour rendre impossible en notre pays la résurrection du monopole à jamais condamné de l'Université, telle que l'avait conçue le premier Empire.

La loi votée, la tâche n'était pas terminée. « La liberté, écrivait Augustin Cochin, ne manque plus aux hommes religieux ; il s'agit de savoir s'ils manqueront à la liberté. » Pour initier les Français à la pratique de la loi nouvelle, un comité ayant été formé sous la présidence du comte Molé, Augustin Cochin en fut le membre le plus actif.

Depuis la mort de son père, il avait trouvé un constant appui auprès de son oncle, le comte Benoist d'Azy : député, vice-président de l'Assemblée Législative, occupant une grande place dans le monde politique, il y avait introduit son neveu. Il s'attachait à ce jeune esprit dont il observait avec joie l'épanouissement. Augustin n'était pas seulement retenu auprès de lui par la reconnaissance ; une sympathie autrement vive l'attirait et lui montrait dans cette famille l'avenir de sa vie. En août 1849, il épousait Mlle Benoist d'Azy, qui devait lui apporter toutes les qualités d'esprit et de cœur que pouvait rêver une âme ardente

cherchant dans le mariage, non seulement l'accord des caractères, mais la plus parfaite union des volontés. Son existence était désormais transformée. Il écrivait deux ans après : « Tant que mon cœur a été vide, c'était comme une maison inhabitée, muette à tout venant, portes et fenêtres closes. Il y a maintenant des fleurs à toutes les portes, de la lumière à toutes les vitres. Tout se réjouit[1] ».

Loin de ralentir son activité, les joies du foyer domestique qu'il avait toujours rêvées la stimulèrent : il continua toutes ses œuvres, se prodiguant envers tous, cherchant par quels sacrifices de son temps ou de ses forces il pouvait payer la rançon de son bonheur. Lorsque la Providence lui envoya des enfants, chacune de ces dates fut consacrée par une fondation : École de filles à la campagne, maison de vieillards tenue par les Petites Sœurs des Pauvres à Paris, telles étaient les étapes d'une vie qu'il voulait avant tout rendre utile à ceux qui souffraient.

Ce prodigieux besoin de se dépenser, de se donner aux autres aurait suffi à lui faire accepter les fonctions d'adjoint au maire du Xe arrondissement; au point de vue général, il voyait un grand bien à accomplir pour l'assistance, pour la direction des écoles, pour la sincérité des élections; au point de vue personnel, c'était un acheminement vers le conseil municipal. Si jamais ambition fut inspirée par l'atavisme, ce fut celle d'Augustin Cochin. De 1815 à 1830, son grand-père et son père s'étaient succédé à la mairie du Panthéon, et en remontant plus haut, depuis Cochin, échevin de Paris sous saint Louis, en 1268,

1. Lettre du 22 octobre 1853.

les charges municipales, les fonctions consulaires, les administrations des pauvres avaient été, de siècle en siècle, confiées à des membres de sa famille. Exemple, rare à Paris, fréquent dans nos provinces, de cet attachement héréditaire au service public qui, en étant l'honneur du tiers-état, a fait la force de notre vieille France! Le souvenir de ce long passé de dévouement détermina ses résolutions et, à partir de 1850, les fonctions qui l'appelaient chaque jour à la mairie de la rue de Grenelle s'ajoutèrent à ses œuvres privées.

Les réunions d'ouvriers, les visites des pauvres tenaient une place de plus en plus grande dans sa vie. Il ne se lassait pas d'étudier le problème du paupérisme, notant combien est faible l'écart des ressources entre le travailleur à l'aise vivant de son salaire quotidien, sans avances, ni réserve, et l'indigent incapable de se suffire sans secours. Il était convaincu que la plupart des utopies naissent dans des cerveaux qui n'ont pas vu de près les faits. N'était-il pas préparé mieux que tout autre à comprendre Le Play? Lorsqu'il le rencontra, son impression fut profonde ; il entendit la lecture des études alors inédites sur l'organisation sociale qui repose partout sur la constitution de la famille; il vit naître et grandir le livre des *Ouvriers européens*, dans lequel l'auteur avait eu l'art de réunir des fragments signés par de jeunes et brillants disciples. Il rédigea plusieurs monographies, et donna, sur l'ouvrier de la capitale, des analyses si précises, des jugements si sûrs que Le Play rend hommage à tout ce qu'il lui doit pour Paris. Sa collaboration devait devenir plus intime encore, et jusqu'à l'apparition des *Ouvriers européens*, il fut employé au clas-

sement et à la mise en état de cette enquête sans précédents. Elle parut le jour où s'ouvrait l'Exposition universelle de 1855, à laquelle l'auteur avait appliqué sa puissance d'organisation; ce fut un double triomphe. Moins systématique que son maître, plus jeune et plus optimiste, Augustin Cochin n'adoptait pas toutes ses idées, il était moins sévère pour son temps, mais il admirait, chez l'auteur de la *Réforme sociale*, une préoccupation morale, un respect du père et de la femme, une critique hardie de tout ce qui abaissait la famille, et surtout un courage de jugement qui faisait de lui un chef. L'Exposition acheva de les rapprocher.

En voyant ce que l'industrie avait produit dans le monde entier, tant de chefs-d'œuvre et tant de richesses, comment ne pas faire un retour sur l'ouvrier, comment ne pas songer à celui dont le travail obscur avait produit ces merveilles? L'Exposition était ouverte depuis peu, lorsque jaillit cette pensée d'une réunion spéciale des objets utiles aux ouvriers; en quelques jours, elle prit corps. Augustin Cochin fut-il l'auteur du projet? Ce qui est certain, c'est qu'il en fixa les conditions avec Le Play, fut nommé Président du Jury et qu'il en devint plus tard le rapporteur; ce qui est encore moins douteux, c'est l'immensité de la tâche qu'il fut chargé d'accomplir : il s'agissait de créer de toutes pièces une exposition dont nul exposant n'avait eu la pensée; allant visiter toutes les classes, frapper à toutes les portes, interroger tous les patrons, le futur rapporteur rassemblait tout ce qui pouvait profiter à l'existence de l'ouvrier, tout ce qui, par la bonne fabrication et le bon marché, devait contribuer à son bien-être. « La Galerie d'économie domestique », c'est le nom qu'il lui donna, fut entièrement organisée par

lui; il eut la joie de voir la foule des ouvriers s'y presser. Il avait l'ambition d'améliorer leur sort; il voulait « poursuivre l'idéal chrétien d'une vie plus heureuse pour le plus petit des hommes[1] ».

Son rapport devançait les préoccupations de notre temps. « L'état misérable et malsain des logements de la plupart des ouvriers et des paysans, disait-il, est une des causes premières de la misère, de la maladie, de l'abandon de la famille, des vices, des crimes; cela n'est pas contestable.

« Les ouvriers et les paysans, comme les membres de toutes les autres classes de la société, se divisent de plus en plus en deux groupes : ceux qui vivent dans la famille, qui s'y plaisent... et ceux qui vivent en dehors de la famille, se laissant entraîner à prendre au cabaret des jouissances en commun.... De quel côté est la santé, la moralité, le bonheur? Qu'on le demande aux enfants et aux femmes de ces ouvriers? »

Il montrait l'utilité de cette exposition, son succès, et n'hésitait pas à déclarer que, « désormais, aucune exposition universelle ne doit avoir lieu sans qu'un large espace soit réservé à l'exhibition spéciale des objets utiles au bien-être physique ou au développement intellectuel des classes les plus nombreuses de la société[2] ». En 1867, il renouvela ses efforts et son appel fut entendu.

Quatre expositions universelles se sont ouvertes à Paris depuis un demi-siècle et les vœux du rapporteur de 1855 ont été une prophétie. Ce n'est pas au milieu de vous,

1. Lettre de 1867.
2. Rapport de M. Cochin au jury de la 31e classe.

Messieurs, qu'on peut ignorer que d'époque en époque la place consacrée aux ouvriers s'est agrandie. Nous nous souvenons tous de l'éclat que Jules Simon et Léon Say donnèrent aux expositions d'Économie sociale de 1878 et de 1889, et, parmi ceux que nous nous honorons d'avoir appelés dans notre Compagnie, nous sommes heureux de compter encore aujourd'hui les plus fidèles promoteurs[1] de l'idée qu'avait conçue Augustin Cochin.

La condition de l'ouvrier était sa préoccupation constante; au cours de ses enquêtes, il avait souvent envié ce rôle du patron, du chef d'industrie qui peut connaître ceux qu'il emploie, les apprécier, améliorer leur sort; il entendait répéter que les progrès de la grande industrie creusaient un fossé de plus en plus profond entre les classes, que la société anonyme isolait le travailleur et qu'entre l'administrateur et l'ouvrier, il n'y avait aucune possibilité d'établir ce contact qui, en faisant tomber les préjugés, contribue à la paix. Ces réflexions décourageantes dont s'accommodait le pessimisme irritaient M. Cochin. Il avait hâte de les mettre à l'épreuve. Les circonstances allaient lui donner un moyen d'étudier de près la grande industrie.

Son père, qui avait compris des premiers l'avenir des chemins de fer, avait fait partie du conseil de la Compagnie d'Orléans. Augustin Cochin y entra douze ans après lui. S'attachant aux affaires, les étudiant avec soin, montrant la solidité de son esprit pratique, il ne perdait pas une occasion d'entrer en relations avec le personnel. Une société de

1. MM. Lefébure et Cheysson.

secours mutuels fut fondée en 1865 parmi les ouvriers et les employés; il s'agissait d'assurer des secours de maladie et surtout des retraites; dès le début, 1 200 membres s'inscrivirent à Paris. M. Cochin allait régulièrement présider leurs réunions, et ses harangues, répétées de bouche en bouche, contribuaient à accroître rapidement le nombre des sociétaires. Membres du conseil et ingénieurs étaient d'accord avec lui pour multiplier ces fondations : sous les formes les plus différentes, elles étaient destinées à améliorer le sort matériel et moral du personnel : classes du soir ouvertes dans les ateliers pour les ouvriers et les apprentis; conférences techniques les initiant à l'objet de leurs travaux; écoles, ouvroir pour les filles confié aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul; réfectoire pour les ouvriers, telles sont les œuvres parmi lesquelles la tradition, continuée jusqu'à notre temps, a perpétué le souvenir de M. Cochin.

Il apporta à Saint-Gobain, dont il devint administrateur, les mêmes soucis : jamais il ne s'était senti plus rapproché des ouvriers. « C'est la découverte d'un monde nouveau », écrivait-il; il lui semblait qu'il avait charge d'âmes. Loin de toute ville, habitant auprès de la vaste manufacture fondée par Colbert, dans un admirable site tout entouré de forêts, il prenait part aux délibérations du conseil et, aussitôt la séance levée, il allait visiter les familles des verriers, s'enquérait de leur vie, examinait leurs logements, les conditions de leur existence, et cherchait les moyens de l'améliorer. Pour mieux remplir ses fonctions, il avait étudié la chimie par devoir et s'y était senti attiré par goût. Il visitait périodiquement tous les établissements de Saint-

Gobain, allant successivement en Lorraine, dans la Prusse rhénane, à Manheim, puis revenant à Chauny, inspectant partout les créations de la Compagnie : chapelles, écoles, logements et jardins d'ouvriers, magasins de denrées, rassemblant et présidant les associations fondées pour établir la vie à bon marché, les sociétés musicales et les sociétés de tir, suscitant ces initiatives là où elles n'étaient pas nées.

Lorsque vint le deuxième centenaire de la fondation de Saint-Gobain, il en écrivit l'histoire. Il était heureux de penser qu'il n'était pas de récit qui fît mieux connaître les grandeurs et les misères de l'ancien régime, les difficultés et les bienfaits de notre siècle. Édifiée par le génie d'un ministre, dotée d'immenses privilèges, armée du monopole des glaces, la manufacture royale de Saint-Gobain éprouva les crises les plus diverses; à la suite de prospérités éclatantes, de déclins, puis de renaissances, elle avait traversé la Révolution sans destructions et, au XIXe siècle, le progrès de son industrie avait mis hors de conteste sa supériorité. Tout s'était modifié peu à peu : les procédés comme la condition des verriers. A la tyrannie qui accompagne tout monopole, aux poursuites, aux arrestations, aux emprisonnements des ouvriers risquant d'emporter avec eux les secrets de la fabrication, avait succédé la pleine liberté. M. Cochin, qui aimait passionnément son temps, était heureux de trouver une occasion de rendre hommage à la fois au progrès et à la tradition, à la vieille aristocratie de la France qui, dans ses meilleurs éléments, avait compris et secondé l'œuvre de Colbert, qui s'y était attachée et y était demeurée fidèle, et à l'esprit nouveau qui avait trans-

formé nos institutions et amélioré le sort des ouvriers[1]. Il était du petit nombre d'hommes qui se plaisent à honorer le passé, sans le regretter.

Les manifestations extérieures donnent une faible idée de l'activité intellectuelle de M. Cochin. Il s'intéressait à tout et il avait besoin d'exprimer sa pensée par la parole et la plume. Il remplissait de ses articles les *Annales de la Charité* qu'avait fondées M. de Melun. Il écrivait dans le *Correspondant*, qui groupait alors, autour de M. Lenormant, tous ceux qui, en face des doctrines absolutistes, étaient résolus à faire comprendre aux catholiques qu'ils ne trouveraient de garanties que dans le respect de la liberté; la guerre d'Italie avait donné aux évêques, trop confiants envers l'empereur, les plus rudes leçons; en face de la politique impériale trahissant à force d'indécision tous les partis, il n'était que temps de ranimer chez les catholiques le sentiment de leur indépendance; il y avait une grande politique à suivre : rendre aux découragés l'espérance, montrer ce que peuvent, dans notre temps, l'initiative et l'association, réconcilier les esprits religieux avec les forces que mettent à leur disposition les sociétés modernes, lutter avec plus de persévérance pour la défense des idées que de haine contre les personnes, mettre fin aux combats individuels pour donner l'impression d'un grand effort vers la justice et le progrès par les seules armes de la parole et

1. La grande médaille d'or du prix Audéoud, destinée « à encourager les services relatifs à l'amélioration du sort des classes ouvrières », a été décernée par l'Académie des Sciences morales et politiques, en 1893, à la Manufacture de glaces de Saint-Gobain, Chauny et Cirey et, en 1901, à la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, ainsi qu'aux autres grandes Compagnies de chemins de fer français.

de la presse, voilà le rôle qu'Augustin Cochin voulait, avec ses amis, assigner, non au parti catholique — expression qu'il repoussait — mais aux catholiques de tous les partis. Il était l'âme du *Correspondant*, écrivant beaucoup, signant moins souvent; sa correspondance, précieusement conservée, en nous initiant aux travaux si divers de sa vie, nous apprend avec quel oubli de lui-même, avec quelle absence de vanité littéraire, sortaient de sa plume des morceaux qui ne portaient pas son nom. Et parmi ceux qu'il avait signés, quelle variété! quelle attention à suivre les questions à l'étranger! Ce n'était pas seulement l'apologétique où il excellait, la politique extérieure, dont il suivait la marche hésitante et périlleuse, le Saint-Siège menacé dont il défendait les droits, mais il ne laissait rien échapper de ce qui touchait à la charité, à l'instruction populaire, aux diverses formes d'assistance, à la condition des ouvriers, au progrès des sciences; pour suivre ces questions, il franchissait les frontières, allait au delà de la Manche et par delà l'Atlantique, et si l'on ajoute les biographies qu'il consacrait à ses amis, on est confondu du nombre et de l'étendue de morceaux qui, s'ils étaient réunis, rempliraient plusieurs volumes. Combien serait-on plus effrayé si on pouvait mesurer ce qu'était pour l'écrivain la tâche cachée!

Les vies pleines d'œuvres diverses ressemblent à un tourbillon perpétuel qui entraîne, charme et épuise; comment se détacher d'une d'entre elles? toute rupture paraît une désertion; et cependant les forces ne suffisent pas; il faudrait ralentir le mouvement et il redouble. Le temps fuit; les années s'écoulent de plus en plus rapides; on rêve de laisser après soi un livre, et les plus beaux projets sont

étouffés par la tâche quotidienne. Augustin Cochin résolut de conquérir sur sa vie les heures nécessaires. Il avait conçu une étude qui devait, dans sa pensée, aboutir à des résultats pratiques. Il avait admiré la ténacité de ce membre de la Chambre des communes qui avait, à lui seul, déterminé l'Angleterre à abolir l'esclavage : ce que Wilberforce avait fait dans l'assemblée délibérante de son pays, ne pouvait-on y parvenir en faisant appel, par un livre, à l'opinion du monde civilisé? Il entendait se faire le soldat d'une cause qui satisferait à la fois son cœur et son esprit.

L'esclavage dénoncé, accusé, combattu par tous ceux dont le nom avait jeté en France quelque éclat sous la Restauration et sous le Gouvernement de Juillet, avait été définitivement exclu de nos colonies en mars 1848. Ce n'était pas assez. Les crimes de l'humanité ne souffrent ni trêve, ni repos. En constatant que plus de sept millions d'êtres humains étaient encore esclaves dans les nations chrétiennes, M. Cochin s'était senti humilié comme homme et comme croyant. Le souffle qui avait animé en France les Broglie, les Tocqueville et les Wallon passa sur lui et lui inspira le beau livre qu'il consacra à l'Abolition de l'Esclavage. On était en 1861 : l'heure était solennelle. La crise qui allait déchirer les États-Unis venait d'éclater : elle n'avait pas d'autre cause que l'émancipation décrétée par le Nord et contestée par les possesseurs d'esclaves « se levant en armes pour sauver aux dépens de la patrie leur propriété vivante ». Il ne s'agissait donc pas d'un livre de théorie, mais des plus terribles réalités.

Comment les décrire? et la démonstration la plus saisis-

sante n'était-elle pas de mettre en regard les pays à esclaves, et les pays émancipés? De là, la division de l'ouvrage. Le premier volume montrait les résultats de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, anglaises, danoises et suédoises. Qui doute aujourd'hui des avantages de la liberté? Il n'en était pas ainsi en 1860, douze ans après l'abolition soudaine décrétée en 1848. Ceux qui se souviennent n'ont pas perdu la mémoire des rancunes persistantes et de la violence des polémiques. L'œuvre de M. Cochin venait à son heure. Ce n'était pas un pamphlet, mais un livre plein de faits précis, de documents certains, jetant sur l'évolution des pays affranchis les clartés les plus vives. Ses conclusions étaient éclatantes : on avait dit que nos colonies seraient ruinées; dix ans après l'émancipation, les exportations avaient augmenté. On avait dit que les noirs révoltés seraient réfractaires à toute civilisation; les libérés payent l'impôt et prennent goût à la propriété; la famille, détruite par la servitude, s'était reconstituée, et aux 1 700 mariages célébrés en dix années avant 1848, la statistique opposait 38 000 unions pendant la même période après l'affranchissement. Ce résultat était inévitable, puisque, « le même jour, dit M. Cochin, à la même heure, les colonies ont vu naître deux choses saintes, la liberté et la famille ». Assurément, le travail chez les affranchis n'était pas en honneur, mais pouvait-on en accuser la liberté, et n'était-ce pas le crime même de la servitude?

Qui oserait nier que la cause de l'émancipation paraissait gagnée, si l'on en jugeait par les seules contrées où la servitude était abolie? A ces conclusions peut-on opposer

le spectacle des pays où règne l'esclavage? Telle est la question que M. Cochin traite dans le second volume. Au Brésil, en Espagne, aux États-Unis, il observe la situation des noirs, les raisons qui doivent hâter l'affranchissement et les prétextes qui l'ajournent : cette étude est un modèle de discussion politique : relations des classes entre elles, besoins de l'agriculture, conditions du travail servile, valeur de la main-d'œuvre libre, état moral des esclaves, crise intérieure que produit l'esclavage et difficultés qui naîtraient de sa suppression, tout est examiné. A lire ces pages tout enflammées d'espérances, qui oserait médire de ces confiances hardies que le vulgaire se plaît à rabaisser en les traitant d'idéalisme, de vision ou d'optimisme? Il y avait en Europe, en 1861, il faut s'en souvenir, des partisans plus ou moins avoués de l'esclavage; on osait faire des souhaits, lors de la guerre de sécession, pour la victoire du Sud. Heureuse destinée d'un livre qui était un acte de courage! Traduit en Amérique, répandu dans les deux mondes, couronné par l'Académie Française, il contribua à refroidir le zèle des esclavagistes, à réchauffer la foi de ceux qui, dans les républiques ou sous les monarchies, parmi la foule ou sur le trône, devaient être aux États-Unis, en Espagne et au Brésil les instruments de la libération. Et aujourd'hui encore, alors que tous les pays chrétiens sont délivrés de cette honte, que le livre d'Augustin Cochin semble avoir accompli sa mission, il vient aider au profit des derniers esclaves, des noirs d'Afrique, l'œuvre libératrice, faisant écho aux discours enflammés du cardinal Lavigerie et au travail persévérant accompli par notre vénéré confrère, M. Wallon, jusqu'aux dernières limites de sa vie.

Au livre succéda l'action. Secrétaire du comité anti-esclavagiste, qui se fonda sous la présidence de M. Laboulaye, en relations avec les comités étrangers, Augustin Cochin entretenait la correspondance la plus active, provoquait des travaux, appelait à Paris les délégués de ces sociétés. Les réunions d'études furent brillantes : des rapports furent lus, des discours prononcés par l'auteur de l'*Abolition de l'Esclavage*. Ces conférences, entrées aujourd'hui dans nos mœurs, alarmaient le gouvernement impérial qui, après les avoir autorisées, les interdit. Il fallut se servir de la presse étrangère, envoyer aux souverains, aux chefs d'État des adresses que rédigeait le plus souvent M. Cochin. C'est ainsi que fut entretenue l'agitation la plus féconde.

C'était, parmi ceux de sa génération, un des esprits les plus libres et les plus justes. Avec des convictions profondes, d'une extrême sévérité pour lui-même, il était très indulgent pour les autres; ceux qu'il blâmait le plus vivement, il ne les écrasait pas d'un mot dur; il avait horreur des haines de classes. Il ne tolérait autour de lui de malédictions ni contre les choses, ni contre les hommes. A un découragé, il écrivait[1] : « L'état du monde vous afflige et le sang versé, l'injustice triomphante, l'insolence exaucée, le bien humilié, tout cela vous arrache des larmes. Ces tristes choses sont des déceptions, parce que nous nous flattions d'habiter un siècle où elles ne seraient plus possibles, mais elles ne sont pas des nouveautés. Bien loin de pleurer le passé, il faudrait pleurer parce que le présent lui ressemble et que l'histoire des hommes est toujours honteuse et sanglante ».

1. Lettre du 13 juillet 1865.

Il avait observé que, pour ceux qui étaient placés trop haut ou trop bas dans l'échelle sociale, le point de vue changeait, les opinions étant dominées par les passions. « Plus je vais, écrivait-il, et plus je remercie Dieu de ne m'avoir fait ni aigle, ni limace, ni roi, ni gueux, mais en toutes choses de cette situation moyenne où l'on est plus homme, voyant d'assez près le haut pour n'en être point envieux, et le bas pour lui tendre de bon cœur la main[1]. »

Il redoutait surtout qu'on prononçât contre une classe tout entière des mots impardonnables. « Ne laissons pas dire, écrivait-il en 1864, que le peuple est ingrat et révolté. Il veut violemment changer de position, cela est vrai, serions-nous plus patients à sa place[2]? »

Et ce qu'il écrivait ainsi dans l'intimité de sa correspondance, ce qu'il répétait dans ses entretiens avec les riches, pour exciter leur initiative, réchauffer leur charité et leur faire comprendre leur devoir, jamais dans un discours, jamais dans une publication, il n'en a laissé échapper l'écho : il lui eût été facile de conquérir les faveurs du peuple en le flattant, en lui parlant de je ne sais quel vague socialisme; tel était son amour sincère du vrai qu'il ne fit pas une concession à la popularité. Ses amis ne le tenaient pas seulement pour un écrivain, ils voyaient en lui un esprit original et juste, brillant et solide, un de ceux que les plus âgés allaient consulter, que les plus jeunes suivaient, que tous avaient profit à écouter.

Depuis l'éclatant succès de son livre, sa place était marquée à l'Institut. M. Thiers comme M. Guizot, M. Mignet

1. Lettre du 7 octobre 1857.
2. Lettre du 7 mars 1864.

comme M. Cousin l'y appelaient. En février 1865, il entrait dans la section de Morale.

Il en ressentit une joie d'autant plus vive que sa sérénité n'était pas sans mérite. Les hommes de son âge s'étaient partagés en divers groupes. Privés par le coup d'État et l'avènement de l'empire de toute espérance d'entrer dans la vie publique, les uns en avaient pris leur parti en se détournant à jamais de la politique, d'autres avaient embrassé des professions libérales qui leur permettaient de se tenir prêts le jour où la parole serait rendue à la France. Augustin Cochin n'avait pas entendu aliéner son indépendance lorsqu'il avait accepté les charges municipales qui, à Paris, étaient étrangères à la politique et le rapprochaient non des puissants, mais des humbles. Il se consacrait aux enfants, aux malades, aux indigents et demeura maire jusqu'au jour où il jugea menacées les causes qu'il servait. Entre ses fonctions et ses convictions, il n'hésita point.

Parmi les œuvres de dévouement entre lesquelles se partageait sa vie, il plaçait au premier rang cette création d'Ozanam qui, dans les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, mettait les riches au service des pauvres et avait ce rare mérite de montrer de bonne heure aux jeunes gens ce qu'étaient les misères humaines, de leur apprendre à donner et d'ouvrir ainsi, pour les heureux de ce monde, une sorte d'école primaire de la charité. Le gouvernement, acclamé par les journaux démagogiques, frappa la Société de Saint-Vincent-de-Paul; c'était déclarer la guerre à la charité. M. Cochin ne se contenta pas de protester et de réclamer, en d'éloquents articles, le droit d'association; il

montra que cet acte arbitraire prouvait aux plus aveugles combien il était urgent de réformer nos lois, et que la seule solution était de donner aux citoyens les garanties de la liberté. Il aurait voulu joindre les actes aux paroles : dans le sein du Conseil général de la Société dont le ministre de l'Intérieur avait prononcé la dissolution, il soutint qu'il fallait déférer aux tribunaux la mesure ministérielle, il supplia ses confrères d'organiser la résistance légale; il y voyait moins une chance de succès qu'un moyen de réveiller l'opinion, et de rendre aux mœurs une vigueur sans laquelle un pays est indigne d'être libre. Mais les caractères étaient affaiblis par l'absence de vie publique : on n'était plus au temps où Montalembert, à vingt ans, ouvrait une école libre pour obliger le gouvernement à accorder la liberté d'enseignement. Là où M. Cochin aurait voulu la liberté conquise, on se résigna, un peu trop facilement à son gré, à la tolérance.

Il aimait la lutte pour le droit qui est le signe des races fortes. Il avait beaucoup étudié l'Angleterre dont il admirait les mœurs publiques.

Il s'y était rendu pour examiner les problèmes que soulèvent les grandes agglomérations urbaines : il vit de près la misère des faubourgs de Londres, la plus hideuse qui soit au monde. Il parcourut Manchester et Liverpool, le pays du charbon et le pays du tissage; à Londres, il visita les premières habitations modèles qui venaient d'être achevées pour les ouvriers, les prisons, les *workhouses*. M. Gladstone le conduisait lui-même dans les hôpitaux : le soir, il entendait, à la Chambre des communes, un grand discours prononcé par son compagnon de la matinée; tous ces spec-

tacles le frappèrent, mais aucun ne parvint à effacer l'impression produite par une misère, que, disait-il, « l'imagination ne pouvait concevoir ». Rapprochant le remède et le mal, rapportant les jugements sur les abus de la taxe des pauvres, il revint à jamais convaincu de l'impuissance et des dangers de tout ce qui ressemblait à la charité légale.

Ses études, ses réflexions, ses œuvres, tout affermissait en lui les idées libérales qui étaient la conviction de sa jeunesse. Il y était attiré par sa raison aussi bien que par les dons de son intelligence, qui le mettaient au premier rang de ceux qui savaient user de la parole. Dans cette société brillante de l'opposition sous l'empire, cet esprit vif et ferme avait pris peu à peu une grande place.

Tout jeune, au milieu des hommes les plus considérables, il s'était fait juger avec faveur en parlant peu et en sachant écouter. Pour la jeunesse, c'est le secret du succès. Auprès de personnages de grande expérience, écrivait-il à vingt-huit ans, « le mieux est de s'instruire et non pas de se produire; tout le temps que je parlais était perdu et tout le temps que j'écoutais mis à profit[1] ». Cette réserve discrète avait attiré vers lui, multiplié les relations qui étaient devenues par la suite de fortes amitiés : Augustin Cochin vivait dans leur intimité; en face des événements qui se pressaient, de la guerre d'Italie et de ses conséquences, du gouvernement impérial et de ses desseins obscurs, en présence des croyants de la même foi que divisait la politique et qui portaient leurs plaintes jusqu'à Rome, il éprouvait les mêmes émotions que ses amis; la collaboration à des

1. Lettre du 30 mai 1851.

œuvres communes, puis les souffrances semblables avaient formé un bataillon dont les rangs étaient serrés : l'un, avec sa fougue, le prestige de son passé, l'éclat de sa parole, charmait et entraînait; l'autre, moins passionné quoique aussi ardent, mais plus politique, faisait prévaloir son autorité dans les conseils; un troisième, plus jeune, ayant tous les dons de l'historien, se signalait par une rare puissance de dialectique; on vivait pendant l'hiver, en étroite communauté de travail et d'idées; l'été, lorsqu'on se dispersait, Augustin Cochin, partant le dernier, partageant ses semaines entre les réunions de famille dans le Nivernais et plus tard sa propriété voisine de Corbeil, voyageant aisément, toujours prêt à voler vers ses amis, allait retrouver M. de Montalembert dans son vieux château de Bourgogne, M. de Falloux dans son grand domaine agricole d'Anjou, M. Albert de Broglie en Normandie, puis il revenait à Orléans, rapportant à Mgr Dupanloup les projets de publication, les épreuves corrigées.

Autour de ces figures amies, de ces collaborateurs habituels, que d'intelligences vers lesquelles il se sentait attiré! C'était M. Vitet avec sa grâce sévère et douce, M. Guizot qui, en accueillant les jeunes gens, éprouvait la joie d'une découverte, M. Mignet, s'attachant d'autant plus à lui depuis son élection qu'il l'avait distingué avant qu'il le nommât son confrère, M. Saint-Marc Girardin qu'il était heureux de retrouver, l'été, à Morsang, au milieu de sa famille et de ses livres, M. Berryer, qui le recevait à Paris ou à Augerville, le laissant fasciné par sa parole et son regard, et enfin celui qui exerçait sur lui la plus profonde impression, M. Thiers, dont le salon ouvert chaque soir réunissait tout

ce qui parlait et pensait; il allait le voir souvent, était reçu à toute heure : « Je l'ai trouvé s'habillant, écrit-il, toujours excellent pour moi, étonnant de vigueur d'esprit, traversant comme un fleuret d'acier la politique, la philosophie, les arts, tout en serrant ses bretelles[1] ». « La plupart des gens d'esprit aiment ce qu'ils disent et ce qu'ils font, parce qu'ils s'aiment eux-mêmes. Quand on a encore plus d'esprit, comme M. Thiers, on aime la vérité, la science, pour elles-mêmes, non plus pour soi[2]. » Il rentrait de ses soirées place Saint-Georges émerveillé. « Je reviens toujours ébloui, dit-il, de sa prodigieuse et universelle intelligence[3], » et il fait des vœux pour qu'il se décide à faire une campagne électorale. Dans ce temps de silence que, seules, venaient rompre les conversations de salon, sa correspondance nous fait voir avec un charme incomparable ce mouvement des intelligences, cet effort en toutes les directions vers le bien, qu'il s'agisse de pauvres à secourir, d'ignorants à instruire, d'œuvres à fonder, d'idées à recueillir, de mauvaise politique à combattre.

Les incidents se multipliaient: le *Correspondant* et M. de Montalembert étaient poursuivis. M. Cochin se tenait auprès des prévenus dans cette petite salle de la police correctionnelle où se pressaient, autour de M. Villemain, du duc Victor de Broglie, de M. Odilon Barrot, tous ceux qui portaient le deuil de la liberté. « Berryer et Dufaure, écrivait-il le soir même, l'ont merveilleusement défendu : Berryer, avec toute la splendeur de sa parole vibrante et

1. Lettre du 15 septembre 1863.
2. Lettre du 3 octobre 1863.
3. Lettre du 14 décembre 1860.

de son âme passionnée; Dufaure avec la véhémence toute-puissante d'une logique nerveuse et lumineuse qui tombait sur le réquisitoire comme la faux d'un moissonneur sur les épis... mais aucune publicité, aucun écho. A peine deux cents personnes devinent qu'il y a là le premier combat de la presse contre le pouvoir absolu[1]. »

Les débats judiciaires avaient encore, aux yeux des ministres, trop de retentissement. On recourut aux avertissements, peine terrible qui précédait la suppression. Des articles de M. Cochin qui suivirent la guerre d'Italie, et dans lesquels était défendu le Pape, attirèrent la foudre.

Il était temps que la France retrouvât la parole. Aussi quelle ne fut pas la joie de M. Cochin lorsque M. Thiers se décida à se présenter! « Il nous l'a dit, écrit-il, dans une réunion où il a été admirable, sincère, ému, patriotique », et quelques mois après : « J'espère que vous aurez pu, en lisant le *Moniteur*, jouir des mâles accents qui sont enfin venus réveiller la nation française endormie dans le mensonge et la flatterie. La rentrée de M. Thiers et de M. Berryer est une page de notre histoire[2] ». « Finances, liberté, probité politique, honneur national, M. Thiers a porté sur tous ces points la lumière et dit la vérité, avec un seul but, l'amour de notre pays, et avec un talent encore grandi par la réflexion et la retraite[3]. »

En entendant ses maîtres, M. Cochin se sentit frémir : il était orateur. On ne le savait guère, dans le monde qui croit connaître toutes les réputations.

1. Lettre de novembre 1858.
2. Letttre du 16 janvier 1864.
3. Lettre du 21 janvier 1864.

Lorsque la vie publique n'existe pas, quand la presse est muette, les renommées sont toutes locales. Admiré dans les cercles d'ouvriers, dans les sociétés de secours mutuels, acclamé dans les réunions populaires du faubourg Saint-Jacques, le talent de M. Cochin avait peu à peu grandi. C'est de Malines qu'était venu, à travers la frontière, l'écho de son plus grand succès : en 1863, devant une assemblée générale des Catholiques, à l'heure où se répandaient au sujet de Rome les plus vives alarmes, où le pessimisme semblait le mot d'ordre des croyants, M. Cochin s'était levé pour saluer de ses vœux, au point de vue chrétien, les progrès de la science et de l'industrie; il avait choisi un sujet qui lui tenait au cœur et qui exprimait un des traits les plus saillants de son caractère : il était optimiste, et, loin de s'en cacher, il proclamait bien haut que dans le monde rempli de dévouements et de vices, de vertus et de crimes, la vue constante du mal, l'effort pour le faire sentir, en un mot la critique était l'état d'esprit le plus stérile. Chercher ce qui s'est fait de bien avec sincérité, s'attacher à le découvrir, en former un faisceau, montrer que chaque progrès matériel a racheté l'homme d'une servitude, arriver de degrés en degrés à faire voir dans ces affranchissements successifs la condition croissante de sa dignité, tel était le tableau qu'avait tracé M. Cochin; et comme il avait toujours besoin de donner à sa parole un but, il appelait de ses vœux des progrès nouveaux, l'abolition définitive de l'esclavage, le développement de l'instruction populaire et des institutions de prévoyance en faveur des ouvriers adultes.

N'était-il pas humiliant de penser qu'il fallait aller en

Belgique pour avoir le droit d'entretenir la foule des pro-rès de la science et de l'industrie? Le bruit courut, dans 'hiver de 1864, que le gouvernement avait autorisé des ectures publiques; il demanda la permission de prendre a parole : il essuya un refus. « J'aurais bien voulu y parler, écrit-il, mais on a confié les conférences à des édacteurs de l'*Opinion Nationale*; l'un deux a fait l'éloge e Marat. Je suis bien aise que nos enfants soient très eunes; ils entreront dans la vie à une meilleure heure, e l'espère[1] ».

Il ne se découragea pas. En 1865, sur l'intervention de I. Duruy, les conférences furent enfin accordées. Cette fois, a cause semblait gagnée, les orateurs étaient annoncés, es sujets choisis, lorsque l'autorisation fut retirée brus-uement. On jugeait dangereux de permettre à M. Albert e Broglie de traiter de la littérature, à M. Léonce de La-ergne de parler d'Adam Smith, à M. Louis Reybaud de la aine, à M. Albert Gigot de procédure criminelle, à M. Co-hin de l'histoire de Paris. Il fallut attendre encore quatre nnées, pour rassembler à Paris un de ces auditoires que os voisins du Nord tiennent pour une des conditions de 'éducation du peuple.

Il y a dans la vie des nations, en dehors des événements olitiques, des dates qui laissent dans la mémoire des com-emporains des traces lumineuses. Pour les jeunes gens arvenus à l'âge d'homme vers 1860, privés de toute action ublique, isolés entre le mutisme de la presse et le silence es assemblées, tout mouvement, tout écho extérieur cau-

1. Lettre du 7 mars 1864.

sait la joie d'une résurrection : le réveil de la Chambre en 1863, les premières réunions publiques en 1869, furent accueillis avec une émotion dont ceux qui l'ont ressentie, malgré les années écoulées, malgré les espérances déçues, ne perdront jamais le souvenir. Entendre pour la première fois MM. Saint-Marc Girardin, de Broglie, Laboulaye, Jules Simon, Léon Say, Augustin Cochin, applaudir des paroles qui avaient été si longtemps proscrites, n'était-ce pas pour la jeunesse une fête incomparable?

Parmi ces vétérans de l'éloquence, Augustin Cochin tint dès le début une grande place. Il possédait les dons de l'orateur : il y avait en toute sa personne un charme étrange; d'une taille moyenne, ayant dans sa démarche, sa physionomie, ses traits une rare distinction qui témoignait d'un tempérament plus délicat que robuste, dès qu'il commençait à parler apparaissaient des qualités de force que nul n'avait pu soupçonner. De ce contraste se dégageait une impression indéfinissable. On s'était attendu à écouter l'élocution facile d'un homme du monde, on se trouvait en présence d'un orateur qui s'emparait de l'auditoire par la sonorité d'une voix variée et puissante, par la sûreté du geste, par la clarté d'un style jamais déclamatoire, par une improvisation si dénuée d'apprêts que les plus beaux mouvements semblaient la suite naturelle de la pensée. On se sentait attiré et conquis. Son regard était pénétrant, sa bouche expressive et le front d'une beauté rare inspirait le respect. Il n'était pas de ces rhéteurs qui s'enivrent de la parole, ni de ces vaniteux qui courent après les succès. Il voulait agir sur ses semblables; il avait la passion de convaincre. « Aucun bonheur, avouait-il,

n'est comparable au bonheur de faire entrer sa pensée dans d'autres âmes et de les sentir sous sa main comme une argile qu'on transforme et qu'on embellit[1] ».

Faire comprendre à ses auditeurs la vérité, dont il était pénétré, dont il était épris, voilà sa jouissance idéale. Quand il parlait aux Parisiens de Lincoln, de Grant et de Longfellow, il ne détachait pas, au hasard, de l'histoire contemporaine des États-Unis, trois pages qui avaient séduit son imagination; il allait au fond du cœur humain pour le remuer, voulant donner à la démocratie des modèles et une leçon, cherchant tout ce qui enseigne le secret de la vie, tout ce qui ennoblit les ambitions, tout ce qui élève les âmes, et se sentant fier de pouvoir s'écrier avec le poète devant une foule française : *Excelsior!*

Discours, conseils, voyages, présidences de sociétés populaires, il semble que ce fût assez pour l'existence la plus laborieuse, et cependant si nous pénétrons dans l'intimité de la vie de notre confrère, nous découvrons, au delà de ces manifestations publiques, une série de travaux qui étaient le secret de son âme.

Sa plume était aussi rapide que sa parole; il écrivait beaucoup pour lui et pour d'autres, envoyant aux uns des projets de lettres, aux autres des plans d'articles et de discours; il était toujours prêt à traduire sa pensée en un acte qui paraissait avec ou sans son nom. « J'apporte les fagots, disait-il à un ami, et je suis trop heureux que vous y mettiez le feu. » Sa correspondance était énorme; on ne se souvenait pas qu'il eût refusé un service; de toutes parts,

1. Sur l'Abbé Perreyve.

on lui demandait des conseils, sa franchise attirait les confidences. « J'ai mal à la gorge, écrivait-il, et je profite de ma réclusion imparfaite pour terrasser l'hydre des lettres, et j'ai précisément à écrire à M. A. à Turin, à Mme H. à Cannes, à M. de H. à Gand, à M. S. à Boston, à M. G. à Londres, pour dire aux uns : Aimez donc la vérité! aux autres : aimez donc la liberté! à ceux-ci : aimez donc la justice! à ceux-là : aimez donc l'humanité. Vous voyez que c'est un sermon international qui va partir de mon petit coin du feu. Je ne puis me flatter que ma prose ait le moindre effet sur tous ces grands intérêts. Je puis du moins me féliciter et remercier Dieu parce que je les réunis tous dans un vif et égal amour[1]. »

Toutes les pensées de M. Cochin le ramenaient vers les moyens de soulager ses semblables, d'améliorer les conditions morales et matérielles de l'existence du peuple, vers l'étude des intérêts généraux. Comment n'aurait-il pas eu la noble ambition de la vie publique? il s'y destinait à l'heure où elle avait été fermée aux hommes de sa génération; il en reprit le chemin dès que la route s'ouvrit. En 1863, une première lutte avait groupé autour de lui de vives sympathies; mais on était au lendemain de la guerre d'Italie; il échoua devant les ardeurs anti-religieuses auxquelles s'ajoutait la pression gouvernementale. Six années s'écoulèrent. Sa candidature mit de nouveau aux prises à Paris les ardeurs des partis. Le pouvoir absolu avait décidément échoué. En présence des désastres du Mexique, des avortements de la politique en Italie, des orages qui se formaient

1. Lettre du 28 octobre 1863.

en Allemagne, la confiance avait fait place au doute. On était parvenu à l'heure critique où les gouvernements, suivant une parole célèbre, n'ont plus une faute à commettre. Nul ne songeait à maintenir la constitution de 1852. Devait-on réformer profondément le régime ou le renverser? M. Cochin croyait sincèrement qu'on pouvait établir les garanties constitutionnelles et faire l'économie d'une révolution. Il eut le courage de le dire; il en fut puni. Du moins, cette déception ne lui laissa pas d'amertume : il avait pu dire avec franchise ce qu'il était et se montrer libéral et catholique. Il sut être fidèle à la devise qu'il avait choisie pour la lutte : ardeur dans la bataille et paix dans la défaite.

Quelques mois plus tard, l'évolution qu'il appelait de ses vœux s'était produite. On voyait s'ouvrir, par une cruelle ironie du destin, sous les plus heureux auspices, l'année 1870. A la réconciliation des partis, qui ramenait dans les grandes commissions la plupart de ses amis, M. Cochin ne s'était pas refusé. Les études spéciales sur l'administration des grandes cités le firent siéger dans la Commission chargée de la réorganisation de la ville de Paris. L'œuvre était difficile : « il fallait ramener le contrôle sans introduire le désordre [1] »; son parti était pris. Après avoir examiné le régime de toutes les villes du monde, il était d'avis qu'il fallait ressusciter ces « libertés municipales qui ont été en tout pays le berceau, l'école, le rempart des libertés publiques ». Le plus dangereux ennemi de la liberté n'était-il pas l'indifférence? En présence d'hommes « déshabitués de

1. Lettre du 11 février 1870.

tout devoir et dépouillés de tout droit », la mission du législateur est, suivant lui, de réveiller de leur torpeur les citoyens de bonne volonté, de les intéresser, de les associer en aussi grand nombre que possible aux détails du gouvernement local. Ce qu'il voulait pour Paris, c'était l'application loyale des principes de 1789 qu'il avait éloquemment défendus[1], c'était l'œuvre même que, depuis un siècle, poursuivent tous ceux qui ont souci des destinées de la France, la formation de citoyens actifs, sérieux, dévoués à la chose publique, et prêts à lui sacrifier leurs forces et leur temps[2].

Ces travaux devaient aboutir à une loi. Ce fut le coup de foudre de juillet 1870 qui y mit fin. Toutes les réformes disparurent à la fois dans ce branle-bas sinistre. Comme ceux de ses contemporains qui, au delà des incidents de chaque jour, s'élevaient jusqu'à la philosophie de l'histoire, il lui était arrivé souvent de dire que l'empire s'écroulerait dans quelque infernale aventure[3].

La réalité dépassait toute prévision. Mais il n'était pas de ceux qui, la guerre déclarée, délibèrent pour savoir où est le devoir. Il subordonnait tout à une idée fixe : se serrer autour du drapeau et assurer la victoire, dût-il sacrifier ce qu'il avait de plus cher. Huit jours après,

1. *Correspondant*, septembre 1861, février 1863.
2. *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1870.
3. « Vous avez lu les discours de MM. Thiers, Rouher et Jules Favre. Quelle douleur patriotique et quelle fête intellectuelle apportent ces grandes luttes ! Je ne sais si vous voyez, comme moi, la guerre derrière ces voiles d'éloquence.... L'Exposition Universelle ne me paraît plus qu'une de ces toiles de théâtre qui représentent des feuillages et des ondes tranquilles, des charrues et des chaumières derrière lesquels se prépare un changement de décoration et un attirail infernal. Que le ciel fasse que je me trompe. » (Lettre du 17 mars 1867.)

aux nouvelles des premières défaites, son fils courait s'engager; le père le conduisait jusqu'au régiment, l'âme ferme et le cœur déchiré. Il rentrait dans Paris, apprenait coup sur coup nos désastres; à l'heure où tant de pensées diverses se croisaient, dans ce mois d'août 1870 où les âmes étaient bouleversées, où les esprits passaient des illusions à l'épouvante, M. Cochin n'avait qu'une pensée : le siège imminent. Il voulait que sa ville natale, la cité qu'il aimait d'un amour filial contribuât au salut de la patrie. Vers ce but furent tendus tous ses efforts.

Actes, paroles, écrits étaient également destinés à susciter des forces et à les rassembler en vue de la résistance. Sous le titre de *Paris devant l'ennemi*, il publia les plus éloquents appels; malgré nos défaites, la foule croyait peu que Paris pût être investi et encore moins qu'une ville de deux millions d'âmes, avec ses divisions politiques, ses haines de classes, pût prolonger la défense. Aux alarmés, M. Cochin racontait l'histoire des fortifications, dépeignait leur puissance, rendait hommage à la politique prévoyante de 1841, à M. Thiers qui l'avait inspirée, et déclarait Paris imprenable de force; aux indifférents négligeant les préparatifs, il énumérait les mesures à prendre; il faisait surtout appel à l'union. « L'ennemi, disait-il, compte sur nos divisions. Il ne connaît pas Paris et les Parisiens. Les hommes savent se battre et les femmes se dévouer[1], » et quelques jours plus tard, alors que l'attention publique était distraite par la chute de l'empire : « Nous sommes de ceux, dit-il, qui n'ont d'autre idée fixe dans la tête, d'autre passion

1. *Français*, 28 août 1870.

dans le cœur que la défense nationale. C'est le moment de se taire, d'agir, de regarder le drapeau et d'avoir du cœur. Nous aurons de l'esprit et des opinions plus tard, quand il n'y aura plus en France que des Français[1] ».

Le siège donna lieu à d'étranges surprises. Aucune des prévisions ne se réalisa. On avait cru que la résistance serait courte; elle dépassa tous les calculs. On n'avait songé qu'aux privations matérielles ; les privations morales furent les plus dures de toutes. L'absence de toutes nouvelles pesait sur les esprits : aucun bulletin de la guerre, aucune nouvelle de la province, les départements séparés par un infranchissable abîme. Où étaient les armées? Avions-nous même une armée? Ce n'était pas seulement la prison. C'était le silence morne qui double la souffrance du prisonnier, se demandant, avec les angoisses du doute, si on songe à lui, si ceux qui l'aiment se dévouent pour le sauver! Les mois se passèrent sans que M. Cochin sût ce que devenait son fils, s'il vivait encore et sur quels champs de bataille ses vœux et ses prières pouvaient le suivre. Dans le cours ordinaire de la vie, les inquiétudes abattent. Aux heures troublées du siège, elle redoublèrent la volonté de vaincre. Les blessures de la patrie causaient de telles douleurs que toutes les autres sensations étaient comme émoussées et subordonnées à celles-là. A cette torture morale, il n'y avait d'autre allègement qu'un surcroît d'activité et le dévouement aux autres allant jusqu'à l'oubli de soi-même. M. Cochin, qui n'avait jamais songé à ménager ses forces, les prodigua. Ses amis en étaient effrayés.

1. *Français*, 8 septembre 1870.

Inscrit des premiers, avec tous les siens, dans le bataillon de garde nationale, il en suivait le matin tous les exercices. Il ne les quittait que pour rejoindre sa femme à l'ambulance qu'elle avait organisée. De là, il se rendait aux fourneaux économiques qu'il avait contribué à établir, inspectant les réfectoires populaires, les cantines où étaient distribués les aliments à bon marché, puis allant visiter les pauvres, voir les familles réfugiées de Seine-et-Oise. Il arrivait vers trois heures au journal *le Français* où de vaillants amis, écrivant sous son inspiration, travaillaient à relever les cœurs; souvent il apportait quelque article, presque toujours des nouvelles : il était passé au Louvre, avait vu le général Trochu, ou bien il était entré aux Finances où il avait recueilli quelque bruit de la bouche d'Ernest Picard, son ancien condisciple. S'il trouvait ses collaborateurs tristes, il savait d'un mot leur rendre l'espérance et le courage. Il avait le don d'inspirer autour de lui la confiance; sa parole était si chaude, son regard si brillant, ses sentiments débordaient de telle sorte que ses auditeurs étaient ranimés par sa présence. Il y a des numéros du journal où, quoique son nom ne paraisse pas, trois ou quatre articles sont le reflet de sa parole. S'il lui arrivait de prendre la plume, il écrivait sur un coin de table, au milieu du bruit, sans arrêt ni ratures, montrant une fois de plus ce qu'était l'improvisateur. Il partait, non pour se reposer, mais pour aller, trois ou quatre fois par semaine, prendre son service aux fortifications, sur le rempart de Vanves à la Seine. Il y apportait le même élan. A sa venue, les gardes nationaux se groupaient autour de lui, l'interrogeaient; sa conversation les charmait; il lui arrivait de les réunir pour leur

lire quelque document nouveau ou quelque rapport militaire qu'il commentait, sachant ainsi en peu de paroles sorties du cœur leur rendre patience et courage.

Tant d'efforts si divers ne suffisaient pas à son activité. La Société de secours aux blessés avait, depuis la déclaration de guerre, multiplié ses œuvres; elle l'appela dans son conseil. Il fut chargé de l'ambulance des Champs-Élysées; lorsque le froid pénétra sous les voûtes de l'Exposition, il négocia avec le Grand-Hôtel et y fit transporter ses 500 blessés. Il fit plus : les jours de combat, il suivait les troupes et dirigeait les brancardiers. Il écrit à son beau-père à la fin d'une longue lettre pleine de souvenirs, d'affection et d'espérances : « Nous étions, Henry et moi, avant-hier au Bourget et à Drancy, avec les ambulances, derrière notre artillerie qui est excellente[1] ». Ce qu'il ne dit pas, c'est qu'il a ramassé de nombreux blessés, qu'il s'est avancé sur le champ de bataille, qu'il a bravé le feu et que le frère de la doctrine chrétienne, tué en soulevant un blessé, est tombé à côté de lui. « Pas un mot de vous, écrit-il dans la même lettre, pas un seul mot depuis le début du siège! Où êtes-vous tous? Il semble que nous soyons aveugles et sourds, ne voyant plus les visages, n'entendant plus les voix que nous aimons. Ici, nous tenons ferme, Paris est admirable. Les fous sont réduits au silence, chacun fait son devoir. »

La nuit venue, quand il n'était pas de service aux remparts, il allait dans les réunions publiques, prenait la parole et « tenait tête aux exagérés des clubs[2] ». Sa parole, toujours si vive et si spirituelle, avait pris un caractère tout nouveau.

1. Lettre du 23 décembre 1870.
2. Lettre du 28 octobre 1870.

Lorsque M. Cochin parlait à un auditoire d'hommes assiégés comme lui depuis trois mois, quand il les mettait en garde contre les folies, qu'il leur exposait leurs devoirs, il n'était pas un mot qui ne portât, pas une idée qui n'allât remuer au fond des cœurs ce qu'il y avait de plus profond. Quand il parlait de « Paris et de la province », de la rivalité longtemps entretenue, qui devait faire place à la fraternité des armes, il n'est pas un des auditeurs qui n'entendît l'écho des acclamations qui accueillaient la veille les mobiles de Bourgogne ou de Bretagne, de Champagne, de Dauphiné ou de Normandie rentrant décimés après les sanglantes journées de Champigny ou du Bourget. Autour de la salle où il tenait l'assistance frémissante sous sa parole, c'était le drame lui-même qui se jouait. Toutes les images évoquaient des souvenirs; tous souffraient du même supplice, aussi la foule comprenait-elle à demi-mot l'orateur, lorsqu'il disait : « Nous cherchons à tâtons la France, dans l'obscurité où nous sommes », et quand il la montrait à travers le rideau allemand qui la cachait, subissant les mêmes maux, luttant contre la même étreinte, travaillant à rétablir l'unité, il soulevait l'émotion de ses auditeurs et la portait jusqu'à l'enthousiasme. Quel est celui qui, l'ayant entendu en de telles heures, en a perdu le souvenir? La France a connu au XIXe siècle de grands orateurs; elle en est fière. Ont-ils jamais rassemblé un tel auditoire? Lorsque, parmi ceux qui écoutent, il en est qui se sont battus la veille et qui seront aux avant-postes le lendemain, quand tous les assistants vivent de rations, qu'ils accompagnent chaque matin, aux cimetières de la ville, les vieillards et les petits enfants, que chaque famille est en deuil des siens et de la patrie,

que jour et nuit le canon tonne, il se fait dans les âmes une métamorphose étrange, tout change, les relations comme les proportions des choses. L'idée du danger disparaît; l'égoïsme fait place à un souci constant des autres, à un besoin d'aimer, à une ardeur de sacrifice. En de telles crises, tout homme qui parle agit sur les foules. S'il est orateur, il laisse des traces incomparables.

M. Cochin était en même temps écrivain. Le recueil de ses articles serait une histoire du temps; on y verrait le reflet des ardeurs quotidiennes et ce constant souci d'accroître les forces. Il était un des plus brillants combattants de cette phalange qui travailla pendant cinq mois à soutenir les cœurs. Si le siège de Paris, qui semblait une utopie de rêveurs, a été possible, s'il a offert, à part quelques exaltés, un spectacle d'union, la France le doit à ceux qui, à tous les degrés, puisaient leur courage dans la vue, dans la parole de nos orateurs et de nos écrivains. Ce que M. Vitet faisait avec ses éloquentes « Lettres du siège », M. Cochin l'accomplissait autour de lui. Ses écrits étaient des actes. Il trouvait le temps, entre le corps de garde et l'hôpital, d'aller à la Bibliothèque Nationale, de feuilleter de vieux livres et de résumer, à l'intention des ambulances, l'histoire de la chirurgie militaire, depuis Ambroise Paré jusqu'à Larrey, mêlant l'érudition et la chaleur d'âme dans ces pages tracées en plein combat. Il aurait voulu prolonger la résistance, ce n'était ni la volonté malgré les défaites, ni les hommes malgré la mortalité croissante, ni les munitions malgré le tir incessant, ni les forts tous debout qui manquaient; mais, hélas! les provisions de bouche s'épuisaient plus vite que les courages. Un suprême effort fut tenté. Les

ombats de Montretout et de Buzenval furent terribles; I. Cochin ne quitta pas le champ de bataille; il ramassa es blessés depuis le matin jusqu'à la nuit. La vaillance de os soldats l'avait rempli de fierté, mais pour la première ois, il se sentit épuisé; il rentrait dans Paris sans qu'il ût permis de rapporter une espérance. L'agonie du siège ommençait; on parlait d'armistice; la voix du canon, uquel nos oreilles étaient faites, cessait, et au milieu de et odieux silence, on pouvait distinguer, à travers la fumée ui se dissipait, bien loin au delà des troupes prusiennes, horizon ensanglanté de la province annonçant à Paris s irrémédiables défaites.

La crise était trop forte : les hommes de cœur en furent eillis de plusieurs années; la blessure fut telle que, armi les survivants, la cicatrice saigne encore. Chez ugustin Cochin, la torture du père ne pouvant savoir son fils était en vie, ajouta pendant plusieurs se- aines aux désespoirs de la lutte une mortelle inquié- ude.

Au milieu de ce bouleversement des hommes et des oses, les élections du 8 février ne ressemblèrent à aucun es votes de notre temps. Une liste sagement rédigée avait é dressée pendant le siège, dans de longues conférences ui réunissaient chez M. Dufaure des vétérans et quelques nscrits de l'armée libérale. Un programme avait été digé : le nom de M. Cochin avait été prononcé et unani- ement accueilli. Mais les colères d'une population qui ne mprenait pas la défaite et commençait à imputer le sastre aux modérés ne permettaient pas d'espérer le ccès. Il échoua dans Paris avec 40 000 voix et avec

25 000 dans l'Aisne où, à son insu, ses amis de Saint-Gobain l'avaient présenté.

Cette déception n'était rien à côté des maux qui s'apprêtaient à fondre sur la France. Le 18 mars, Augustin Cochin apprenait, au milieu d'un petit nombre de gardes nationaux, impuissants comme lui, les incidents de la matinée, l'assassinat des généraux et la résolution de M. Thiers ordonnant le départ pour Versailles et essayant ainsi d'empêcher, pour la première fois, depuis un siècle, que la révolution accomplie à Paris gagnât la France. C'était un parti héroïque qui sembla dur aux Parisiens. M. Cochin, comme beaucoup d'autres, aurait voulu prolonger dans Paris la résistance, conserver au moins certains quartiers; il eut à peine le temps de concevoir ce projet. Dès le 19 mars, il apprenait que son arrestation était décidée et qu'il figurait sur la liste des premiers otages. Un ouvrier qu'il avait autrefois placé et qui avait ses entrées à l'Hôtel de Ville, venait en secret lui apprendre que l'ordre allait être exécuté. Il partit pour Corbeil. Il était temps : le lendemain, des perquisitions bouleversaient ses papiers. Quelques jours plus tard, il s'apprêtait à rentrer à Paris pour voir si la lutte était vraiment impossible, quand un employé du chemin de fer vint, de nuit, au péril de sa vie, l'avertir que sa maison, les bureaux de Saint-Gobain, ceux de la Compagnie d'Orléans étaient surveillés pour assurer une capture à laquelle les hommes de la Commune attachaient un grand prix.

M. Cochin aimait Paris d'un trop filial amour pour que ce crime abominable d'une insurrection devant l'ennemi ne lui causât pas une douleur d'autant plus cruelle qu'elle

était une humiliation. Avoir joui passionnément de la résistance du siège, en songeant qu'elle entourait Paris d'une auréole d'honneur — et voir sur la ville, glorieuse quoique vaincue, tomber tout d'un coup un voile de honte, c'en était trop!

Il se réfugiait, au milieu de sa famille rassemblée, dans cette maison de la Roche, qui à ce moment était vraiment l'image de la France : il l'avait trouvée pillée par les Prussiens et elle ne contenait plus rien d'entier que le cœur de ses habitants.

Le repos lui-même n'était pas possible. Il souffrait « cruellement, de ce qu'il appelle le douloureux martyre de l'inutilité[1] ». Comment se reposer pendant que la patrie est déchirée? « Comment ne pas chercher avec passion des occasions de la servir? » Puisque la politique lui était fermée, puisque la lutte sous toutes ses formes lui était interdite, pourquoi ne pas demander à la pensée qui, elle, est toujours libre, de chercher les causes et les remèdes de nos malheurs? Il recourt à M. Le Play qu'en des temps plus heureux il avait trouvé pessimiste : « Nous n'avons, vous et moi, lui écrit-il, le 3 mai 1871, qu'un seul moyen d'être utiles et de nous consoler de notre impuissance forcée, c'est de nous consacrer à étudier et à dire la vérité, car la France a été mise à mort par le mensonge à tous les degrés et en tous les sens, fausses promesses, faux systèmes, fausses idées, faux compliments, fausse politique. Elle est sevrée et elle est affamée de vérité ». Il aurait voulu susciter toute une enquête morale d'où serait sorti un plan

1. Lettre du 6 mai 1871.

de réformes hardies; il se disait qu'après Iéna, la Prusse avait vu promulguer un ensemble de lois qui, sans bruit, sans éclat, avaient préparé de très loin sa régénération. Il ne se contentait ni de formules toutes faites, ni des idées banales qui avaient cours dans le monde politique: il aurait voulu pénétrer en tout au-dessous de la surface; il sentait bien que les esprits étaient malades, que les intelligences étaient dévoyées, c'étaient surtout les âmes qu'il aurait voulu soigner et guérir.

Il était inquiet de voir la tristesse de ses contemporains et alarmé de leur découragement; il voulait relever et soutenir ceux qui pensaient comme lui. Sa philosophie était très haute et très fière. A ses yeux, la religion, dépositaire des éternelles vérités, n'était la consolatrice des douleurs humaines que parce qu'elle contenait en elle un principe d'action. Chercher ceux qui souffrent pour les soulager, observer les lacunes de la charité pour les combler, organiser des œuvres qui apaisent et qui durent, faire du bien à ses semblables sous toutes les formes, voilà la mission de l'homme ici-bas, voilà ce qui le distingue du sauvage ou de la brute et ce qui, en même temps, par une mystérieuse récompense, le guérit de ses maux, l'affranchit de sa propre misère et le rend heureux. Il ne tolérait pas qu'on dise du mal de la vie. C'était à ses yeux le plus grand des biens, puisqu'il communiquait à l'homme le pouvoir suprême, le don de créer, de se survivre, en laissant derrière lui des œuvres et des idées. Aux heures où il souffrait le plus profondément dans ses attachements déçus, dans ses espoirs de citoyen, dans son amour de la liberté, quand il faisait appel à l'union et qu'il recevait

pour réponse des paroles de haine, aux heures les plus sombres du siège, pendant les hontes de la Commune, il se retirait en lui-même pour écrire des fragments qui étaient comme le testament de sa vie. Il sentait ses forces diminuer, mais non la puissance de sa volonté. Lorsque ses amis le retrouvèrent après la guerre, le visage altéré, les cheveux blanchis, leur affection s'alarma ; il les rassura, en leur parlant, les yeux brillants, avec son ardeur d'autrefois, des moyens de relever la patrie, de leurs devoirs et des tâches nouvelles; il était prêt à s'y consacrer : se refuser à un appel, n'était-ce pas démentir toute une vie de dévouement?

Jamais l'union des gens de cœur n'avait été plus nécessaire. Autour du pouvoir, tous les partis se serraient pour sauver la France. Sur les bancs de l'Assemblée Nationale siégeaient les hommes les plus éminents. M. Thiers commençait avec eux l'œuvre du relèvement de la patrie qui devait illustrer sa mémoire. Pour reconstituer les organes de la nation, l'armée, l'administration, les finances, il allait chercher partout les capacités, les dévouements. Il demanda à M. Cochin d'accepter la préfecture de Seine-et-Oise. Plus d'un ami le dissuadaient. Le poste était-il à la hauteur de son mérite? Ne devait-il pas attendre? ménager à la fois sa santé et son ambition? M. Cochin n'hésita pas un instant. Suivant une heureuse expression d'un de ceux qui l'ont le mieux jugé : « Cette âme, si haute et si humble à la fois, était insensible à toute considération d'amour-propre et mesurait l'importance des fonctions au bien immédiat qu'elles permettaient d'accomplir[1] ».

1. M. Léon Lefébure, *Revue des Deux Mondes* du 15 janvier 1903.

Il se consacra à la tâche avec un oubli absolu de lui-même. De tous les départements envahis, c'était le plus atteint. Autour de Paris assiégé, l'occupation prussienne avait pesé de tout son poids : villages incendiés, champs ravagés, ponts détruits, routes coupées, misères terribles, tout était à refaire, à réparer, à secourir; il voulut tout voir par lui-même, se transportant partout où il y avait un projet à étudier, revenant à Versailles pour donner l'impulsion et pour apporter aux délibérations du Conseil général l'autorité que lui donnaient son caractère et une inspection universelle. Le soin des détails, qui est le secret des grands administrateurs, ne lui faisait pas oublier la politique générale; il la suivait avec ses amis, voyait avec inquiétude s'élever des nuages entre la majorité de la Chambre et le pouvoir exécutif et se disait qu'il aurait peut-être plus d'une fois la mission de les dissiper.

Cette vie nouvelle s'ajoutait à tous les devoirs du passé; il n'avait consenti à abandonner aucune de ses œuvres, aucune des causes auxquelles il s'était voué. L'abolition de l'esclavage eut une de ses dernières pensées : l'empereur du Brésil, arrivé à Paris tout occupé de ses grands projets d'affranchissement, avait voulu voir M. Cochin. C'était en hiver; les courses à Paris le fatiguaient; il revenait épuisé. Sa volonté luttait : il n'avait guère d'illusion sur le déclin de ses forces, mais il voulait agir jusqu'au bout et montrer que les défaillances du corps n'atteignaient pas son âme.

Il fut malade un mois : ses souffrances étaient cruelles, les douleurs de tête terribles, mais sa pensée demeurait libre. Sur le retour à la santé, sur la reprise de la vie, sur

l'éducation de ses fils qu'il aurait voulu achever avec celle qui avait partagé le poids de tous ses devoirs, sur l'avenir d'efforts et de dévouement que, dans son amour de la France, il avait rêvé, il n'eut pas d'illusions. Dès l'invasion du mal, il fit son sacrifice. C'était l'heure de ne conserver qu'un seul souvenir, de ne penser qu'aux « Espérances chrétiennes » qui avaient fait dans ses épreuves la consolation et la lumière de sa vie. Tout ce qu'il avait voulu, tout ce qu'il avait réalisé, toutes ses paroles, tous ses actes, discours, écrits, contact avec les ouvriers, visites des pauvres, soins aux malades, amour de la liberté, tout lui avait été inspiré par sa foi : il n'en parlait pas à tous; il y pensait sans cesse.

N'est-ce pas le cas de redire sur lui aux termes de cette carrière si pleine de leçons, ce qu'il écrivait à notre confrère, M. Ernest Naville, un mois avant sa mort, à propos du P. Gratry : « Il a traversé les malheurs de la patrie sans perdre l'espérance, les amertumes de la calomnie sans perdre la charité, les approches douloureuses de la mort sans perdre la patience ».

Sa vie tout entière sert à montrer comment, dans le tourbillon de nos sociétés modernes, un homme de foi peut rester l'homme de son siècle.

LÉON SAY

SA VIE

1826. 6 juin. Sa naissance.
1855. Entre au *Journal des Débats*.
1857. Membre du Comité de Direction des chemins de fer du Nord.
1871. 8 février. Député à l'Assemblée Nationale par les départements de la Seine et de Seine-et-Oise (opte pour la Seine).
— 5 juin. Préfet de la Seine.
1872. 7 décembre. Ministre des Finances.
1873. 24 mai. — démissionnaire.
1874. 12 décembre. Membre libre de l'Académie des Sciences morales et politiques.
1875. 10 mars. Ministre des Finances.
1876. 30 janvier. Élu sénateur de Seine-et-Oise.
1877. 16 mai. Ministre démissionnaire.
— 13 décembre. Ministre des Finances.
1879. 27 décembre. — démissionnaire.
1880. 1er février. Membre titulaire de l'Académie des Sciences morales et politiques.
— 30 avril. Ambassadeur en Angleterre.
— 25 mai. Président du Sénat.
1882. 8 janvier. Réélu sénateur de Seine-et-Oise.
— 18 janvier. Membre de la Société nationale d'agriculture.
— 30 janvier. Ministre des Finances.
— 6 août. — démissionnaire.
1886. 11 février. Membre de l'Académie française.
1889. Président du Jury d'économie sociale (Exposition universelle).
— 22 septembre. Élu député de Pau.
1893. 20 août. Réélu.
1896. 21 avril. Sa mort.

SES ŒUVRES[1]

1. *Histoire de la Caisse d'escompte* (1776 à 1793). — Broch. Reims, imp. P. Régnier, 1848.
2. *Statistique de l'industrie à Paris*, résultant de l'enquête faite par la *Chambre de commerce*, pour les années 1847 et 1848. Délégués et rapporteur adjoint MM. Natalis Rondot et Léon Say. — 1 vol. Paris, Guillaumin et Cie, 1852.
3. *Dictionnaire de l'Économie politique*, publié sous la direction de Ch. Coquelin et Guillaumin. — 2 vol. Paris, Guillaumin et Cie, 1852. — Articles : *Chambres de commerce; Clientèle; Compagnonnage; Conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce; Condition des soies; Enseignes; Valeurs officielles*
4. Étude sur le livre de M. Pereire : *Tableau sur les questions d'intérêts et de finances.* — *Journal des Économistes*, juin 1857.
5. Étude sur les *Associations ouvrières.* — *Journal des Économistes* 1864.
6. Lettre au directeur du *Journal des Économistes* sur l'émission des billets de la Banque de France. — *Journal des Économistes*, mars 1864.
7. *Des dépenses productives de l'État et des emprunts de la paix.* — *Journal des Économistes*, mai 1865.
8. *Observations sur le système financier de M. le préfet de la Seine* Recueil d'articles parus dans le *Journal des Débats* et du *Communiqués* auxquels ils ont donné lieu. — Broch. avec une introduction. Paris, Guillaumin et Cie, 1865.
9. *Du crédit populaire et des moyens de le fonder.* Leçon faite à Pau en février 1866. — Publié dans la brochure intitulée : « Obligations populaires », par MM. Léon Say et Léon Walras — Paris, Guillaumin et Cie et Dentu, 1866.
10. *Examen critique de la situation financière de la ville de Paris.* Broch. avec une introduction. Paris, Guillaumin et Cie Dentu, 1866.
11. *Théorie des changes étrangers*, par G.-J. Goschen. Traduct

1. La bibliographie de M. Léon Say a été dressée avec grand soin vant l'ordre des matières par M. Alphonse Bouret (Paris, C. Lévy, 1 Nous en avons repris tous les éléments en la disposant chronologi ment.

avec une préface. — 1 vol. in-8. Paris, Guillaumin et Cie, 1866. — Deuxième édition, suivie du rapport présenté à l'Assemblée nationale, le 5 août 1874, sur le payement de l'indemnité de guerre, et sur les opérations de change qui en ont été la conséquence. 1 vol. in-8. Guillaumin et Cie, 1875. — Troisième édition avec une préface nouvelle. 1 vol. in-8. Paris, Guillaumin et Cie, 1892.

12. *La Société coopérative est la meilleure des caisses d'épargne.* Leçon faite à l'Athénée de Paris, le 27 novembre 1866. Lille, impr. L. Danel, 1866. — Inséré dans la brochure intitulée : « Conférences et Discours ». Lille, imp. L. Danel, 1869.

13. *Le Travail, organe international des intérêts des classes laborieuses. Revue du mouvement coopératif.* Publié par MM. Léon Say et Léon Walras. Mensuel et réuni en deux volumes. — Bruxelles, Parent et fils. — Paris, libr. des auteurs et compositeurs, 1866-1868. — Articles : *Programme économique et politique* (non signé). *Lettre sur le socialisme scientifique* (31 janvier 1868). Divers articles non signés.

14. *La ville de Paris et le Crédit foncier.* Lettre à MM. les membres de la commission du Corps législatif. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie et Dentu, 1868. — Deuxième lettre... — Broch. Paris, Guillaumin et Cie et Dentu, 1868.

15. *Paris-Guide*, par les principaux écrivains et artistes de la France. — 2 vol. Paris, Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1868. — Article : *Les chemins de fer.*

16. *Le travail des femmes.* Discours prononcé, salle de la Redoute à Paris, le 19 janvier 1869. — Inséré dans la brochure intitulée : « Conférences et Discours ». Lille, imp. L. Danel, 1869.

17. *Les bibliothèques populaires.* Discours prononcé salle du Prince Impérial à Paris, le 7 mars 1869. — Inséré dans la brochure intitulée : « Conférences et Discours ». Lille, imp. L. Danel, 1869.

18. *Les alliés à Paris en 1814 et 1815. Les finances de la ville pendant l'occupation.* Conférences faites à l'Athénée de Paris les 7 et 14 mars 1868. — Insérées dans la brochure intitulée : « Conférences et Discours ». Lille, imp. L. Danel, 1869.

19. *La parole, l'écriture et l'imprimerie.* Conférence faite à la bibliothèque populaire de Beaumont-sur-Oise, le 26 septembre 1869. — Broch. Pontoise, imp. Villemer, 1869.

20. *La comptabilité des Finances publiques.* Conférence faite à Nerville (Seine-et-Oise) le 24 octobre 1869. — Broch. Paris, imp. A. Chaix et Cie, 1869.

21. *Coup d'œil historique sur la lutte du libre-échange et de la protection.*

Discours prononcé au Cirque de l'Impératrice le 9 janvier 1870. — *Journal des Économistes*, février 1870.

22. Rapport sommaire, au nom de la *Commission chargée d'éclairer l'Assemblée nationale sur l'état des Finances*, présenté à l'*Assemblée nationale*, à Bordeaux, le 11 mars 1871. — Ce rapport, demeuré inédit, a été publié par M. Liesse. V. n° 252.

23. *La loi sur les élections municipales*. Discours prononcé à l'*Assemblée nationale* les 5 et 6 avril 1871.

24. *Rapport sur le projet de loi relatif aux loyers*, présenté à l'*Assemblée nationale* le 7 avril 1871. — Discours prononcés, dans la discussion du projet, les 17, 18, 19, 20 et 21 avril 1871.

25. *Discussion de la loi sur les élections municipales* (articles concernant la ville de Paris et les attributions du préfet de la Seine et du préfet de police). Discours prononcés à l'*Assemblée nationale* les 10, 12 et 13 avril 1871.

26. *L'emprunt de liquidation*. Mémoire présenté, comme préfet de la Seine[1], au *Conseil municipal* le 4 août 1871. — Broch. Imp. Ch. de Mourgues frères, 1871. — *Journal des Économistes*, août 1871.

27. *La situation financière de la ville de Paris*. Discours prononcé, comme préfet de la Seine, à la première séance du *Conseil municipal*, le 4 août 1871. — *Procès verbaux* du Conseil municipal, 1871.

28. *L'installation des ministères à Versailles*. Discours prononcé à l'*Assemblée nationale* le 15 septembre 1871. — Broch. Imp. des journaux officiels, 1871.

29. *La situation financière du département de la Seine*. Mémoire présenté, comme préfet de la Seine, au *Conseil général* le 21 octobre 1871. — Broch. Imp. Ch. de Mourgues frères, 1871.

30. *Le budget extraordinaire de 1871*. Exposé fait, comme préfet de la Seine, au *Conseil municipal* le 21 novembre 1871. — *Procès verbaux* du Conseil municipal, 1871.

31. *Le budget rectificatif de 1871*. Exposé fait, comme préfet de la

1. M. Léon Say a pris comme préfet de la Seine une grande part à la reconstitution administrative, politique et financière de la ville de Paris. La liste de tous les travaux auxquels il a collaboré serait très longue. Il n'a été tenu compte, dans l'énumération faite ici, que des principaux travaux d'ordre financier qui sont plus particulièrement son œuvre. Pour l'ensemble, consulter la collection des *Mémoires* du préfet de la Seine; les *Procès-verbaux* des séances du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, du 5 juin 1871 au 7 décembre 1872.

Seine, au *Conseil municipal* le 1er décembre 1871. — *Procès verbaux* du Conseil municipal, 1871.

32. *Les indemnités pour les dégâts causés par la guerre.* Exposé fait, comme préfet de la Seine, au *Conseil municipal* le 7 février 1872. — *Procès verbaux* au Conseil municipal, 1872.

33. *La situation de la dette.* Mémoire présenté, comme préfet de la Seine, au *Conseil municipal* le 9 mars 1872. — Broch. Paris, imp. Ch. de Mourgues, 7 mars 1872.

34. *Dommages de la guerre et de l'insurrection.* Mémoire lu, comme préfet de la Seine, au *Conseil municipal* le 6 mai 1872. — *Procès verbaux* du Conseil municipal, 1872. — Broch. Imp. Ch. de Mourgues frères, 1872.

35. *Dégâts causés par la guerre.* Mémoire présenté au *Conseil général* le 30 septembre 1872. — Broch. Paris, imp. Ch. de Mourgues frères, 1872.

36. *Compte général des recettes et des dépenses de la ville de Paris pour l'exercice 1871, clos le 30 avril 1872.* Déposé, comme préfet de la Seine, au *Conseil municipal* le 14 octobre 1872. — 1 vol. in-4. Paris, imp. Ch. de Mourgues frères, 25 septembre 1872.

37. *Le budget de 1873 et la situation financière.* Exposé fait, comme préfet de la Seine, au *Conseil municipal* le 14 octobre 1872. — *Procès verbaux* du Conseil municipal, 1872.

38. *L'emprunt de consolidation.* Mémoire présenté, comme préfet de la Seine, au *Conseil municipal* le 14 octobre 1872. — Broch. Imp. Ch. de Mourgues frères, 1872. — Broch. Typ. Lahure, octobre 1872.

39. *L'emprunt de consolidation.* Exposé fait, comme préfet de la Seine, au *Conseil municipal* le 7 décembre 1872. — *Procès verbaux* du Conseil municipal, 1872.

40. *Réorganisation du ministère des Finances.* Discours prononcé, comme ministre des Finances, dans la discussion du budget général de 1873. *Assemblée nationale*, le 13 décembre 1872 [1].

41. *Discussions de la Société d'économie politique.* — Les *Annales de la*

1. Tous les discours, projets, propositions de loi et rapports de M. Léon Say, à l'*Assemblée nationale*, au *Sénat* et à la *Chambre des députés*, cités dans cette Bibliographie, se trouvent dans les *Annales parlementaires*, aux dates indiquées. — Les discours et travaux parlementaires mentionnés ici ne sont que la partie essentielle de l'œuvre financière de M. Léon Say. Pour apprécier tout son rôle : comme ministre des Finances, président et rapporteur de commissions, ou simple membre du Parlement, voir les *Annales parlementaires et Tables du Journal officiel* de 1871 à 1896. V. plus bas, n° 252.

Société d'économie politique, et le *Bulletin* qui en est la suite, contiennent les discussions sur toutes les questions économiques contemporaines auxquelles M. Léon Say a pris part, comme simple membre de la Société, jusqu'en 1872, et, comme membre du bureau, de 1872 à 1896. — Paris, Guillaumin et Cie éditeurs.

42. *La réunion des Forêts à l'Agriculture et au Commerce.* Discours prononcé à l'*Assemblée nationale* le 19 février 1873.

43. *Le régime des sucres.* Discours prononcé à l'*Assemblée nationale* les 13 et 14 février 1873.

44. *Projet de la loi portant fixation du budget général de 1874.* Exposé des motifs présenté à l'*Assemblée nationale* le 17 mars 1873.

45. *La mise à l'ordre du jour des lois constitutionnelles.* Discours prononcé à l'*Assemblée nationale* le 2 juillet 1873.

46. *La non-convocation des électeurs dans les collèges vacants.* Discours prononcé dans la discussion de son interpellation. *Assemblée nationale*, 24 novembre 1873.

47. *Le remboursement à la Banque et l'amortissement.* Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1874. *Assemblée nationale*, les 24 et 26 décembre 1873.

48. *Les impôts nouveaux.* Discours prononcé à l'*Assemblée nationale* le 7 février 1874; suivi de l'exposé des motifs d'une proposition de loi relative à la fraude sur les alcools, présentée le 23 janvier 1874. — Broch. Libr. des publications législatives, 1874.

49. *L'impôt sur l'alcool et le droit de la circulation sur les vins.* Discours prononcé à l'*Assemblée nationale* le 3 mars 1874.

50. *Rapport sur le budget des dépenses de 1875* (ministère des Finances), présenté à l'*Assemblée nationale* le 19 mai 1874.

51. *La base des travaux de la commission des lois constitutionnelles.* Discours prononcé à l'*Assemblée nationale* le 15 juin 1874.

52. *Rapport général sur le budget de 1875*, présenté à l'*Assemblée nationale* le 29 juillet 1874.

53. *Rapport sur le payement de l'indemnité de guerre à l'Allemagne et sur les opérations de change qui en ont été la conséquence*, présenté à l'*Assemblée nationale* le 5 août 1874. — *Journal des Économistes*, novembre 1874. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie, 1874. — Inséré dans le volume intitulé : *Théorie des changes étrangers*, par G.-J. Goschen. Deuxième et troisième éditions. Paris, Guillaumin et Cie, 1875 et 1892 (Voyez plus haut le n° 11).

54. *Les entrepôts de Paris.* Rapport présenté à l'*Assemblée nationale* le 27 janvier 1875. — Discours prononcé dans la discussion du projet le 16 février 1875.

55. *Projet de loi portant fixation du budget général de 1876.* Exposé des motifs présenté à l'*Assemblée nationale* le 26 mai 1875. — *Journal des Économistes*, juin 1875.

56. *Conversion de l'emprunt Morgan.* Projet de loi déposé : 15 mars 1875. Loi votée le 31 mai 1875. Décret du 5 juin 1875, *Journal officiel*, 6 juin 1875.

57. *Les remises allouées aux receveurs et trésoriers généraux.* Discours prononcé, comme ministre des Finances, à l'*Assemblée nationale* le 20 juillet 1875.

58. *La situation politique.* Discours prononcé, comme ministre des Finances, à la réunion des maires du canton de l'Isle-Adam, au château de Stors, le 28 septembre 1875. — *Journal officiel*, 2 octobre 1875.

59. *Le privilège des bouilleurs de cru.* Discours prononcé à l'*Assemblée nationale* le 13 décembre 1875.

60. *Projet de loi portant fixation du budget général de 1877.* Exposé des motifs présenté à la *Chambre des députés* le 14 mars 1876.

61. *Projet de loi relatif au droit de limiter ou de suspendre la fabrication des pièces de 5 francs en argent.* Exposé des motifs présenté au *Sénat* le 21 mars 1876.

62. *Discours sur Adam Smith*, prononcé au *Cobden-Club*, Londres, le 2 juin 1876. — *Journal des Économistes*, juillet 1876.

63. *La question monétaire.* Discours prononcé au *Sénat* le 13 juin 1876.

64. *Influence de la guerre de 1870 sur les budgets de la France.* Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1877. *Chambre des députés*, le 27 juillet 1876.

65. *La question monétaire.* Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 2 août 1876.

66. *Le programme financier de M. Gambetta.* Exposé fait à la *Commission du budget* le 27 octobre 1876.

67. *La réforme postale.* Projets de loi ayant pour objet la réduction de la taxe des lettres et des taxes télégraphiques, présentés à la *Chambre des députés* le 11 novembre 1876.

68. *La suppression des sous-préfectures de Saint-Denis et Sceaux.* Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 13 novembre 1876.

69. *La situation financière de la France à la fin de 1876.* Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1877, *Chambre des députés*, le 8 décembre 1876. — *Journal des Économistes*, décembre 1876.

70. *L'impôt sur le capital, l'impôt sur le revenu et les impôts indirects.* Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1877, *Chambre des députés*, le 11 décembre 1876.

70. *bis. Le remboursement à la Banque, les bons du Trésor et la réforme postale.* Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1877, *Chambre des députés*, le 15 décembre 1876.

71. *L'impôt du sel.* Discours prononcés à la *Chambre des députés* les 15 et 16 décembre 1876.

72. *Académie des sciences morales et politiques*[1]. Rapport sur un ouvrage relatif aux Tarifs de douanes et aux traités de commerce. *Comptes rendus*, t. CV, p. 501 (1876).

73. *Projet de loi portant fixation du budget général de 1878.* Exposé des motifs présenté à la *Chambre des députés* le 11 janvier 1877.

74. *Le rétablissement des perceptions de villes.* Discours prononcé au *Sénat* le 2 février 1877.

75. *La question des chemins de fer.* Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 17 mars 1877.

76. *Discours prononcés au Sénat, et à la Chambre des députés pendant les sessions de 1876. Question monétaire*, budget de 1877. — 1 vol. gr. in-8. Paris, libr. des publications législatives, 1877. — Dans ce volume ont été insérés les ouvrages énumérés ci-dessus : nos 61, 63, 64, 65, 66, 69, 70 et 71.

77. *Projet de loi portant création de la rente 3 p. 100 amortissable.* Exposé des motifs lu à la *Chambre des députés* le 7 février 1878. — Loi du 11 juin; décret et avis du 16 juillet 1878. — *Journal officiel*, 12 juin et 17 juillet 1878. — *Journal des Économistes*, septembre 1878.

78. *Le budget général de 1878 et les douzièmes provisoires.* Discours prononcé au *Sénat* le 22 février 1878.

79. *La question des Chemins de fer.* Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 8 mars 1878.

80. *Projet de loi portant fixation du budget général de 1879.* Exposé des motifs présenté à la *Chambre des députés* le 2 avril 1878.

81. Discours prononcé à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Bastiat, à Mugron (Landes), le 23 avril 1878. — *Journal des Économistes*, mai 1878. — Broch. Paris, Impr. nationale, 1878. — *Annales* de la Société d'économie politique, t. XXI, p. v.

82. *La question des chemins de fer.* Discours prononcé au *Sénat* le 10 mai 1878.

1. Nous ne donnons pas ici tous les travaux académiques de M. Léon Say. On trouvera les rapports verbaux et présentations d'ouvrages dans le *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, publié par Ch. Vergé, depuis 1881 jusqu'à 1896, t. CXV à CXLV. Paris, Alphonse Picard, éditeur.

83. *Le compte de liquidation et la rente 3 p. 100 amortissable.* Discours au *Sénat* le 28 mai 1878. — *Journal des Économistes*, juin 1878.
84. *Le traité de commerce avec l'Italie.* Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 7 juin 1878.
85. *Les futurs travaux publics et les finances en France.* Discours prononcé à l'occasion de la pose de la première pierre du port en eau profonde de Boulogne-sur-Mer. — *Journal des Économistes*, septembre 1878.
86. *La Conversion et la rente 3 p. 100 amortissable.* Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 21 novembre 1878.
87. *L'impôt du timbre sur les effets de commerce.* Discours prononcé au *Sénat* le 19 décembre 1878.
88. *Exposé de la situation financière.* Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1879, *Sénat*, le 13 décembre 1878.
89. *Projet de loi portant fixation du budget général de 1880.* Exposé des motifs présenté à la *Chambre des députés* le 23 janvier 1879.
90. *Conversion de la rente 5 p. 100.* Discours prononcés à la *Chambre des députés* les 28 février et 22 mars 1879.
91. *Les frais d'émission de la rente 3 p. 100 amortissable.* Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 3 avril 1879.
92. *Les dégrèvements et les évaluations budgétaires.* Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1880, *Chambre des députés*, le 11 juillet 1879.
93. *La fabrication des monnaies.* Discours prononcé au *Sénat* le 12 juillet 1879.
94. *Les modifications de la Convention monétaire.* Discours prononcé au *Sénat* le 29 juillet 1879.
95. *Présidence du Sénat.* Discours prononcé en prenant possession du fauteuil de président du *Sénat* le 14 juin 1880.
96. *Inauguration de la statue de M. Thiers.* Discours prononcé à Saint-Germain-en-Laye le 19 septembre 1880. — *Journal des Économistes*, octobre 1880. — Broch. Paris, imp. du Sénat, 1880.
97. *Impôt foncier, péréquation et dégrèvement.* Discours prononcé dans la réunion du centre gauche sénatorial, le 4 mars 1881. — *Journal des Économistes*, mars 1881. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie, 1881.
98. *L'impôt foncier.* Discours prononcé au concours agricole de Grignon (Seine-et-Oise), le 22 mai 1881. — *Compte rendu* du concours. Corbeil, imp. Crété, 1881.
99. *Mort de M. Joseph Garnier.* Discours prononcé à la Société d'économie politique, le 5 octobre 1881. — *Journal des Économistes*,

octobre 1881. — *Annales* de la Société d'économie politique, t. XIII, p. 315.

100. *La politique républicaine libérale dans le passé et dans l'avenir.* Discours prononcé à la réunion plénière des électeurs sénatoriaux de Seine-et-Oise, tenue le 7 décembre 1881 à l'hôtel Continental. — *Compte rendu* de la réunion, broch. Paris, imp. Tolmer et Cie, 1881.

101. *Le rachat des Chemins de fer.* — *Journal des Économistes*, décembre 1881. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie, 1881.

102. *Degrèvement de l'impôt foncier.* — Broch. A. Degorce-Cadot, 1881.

103. *Projet de loi portant fixation du budget général de 1883.* Exposé des motifs présenté à la *Chambre des députés* le 2 mars 1882.

104. *Les fonds des Caisses d'épargne et les bases du budget.* Discours prononcé, comme ministre des Finances, à la *Chambre des députés* le 21 mars 1882.

105. *La Politique d'équilibre.* Discours prononcé comme ministre des Finances, dans la discussion du budget général de 1883, *Chambre des députés*, les 26 et 27 juillet 1882. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie, 1883.

106. 40e anniversaire de la *fondation de la Société d'économie politique.* Discours prononcé le 6 novembre 1882. — Broch. Extrait du *Journal des Économistes.* Paris, Guillaumin et Cie, 1882. — *Annales* de la Société d'économie politique, t. XIII, p. 527.

107. *La politique financière de la France.* — *Journal des Économistes*, novembre 1882. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie, 1882.

108. *Les grands travaux publics, la rente 3 p. 100 amortissable et la situation financière.* Discours prononcé au *Sénat*, dans la discussion du budget général de 1883, les 19 et 20 décembre 1882. — *Journal des Économistes*, janvier 1883.

109. *Les Finances de la France. Une année de discussion* (25 décembre 1881-20 décembre 1882). — 1 vol. in-8. Paris, Guillaumin et Cie, 1883. Ce volume contient, avec un avant-propos, les ouvrages énumérés ci-dessus, nos 101, 103, 105, 107, 108, et le discours prononcé comme ministre des Finances, à l'inauguration de l'Exposition philomathique de Bordeaux, le 20 juin 1882.

110. *Loi réglant la situation des familles qui ont régné en France.* Discours prononcés au *Sénat* le 12 et 17 février 1883.

111. *Les Caisses des lycées et collèges.* Discours prononcé au *Sénat* le 15 mars 1883.

112. *Discours prononcé à la Société d'économie politique de Lyon* le 27 mars 1883. — *Journal des Économistes*, avril 1883. — Inséré dans la broch. intitulée : « la Politique des intérêts ». Paris, Calmann Lévy, 1883.

113. *La politique des intérêts.* Discours prononcé à la Chambre de commerce de Lyon le 28 mars 1883 — Broch. Paris, Calmann Lévy, 1883.

114. *La question du canal de Suez.* — *Journal des Économistes*, août 1883.

115. *Les bons du Trésor.* Discours prononcé dans la discussion du budget sur ressources spéciales, *Sénat*, le 28 octobre 1883.

116. *Question des assurances.* Rapport sur le concours pour le prix Léon Faucher. — *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXX, p. 625 (1883).

117. *Dictionnaire des Finances*, publié, sous la direction de M. Léon Say, par MM. Louis Foyot et A. Lanjalley. — 2 vol. Paris-Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1883-1894. — Articles : *Préface*; *Amortissement*; *Crédit public*; *Dette flottante.*

118. *Dix jours dans la Haute Italie*, in-18. Paris, Guillaumin et Cie, 1883. — Traduction italienne par Dott. Andréa Fiorisi, con una introduzione del prof. Luigi Luzzatti. Lodi, typ. Constantino dell' Avo, 1864. — Deuxième édition, précédée d'une lettre de M. Léon Say et d'une réponse de M. Eugène Rostand, avec le sous-titre : Crédit populaire, Épargne, Coopération : in-18. Paris, Guillaumin, 1896.

119. *La Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.* Discours prononcés dans la discussion du budget extraordinaire, *Sénat*, les 22 et 23 janvier 1884.

120. *La circulation de la Banque de France.* Discours prononcé dans la discussion du budget extraordinaire, *Sénat*, le 25 janvier 1884. — Broch. avec le discours prononcé le même jour par M. Denormandie. Paris, imp. des journaux officiels, 1884.

121. *La répartition de l'impôt foncier.* Discours prononcé dans la discussion du budget extraordinaire. *Sénat*, le 26 janvier 1884.

122. *Les élections municipales de Paris.* Discours prononcés au *Sénat* les 3 et 7 avril 1884.

123. *La revision partielle des lois constitutionnelles.* Discours prononcés au *Sénat* les 24, 25 et 26 juillet 1884.

124. *Question des sucres.* Discours prononcé au *Sénat* le 28 juillet 1884.

125. *Les incompatibilités parlementaires.* Discours prononcé au *Sénat* le 14 octobre 1884.

126. *La méthode de discussion du budget.* Discours prononcés dans

la discussion du budget général de 1885. *Sénat*, les 26 et 27 décembre 1884.

127. *Le socialisme d'État.* Conférences faites au cercle Saint Simon. — 1 vol. in-18. Paris, Calmann Lévy, 1884.

128. *Le Budget devant les Chambres françaises.* — *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1885.

129. *Ligue contre le renchérissement du pain et de la viande.* Discours prononcé au Tivoli-Vaux-Hall, le 18 janvier 1885. *Journal des Économistes*, février 1885.

130. *Les droits sur les blés.* Discours prononcé au *Sénat* les 23 et 24 mars 1885. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie, 1885.

131. *Société de protection des apprentis.* Discours prononcé en prenant possession de la présidence de la Société. Séance extraordinaire du 26 février 1885. — *Bulletin de la Société*, janvier-mars 1885.

132. *La loi sur les sociétés de secours mutuels.* Rapport présenté au *Sénat* le 6 avril 1885. Discours prononcés comme rapporteur dans la discussion du projet, les 9, 11 et 13 juin 1885. — Rapport supplémentaire présenté au *Sénat* le 5 avril 1886. Discours prononcés dans la discussion du projet en deuxième délibération les 8 et 10 avril, 11, 12, 15, 17 et 19 juin 1886.

133. *L'impôt sur le revenu.* Conférence faite à la mairie de l'Isle-Adam le 10 septembre 1885. — Broch. Imp. Chaix, 1885.

134. *Un épisode de notre histoire financière.* Le vol du Trésor en 1832 et l'intervention du ministre des Finances dans les affaires de Bourse. — *Journal des Économistes*, décembre 1885.

135. *Les corporations ouvrières.* Rapport sur le concours pour le prix Rossi. — *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXXIII, p. 242 (1885).

136. *Statistique internationale.* Discours prononcé comme président de la Société de statistique de Paris, à l'occasion du 25e anniversaire de la fondation de la Société. — Journal de la Société de statistique, 1885, p. 438. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie, 1885.

137. *Considérations sur la comptabilité en partie double.* Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques dans la séance du 19 décembre 1885 et dans la séance *trimestrielle* du 6 janvier 1886. — *Publications de l'Institut*. Paris, Firmin Didot et Cie, 1886. — Réimprimé en 1888.

138. *La Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.* Discours prononcé au *Sénat* le 5 avril 1886.

139. *Municipal and State socialism.* Discours prononcé à l'assemblée

annuelle de la Ligue pour la défense de la liberté et de la propriété en Angleterre, le 30 juin 1886. — Londres, *Office de la Ligue*, 1886.

140. *Question des sucres*. Discours prononcé au *Sénat* le 8 juillet 1886.

141. *Les douzièmes provisoires et la politique financière*. Discours prononcé au *Sénat* le 15 décembre 1886.

142. *Préface* à la brochure de M. A. Raffalowich : *La Ligue pour la défense de la liberté et de la propriété en Angleterre*. Paris, Guillaumin et Cie, 1886.

143. *Discours de réception à l'Académie française*. Séance publique du 16 décembre 1886. — *Publications de l'Institut*. Paris, Firmin Didot et Cie, 1886. — Broch. Paris, Calmann Lévy, 1886.

144. *Comment nos contributions ont été dépensées depuis quatre-vingts ans*, avec un tableau graphique indiquant la progression des dépenses publiques de 1800 à 1886 [Anonyme]. — Broch. *Société des publications libérales*. Paris, Librairie Nouvelle, 1886.

145. *Les solutions démocratiques de la question des impôts*. Conférences faites à l'*École des sciences politiques*. — 2 vol. in-18. Paris, Guillaumin et Cie, 1886.

146. *Les interventions du Trésor à la Bourse depuis cent ans*. — *Annales de l'École libre des sciences politiques*, 1re année, p. 3 (1886). — Broch. Paris, Félix Alcan, 1886.

147. *Le socialisme d'État*. Rapport sur un ouvrage de M. Lujo Brentano intitulé : *La question ouvrière*. — *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXXV, p. 513 (1886).

148. *La situation financière*. Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1887, *Sénat*, le 19 février 1887. — Broch. *Société des publications libérales*. Paris, Librairie Nouvelle, 1887.

149. *L'impôt sur le revenu*. Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1887, *Sénat*, le 22 février 1887. — Broch. Imp. Chaix, 1887.

150. *Patronage des enfants de l'ébénisterie*. Discours prononcé à la distribution des récompenses le 27 février 1887. *Bulletin de la Chambre syndicale de l'ameublement*, février 1887.

151. Discours prononcé au dîner offert par la Société d'économie politique à l'occasion de sa nomination à l'Académie française. *Journal des Économistes*, février 1887. — *Annales* de la Société d'économie politique, t. XV, p. 468.

152. *Le tarif des douanes pour les céréales*. Discours prononcé au *Sénat* le 25 mars 1887.

153. *Les poésies de Turgot.* — *Les Lettres et les Arts* : revue illustrée septembre 1887. — Paris, Boussod, Valadon et Cie, éditeurs.
154. Discours prononcé aux funérailles de M. Cuvillier-Fleury, de l'Académie française, le 21 octobre 1887. — *Publications de l'Institut.* Paris, Firmin Didot et Cie, 1887.
155. *Le centenaire de la Révolution de 1789 à Versailles.* Discours prononcé au banquet d'organisation, le 13 novembre 1887, salle des Variétés, à Versailles. — Supplément au *Journal des Débats*, 14 novembre 1887. — *Compte rendu* du banquet. broch. Imp. Chaix, 1887.
156. *Les lois organiques du Sénat.* Discours prononcés au *Sénat* les 6 et 7 décembre 1887.
157. *Turgot.* 1 vol. Hachette et Cie, 1887. *Les grands écrivains français.* — Traduction anglaise, London, Glascow and New-York. Routledge and Sons, 1888.
158. *Incidence de l'impôt.* Rapport sur le concours pour le prix Rossi. — *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXXVIII, p. 705 (1887).
159. *Les papiers de Turgot. Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXXVIII, p. 838 (1887).
160. *Les douzièmes provisoires.* — *Revue Bleue*, 14 janvier 1888.
161. *La question sociale.* Conférence faite à la société industrielle du Nord de la France. Séance solennelle du 22 janvier 1888. — Broch. Lille, imp. L. Danel, 1888.
162. *Le rattachement des dépenses de la préfecture de Police au budget général.* Proposition de loi présentée au *Sénat* le 3 février 1888.
163. *Les relations des compagnies de chemin de fer avec leurs agents commissionnés.* Discours prononcé au *Sénat* le 13 mars 1888.
164. *La Politique républicaine et l'équilibre du budget.* Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1888. *Sénat*, le 26 mars 1888.
165. *Le changement du point de départ de l'année financière.* Rapport lu au *Sénat* le 11 juin 1888. — Discours prononcé dans la discussion du projet le 12 juin 1888.
166. Discours prononcé à l'inauguration de la statue de Léonce de Lavergne à l'Institut national agronomique. Paris, le 22 juin 1888. — *Journal des Économistes*, juillet 1888.
167. *L'Exercice financier.* Discours prononcé au *Sénat* le 5 novembre 1888.
168. *La politique radicale.* Discours prononcé dans la discussion générale du budget de 1889, *Sénat*, le 19 décembre 1888.
169. *De la forme des emprunts publics en France, en Angleterre et en*

Hollande. Rapport sur le concours pour le prix Bordin. *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXXX, p. 825 (1888). — Broch. Paris, A. Picard, 1888.

170. *David Hume. Œuvre économique* avec une introduction. — 1 vol. Paris, Guillaumin et Cie, 1888. *Petite bibliothèque économique.*

171. *Commission extra-parlementaire des alcools.* Rapport général (1888). — Broch. Paris, imp. Chaix, 1890.

172. *Les accidents du travail.* Discours prononcé au *Sénat* le 12 mars 1889.

173. *John Bright.* Nécrologie. — *Journal des Économistes*, avril 1889. — *Bulletin* de la Société d'économie politique, 1889, p. 62.

174. *Les dépenses de l'instruction primaire.* Avis de la commission des Finances lu au *Sénat* le 8 avril 1889. — Discours prononcés dans la discussion du projet les 3 et 13 juin 1889.

175. *Le programme radical et le programme libéral.* Discours prononcé au banquet de l'Union libérale, à l'hôtel Continental, le 1er juin 1889. — *Bulletin* de l'Union libérale, juin 1889.

176. *L'enseignement professionnel.* Discours prononcé à la distribution des récompenses de la Société d'enseignement professionnel de Lyon, le 23 juin 1889. *Bulletin* de la Société de protection des apprentis, octobre-décembre 1889.

177. *Les travaux du Havre et de la Basse-Seine.* Discours prononcé au *Sénat* le 28 juin 1889.

178. *Lettre aux électeurs de la première circonscription de Pau.* Profession de foi pour les élections législatives du 22 septembre 1889. — Insérées dans le volume intitulé : *Programmes et professions de foi.* Paris, imp. de la *Chambre des députés*, 1890.

179. *L'économie sociale.* Discours prononcé au banquet des présidents de sociétés de secours mutuels et de retraites, le 30 octobre 1889. — *Journal des Économistes*, novembre 1889.

180. *Les eaux d'égouts de Paris.* Proposition de loi relative à l'établissement d'un canal destiné à conduire la totalité des eaux d'égouts de Paris à la mer. Présentée au *Sénat* le 30 octobre 1888. — Discours prononcés dans la discussion du projet les 13, 15, 17 et 18 décembre 1888. — Dans la deuxième délibération, les 15 et 17 janvier 1889.

181. *Le programme républicain libéral à la nouvelle Chambre.* Discours prononcé au dîner du *Journal des Débats*, le 7 novembre 1889. — *Journal des Débats*, 8 novembre 1889. — Tirage à part, Paris, imp. P. Mouillot, 1889.

182. *Nouveau dictionnaire d'Économie politique*, publié sous la direction de MM. Léon Say et J. Chailley. — 2 vol. Paris, Guil-

laumin et Cie, 1889-1892. — Articles : *Calonne*; *Chamillart*; *Cobden*; *Comptabilité commerciale et industrielle*; *Fortune de l'État*.

183. *Bertin l'aîné et Bertin de Vaux*, article publié dans *Le livre du centenaire du Journal des Débats*. — 1 vol. in-4. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1889.

184. *La politique de modération*. Discours prononcé à l'occasion de la déclaration du gouvernement, *Chambre des députés*, 18 mars 1890.

185. *Le libre-échange et les traités de commerce*. Lettre à la Société d'économie politique. — *Journal des Économistes*, mai 1890. — *Bulletin* de la Société d'économie politique, 1890, p. 78.

186. *Les contributions directes et taxes assimilées de l'exercice 1891*. Proposition de loi faite à la *Chambre des députés* le 31 mai 1890.

187. *Propriétés bâties*. Impositions des bâtiments servant aux exploitations rurales. Discours prononcés les 10, 11, 15 et 16 juillet 1890.

188. *Les traités de commerce*. Discours prononcé à la Société d'économie politique le 5 juin 1890. — *Journal des Économistes*, juin 1890. — *Bulletin* de la Société d'économie politique, 1890, p. 99.

189. *Les mémoires de J.-B. Say*, publiés par M. Léon Say. — *Compte rendu* de l'Académie des Sciences morales et politiques, t. CXXXIV, p. 377 (1890). — *Journal des Économistes*, août 1890. — *Bulletin* de la Société d'économie politique, 1890, p. 159.

190. *Les budgets d'expédients et les budgets de principes*. Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1891, *Chambre des députés*, le 27 octobre 1890. — Broch. Paris, imp. des journaux officiels, 1890.

191. *Le Conseil supérieur du travail*. Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 4 novembre 1890.

192. *Discours sur les prix de vertu*. Séance publique annuelle de l'Académie française du 20 novembre 1890. *Publications de l'Institut*. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1890. — Broch. Paris, Firmin Didot et Cie, 1890.

193. *L'amortissement*. Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1891, *Chambre des députés*, le 1er décembre 1890.

194. *L'intérêt et l'emploi des fonds des Caisses d'épargne*. Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1891. *Chambre des députés*, le 3 décembre 1890.

195. *L'emprunt de consolidation et la rente 3 p. 100 amortissable.* Discours prononcé à la *Chambre des députés*, le 10 décembre 1890.

196. *La méthode de travail de la Commission du budget.* Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 17 février 1891. — Inséré dans la brochure intitulée : la Politique d'apaisement. Pau, imp. Garet, 1892.

197. *Discussion générale du tarif des douanes.* Discours prononcé à la *Chambre des députés*, les 9 et 11 mai 1891. — Broch. Paris, imp. des journaux officiels, 1891.

198. *L'indépendance économique.* Appel à la jeunesse française. Revue mensuelle n° 1, novembre 1891. Paris, typ. A. Davy.

199. *La question des octrois.* Discours prononcé à la Société d'économie politique le 5 décembre 1891. — *Journal des Économistes*, décembre 1891. — *Annales* de la Société d'économie politique, 1891, p. 183. — Broch. avec le discours prononcé le même jour par M. E. Brelay. Paris, Guillaumin et Cie, 1891.

200. *Le travail des enfants et des filles mineures.* Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 11 décembre 1891.

201. *Le repos hebdomadaire.* Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 19 décembre 1891. — Inséré dans la brochure intitulée : « la Politique d'apaisement ». Pau, imp. Garet, 1892.

202. *L'application des tarifs de douanes.* Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 21 décembre 1891. — Inséré dans la brochure intitulée : « la Politique d'apaisement ». Pau, imp. Garet, 1892.

203. *Vauban économiste.* Rapport sur le concours pour le prix Léon Faucher. — *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXXXVI, p. 556 (1891). — Broch. Paris, A. Picard, 1891.

204. *L'Économie sociale à l'Exposition universelle de 1889.* Rapport général. — 1 vol. in-4. Paris, Impr. nationale, 1891. — 1 vol. in-8. Paris, Guillaumin et Cie, 1891.

205. *La politique d'apaisement et la question sociale.* Discours prononcé au Théâtre de Pau le 13 janvier 1892. — Broch. Pau, imp. Garet, 1892.

206. *Les relations commerciales avec l'Espagne.* Discours prononcé à Nay (Basses-Pyrénées) le 14 janvier 1892. — Inséré dans la brochure intitulée : « la Politique d'apaisement ». Pau, imp. Garet, 1892.

207. *Le repos du dimanche.* Discours prononcé, comme président de la Ligue pour le repos du dimanche, au congrès national, le 11 février 1892. — *Bulletin* de la Ligue, mars 1892.

208. *L'union d'assistance du XVIe arrondissement de Paris.* Discours prononcé, comme président, à la première assemblée générale, le 6 mars 1892. — *Compte rendu* de l'assemblée générale. Broch. Paris imp. Chaix, 1892.

209. *Les syndicats professionnels.* Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 22 mars 1892. — Broch. Paris, imp. des journaux officiels, 1892.

209 *bis.* *Union libérale républicaine.* Discours prononcé le 30 mars 1892, in-8, 25 pages. Paris 1892.

210. *La loi sur les Caisses d'épargne.* Discours prononcés à la *Chambre des députés* les 23 mai, 2 et 3 juin 1892. — Dans la deuxième délibération, les 7 et 10 mars 1893.

211. *Le renouvellement du privilège de la Banque de France.* Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 27 juin 1892. — Broch. Paris, imp. des journaux officiels, 1892.

212. *Rapport de l'Économie politique avec les autres sciences.* Discours prononcé au Congrès de Pau le 19 septembre 1892. — *Association française pour l'avancement des sciences.* Broch. Imp. Chaix, 1892.

213. *Discours prononcé à l'occasion du cinquantenaire de la Société d'économie politique* le 5 novembre 1892. — Broch. avec une préface. Paris, Guillaumin et Cie, 1892. *Bulletin* de la Société d'économie politique, 1892, p. 203.

214. *Preface* au livre de M. E. O. Lamy : *Voyages pittoresques et techniques en France et à l'étranger.* — Paris, libr. Furne, Jouvet et Cie, 1892.

215. *Cobden.* Introduction aux discours. — 1 vol. Paris, Guillaumin et Cie, 1892. *Petite bibliothèque économique.*

216. *La limite d'émission des billets de la Banque de France.* Discours prononcé à la *Chambre des députés*, le 17 janvier 1893.

217. *La loi sur les responsabilités des accidents et l'assurance obligatoire.* Discours prononcé à la *Chambre des députés*, le 18 mai 1893. — Broch. Paris, imp. des journaux officiels, 1893.

218. *La situation politique.* Discours prononcé au banquet du *Journal des Débats*, le 31 mai 1893. — *Journal des Débats*, 1er juin 1893. — Tirage à part. Étampes, imp. Lecesne, 1893.

219. *Le centenaire de la mort de Rabaut Saint-Étienne.* Discours prononcé au temple de l'Oratoire le 5 décembre 1893. — *Compte rendu* de la séance, broch. Paris, libr. Fischbacher, 1894.

220. *L'économie sociale.* Discours prononcé à la distribution des prix de vertu au Grand Théâtre de Reims, le 18 décembre 1892. — Broch. Reims, imp. de l'*Indépendant rémois*, 1893.

221. *Préface* à une nouvelle édition du livre de A. Moreau de Jonnès : *Aventures de guerre au temps de la République et du Consulat.* — 1 vol. in-8. Paris, Guillaumin et Cie, 1893.

222. *Funérailles de M. Waddington*, de l'Institut. Discours prononcé le 12 janvier 1894. — *Publications de l'Institut*, Paris, Firmin-Didot et Cie, 1894.

223. *La Politique douanière des États-Unis et la viticulture française.* — *Journal des Économistes*, janvier 1894.

224. *La Bourse du travail.* Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 10 février 1894. — Broch. Paris, imp. des journaux officiels, 1894.

225. *Le droit de douane sur le blé.* Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 19 février 1894. — Broch. Paris, imp. des journaux officiels, 1894.

226. *L'Université et le socialisme.* Discours prononcé à la Société d'économie politique le 5 mai 1894. — *Bulletin* de la Société d'économie politique, 1894, p. 74. — *Revue chrétienne*, 1er juin 1894.

227. *Profession de foi aux électeurs de la première circonscription de Pau*, élections législatives du 20 août 1893. Insérée dans le volume intitulé : *Programmes et professions de foi.* Paris, imp. de la *Chambre des députés*, 1894.

228. *Le budget de 1895. Libéraux et socialistes.* — *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1894. — Broch. Paris, extrait de la *Revue des Deux Mondes*, 1894.

229. *Le socialisme d'État.* Conférence faite à la Société industrielle d'Amiens le 10 novembre 1894. — *Journal des Économistes*, novembre 1894. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie, 1894.

230. *L'initiative individuelle.* Conférence faite au cercle républicain de Reims, le 30 novembre 1894. — Broch. Sancerre, typ. Pigelet, 1894.

231. *Les impôts socialistes : L'impôt progressif sur les revenus.* Discours prononcé dans la discussion du budget de 1895. *Chambre des députés*, le 3 décembre 1894. — Broch., imp. des journaux officiels, 1894.

232. Académie des sciences morales et politiques. Discours prononcé en prenant le fauteuil de la présidence. — *Compte rendu* de l'Académie, t. CXLIII, p. 409 (1895).

233. *La mission historique de la langue française.* Conférence faite le 27 janvier 1895. — *Bulletin de l'Alliance française*; association nationale pour la propagation de la langue française, janvier-février 1895.

234. *La politique des traités de commerce*. Discours prononcé au banquet de la Chambre syndicale de la céramique et de la verrerie, le 9 février 1895. — *Journal de la Céramique et de la Verrerie*, 15 février 1895. — *Journal des Économistes*, mars 1895.

235. *Le Musée social*. Discours prononcé à la séance d'inauguration, le 25 mars 1895. — *Compte rendu* de la séance, Paris, Calmann Lévy, 1895.

236. *Commission d'enquête sur la préparation des Conventions avec les Compagnies de Chemins de fer*. Déposition faite le 1er mars 1895. — Annexe n° 2 au rapport général. Paris, impr. de la Chambre des députés, 1895.

237. *La crise et la protection*. Conférence faite au Grand Théâtre de Bordeaux, le 25 avril 1895. — *Journal des Économistes*, mai 1895. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie, 1895.

238. *L'impôt sur la rente*. — *Revue politique et parlementaire*, juin 1895.

239. *Les impôts socialistes : Le régime fiscal des successions*. Discours prononcé à la *Chambre des députés*, le 15 novembre 1895. — Inséré dans le volume intitulé : Contre le socialisme.

240. *Le socialisme contemporain*. Discours lu comme président dans la séance publique annuelle du 30 novembre 1895. — *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXLV, p. 28 (1896). — *Publications de l'Institut*. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1895. — Extrait : publié dans la *Revue de Paris*, 1er décembre 1895. — Extrait : publié dans le *Journal des Économistes*, décembre 1895. — Inséré dans le volume intitulé : Contre le socialisme. Paris, Calmann Lévy, 1896.

241. Discours prononcés comme président aux funérailles de MM. Geffroy, Martha, Cucheval-Clarigny, et à l'occasion de la mort de M. Barthélemy Saint-Hilaire. — *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXLIV, pp. 600 et 802 ; — t. CXLV, pp. 129 et 145 (1895). — *Publications de l'Institut*. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1895.

242. *Le Bimétallisme*. Broch. Sancerre, typ. Pigelet, 1895.

243. Académie des sciences morales et politiques. Discours prononcé en cédant le fauteuil de la présidence. — *Compte rendu* de l'Académie, t. CXLV, p. 360 (1896).

244. *La politique radicale*. Discours prononcé le 14 janvier 1896 au banquet de l'Union libérale.

245. *Liberté, Égalité, Fraternité*. — *Journal des Débats*, 24 et 28 février et 2 mars 1896.

246. *Ligue pour le repos du dimanche*. Discours prononcé comme président le 18 mars 1896.

7. *Les impôts socialistes : L'impôt sur le revenu.* Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 21 mars 1896.
8. *Société protestante de secours mutuels.* Discours prononcé à l'assemblée générale au temple de l'Oratoire, le 22 mars 1896. — *Compte rendu annuel*, exercice 1895.
9. *British Economic Association.* Discours prononcé au banquet. Londres, le 24 mars 1896. — *Journal des Économistes*, avril 1896. — *Bulletin* de la Société d'économie politique, 1896, p. 52.
10. *Les Finances.* — 1 vol. Paris, Léon Chailley, 1896. — Collection de la *Vie nationale : Bibliothèque de la Politique et de la Science sociale.* Paris, Ernest Flammarion, éditeur.
11. *Contre le socialisme.* — 1 vol. in-18, avec une préface. Paris, Calmann Lévy, 1896.
12. *Œuvres de Léon Say*, en cours de publication par les soins de M. André Liesse, sous le titre : *Les Finances de la France sous la troisième République*, en 4 vol. in-8. Paris, Calmann Lévy, 1898, 1899, 1900.

OUVRAGES PARUS SUR M. LÉON SAY

FÉDÉRIC PASSY. — *Discours* prononcé à la Société d'économie politique le 5 mai 1896. — *Bulletin de la Société d'économie politique*, 1896, p. 67.

A. DE FOVILLE. — *Léon Say ancien président de la Société de statistique de Paris.* — *Journal de la société de statistique*, 1896, p. 167.

A. ARNAUNÉ. — *M. Léon Say, ministre des Finances.* — *Annales de l'École libre des sciences politiques*, t. XI, p. 733. — Extrait : broch. Paris, Félix Alcan, 1896.

J. CHAILLEY-BERT. — *Léon Say.* — 1 vol. Paris, Guillaumin et Cie, 1896. — *Petite bibliothèque économique.*

RENÉ STOURM. — *Notice sur la vie et les travaux de M. Léon Say*, lue à l'Académie des sciences morales et politiques le 5 juin 1897. — *Publications de l'Institut.* Paris, Firmin-Didot et Cie, 1897.

J. CHAILLEY-BERT. — *Léon Say.* — Supplément au *Nouveau dictionnaire d'économie politique.* Paris, Guillaumin et Cie, 1897.

ALBERT VANDAL. — *Discours de réception* à l'Académie française. Séance du 23 décembre 1897. — *Publications de l'Institut.* Paris, Firmin-Didot et Cie, 1897.

8. Comte d'Haussonville. — *Discours* prononcé à la réception de M. Albert Vandal. Séance du 23 décembre 1897. — *Publications de l'Institut*. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1897.

9. Georges Michel. — *Léon Say, sa vie, ses œuvres*. — 1 vol. in-8. Paris, Calmann Lévy, 1900.

CHARLES RENOUARD

SA VIE

1794. 22 octobre. Sa naissance.
1812. Entre à l'école normale.
1814. 27 juillet. Docteur ès lettres.
1816. 31 août. Licencié en droit.
— 21 novembre. Avocat à la Cour d'appel de Paris.
1830. 20 août. Conseiller d'État.
— 9 novembre. Secrétaire général du ministère de la Justice.
1831. juillet. Élu député d'Abbeville, réélu aux élections suivantes (non réélu en 1842).
1837. Conseiller à la Cour de cassation.
1846. 21 juillet. Pair de France.
1851. 2-3 décembre. Procureur général près la Haute-Cour.
1861. 20 avril. Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.
1869. 21 avril. Conseiller honoraire à la Cour de cassation.
1871. mai. Procureur général à la Cour de cassation.
1876. 24 novembre. Sénateur inamovible.
1878. 18 août. Sa mort.

SES ŒUVRES

1. *De identitate personali*; thèse latine, in-4°, 20 p., juillet 1814.
2. *Sur le style des prophètes hébreux*; thèse française, in 4°, 32 p., juillet 1814.

3. *Projets de quelques améliorations dans l'éducation publique*; chez Aug. Renouard, in-8°, 28 p., 1815.
4. *Eléments de morale*; chez Aug. Renouard, in-12 de 214 p., 1818. — 2e édition de 220 p., 1824.
5. *Considération des lacunes de l'enseignement secondaire en France*; chez Aug. Renouard, in-8° de 124 p., 1824.
6. *Mélanges de morale, d'économie et de politique*, extraits des ouvrages de Benjamin Franklin, précédés d'une notice sur sa vie; 2 vol. in-18, 1824. — 2e édition, chez J. Renouard, 2 vol. in-18, 1826. — 3e édition, 1 vol. in-12, 1853.
7. *Traité des brevets d'invention*; chez A.-A. Renouard, 1 vol. in-8°, 1825. — 2e édition. — 3e édition, chez Guillaumin; 2 vol. in-8°, 1865.
8. *Examen du projet de loi contre la presse*; chez A.-A. Renouard, in-8° de 75 p., 1827.
9. *Consultation sur la pétition des imprimeurs et libraires à propos du projet de loi sur la presse*; chez Paul Renouard, in-8° de 40 p., 1827.
10. *Manuel de l'électeur juré*; publié par la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, février 1827.
11. *L'éducation doit-elle être libre?* Mémoire qui a obtenu la première mention honorable de l'Académie Française); publié par la *Revue Encyclopédique*, août 1828.
12. *Traité des droits d'auteurs dans la littérature, les sciences et les beaux-arts*; chez Renouard, 2 vol. in-8°, 1838.
13. *Traité des faillites et des banqueroutes*; chez Guillaumin, 2 vol. in-8°, 1842. — Édit. belge, à Bruxelles, 1851. — 2e édition. — 3e édition, Paris, 1857.
14. *Dictionnaire d'économie politique*. Articles : FAILLITES, LÉGISLATION, MARQUES DE FABRIQUE ET DE COMMERCE, PARASITES, SOCIÉTÉS COMMERCIALES, 1853.
15. *Du droit industriel dans ses rapports avec les principes du droit civil*; chez Guillaumin, 1 vol. in-8°, 1860.
16. *Discours prononcés à la Cour de cassation*. 1871, 1er juillet : Discours d'installation.
17. 1871, 4 novembre : *Le droit prime la force*.
18. 1873, 4 novembre : *Personnalité et sociabilité*.
19. 1874, 3 novembre : *De l'impartialité*.
20. 1875, 3 novembre : *Considérations sur l'histoire de la Cour de cassation*.
21. 1876, 3 novembre : *Des progrès du droit*.

TRAVAUX LÉGISLATIFS

RAPPORTS A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

1832. Sur les modifications au Code pénal.
1833. 4 mars. Sur l'Instruction primaire.
1834. Sur les effets de la séparation de corps.
1835. 26 janvier. Sur les faillites et les banqueroutes.
1837. 29 mars. Sur les justices de paix.
1840. Sur l'expropriation en matière d'utilité publique.
1841. 6 mars. Sur le travail des enfants dans les manufactures.
— 25 mai. *Idem.*
— 14 décembre. *Idem.*

TRAVAUX ACADÉMIQUES

1. *De la statistique de la justice civile.* Ce mémoire, lu à l'Académie, a été résumé par M. Mignet dans une histoire de l'Académie. *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. I, p. CLXXVIII.
2. *Contrat de prestation du travail.* Mémoire lu les 10 et 31 décembre 1853, *Compte rendu*, t. XXVII, p. 161 et 365.
3. *Le droit maritime international.* Rapport au nom de la section de législation, lu le 14 décembre 1861, *Compte rendu*, t. LIV, p. 131. *Mémoires de l'Académie*, t. II, p. 577.
4. *Considérations sur l'influence du taux des salaires.* Mémoire lu en 1862, *Compte rendu*, t. LXI, p. 153.
5. *Législation des brevets d'invention.* Discussion ouverte en 1863, *Compte rendu*, t. LXIII, p. 264.
6. *De la nature et de l'influence des peines.* Rapport au nom de la section de législation, lu le 2 mai 1863. *Mémoires de l'Académie*, t. XII, p. 399.
7. *Valeurs divisées en actions transmissibles.* Rapport au nom de la section de législation, lu le 9 juillet 1864, *Compte rendu*, t. LXIX, p. 377.
8. *Chômage des dimanches et jours fériés.* Mémoire lu en 1865, *Compte rendu*, t. LXXIV, p. 5.

9. *Revision du Code Napoléon.* Observations présentées en 1866, *Compte rendu*, t. LXXV, p. 448.
10. *Valeurs divisées en actions transmissibles.* Second rapport au nom de la section de législation, lu le 5 mai 1866, *Compte rendu*, t. LXXVI, p. 415, *Mémoire de l'Académie*, t. XIII, p. 865.
11. *Allocution en devenant président de l'Académie*, le 4 janvier 1868, *Compte rendu*, t. LXXXIII, p. 488.
12. *Allocution en quittant le fauteuil de la Présidence*, le 2 janvier 1869, *Compte rendu*, t. LXXXVII, p. 468.
13. *Discours prononcé à la séance publique annuelle*, le 16 janvier 1869, *Compte rendu*, t. LXXXVII, p. 411.
14. *Le mariage considéré au point de vue moral et religieux, légal et social.* Rapport au nom de la section de législation, lu dans la séance du 28 mai 1870. *Mémoires de l'Académie*, t. XIII, p. 269, *Compte rendu*, t. XCIII, p. 251.
15. *Organisation judiciaire et administrative française et belge.* Rapport fait au nom de la section de législation, le 18 juillet 1874, *Mémoires de l'Académie*, t. XIV, p. 357, *Compte rendu*, t. CII, p. 397.

COLLABORATION

Mercure de France, depuis janvier 1815.
Moniteur universel, depuis août 1816.
Journal d'Éducation, depuis novembre 1816.
Journal de Commerce, depuis décembre 1816.
Thémis, depuis 1818.
Le Globe, depuis 1825 jusqu'en 1830.
Revue Encyclopédique, depuis 1828.
Annales de Jurisprudence, depuis 1829.
Revue de Législation et de Jurisprudence, depuis 1835.
Revue historique de droit français, 1861.

PAUL JANET

SA VIE

1823. 30 avril. Sa naissance.
1841. Entre à l'École Normale.
1844. Secrétaire de Victor Cousin.
1845. Professeur au Collège royal de Bourges.
1848. Professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg.
1853. Prix à l'Académie des Sciences morales et politiques pour la *Philosophie morale et politique de Platon et d'Aristote.*
1856. Prix à l'Académie française pour *la Famille.*
1857. Professeur de logique au Lycée Louis-le-Grand.
1859. Prix à l'Académie française pour l'*Histoire de la Philosophie morale et politique.*
1862. 17 novembre. Suppléant de M. Garnier, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Paris.
1863. Prix à l'Académie française pour la *Philosophie du bonheur.*
1864. 13 février. Élu membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.
1864. 20 juin. Professeur d'histoire de la Philosophie à la Faculté des Lettres.
1871. Professeur à l'École des Sciences politiques.
1880. Membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.
1887. 11 novembre. Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres.
1899. 4 octobre. Sa mort.

SES OUVRAGES

1. *Essai sur la dialectique de Platon*, thèse de doctorat; Paris, in-8°. Joubert, 1848. 2e édition sous ce titre : *Études sur la dialectique dans Platon et dans Hegel*; Paris, in-8°, Ladrange. 1861.
2. *De plastica naturæ vita quæ a Cudwortho in systemate intellectuali celebratur*, Facultati Parisiensi hanc thesim proponebat Paul Janet; Paris, Joubert, in-8°, 1848.
3. *M. de Lamartine*; Paris, in-8°, Joubert, 1848 (23 pages).
4. *Du rapport de la morale et de la politique*. Leçon d'ouverture à la Faculté des Lettres de Strasbourg; Paris, in-8°, 1849 (tirage à part de *la Liberté de penser*).
5. *Introduction à un cours de morale et de théodicée*. Leçon d'ouverture à la Faculté des Lettres de Strasbourg, 18 novembre 1854; Strasbourg, in-8°, 1854.
6. *La famille* (Leçon de philosophie morale); in-18, Paris, Ladrange, couronné par l'Académie française, 1855. 5e édition, 1864, 7e édition, 1868. 13e édition, Paris, Calmann Lévy, 1890. — *La famiglia*, traduction italienne, 1858. — *A famiglia*, traduction portugaise, Porto, 1868. — *Familgen*, traduction suédoise, 1869.
7. *Discours prononcé à la distribution des prix*, Lycée impérial Louis-le-Grand; Paris, in-8°, 1857.
8. *Les confessions de saint Augustin*; traduction française et une introduction, in-18, Charpentier, 1858.
9. *Histoire de la philosophie morale et politique dans l'antiquité et dans les temps modernes*. 2 volumes in-8°; Paris, Ladrange, 1858 (couronné par l'Académie des Sciences morales et par l'Académie française). 2e édition, sous ce titre : *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale*; Paris, 1872. — 3e édition, Paris, 2 vol. in-8°, Alcan, 1887.
10. *La philosophie et M. Ernest Renan*; Paris, in-8°, 1860.
11. *Essai sur le médiateur plastique de Cudworth*; Paris, in-8° (74 pages), Ladrange, 1860.
12. *Leçon d'ouverture du cours de philosophie*, prononcée à la Faculté des Lettres de Paris, le 16 décembre 1862; in-8°, 22 pages, Paris, Dupont.
13. *La philosophie du bonheur*; in-8°, Paris, Michel Lévy, 1863. 5e édition, in-18, 1891. — *Het geluk in het menschelijk leven*, traduction hollandaise, par Laurillard; Amsterdam; 1864. — *Ly cans filocofi*, traduction suédoise, Stockholm, 1869.

14. *Le matérialisme contemporain*; in-18, 1863, Germer Baillière, 3e édition, 1875. 5e édition, librairie Alcan, 1888. — *Der materialismus unser Zeit*, par von Reichlin-Weldegg, avec préface de H. von Fichte, traduction allemande; Leipzig, 1866. — *The materialism of the present day*, traduction anglaise par G. Masson; Londres, 1866. — *Kritik van het moderne materialism*, traduction hollandaise, Utrecht, 1865. — *Matery palism Wspolezsesny*, traduction polonaise, par Sophie de Glaser, Krakow, 1878.
15. *Discours prononcé aux funérailles de M. Emile Saisset*, 29 décembre 1863; Didot, in-4°, 1863.
16. *Une Académie politique sous le cardinal de Fleury, de 1724 à 1731*; lecture faite dans la séance publique annuelle des cinq Académies le 16 août 1865; Paris, in-4°, 1865.
17. *La crise philosophique*; gr. in-18, 184 p., Germer Baillière, 1865.
18. *Le cerveau et la pensée*; in-18, Germer Baillière, 1867.
19. *Éléments de morale*; in-18, Delagrave, 1869; 2e édition, 1870; 3e édition, 1884; 4e édition, 1890.
20 *Discours prononcé le 16 novembre 1871 aux funérailles de M. Pellat*; Didot, in-4°, 1871.
21. *La philosophie dans les comédies de Molière*; lu dans la séance publique annuelle des cinq Académies le 25 octobre 1872; Paris, Didot, in-4°.
22. *Les problèmes du XIXe siècle*; Paris, in-8°, Michel Lévy, 1872.
23. *Saint-Simon et les saint-simoniens*; in-18, Germer Baillière, 1872.
24. *La morale*; in-8°, XIII-616 pages, Delagrave, 1874. 2e édition, 1886. 5e édition, 1898. — *The theory of morals*, New-York, 1880.
25. *Philosophie de la Révolution française*; in-18, Germer Baillière, 1874. 4e édition, librairie Alcan, 1892.
26. *Les causes finales*; librairie Germer Baillière, 1876. 2e édition, 1883. — *Final causes*, Edimburg, 1878. 2e édition 1883. — *Final causes*, New York, 1883. 2e édition, 1888.
27. *Allocution prononcée à la distribution des prix du Lycée Louis-le-Grand*, le 6 août 1878; Paris, in-8°, 1878.
28. *Spinoza : De Dieu, de l'homme et de la béatitude*; traduction française avec introduction; Germer Baillière, 1878.
29. *La philosophie française contemporaine*; in-18, Michel Lévy, 1879.
30. *Notice sur Barni (Jules Romain)*, 1879. (*Association des anciens élèves de l'École Normale.*)
31. *Un républicain de la veille, Michel de Bourges*, souvenirs personnels; *Revue politique* du 17 avril 1880.
32. *Traité élémentaire de philosophie à l'usage des classes*; Paris, in-8°,

Delagrave, 1880. 2e édition, 1881. 3e édition, 1883. 4e édition, 1884. 6e édition, 1889. Trad. espagnole, Paris, Bouret, 1882. 2e édition, 1886. 3e édition, 1890.

33. *Traite de philosophie*; in-8°, Delagrave, 1880. Traduction espagnole, Mexico, 1882.

34. *Notice sur Cotelle (Toussaint Ange). Association des anciens élèves de l'École Normale.*)

35. *Pascal philosophe*, discours prononcé le 11 septembre 1880, à l'inauguration de la statue de Pascal à Clermont-Ferrand; Didot, in-4°, 1880.

36. *Cours de morale à l'usage des écoles normales primaires*, 1re année : *Psychologie et Morale théorique*; Paris, in-18, Delagrave, 1881. 2e année : *Morale pratique*; Paris, in-18, Delagrave, 1881. 2e édition, 1887.

37. *Cours de morale à l'usage des écoles normales primaires d'institutrices*; 1re et 2e année : *Psychologie et Morale théorique*; Paris, Delagrave, in-18, 1882, 3e année : *Morale pratique, applications*; Paris, Delagrave, 1883.

38. *Discours prononcé le 24 septembre 1882 à l'inauguration de la statue de Lakanal* à Foix; imp. F. Didot, in-4°, 1882.

39. *Les origines du socialisme contemporain;* Paris, in-18, Germer Baillière, 1883.

40. *Cours complet d'enseignement secondaire spécial, Éléments de morale*; Paris, in-18, Delagrave, 1883. — *Éléments de morale pratique*, 1889. — *Éléments de philosophie scientifique et de philosophie morale*, 1re édition, 1890; 2e édition, Paris, Delagrave, in-18, 1891.

41. *Les maîtres de la pensée moderne*; in-18, Michel Lévy, 1883.

42. *Victor Cousin et son œuvre*, in-8°, Calmann Lévy, 1885.

43. *Histoire de la philosophie*, Les problèmes et les écoles, en collaboration avec M. J. Séailles; in-8°, Delagrave, 1887. Traduction espagnole, Paris, Bouret, 1891.

44. *Les lettres de Mme de Grignan*; in-18, Lireux, 1888. 2e édition, Paris, in-18, C. Lévy, 1895.

45. *Les passions et les caractères dans la littérature du XVIIe siècle*; in-18, Calmann Lévy, 1888.

46. *Histoire de la Révolution française* (Centenaire de 1789); in-18, Delagrave, 1889.

47. *Lectures variées de littérature et de morale*; in-18, Delagrave, 1890.

48. *La philosophie de Lamennais*; Paris, in-18, Alcan, 1890.

49. *Cours de psychologie et de morale*, 1re année. *Psychologie théorique et appliquée*, par Paul Janet et Raymond Thamin, Paris,

Delagrave, in-18, 1891. 2e année : *Morale théorique et Morale pratique*, par Paul Janet; Paris, in-18, Delagrave, 1891.

50. *Fénelon* (de la collection des *Grands Écrivains français*); in-18, Hachette, 1892.
51. *Dubois*, ancien directeur de l'École Normale supérieure (*Notice insérée dans le Centenaire de l'École Normale*, 1795-1895. Paris, Hachette, 1895, gr. in-8°.
52. *Notice sur Martha* (*Benjamin Constant*). (Extrait du *Bulletin de l'Association des anciens élèves de l'École Normale*.) Versailles, Cerf, in-8°, 1895.
53. *Principes de métaphysique et de psychologie*, leçons professées à la Faculté des Lettres de Paris, 1888-1894; Paris, 2 vol. in-8°, Delagrave, 1897.
54. *Notice sur Jules Simon* (*Association des anciens élèves de l'École Normale*), 1897.
55. *Notice sur Denis* (*François-Jacques*) (*Association des anciens élèves de l'École Normale*), 1898.

TRAVAUX ACADÉMIQUES

1. *Rapport sur un ouvrage de M. Martha* : « *Les moralistes sous l'empire romain* », t, LXXI, p. 285.
2. *Un précurseur français de Hegel*, t. LXXIII, p. 457.
3. *Une académie politique sous le cardinal de Fleury*, t. LXXIV, p. 107.
4. *Rapport sur un ouvrage de M. Mervoyer* : « *Étude sur l'association des idées* », t. LXXVI, p. 293.
5. *Rapport sur un ouvrage de M. Caro* : « *La philosophie de Gœthe* », t. LXXVIII, p. 293.
6. *Rapport sur un ouvrage de M. Ém. Beaussire* : « *La liberté dans l'ordre intellectuel et moral* », t. LXXXII, p. 457.
7. *Rapports sur une publication de lettres inédites de Descartes, par M. de Budé*, t. LXXXVII, p. 183.
8. *Rapport sur un ouvrage de M. Ém. Beaussire* : « *La guerre civile et la guerre étrangère* ».
9. *La philosophie dans les comédies de Molière*, t. XCI, p. 69.
10. *Rapport sur un ouvrage de M. Fouillée* : « *La liberté et le déterminisme* », t. C, p. 174.
11. *Rapport sur un ouvrage de M. Alex. Bain, traduit par M. Cazelles* : « *Les sens et l'intelligence* », t. CI, p. 703.

12. *Rapport sur un ouvrage de M. Zeller* : « *Les tribuns et les révolutions en Italie* », t. CCI, p. 714.
13. *Rapport sur un ouvrage de M. Ribot* : « *La philosophie de Schopenhauer* », t. CII, p. 669.
14. *Notice sur des lettres inédites de Bayle*, t. CII, p. 769.
15. *Rapport sur* « *La Logique de Bain* », *traduite par M. Compayré*, t. CV, p. 893.
16. *Des causes finales*, t. CVI, p. 491.
17. *Un philosophe misanthrope*, t. CIX, p. 369.
18. *Rapport sur un ouvrage de M. Boussinesq* : « *Conciliation du déterminisme et de la liberté morale* », t. CIX, p. 496.
19. *Rapport sur les publications de M. Paul Bert*, t. CXI, p. 178.
20. *Rapport sur un ouvrage de M. Dupont-White* : « *Mélanges philosophiques* », t. CXI, p. 180.
21. *Rapport sur* « *les Logiciens anglais* », *de M. Liard*; t. CXI, p. 281.
22. *Rapport sur le livre de M. Liard* : « *La science positive et la métaphysique* », t. CXIII, p. 146.
23. *Rapport sur le livre de M. Brochard* : « *L'erreur* », t. CXIII, p. 748.
24. *Des qualités de l'esprit*, t. CXIV, p. 204.
25. *Rapport sur un ouvrage de M. Marion* : « *La solidarité morale* », t. CXV, p. 597.
26. *Rapport sur le divorce, de M. Louis Legrand*, t. CXVI, p. 715, 717.
27. *La localisation des sensations*, t. CXIX, p. 67.
28. *Observations sur la suggestion hypnotique*, t. CXXII, p. 233.
29. *Sur le socialisme d'État*, t. CXXV, p. 503.
30. *Sur un ouvrage de Hamilton, traduit par M. Joseph Reinach* : « *La logique parlementaire* », t. CXXVII, p. 127.
31. *De l'imagination créatrice et du génie*, t. CXXVII, p. 388.
32. *Rapport sur deux livres de M. Ludovic Carrau* : « *Les preuves des théories de Platon* », — « *La conscience psychologique et morale* », t. CXXIX, p. 451.
33. *Rapport sur ouvrage de M. Lyon* : « *L'idéalisme en Angleterre au XVIIIe siècle* », CXXXI, p. 940; CXXXII, p. 429.
34. *Rapport d'un ouvrage de M. Arréat* : « *La morale dans le drame, l'épopée et le roman* », CXXXI, p. 950.
35. *Rapport sur deux ouvrages de M. Charaux* : 1° « *Annales de l'enseignement supérieur de Grenoble* »; 2° « *Pensées sur l'histoire* », CXXXII, p. 606; CXXXIII, p. 313.
36. *Rapport sur deux ouvrages* : 1° « *Texte grec inédit de Damascius* », par M. Ruelle : 2° « *L'automatisme psychologique* », par M. Pierre Janet, CXXXIII, p. 153 et 629.
37. *De la responsabilité philosophique*, CXXXIII, p. 482; CXXXIV, p. 5.

38. *Rapport sur un ouvrage de M. Arréat* : « *Psychologie du peintre* », CXXXVII, p. 546.
39. *Les œuvres posthumes de Montesquieu*, CXXXIX, p. 168.
40. *Rapport sur un ouvrage de M. Pillon* : « *L'année philosophique* », CXL, p. 123 et 508; CXLII, p. 127; CXLIII, p. 912; CXLVII, p. 154; CXLVIII, p. 143; CL, p. 961.
41. *Rapport sur un ouvrage de M. Durckheim* : « *De la division du travail social* », CXL, p. 123 et 508.
42. *Rapport sur un ouvrage de M. Reynaud* : « *Grammaire comparée du grec et du latin* », CXLIV, p. 139.
43. *Observations sur Damascius*, CXLVII, p. 853; CXLVIII, p. 811.

RAPPORTS SUR LES CONCOURS

1. *Rapport au nom de la section de morale sur le « Traité des devoirs » de Cicéron. Mémoires de l'Académie*, t. XII, p. 245, 1865.
2. *Rapport sur le « concours de la philosophie de Malebranche ». Comptes rendus*, t. LXXVIII, p. 5. — *Mémoires de l'Académie*, t. XIII, p. 221.
3. *Rapport sur la philosophie de Kant. Comptes rendus*, t. XCI, p. 231. — *Mémoires de l'Académie*, t. XIV, p. 31.
4. *Rapport sur le concours relatif aux « Dialogues » de Platon. Mémoires de l'Académie*, t. XVII, p. 243.
5. *Rapport sur le prix Jean Reynaud*, t. XVII, p. 1085.
6. *Rapport sur la philosophie de l'inconscient. C. R.*, t. CXXXVII, p. 801; t. CXXXVIII, p. 151. — *Mémoires*, t. XVIII, p. 557.
7. *Rapports sur le prix Gegner. C. R.*, t. CXXXIX, p. 647; t. CXXXXI, p. 540; t. CXXXXIII, p. 780; t. CXXXXV, p. 549.
8. *Rapport sur la philosophie de Philon le Juif et l'école d'Alexandrie. C. R.*, t. CXXXXVI, p. 887 et 933. — *Mémoires*, t. XX, p. 275.
9. *Rapport sur le prix Jean Reynaud. C. R.*, t. CL, p. 672; t. CLI, p. 101. — *Mémoires*, t. XIX, p. 921.

COLLABORATION A LA *REVUE DES DEUX MONDES*

1856. 15 mars. *La cité de Dieu au XIXe siècle.*
1857. 15 avril. *Stephansfeld (Asile d'aliénés en Alsace). Des caractères et du traitement de la folie.*

1861. 1er juillet. *Alexis de Tocqueville et la science politique au XIXe siècle.*

1862. 15 juin. *Une nouvelle défense du spiritualisme.* (Essai de philosophie religieuse par Émile Saisset.)

1863. 15 mai. *Un nouveau système sur la vie future.*

15 août. *Le matérialisme contemporain.*

I. *L'École naturaliste en Allemagne.*

1er décembre. II. *Une théorie anglaise : M. Darwin.*

1864. 1er janvier. *Émile Saisset : article nécrologique.*

1er avril. *La philosophie du XVIIIe siècle.*

15 juillet. *La crise philosophique et les idées spiritualistes en France.*

I. *L'école critique.*

1er août. II. *Le positivisme et l'idéalisme.*

15 décembre. *La psychologie depuis Jouffroy : M. Adolphe Garnier.*

1865. 15 mars. *Le scepticisme moderne : Pascal et Kant.*

15 juin. *Le cerveau et la pensée.* I. *Données physiologiques.*

15 juillet. II. *Derniers débats scientifiques sur la folie.*

1865. 1er juillet. *Un précurseur français de Hegel : dom Deschamps.*

1866. 15 janvier. *L'histoire de la philosophie et l'éclectisme.*

15 avril. *La méthode expérimentale et la physiologie.*

1er septembre. *La liberté de penser.*

1er octobre. *L'esprit de discipline en littérature.*

1867. 1er février. *Victor Cousin.*

15 juillet. *Spinoza et le spinozisme.*

1868. 15 janvier. *Descartes, son caractère et son génie.*

15 mai. *Le spiritualisme français au XIXe siècle.*

1er juillet. *Les problèmes philosophiques : M. Auguste Laugel.*

15 octobre. *L'unité morale de l'espèce humaine.*

1869. 15 mai. *Un apologiste chrétien au XIXe siècle : M. Guizot.*

1er octobre. *La grammaire au moyen âge.*

15 octobre. *Mill et Hamilton : le problème de l'existence des corps.*

1872. 1er janvier. *La philosophie de la Révolution française.*

I. *Les théoriciens de l'École révolutionnaire.*

15 janvier. II. *Les historiens républicains et les critiques de la Révolution.*

15 août. *L'esprit révolutionnaire, la souveraineté nationale et le gouvernement de la République.*

15 novembre. *Les réformes dans l'Enseignement secondaire.*

1873. 15 février. *Le problème des causes finales et la Philosophie contemporaine.*

15 novembre. *Une nouvelle phase de la philosophie spiritualiste.*
1874. 1er mai. *L'idée de force et la philosophie dynamiste.*
1er novembre. *La science sociale et la philosophie anglaise.*
1875. 1er mars. *M. Charles de Rémusat.*
15 septembre. *La philosophie dans les tragédies de Racine.*
1876. 15 avril. *Le fondateur du socialisme moderne : Saint-Simon.*
15 juillet. *La liberté de l'enseignement et la collation des grades.*
1er octobre. *L'école St-Simonienne : Bazard et Enfantin.*
1877. 15 avril. *La métaphysique en Europe depuis Hegel :*
I. *La philosophie de la liberté : Schelling et Secrétan.*
15 mai. II. *Un philosophe misanthrope : Schopenhauer.*
1er juin. III. *La philosophie de la volonté et la philosophie de l'inconscient.*
15 septembre. *La propriété pendant la Révolution française.*
1878. 15 avril. *L'histoire de la philosophie ancienne en Allemagne.*
1879. 1er janvier. *L'instruction primaire au point de vue de la psychologie.*
1er juin. *Études et discours par M. Bersot.*
1er août. *Le* GLOBE *de la Restauration et Paul-François Dubois.*
1er octobre. *Le socialisme au XIXe siècle : Charles Fourier.*
1880. 1er mai. *Schopenhauer et la physiologie française : Cabanis et Bichat.*
15 juillet. *Les origines du socialisme contemporain :*
I. *Le socialisme révolutionnaire.*
1er août. II. *Le Communisme au XVIIIe siècle, et la conspiration de Babeuf.*
1881. 15 mars. *La philosophie de Molière.*
15 octobre. *La philosophie de la croyance.*
1882. 1er juin. *Un essai de réalisme spiritualiste.*
1883. 1er septembre. *L'éducation des femmes.*
1884. 1er janvier. *Victor Cousin et son œuvre philosophique.*
I. *Les premiers maîtres de Cousin; le voyage d'Allemagne.*
15 janvier. II. *Le cours de 1818.* LE VRAI, LE BEAU ET LE BIEN. *Le cours de 1820.*
1er février III. *La disgrâce. Cousin et Hegel. Le cours de 1828.*
15 février. IV. *L'enseignement de la philosophie de 1830 à 1852.*
1er mars. V. *L'histoire de la philosophie; l'idée éclectique.*
1er-15 septembre. *Les lettres de Mme de Grignan.*
1885. 1er juin. *Le testament d'un philosophe : le nouveau spiritualisme.*
15 août. *Les clefs de La Bruyère.*
1886. 15 août. *Bossuet moraliste.*

1887. 1er août. *Les origines de la philosophie d'Auguste Comte : Comte et Saint-Simon.*

1888. 1er avril. *Une chaire de psychologie expérimentale et comparée au Collège de France.*

1889. 1er février. *La philosophie de Lamennais.*

I. *Lamennais, théologien et théocrate.*

1er mars II. *Lamennais, libéral et révolutionnaire.*

5 mars. III. *Lamennais, métaphysicien et esthéticien.*

1890. 15 mars. *La philosophie catholique en France au XIXe siècle : Châteaubriand et* LE GÉNIE DU CHRISTIANISME.

1892. 15 juillet. *La psychologie et ses modernes critiques.*

1899. 15 avril. *La philosophie de Pierre Leroux.*

I. *La critique de l'éclectisme.*

15 mai. II. *L'idée de l'humanité.*

JOURNAL DES SAVANTS

1888. Février. *Mme de Maintenon, d'après sa correspondance authentique.*

Mars. *Idem.*

Juin. *Montesquieu, par Albert Sorel. Turgot, par Léon Say.*

Septembre. *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire.*

1889. janvier. *Idem.*

Février. *Œuvres de Blaise Pascal* (Édit. Faugère).

Juin. *Maximes de La Rochefoucauld.*

Juillet. *Idem.*

1890. Janvier. *La vie de Molière.* — Notice bibliographique sur Molière par Paul Mesnard (*Œuvres de Molière*, t. X, collection des Grands Écrivains, 1889). *La comedie de Molière, l'homme et son milieu*, par Gustave Larroumet, 1887.

Mars. *Id.*

Septembre. *L'Allemagne depuis Leibnitz. Essai sur la formation de la conscience nationale de l'Allemagne* (1700-1848), par Levi-Brühl, 1890.

Décembre. *Alexandre Hardy et le théâtre français à la fin du XVIe siècle, et au commencement du XVIIe siècle*, par M. Rigal.

1891. Février. *Œuvres du cardinal de Retz*, nouvelle édition (Collection des Grands Écrivains de la France), 9 vol. in-8° (1872-1887, Paris).

Mars. *Id.*

Juin. *Id.*

1892. Janvier. *Sébastien Castellion, sa vie, son œuvre*, 1515-1563, par Ferdinand Buisson, Paris, 1891.

Avril. *Mme de La Fayette*, par le comte d'Haussonville (Collection des Grands Écrivains français, Paris, 1891).

Septembre. *Bossuet, historien du protestantisme.* Étude sur l'Histoire des variations, par Alfred Rébelliau.

Novembre. *Id.*

Décembre. *Mélanges inédits de Montesquieu*, publiés par le baron de Montesquieu (Bordeaux, 1892). — Deux opuscules de Montesquieu, 1891.

1893. Mars. *Id.*

Juin. *Nos adieux à la vieille Sorbonne*, par Oct. Gréard, Paris, 1893.

Août. *L'ancien collége d'Harcourt et le lycée Saint-Louis*, par M. l'abbé Bouquet, Paris, 1891.

Octobre. *Id.*

1894. Avril. *Le roman en France depuis 1610 jusqu'à nos jours*, par M. Paul Morillot.

Juin. *Prévost-Paradol.* Étude, suivie d'un choix de lettres, par Octave Gréard, 1894.

Octobre. *Id.*

1895. Mars. *Lamartine*, par Émile Deschanel, Paris, 1893.

Juin. *La Philosophie de Jacobi*, par Levi-Brühl, 1893.

Novembre. *Id.*

1896. Janvier. *J.-J. Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire*, par J. Texte (Librairie Hachette).

Avril. *Id.*

Septembre. *Histoire des doctrines esthétiques et littéraires en Allemagne : Lessing*, par Em. Grucker (Paris, Berger-Levrault, 1896).

1897. Mars. *Id.*

Mai. *Id.*

1898. Janvier. *Geoffroy et la critique dramatique sous le Consulat et l'Empire*, par M. Charles des Granges (Paris, 1897, Hachette).

Avril. *Œuvres de Descartes*, publiées par Charles Adam et Paul Tannery, sous les auspices du ministère de l'Instruction publique (*Correspondance*, t. I, Léopold Cerf, imprimeur-éditeur).

Août. *Dernier travail, derniers souvenirs*, par M. Ernest Legouvé, de l'Académie française (Hetzel, 1898).

Novembre. *Houdard de la Motte*, par M. Paul Dupont, maître

de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Lille (Hachette, Paris, 1898).

1899. Février. *La correspondance de Descartes*, t. II, publiée par M. Charles Adam et Paul Tannery (Paris, Léopold Cerf, 1898). [*Suite.*]

Juin. *John Stuart Mill*. Correspondance inédite avec Gustave d'Eichthal. — Avant-propos et traduction par Eugène d'Eichthal (Paris, Alcan, 1898).

Octobre. Mort de M. Janet. — Sa collaboration au *Journal des Savants*.

W. GLADSTONE

SA VIE

1809. 29 décembre. Sa naissance à Liverpool.
1828. Janvier. Université d'Oxford : Christ-Church College.
1831. Nov.-déc. Université d'Oxford. Examens de sortie.
1832. 13 décembre. Élu député de Newark.
1834. 26 décembre. Cabinet Peel. Nommé *Junior lord of the Treasury.*
1835. 5 janvier. Réélu à Newark.
27 janvier. Sous-secrétaire d'État des colonies.
8 avril. Chute du cabinet Peel.
1837. 24 avril. Réélu à Newark.
1839. 25 juillet. Son mariage avec Catherine Glynne.
1841. 29 juillet. Réélu à Newark.
6 septembre. Cabinet Peel. Vice-président du Board of Trade et membre du Conseil privé.
14 septembre. Réélu à Newark.
1843. 15 mai. Président du Board of Trade, avec siège dans le cabinet (Peel).
1845. 28 janvier. Donne sa démission.
23 décembre. Rentre comme secrétaire d'État aux Colonies (cab. Peel).
1846. 5 janvier. Non réélu à Newark.
Juin. Chute du cabinet Peel.
1847. 3 août. Élu par l'Université d'Oxford.
1852. 14 juillet. Réélu à Oxford.
23 décembre. Chancelier de l'Échiquier (cabinet Aberdeen).
1853. 20 janvier. Réélu à Oxford.
18 avril. Présente son 1er budget.

1854. 6 mars. Présente son 2e budget.
1855. 29 janvier. Chute du cabinet Aberdeen.
10 février. Cabinet Palmerston.
22 février. Donne sa démission de chancelier de l'Échiquier.
1857. 27 mars. Réélu à Oxford.
1858. 8 novembre. Lord Haut Commissaire aux îles Ioniennes.
1859. 12 février. Réélu à Oxford.
29 avril. Réélu à Oxford.
1859. 20 juin. Chancelier de l'Échiquier (cab. Palmerston).
1er juillet. Réélu à Oxford.
18 juillet. Présente son 3e budget.
11 novembre. Lord Recteur de l'Université d'Édimbourg.
1860. 10 février. Présente son 4e budget.
1861. 15 avril. Présente son 5e budget.
1862. 3 avril. Présente son 6e budget.
1863. 16 avril. Présente son 7e budget.
1864. 7 avril. Présente son 8e budget.
1865. 4 mars. *Élu associé étranger de l'Académie des Sciences morales et politiques.*
2 avril. Présente son 9e budget.
22 juillet. Élu par le « South-Lancashire ».
6 novembre. Chancelier de l'Échiquier (cabinet Russell).
1866. 3 mai. Présente son 10e budget.
13 juin. Chute du cabinet Russell.
1868. 17 novembre. Élu à Greenwich.
9 décembre. Premier ministre (cab. Gladstone : 1868-1874).
21 décembre. Réélu à Greenwich.
1874. 4 février. Réélu à Greenwich.
17 février. Démission du ministère.
1877. 15 novembre. Recteur de l'Université de Glasgow.
1880. 5 avril. Élu dans le Midlothian.
28 avril. Premier ministre et chancelier de l'Échiquier (2e cabinet Gladstone, 1880-1885).
8 mai. Réélu dans le Midlothian.
10 juin. Présente son 11e budget.
1881. 4 avril. Présente son 12e budget.
1882. 24 avril. Présente son 13e budget.
1885. 9 juin. Chute du cabinet.
27 novembre. Élu dans le Midlothian.
1886. 3 février. Premier ministre (3e cabinet Gladstone, 1886).
10 février. Réélu dans le Midlothian.
2 juillet. Réélu (après dissolution) dans le Midlothian et à Leith

1886. 20 juillet. Démission du ministère.
1888. 25 juillet. Célèbre ses noces d'or.
1892. 13 juillet. Réélu dans le Midlothian.
15 août. Premier ministre (4e cabinet Gladstone, 1892-1894).
24 août. Réélu dans le Midlothian.
1894. 3 mars. Sa démission de premier ministre.
1895. 1er juillet. Ses adieux aux électeurs.
1898. 19 mai. Sa mort à Hawarden.

SES ÉCRITS

1. *The Church in its relations with the State*, 2 vol. in-8°, décembre 1838; 2e édition revisée. Avril 1841.
2. *The principles of Church considered in its results*. Novembre 1840.
3. *The course of commercial policy at home and abroad*, *Foreign and Colonial Quarterly Review*. Anonyme. Janvier 1843.
4. *Present aspects of the Church*, même *Revue*. Octobre 1843.
5. *On Lord John Russell's Translation of the Francesca di Rimini*, *Enghlish Review*. Avril 1844.
6. *The Theses of Eratus and the Scottish Church Establishment*, *New Quarterly Review*. Octobre 1844.
7. *On M. Ward Ideal Church*, *Quarterly Review*. Décembre 1844.
8. *Remarks upon recent Commercial Legislation*. Published March, 1845.
9. *Review of Life of Mr. Blanco White*, *Quarterly*. June 1845.
10. *Scotch ecclesiastical Affairs*, *Quarterly*. Décembre 1845.
11. *A Manual of Prayers from the Liturgy arranged for family use*. Décembre 1845.
12. *From Oxford to Rome*, *Quaterly*. June 1847.
13. *On Lachmann's Ilias*, *Quarterly*. Septembre 1847.
14. *On the Duke of Argyll's Presbytery Examined*, *Quarterly*. Décembre 1848.
15. *The Clergy Relief Bill*, *Quarterly*. Décembre 1849.
16. *Giacomo Leopardi*, *Quarterly*. March 1850.
17. *Letter to Bishop of London : Remarks on the Royal Supremacy*. June 1850.
18. *Last earnest protest against Australian Colonies Government bill*. Août 1850.
19. *Two letters to Lord Aberdeen on Neapolitan Misgovernment*. Juillet 1850.

20. *Letter to Dr Skinner, Bishop of Aberdeen, on The functions of laymen in the Church.* Décembre 1851.
21. *Translation of Farini's, The Roman State 1815 to 1850*, v. I and II. published. Décembre 1851.
22. *An examination of the Official reply of the Neapolitan Government.* Janvier 1852.
23. *On Farini's Stato Romano, Edinburgh Review.* Avril 1852.
24. *Count Montalembert on Catholic interests Nineteenth Century. Quaterly.* Décembre 1852.
25. *Sardinia and Rome, Quarterly.* Juin 1855.
26. *The War and the Peace, Gentleman's magazine.* Août 1856.
27. *The declining Efficiency of Parliament, Quarterly.* Septembre 1856.
28. *Homer and his successors in Epic poetry and prospects political and financial, Quarterly.* Janvier 1857.
29. *The new Parliament and its work, Quarterly.* Avril 1857.
30. *The bill for divorce. — Homeric Characters in and out of Homer, Quarterly.* Juillet 1857.
31. *Studies in Homer and the Homeric age.* Mars 1858.
32. *The fall of the Late Ministry, Quarterly.* Avril 1858.
33. *The past and present Administrations, Quarterly.* Octobre 1858.
34. *The war in Italy, Quarterly.* Avril 1859.
35. *Letter to the provost of Oriel.* Juin 1859.
36. *On Tennyson's poems, Quarterly.* Octobre 1859.
37. *Nelda, a romance translated from Grossi, Fraser's magazine.* Décembre 1859.
38. *Translations*, par lord Lyttelton et le R. Hon. W. E. Gladstone. Novembre 1861.
39. *The session and its sequel, Edinburgh Review.* Octobre 1867.
40. *Phenicia and Greece, Quarterly.* Janvier 1868.
41. *A chapter of autobiography.* 23 novembre 1868.
42. Articles on *Ecce Homo.* Décembre 1868.
43. *Juventus Mundi, The Gods and Men of the Heroic Age.* Août 1869.
44. *Germany, France and England, Edinburgh Review.* Octobre 1870.
45. *A poem on an infant born, baptized and died on the same day, Good Words.* Avril 1871.
46. *Letter on Evolution, Contemporary Review.* Décembre 1873.
47. *The Shield of Achilles, Contemporary Review.* Février 1874.
48. *The Reply of Achilles to the envoys of Agamemnon, Contemp. Review.* Mai 1874.
49. *Homer's place in History, Contemp. Review.* Juin 1874.
50. *The place of Homer in History and in Egyptian Chronology, Contemp. Review.* Juillet 1874.

51. *Ritualism and Ritual, Contemp. Review.* Octobre 1874.
52. *Miss Yonge's Life of Bishop Patteson, Quarterly Review.* Octobre 1874.
53. *The Vatican Decrees in their bearing of civil allegiance. A political expostulation.* Novembre 1874.
54. *Speeches of Pape Pius IX, Quarterly Review.* Janvier 1875.
55. *Vaticanism : an answer to replies and reproofs.* Février 1875.
56. *Life and speeches of the Prince Consort, Contemp. Review.* Mai 1875.
57. *Is the Church of England worth preserving? Contemp. Review.* Juillet 1875.
58. *Italy and her Church, Church Quarterly Review.* Octobre 1875.
59. *Latin translation of Art thou weary, art thou languid? Contemp. Review.* Décembre 1875.
60. *Homerology : I. Apollo, Contemp. Review.* Mars 1876.
61. *Homerology : II. Hippos. — III. Diphros, the Chariot, Contemp. Review.* Avril 1876.
62. *Homerology IV Athene. — V. Aiolas, Contemp. Review.* Juillet 1876.
63. *Courses of Religious Thought, Contemp. Review.* Juin 1876.
64. *A Letter on Newman and Wesley, Contemp. Review.* Juin 1876.
65. *Lord Macaulay, Quarterly Review.* Juillet 1876.
66. *Memoir of Norman Macleod, Church Quarterly Review.* Juillet 1876.
67. *The Bulgarian horrors and the Question of the East.* 6 septembre 1876.
68. *Russian Policy and Deeds in Turkestan, Contemp. Review.* Novembre 1876.
69. *The Hellenic Factor in the Eastern Problem, Contemp. Review.* Décembre 1876.
70. *The Church of England and Ritualism.* 1876.
71. *A biographical sketch of lord Lyttelton.* 1876.
72. *Homeric synchronism : an inquiry into the Time and Place of Homer.* 1876.
73. *Life of the Prince Consort, Church Quarterly Review.* Janvier 1877.
74. *On the influence of authority in matters of opinion, Nineteenth Century.* Mars 1877.
75. *Lessons in Massacre.* Mars 1877.
76. *Montenegro : a sketch, Nineteenth Century.* Mai 1877.
77. *Rejoinders on authority in matters of opinion, Nineteenth Century.* Juillet 1877.
78. *Piracy in Borneo and the Operations of July 1849, Contemp. Review.* Juillet 1877.

79. *Agression on Egypt and Freedom in the East, Ninetheenth Century*. Août 1877.
80. *The Colour sense, Nineteenth Century*.
81. *The Dominions of the Odysseus and the Island group of the Odyssey. Macmillan's Magazine*. Octobre 1877.
82. *The County Franchise and M. Lowe thereon, Nineteenth Century*. Novembre 1877.
83. *The life of the Prince Consort, Church Quarterly Review*. Janvier 1878.
84. *Last words on the County Franchise, Nineteenth Century*. Janvier 1878.
85. « *The Peace to come* », *Nineteenth Century*. Février 1878.
86. *The paths of Honour and of Shame, Nineteenth Century*. Mars 1878.
87. *The Iris of Homer : and the relation of Genesis, IX, 11-17, Contemp. Review*. Mars 1878.
88. *Liberty in the East and West, Nineteenth Century*. Juin 1878.
89. *Is the popular judgement of politics more just than that of the highers orders. Nineteenth Century*. Juillet. 1878.
90. *England's Mission, Nineteenth Century*. Septembre 1878.
91. *The sixteenth Century arraigned before the Nineteenth : a Study on the Reformation, contemp. Review*. Octobre 1878.
92. *The Friends and Foes of Russia, Nineteenth Century*. Janvier 1879.
93. *On Epithets of Movement in Homer, Nineteenth Century*. Mars 1879.
94. *Probability as the Guide of Conduct, Nineteenth Century*. Mai 1879.
95. *Greece and the Treaty of Berlin, Nineteenth Century*. Juin 1879.
96. *The Evangelical Movement, its Parentage, Progress and Issue, British Quarterly Review*. Juillet 1879.
97. *The Country and the Government, Nineteenth Century*. Août 1879.
98. *The Olympian System versus the Solar Theory, Nineteenth Century*. Octobre 1879.
99. *Free trade, railways and the growth of Commerce, Nineteenth Century*. Février 1880.
100. *Russia and England, Nineteenth Century*. Mars 1880.
101. *Religion, Achaian and Semitic, Nineteenth Century*. Avril 1880.
102. *The conservative Collapse, Fornightly Review*. Mai 1880.
103. *Hark my soul! It is the Lord, Nineteenth Century*. Septembre 1883.
104. *Dawn of Creation and of Worship, Nineteenth Century*. Novembre 1885.
105. *Proem to Genesis : a Plea for a fair Trial, Nineteenth Century*. Janvier 1886.

106. *The Irish Question. History of an Idea. Lessons of the Election.* Août 1886.
107. *Locksley Hall and the Jubilee, Nineteenth Century.* Janvier 1887.
108. *Notes and Queries on the Irish Demands, Nineteenth Century.* Février 1887.
109. *The greater Gods of Olympus : Poseidon, Nineteenth Century.* Mars 1887.
110. *The History of 1852-1860 and Greville' latest Journals, English historical Review.* Avril 1887.
111. *The Greater Gods of Olympus : Apollo, Nineteenth Century.* Mai 1887.
112. *On Lecky's History of England in the Eighteenth Century, Nineteenth Century.* Juin 1887.
113. *The Great Olympian sedition, Contemp. Review.* Juin 1887.
114. *The Greater Gods of Olympus : Athene, Nineteenth Century.* Juillet 1887.
115. *M. Lecky and political morality, Nineteenth Century.* Août 1887.
116. *Electoral facts of 1887, Nineteenth Century.* Octobre 1887.
117. *Ingram's History of the Irish Union, Nineteenth Century.* Octobre 1887.
118. *An Olive branch from america, Nineteenth Century.* Novembre 1887.
119. *A reply to Doctor Ingram, Westminster. Review.* Janvier 1888.
120. *The Homeric Heré, Contemp. Review.* Février 1888.
121. *Further Notes and Queries on the Irish Demand, Contemp. Review.* Mars 1888.
122. *Robert Elsmere, and the Battle of Belief, Nineteenth Century.* Mai 1888.
123. *A Reply to Colonel Ingersoll on Christianity, North American Review.* Mai 1888.
124. *The Elizabethan Settlement of Religion, Nineteenth Century.* Juillet 1888.
125. *M. Forster and Ireland, Nineteenth Century.* Septembre 1888.
126. *Queen Elizabeth and the Church of England, Nineteenth Century.* Novembre 1888.
127. *Daniel O'Connell, Nineteenth Century.* Janvier 1889.
128. *On divorce by Margaret Lee, Nineteenth Century.* Février 1889.
129. *For the Right, Nineteenth Century.* Avril 1889.
130. *Italy in 1888-1889, Nineteenth Century.* Mai 1889.
131. *Plain speaking on the Irish Union, Nineteenth Century.* Juillet 1889.
132. *Phœnician affinities of Ithaca. Nineteenth Century.* Août 1889.

133. *The Triple Alliance and Italy's place in it. Contemp. Review.* Septembre 1889.
134. *Journal de Marie Bashkirtseff, Nineteenth Century.* Octobre 1889.
135. *The English Church under Henry the Eight, Nineteenth Century.* Novembre 1889.
136. *The question of divorce. North American Review.* Novembre 1889.
137. *On Memorials of a southern Planter, Nineteenth Century.* Décembre 1889.
138. *A Defence of Free Trade, North American Review.* Janvier 1890.
139. *The Melbourne Government : its acts and persons, Nineteenth Century.* Novembre 1890.
140. *Doctor Döllinger's Posthumous remains, Speaker.* Août 1890.
141. *M. Carnegie's Gospel of Wealth, Nineteenth Century.* Novembre 1890.
142. *The Impregnable Rock of Holy Scripture.* 1890.
143. *Landmarks of Homeric Study.* 1890.
144. *Professor Huxley and the Swine Miracle, Nineteenth Century.* Février 1891.
145. *A Memoir of John Murray, Murray's Magazine.* Mai 1891.
146. *Electoral Facts, n° III, Nineteenth Century.* Septembre 1891.
147. *On the ancient Beliefs in a future State, Nineteenth Century.* Octobre 1891.
148. *On the Olympian religion, North American Review.* Février-mai 1892.
149. *On the Platform, its Rise and Progress. Nineteenth Century.* Avril 1892.
150. *Did Dante study in Oxford? Nineteenth Century.* Juin 1892.
151. *A Vindication of Home Rule : A reply to the Duke of Argyll, North American Review.* Octobre 1892.
152. *Some Eton translations, Contemp. Review.* Juin 1893.
153. *The Love Odes of Horace, five specimens, Nineteenth Century.* Mai 1894.
154. *The place of Heresy and Schism in the modern Church, Nineteenth Century.* Mai 1894.
155. *The true and false conception of the Atonement, Nineteenth Century.* Septembre 1894.
156. *The Lord's Day, Church Monthly.* Mars-avril 1895.
157. *Bishop Butler and his Censors, Nineteenth Century.* Novembre-décembre 1895.
158. *The future life and the condition of Man therein, North American Review.* Avril 1896.
159. *The Scriptures and modern Criticism, People's Bible.* Avril 1896.

160. *Sheridan, Nineteenth Century.* Juin 1896.
161. *The Massacres in Turkey, Nineteenth Century.* Octobre 1896.
162. *Soliloquium and Postscript, letter to the Archbishop of York.* Mai 1896.
163. *Letter on Anglican Orden.* Juin 1896.
164. *Personal recollections of Arthur H. Hallam, Daily Telegraph.* Janvier 1898.

Cette bibliographie est extraite de la Chronologie de la vie de M Gladstone, contenant la mention de ses actes, de ses discours et de ses écrits, publiée à la suite de la *Vie de Gladstone*, par John Morley. 3 vol. in-8°, Londres, Macmilan, 1903.

THÉOPHILE ROUSSEL

SA VIE

1816. 27 juillet. Sa naissance.
1834. Novembre. Étudiant en médecine.
1841. 30 juillet. Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
1842. Avril. Interne et lauréat des hôpitaux de Paris.
1845. 17 mai. Docteur en médecine.
1847. Mission en Espagne.
1849. Mai. Élu représentant de la Lozère à l'Assemblée Législative.
1871. Février. Élu député de la Lozère à l'Assemblée Nationale.
1872. Membre de l'Académie de Médecine.
1876. Février. Élu député de la Lozère.
1877. Octobre. Réélu.
1879. Janvier. Élu sénateur de la Lozère.
1888. Janvier. Réélu.
1891. 12 décembre. Élu membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.
1896. 20 décembre. Jubilé de ses quatre-vingts ans, à la Sorbonne.
1897. Janvier. Réélu sénateur.
1903. 27 septembre. Sa mort à Orfeuillette (Lozère).

SES ŒUVRES

1. *Histoire d'un cas de pellagre observé à l'hôpital Saint-Louis. Revue médicale* et imp. Maquet et Hauquelin, 1842.

2. *De la pellagre, de son origine, de ses progrès, de son existence en France, de ses causes et de son traitement curatif et préservatif.* 1 vol. in-8°, 379 p. Librairie de l'Encyclographie médicale, 1845.
3. *Recherches sur les maladies des ouvriers employés à la fabrication des allumettes chimiques. Revue médicale*, 1846.
4. *Manuel pour la fabrication des allumettes chimiques..., des dangers inhérents à cette fabrication, des accidents et des maladies qu'elle produit.* Paris, Manuel Roret, in-12, 1847.
5. *Lettres médicales sur les départements pyrénéens et sur l'Espagne. Géographie et topographie médicales, démographie, anthropologie et en particulier étude sur les Gitanos de Séville.* Série de 22 lettres publiées dans l'*Union médicale*, 1847, 1848.
6. *De l'identité du « Mal de la Rosa des Asturies » et de la Pellagre.* Mémoire couronné par l'Académie des Sciences, 1849.
7. *Histoire de la vie et du pontificat d'Urbain V et des fondations de ce pontife en France.* Ce mémoire, couronné le 30 juillet 1841 par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, n'a jamais été publié en entier. Quelques chapitres ont paru dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, science et arts de la Lozère*, 1854 à 1856.
8. *Traité de la pellagre et des pseudo-pellagres.* Paris, Baillière, in-8°, 656 p., 1866 (ouvrage couronné le 6 fév. 1865 par l'Académie des Sciences).
9. *De l'éducation correctionnelle et de l'éducation préventive. Étude sur les modifications à apporter à notre législation concernant les jeunes détenus et les mineurs abandonnés ou maltraités.* Paris, in-8°, Chaix, 1879.
10. *Les Cagots, leur origine, leur postérité et la lèpre.* Paris, in-8°, Masson, 1892.
11. *Discours prononcé à Reims le 23 décembre 1894 pour la distribution des prix de vertu.* Reims, Maquin, in-8°, 1895.
12. *Discours prononcé le 20 décembre 1896*, lors du jubilé de ses quatre-vingts ans à la Sorbonne. In-4°, 1897.

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

1. *Contre-projet opposé au projet du gouvernement*, 8 février 1850. Discussion de la loi du 13 avril 1850 sur les logements insalubres.

2. *Proposition de loi tendant à réprimer l'ivresse publique et à combattre les progrès de l'alcoolisme*, 16 août 1871.
3. *Proposition de loi ayant pour objet l'organisation de l'assistance médicale dans les campagnes et dans les localités dépourvues d'un service public de secours médicaux pour les indigents*, 9 juillet 1872, votée en première lecture en 1875. Présentée de nouveau en 1876.
4. *Revision de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés.* Proposition de loi, 25 juillet 1872.
5. *Protection des enfants du premier âge.* Proposition présentée le 24 mars 1873. Rapport le 9 juin 1874.
6. *Proposition ayant pour objet l'assistance médicale dans les campagnes.* Chambre des députés, 8 avril 1876.
7. *Revision de la législation concernant les mineurs de seize ans et les jeunes détenus.* Proposition au Sénat, 28 juillet 1879.
8. *Rapport au ministre de l'Intérieur au nom du Comité supérieur de protection des enfants de premier âge*, 17 avril 1880.
9. *Protection des enfants abandonnés, délaissés et maltraités.* Proposition, 27 janvier 1881. Rapport, 16 juin 1881.

   Rapport au nom de la commission du Sénat, juillet 1882, 1 vol. in-4°.

   Rapport sur les résultats de l'enquête concernant les orphelinats et autres établissements de charité consacrés à l'enfance, 1 vol. in-4°.

   Notes sur la protection des enfants, abandonnés, délaissés et maltraités en différents États d'Europe et d'Amérique.

   Rapport à la commission instituée au ministère de la Justice pour étudier les dispositions à proposer aux Chambres relativement aux cas de déchéance de la puissance paternelle à raison d'indignité, ainsi qu'à la situation légale des enfants indigents ou abandonnés.
10. *Loi des aliénés.* Rapport présenté au Sénat sur le projet de loi portant revision de la loi du 30 juin 1838, 20 mai 1884, 1 vol. in-4° (460 p.), 1884.

    Notes et documents concernant la législation française et les législations étrangères sur les aliénés. In-4° (862 p.), 1884.
11. *Rapport sur le programme des questions qui doivent être comprises dans la nouvelle enquête parlementaire sur les alcools et l'alcoolisme.* Sénat, 8 juillet 1886.
12. *Rapport sur la proposition ayant pour objet l'institution d'un prix au profit de la personne qui découvrira un moyen pratique et usuel de déterminer, dans les spiritueux, la présence et la quantité de substances autres que l'alcool chimiquement pur.* Sénat, 18 octobre 1886.

13. *Rapport présenté au Sénat sur le projet de loi ayant pour objet la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés* (juin 1889).
14. *Rapport sur l'Assistance médicale gratuite.* Sénat, 10 mars 1893.
15. *Rapport sur le service des enfants assistés,* fait au nom de la commission du Sénat chargée d'examiner le projet de loi présenté en 1892. Séance du 8 juillet 1898. Paris. Impr. du Sénat, in-4°, 275 p. Annexes CLXXXVIII, 1899.

TRAVAUX ACADÉMIQUES

1. *Notice sur M. de Pressensé.* Compte rendu de l'Académie, 1894, p. 447, 540, 542.
2. *Les condamnés aliénés et les aliénés criminels,* 1895, I. p. 781, II. p. 94. (Voir pour les divers rapports, présentations et observations la *Table alphabétique* des matières figurant au compte rendu des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, 1901.)

COLLABORATIONS DIVERSES

Revue médicale (1840-1844).
Union médicale (1840-1848).
Courrier français; feuilleton scientifique (1842-1847).
Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère (1853-1856).

AUGUSTIN COCHIN

SA VIE

1823. 12 décembre. Sa naissance.
1846. — Docteur en Droit.
1849. 11 août. Son mariage avec Mlle Adeline-Adélaïde-Marie Benoist d'Azy.
1850. Juillet. Adjoint au maire du Xe arrondissement.
1852. Janvier. Administrateur du chemin de fer d'Orléans.
1853. 24 octobre. Maire du Xe arrondissement.
1858. 13 avril. — Donne sa démission.
1864. Administrateur de la Compagnie des Glaces de Saint-Gobain.
1865. 11 février. Élu membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.
1870. Garde au 17e bataillon de la garde nationale. Membre du Conseil d'administration de la Société de Secours aux Blessés.
1871. Avril. Préfet de Seine-et-Oise.
1872. 15 mars. Sa mort.

SES ŒUVRES

1. *De la Paternité et de la filiation.* Thèse de doctorat en droit. Paris, Bailly, in-4°, 128 p., 1846.
2. *Mettray en 1846.* Paris, in-8°, 48 p., 1847. Extrait des *Annales de la Charité.* — *Id. Notice sur Mettray,* Tours, Ladevèze, in-8°, 58 p., 1856.

3. *Essai sur la vie, les méthodes d'instruction et d'éducation et les établissements d'Henry Pestalozzi.* Paris, Bailly, in-4°, 88 p., août 1848. Mémoire auquel l'Académie des Sciences morales et politiques a décerné une mention honorable.
4. *Comité de l'enseignement public* (Premier rapport sur les travaux du 23 février 1850), Paris, 1851, in-18.
5. *Notice sur la vie de M. Cochin*, député de Paris (1789-1841), et sur l'origine et les progrès des salles d'asile, par Augustin COCHIN, Paris, in-8°, XXX p., Hachette, 1853. Publié en tête de la 4e édition du *Manuel des Salles d'Asile, par* J.-D.-M. COCHIN, *fondateur de la première salle d'asile modèle de Paris.* — Tirage à part de la Notice, Paris, Duverger, in-8°, 32 p., 1853.
6. *Lettre à M. Auguste Nicolas sur l'état du paupérisme en Angleterre.* In-8°, 31 p., Paris, J. Lanier, 1854. (Avait paru en tête du *Protestantisme*, par Auguste NICOLAS. 2e édition, 2 vol. in-12. Paris, Vaton, 1854).
7. *Les ouvriers européens, résumé de la méthode et des observations de M. F. Le Play.* Paris, Douniol, in-8°, 56 p., 1856. Extrait du *Correspondant.*
8. *De la Conversion en rentes des biens hospitaliers.* Paris, Douniol, in-8°, 32 p. (15 juin), 1858.
9. *Des secours aux indigents atteints d'infirmités incurables*, rapport à la Société d'économie charitable. Page 385 à 400 des *Annales de la Charité*, 15e année, 7e livraison, 31 juillet 1859. Paris. Le Clère, 1859, in-8°.
10. *La question italienne et l'opinion catholique en France*, précédée d'une lettre du R. P. Lacordaire. Paris, Douniol, in-8°, 30 p., 1860. Extrait du *Correspondant* du 25 janvier 1860.
11. *L'abolition de l'esclavage.* T. Ier. *Résultats de l'abolition de l'esclavage*; t. II. *Résultats de l'esclavage*; *le Christianisme et l'esclavage.* Paris, Lecoffre et Guillaumin, 2 vol. in-8°, 483-530 p., 1861. — Traduction : *The results of emancipation and of slavery*, translated by Mary Booth. 2 vol. in-8°, Boston, 1863.
12. *Rome, les Martyrs du Japon et les évêques du XIXe siècle.* Paris, Douniol, in-8°, 29 p., 1862. Extrait du *Correspondant.*
13. *De la condition des ouvriers français d'après les derniers travaux.* Paris, Douniol, in-8°, 48 p., 1862. Lu au congrès international de Londres, sous la présidence de lord Shaftesbury.
14. *Aux électeurs de la 6e circonscription.* Paris, 1863, in-4° (Bibl. Nat., Le, 77, 1201). — Seconde adresse aux électeurs (Bibl. Nat., Le, 77, 1202).

15. *Quelques mots sur la vie de Jésus, de M. Ernest Renan.* Paris. Douniol, in-12, 65 p., 1863.
16. *Le progrès des sciences et de l'industrie au point de vue chrétien.* Discours prononcé devant l'Assemblée générale des catholiques à Malines, le 21 août 1863. Paris, Douniol, 1863, in-8°.
17. *Question de la Famille.* Rapport sur le Concours ouvert par la Société d'économie sociale. Paris, Imp. Schiller, 1863, in-8°.
18. *Le monde invisible.* Discours prononcé devant la Société d'émulation de Bruxelles le 8 mai 1864. Paris, Douniol, in-8°, 24 p., 1864. Extrait du *Correspondant.*
19. *Paris, sa population, son industrie.* Paris, Durand et Douniol, in-8°, 86 p., 1864. Mémoire lu à l'Académie des Sciences morales et politiques les 18 et 25 juin 1864.
20. *Paroles prononcées, le 5 mai 1865, aux obsèques de M. le Duc d'Harcourt.* Caen, Leblanc-Hardel, in-8°, 11 p., 1865.
21. *Le progrès des sciences au point de vue chrétien.* In-8°, Paris, Douniol, 1865.
22. *Les petites assurances sur la vie par l'État dans les bureaux de poste en Angleterre.* Paris, Guillaumin, in-8°, 47 p., 1865. Extrait du *Compte rendu de l'Académie des Sciences morales et politiques.*
23. *La Réforme sociale en France, résumé critique de l'ouvrage de M. Le Play.* Paris, Douniol, in-8°, 61 p., 1865.
24. *La manufacture des glaces de Saint-Gobain de 1665 à 1865.* Paris, Douniol et Guillaumin, in-8°.
25. *Rapport sur les institutions de prévoyance en France et en Angleterre, fait à la Société d'économie charitable.* Paris, Le Clère, in-8°, 36 p., 1866.
26. *Récit d'une sœur, souvenirs de famille recueillis par Mme Augustus Craven.* Bruxelles, Devaux, in-12, 91 p., 1866. Extrait du *Correspondant*, juin 1866.
27. *Exposition universelle de 1867, rapports du jury international. Classe 91. Meubles, vêtements et aliments.* Paris, Paul Dupont, 1867, in-8°. L'*Introduction*, p. 1 à 7, est signée : A. Cochin.
28. *Notice historique sur M. l'abbé Cochin.* Page I à XXII de : *Instructions familières sur le Saint Sacrifice de la messe*, par M. l'abbé Cochin. Nouvelle édition (s. d.), Paris, Delalain, in-12. — Publiée de nouveau en tête de : *L'hôpital Cochin*; *la laïcisation.* Procès. Paris, in-8°, 1890 (Bibl. Nat., Ld⁴, 8, 457).
29. *Conférence au cercle agricole de Paris sur les Sociétés coopératives.* Extrait du *Journal des villes et des campagnes.* Paris, Douniol, in-8°, 31 p., 1868.

30. *Abraham Lincoln*. Conférence prononcée, le 14 mars 1869, à la réunion publique du théâtre Impérial, présidée par M. Laboulaye. Paris, Degorce-Cadot, in-18, 56 p., 1869.
31. *L'Espagne et l'esclavage dans les îles de Cuba et de Porto-Rico*. Paris, Claye, in-8°, 29 p., 1869 Extrait de la *Revue des Deux Mondes* du 1er mai 1869.
32. *Élections de Paris des 6 et 7 juin 1869*. Adresses aux électeurs (Bibl. Nat., Le, 77, 2 427 et 2 491, 2 492, 2 493. — Deuxième tour (Bibl. Nat., Le, 2 490).
33. *La ville de Paris et le corps législatif*. Paris, Douniol, in-8°, 96 p., 1869.
34. *Le comte de Montalembert*, discours prononcé, le 1er avril 1870, à la Société générale d'éducation. Paris, Douniol, in-8°, 36 p., 1870.
35. *Paris et la France*, conférence faite au Cercle des Beaux-Arts de Nantes, le 27 mai 1870. Nantes, Forest, in-12, 24 p., 1870.
36. *Le régime municipal des capitales*. Paris, Claye, in-8°, 36 p., 1870. Extrait de la *Revue des Deux Mondes* du 1er juin 1870.
37. *Paris et la province*, p. 769 à 774 de la *Revue des Cours littéraires*, 7e année, n° 49, 28 février 1871. Paris, Germer Baillière. Conférence faite le 27 décembre 1870 dans la Salle du Conservatoire de musique.
38. *Le service de santé des armées avant et pendant le siège de Paris*. Paris, Sauton, in-12, 80 p., 1871.
39. *Conférences et lectures* (juin 1871). Paris, Didier, 1871, in-18.
40. *Études sociales et économiques*, précédées d'une notice par M. le duc DE BROGLIE. Paris, Didier, in-12, 405 p., 1880.
41. *Les Espérances chrétiennes*, publiées avec une préface et des notes par Henri COCHIN. Paris, Plon, in-8°, XXXVI-438 p., 1883. — 2e édit., 1884, in-18.

TRAVAUX ACADÉMIQUES

1. *Résultats de l'abolition de l'esclavage dans les colonies*. 19 janvier 1861. C. R., 1861, 2e vol., p. 113.
2. *Paris, sa population, son industrie*. C. R., 1864, 3e vol., p. 201.
3. *Les petites assurances sur la vie par l'État*. C. R., 1865, 3e vol., p. 169.
4. *La manufacture des glaces de Saint-Gobain*. C. R., 1865, 1er vol., p. 115 et 321; 2e vol., p. 53.

5. *Fondation d'une caisse d'assurances sur la vie.* C. R., 1867, 3e vol., p. 315.
6. *Les Esquimaux à l'Exposition universelle.* C. R., 1867, 3e vol., p. 345.
7. Rapport sur un ouvrage de M. J. Duval : *Gheel ou une colonie d'aliénés.* C. R. 1867, 4e vol., p. 477.
8. Rapport sur un ouvrage de M. de Madre : *Un moyen de créer et d'entretenir des écoles par voie d'association.* C. R., 1868, 2e vol., p. 445.
9. *Des formalités administratives.* C. R., 1868, 2e vol., p. 457.
10. *De la mortalité des nourrissons.* C. R., 1869, 1er vol., p. 55.
11. *Le règne de la loi*, par le duc d'Argyll. C. R., 1869, 2e vol., p. 353.
12. *L'esclavage au Brésil.* C. R., 1870, 1er vol., p. 440.
13. *Le régime municipal des capitales, Paris, Londres, Berlin, Vienne, Bruxelles, Genève, New York.* C. R., 1870, 4e vol., p. 223.
14. *La reine Louise de Prusse.* C. R., 1871, 1er vol., p. 63.

ARTICLES PUBLIÉS DANS LE *CORRESPONDANT*

1. *De l'instruction populaire en Angleterre.* 1853, t. XXXII, p. 698.
2. *M. Gossin* (article nécrologique). 1855; t. XXXVI, p. 800.
3. *Les bureaux de bienfaisance et le paupérisme en France.* 1856, t. XXXVII, p. 62.
4. *Les ouvriers européens*, par M. Le Play. 1856; t. XXXVIII, p. 355 et 532.
5. *Mort de M. de Salvandy.* 1856; t. XXXIX, p. 554.
6. *M. Robert Wilberforce.* 1857; t. XL, p. 397.
7. *Mort de Madame Swetchine.* 1857; t. XLII, p. 162.
8. *Le protestantisme et les sœurs de charité.* 1857; t. XLII, p. 251.
9. *« L'Univers » est-il provocateur ou provoqué?* 1858; t. XLIII, p. 148.
10. *La question des biens hospitaliers.* 1858; t. XLIV, p. 205.
11. *De l'enrôlement des nègres sur la côte d'Afrique.* 1858; t. XLV, p. 552.
12. *Notices sur M. de Tocqueville et M. de Stolberg.* 1859; t. XLVI, p. 759.
13. *L'esclavage et la politique des États-Unis.* 1859; t. XLVI, p. 197.
14. *Notice sur M. Bordas-Demoulin.* 1859; t. XLVII, p. 754.
15. *Le comte Arthur de Montalembert* (article nécrologique). 1859; t. XLVIII, p. 588.

16. *La question italienne et l'opinion catholique.* 1860; t. XLIX, p. 36.
17. *Les derniers écrits sur la question romaine.* 1860; t. L, p. 164.
18. *La bataille de Castelfidardo.* 1860; t. LI, p. 194.
19. *Œuvres de M. le Comte de Montalembert.* 1861; t. LII, p. 637.
20. *La question romaine, l'adresse et les événements du mois.* 23 mars 1861. 1861; t. LII, p. 660.
21. *La crise aux États-Unis.* 1861; t. LII, p. 115.
22. *La discussion de l'adresse.* 1862; t. LV, p. 613.
23. *Rome, les martyrs du Japon et les évêques du XIXe siècle.* 1862; t. LVI, p. 408.
24. *De la condition des ouvriers français.* 1862; t. LVI, p. 425.
25. *Garibaldi.* 1862; t. LVI, p. 832.
26. *Une question de droit à propos des élections.* 1862; t. LVII, p. 179.
27. *M. Ferjus Boissard* (article nécrologique). 1662; t. LVII, p. 183.
28. *États-Unis. Proclamation de M. Lincoln.* 1862; t. LVII, p. 388.
29. *Les événements du mois.* Juin 1863. 1863; t. LIX, p. 446.
30. *M. le général Oudinot, duc de Reggio* (article nécrologique). 1863; t. LIX, p. 528.
31. *Le progrès des sciences et de l'industrie.* Discours prononcé au Congrès de Malines, le 21 août 1863. 1863; t. LX, p. 35.
32. *Le cardinal Marini* (article nécrologique), 1863; t. LX, p. 162.
33. *La vie de village,* 1863; t. LX, p. 496.
34. *M. le marquis de Brignolle-Sale* (article nécrologique). 1863; t. LX, p. 665.
35. *Le monde invisible.* Discours prononcé, devant la Société d'émulation de Bruxelles, le 8 mai 1864. 1864; t. LXII, p. 70.
36. *Paris, sa population, son industrie.* 1864; t. LXII, p. 489.
37. *Deux jeunes femmes poètes* (*Mlle Procter et Mlle Drouet*). 1864; t. LXII, p. 899.
38. *M. l'abbé Henri Perreyre* (article nécrologique). 1865; t. LXV, p. 706.
39. *La réforme sociale en France,* par M. Le Play. 1865; t. LXV, p. 82 et 348.
40. *Les événements de la Jamaïque.* 1865; t. LXVI, p. 1004.
41. *Études industrielles : La fabrication des glaces depuis Colbert.* 1865; t. LXVI, p. 619 et 914.
42. *La littérature intime. Récit d'une sœur,* par Mme Craven. 1866; t. LXVIII, p. 283.
43. *La caisse des invalides du travail et la crise des caisses d'épargne.* 1866; t. LXVIII, p. 1026.
44. *Les Esquimaux à l'Exposition universelle.* 1867; t. LXXI, p. 826.
45. *M. Victor Cousin* (article nécrologique). 1867; t. LXX, p. 411.

46. *M. l'abbé Debeauvais, curé de Saint-Thomas d'Aquin* (article nécrologique). 1868; t. LXXIV, p. 1130.
47. *Le congrès scientifique d'Aix.* 1868; t. LXXVI, p. 329.
48. *La ville de Paris et le corps législatif.* 1869; t. LXVII, p. 485.
49. *La philosophie d'un grand seigneur écossais. Le règne des lois,* par le duc d'Argyll. 1869; t. LXXVII, p. 695.
50. *Conférences américaines. Abraham Lincoln.* 1869; t. LXXVIII, p. 165.
51. *Conférences américaines. Henry Longfellow.* 1869; t. LXXIX, p. 5.
52. *M. de Montalembert.* Discours prononcé à la Société d'éducation, dans sa séance du 1er avril 1870. 1870; t. LXXXII, p. 141.
53. *Réponse à M. le comte de Montalivet (à propos du discours prononcé par M. A. Cochin sur le comte de Montalembert).* 1870; t. LXXXII, p. 730.
54. *Les Espérances chrétiennes* (introduction d'une œuvre posthume). 1883; t. CXXXIII, p. 81.

ARTICLES PUBLIÉS DANS LA *REVUE DES DEUX MONDES*

1. *L'Espagne et l'esclavage dans les îles de Cuba et de Porto-Rico depuis la révolution de 1868.* 1er mai 1869.
2. *Le régime municipal des grandes villes; Londres, Berlin, Vienne, New-York et Paris.* 1er juin 1870.
3. *Le service de santé des armées avant et pendant le siège de Paris.* 1er novembre 1870.
4. *Paris politique et municipal; la commune et la municipalité de la capitale.* 1er janvier 1871.
5. *La reine Louise de Prusse.* 15 février 1871.
6. *L'abolition de l'esclavage au Brésil.* 1er décembre 1871.

COLLABORATION

JOURNAL DES VILLES ET DES CAMPAGNES.
ANNALES DE LA CHARITÉ.
REVUE DES COURS LITTÉRAIRES.
CORRESPONDANT.
RÉFORME SOCIALE.
FRANÇAIS.
REVUE DES DEUX MONDES.

TABLE

DU SECOND VOLUME

Léon Say 1

Charles Renouard 55

Paul Janet 107

W. E. Gladstone 151

Théophile Roussel 219

Augustin Cochin 259

APPENDICE

Léon Say 311

Charles Renouard 333

Paul Janet 337

Gladstone 349

Théophile Roussel 358

Augustin Cochin 363

COULOMMIERS
Imprimerie Paul BRODARD.

COULOMMIERS
Imprimerie Paul BRODARD.

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

INTERLIBRARY LOAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04843 7662

AS
162
.P248
P6
Vol.2

Picot

Notices

Historiques